TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 615

40 PAGES

— SAMEDI 17 MARS 1979

Les Vietnamiens massent des troupes dans les régions de Hanoï et de Haiphong

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 28 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 16 din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le socialisme caraïbe

Le coup d'Etat qui vient de porter au pouvoir un gouvernement révolutionnaire dirigé par un avocat de trente-trois ans, M. *Maurice Bishop*, dans la petite île de la Grenade réveille de vieux démons. La zone caraïbe, pour des raisons géographiques et politiques, est traditionnellement une chasse gardée de Washington. C'est donc vers les Etats-Unis que se tournent les regards dès qu'un régime *rompt avec les traditions* politiques locales (« caudillisme » dans les îles hispanophones et démocratie parlementaire dans les anciennes colonies britanniques) et s'engage sur une voie nettement socialiste.

Sir Eric Gairy, premier ministre de la Grenade depuis 1967, et *surtout connu en raison* de l'intérêt qu'il porte aux soucoupes volantes, a demandé l'aide de Washington pour chasser M. Bishop et ses compagnons du JEWEL (Joint Endeavour for Welfare Education and Liberation : Mouvement uni pour le bien-être social, l'éducation et la libération), qu'il désigne un peu rapidement comme des « communistes ». On ignore si le premier ministre déchu est encore à New-York, où le coup d'Etat l'a surpris et où la mission diplomatique de son pays s'est ralliée en souplesse aux nouveaux dirigeants de l'île.

L'administration Carter est restée jusqu'à présent dans l'expectative, préférant consulter d'abord les pays de la région, qui, réunis à La Barbade, ont nettement indiqué qu'ils étaient hostiles à toute intervention des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne. Ces conseils de modération ont, *semble-t-il*, convaincu le département d'Etat qu'il était urgent de ne rien faire.

Le programme social généreux et un peu vague du JEWEL n'est pas de nature à inquiéter véritablement Washington. Les nouveaux dirigeants de la Grenade ont, certes, des liens avec Cuba, mais ont nié toute participation étrangère au coup d'Etat, et rien ne permet de mettre en doute leurs affirmations. Après vingt ans de révolution castriste, le spectre de la « contagion » cubaine est exorcisé dans les Caraïbes.

Il n'en reste pas moins que certains pays modérés anglophones des Caraïbes peuvent craindre de voir leurs petites formations d'extrême gauche, qui végètent depuis des années, galvanisées par les événements de Saint-George. La grève quelque peu insurrectionnelle de mars 1975 n'est pas oubliée à Trinité-et-Tobago, où la nouvelle richesse produite par les exportations pétrolières a distendu le tissu social en accentuant la disparité entre les paysans indiens qui travaillent dans les plantations de canne à sucre et les ouvriers du pétrole, Noirs en majorité.

Le Caricom, ce marché commun caraïbe qui regroupe les Antilles anglophones (auxquelles sont traditionnellement rattachées deux enclaves sur le continent, Belize et la Guyana), risque d'être affaibli par l'arrivée au pouvoir de M. Bishop. Mais les gouvernements modérés et pro-américains de la région ne sont pas les plus menacés. C'est la Jamaïque de M. Michael Manley qui est actuellement en première ligne, après *les émeutes provoquées* par la hausse du coût de la vie et qui ont causé la mort de sept personnes au début du mois de janvier.

Hérant lui aussi du socialisme et de la « lutte anti-impérialiste » dans la région, M. Manley n'a pas réussi à rétablir l'économie de la *Jamaïque, durement éprouvée* par la fuite des capitaux liés à l'étranger. Il doit faire face à une fronde gauchiste à l'intérieur de son propre mouvement, le Parti national du peuple, et à la montée d'une petite formation communiste, la Ligue des travailleurs.

Zone traditionnellement instable *et où le souvenir des* pirates d'antan n'est pas oublié, les Caraïbes ont longtemps vécu dans le giron de l'oncle Sam. Les tentatives pour parvenir à un socialisme aux couleurs de ces îles se heurtent encore aujourd'hui à toutes sortes de difficultés dont il serait malhonnête d'accuser les seuls *Etats-Unis*.

L'épuration en Iran

M. Bazargan obtient la suspension du procès de M. Hoveyda

Tandis que le chef du gouvernement iranien, M. Bazargan, tentait de persuader l'ayatollah Khomeiny d'assurer un procès équitable à M. Amir Abbas Hoveyda, qui fut premier ministre du chah pendant treize ans, la radio nationale s'en prenait indirectement, le jeudi 15 mars, aux « comités islamiques » qui se réclament du chef spirituel de la révolution. La radio a, en effet, diffusé, à intervalles réguliers un communiqué du procureur général indiquant que des anciens membres de la police secrète du chah, la SAVAK, s'étaient « infiltrés » dans les « comités Khomeiny ». Le procureur général invite ces « agents » à se faire connaître avant le 21 mars, « faute de quoi, ils seront inculpés d'espionnage et fusillés ».

La peine de mort a été requise contre M. Hoveyda, qui a comparu devant un « tribunal révolutionnaire islamique », dans la nuit du mercredi 14 au jeudi 15 mars. Vendredi après-midi, la radio de Téhéran annonçait que M. Bazargan avait obtenu de l'ayatollah Khomeiny la suspension du procès.

De nombreuses personnalités, notamment MM. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, Jacques Chirac et Edgar Faure, ont exprimé leur émotion devant les procédures expéditives dont M. Hoveyda risque d'être victime.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Trois jours après le discours télévisé de M. Bazargan, dans lequel ce dernier s'était plaint amèrement de ce que les procès soient menés à huis clos, M. Hoveyda, qui a été pendant treize ans le premier ministre du chah, a été tiré de son lit, dans la cellule qu'il occupe à la prison Qasr, et conduit, peu après minuit, devant un tribunal islamique révolutionnaire, « *siégeant pour la première fois en public* ». En fait, le « public » avait été trié sur le volet et comprenait, outre quelques représentants de la presse iranienne — les journalistes étrangers n'avaient pas été prévenus — des membres de familles de victimes de la répression sous le régime du chah. Aucun représentant du barreau iranien n'était présent.

Les apparences étaient donc sauves puisque — comme le désirait M. Bazargan — le procès Hoveyda se tenait « en public ».

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 4.)

LES VOTES SUR LA CENSURE ET LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

• La majorité met une sourdine à ses divisions
• Le P.C. se coupe davantage du P.S.

Après en avoir terminé avec l'ordre du jour initial de la session extraordinaire — la constitution de commissions d'enquête sur l'information publique et l'emploi, — les députés étaient appelés vendredi 16 mars à se prononcer sur les motions de censure communiste et socialiste, discutées le 14 mars. Deux scrutins distincts dans lesquels les membres des deux groupes n'envisageaient pas de mêler leurs voix.

M. Barre, *qui devait assister* à cette ultime séance de la session extraordinaire, était assuré de ne courir aucun risque et pouvait, de surcroît, se féliciter des retrouvailles apparentes de sa majorité consacrées la veille par l'accord *intervenu sur la commission d'enquête concernant* l'information du public. Ce débat, à bien des égards déplorable, avait, de la même façon, illustré la volonté du parti communiste de se couper, sur le plan parlementaire comme ailleurs, du parti socialiste.

Au reste, les députés communistes considèrent que le vrai terrain de lutte n'est pas là et ils appellent les Français à censurer eux-mêmes « la politique antinationale et antisociale du pouvoir giscardien » à la faveur du premier tour des élections cantonales, le dimanche 18 mars.

Fin d'une piètre session extraordinaire. L'Assemblée nationale n'avait pas bonne presse vendredi matin : « *Spectacle affligeant !* » *(le Figaro)* ; « *Session pagaille !* » *(France-Soir)* ; « *Le Parlement s'amuse!* » *(Libération)*. La veille, les journaux télévisés n'étaient pas moins sévères avec leurs images éloquentes d'une séance dérisoire et avec les commentaires navrés des présentateurs. Le pire, c'est que cette séance, consacrée pour une grande part à l'information publique, a été télévisée en direct : l'Assemblée ne pouvait pas donner une plus mauvaise image d'elle-même.

Les jugements qu'elle s'attire sont amplement justifiés, mais ils méritent d'être corrigés sur plusieurs points.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 11.)

LA VÉRITÉ

par PIERRE MARCILHACY (*)

D'ici quelques mois, le prix du *pétrole mettra en* cause l'équilibre de notre balance des comptes, notre économie ne pourra que se ressentir du malaise international, le nombre des demandeurs d'emploi continuera de progresser et le gouvernement, qui est le successeur de ceux qui, depuis plus de vingt ans ont la responsabilité de la France, poursuivra sa même action qui, sans bénéfice économique réel, entraîne la désespérance ou la colère des hommes.

C'est cela qui nous attend, et aucun responsable, même M. Barre, n'a le courage de dire au pays la vérité. Or cette vérité, il faut la dire, même si elle est un constat d'échec, parce que la France ne comprendra pas quand il faudra lui imposer des disciplines ou des restrictions, qui pourront prendre la forme d'une économie de guerre.

Pour duper la majorité présidentielle, sauf de rares exceptions, manie le chloroforme ou les tisanes, comme dit M. Pinay. Par crainte des *échéances électorales*, elle redoute tout ce qui pourrait déranger ceux qui continuent de vivre sans problèmes. Par voie de conséquence, elle sacrifie les autres, dont le nombre ne cesse de s'accroître.

Le gouvernement s'obstine à pratiquer *une politique dite* d'assainissement économique qui, après l'encadrement du crédit, devient, aujourd'hui, l'encadrement du travail. Ce serait peut-être très bien si, derrière les chiffres, les budgets et les statistiques, il n'y avait la réalité humaine : c'est toujours le désespoir des sans-travail qui engendre les révolutions parce qu'une société juste et équilibrée doit du travail à tous ceux qui veulent travailler.

On pouvait, on devait prévoir. On ne l'a pas fait, et, s'il n'y a pas — ce qui reste à prouver — une autre politique à faire, c'est certainement parce qu'on n'a pas, quand c'était possible, organisé la nation pour les jours de *périls qu'elle devra vivre.*

Alors la vérité, cette sacrée vérité, est-ce qu'on va nous la dire ? Va-t-on laisser à M. Chirac, qui fut l'un des responsables de cette politique, le privilège de la dénoncer ?

Va-t-on « faire porter le chapeau » à une opposition qui n'a sans doute pas été assez énergique ni assez cohérente ?

C'est cela l'équivoque malsaine dans laquelle on entretient la vie du pays. Il y a, sans doute, bien d'autres problèmes, certains d'ordre moral, d'autres d'ordre économique, qu'ils touchent à notre existence intérieure ou à nos rapports internationaux, mais aucun d'entre eux ne peut être étudié et *moins encore résolu* si la vérité n'a pas été dite à la nation tout entière.

Nous savons que ce sera dur pour celui qui parlera comme pour ceux qui écouteront. Nous savons, aussi, qu'après rien ne pourra se poursuivre comme avant, mais la France ne redevient elle-même qu'en présence du danger, à la condition que ce ne soit pas trop tard.

Or nous l'avons dit, il y a des échéances qui n'attendront pas le résultat des cogitations partisanes.

Il paraît que la vérité n'est pas toujours bonne à dire. J'affirme que le mensonge ou seulement la duplicité ou encore l'habileté manœuvrière sont toujours insupportables quand la vérité finit par faire effondrer les murailles comme le firent, dit la légende, les trompettes de Jéricho.

(*) Sénateur (non inscrit) de la Charente.

DIVERGENCES A LA C.G.T. SUR L'ATTITUDE A PRENDRE A PROPOS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

(LIRE PAGE 36 L'ARTICLE DE JOANINE ROY.)

L'HOMME DU PLAN ET DE L'EUROPE

Jean Monnet est mort

Jean Monnet est mort ce vendredi 16 mars, à 10 heures du matin, dans sa propriété de Bazoches, proche de Montfort-l'Amaury (Yvelines). Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

Jean Monnet n'avait cessé, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, d'œuvrer pour l'unité européenne. Alors qu'il était commissaire au plan en 1950, c'est lui qui inspira à Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, l'idée d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, première ébauche de ce qui devint la Communauté européenne. Premier président de la Haute Autorité de la CECA, il démissionna de toute fonction officielle en 1955 pour prendre, jusqu'en 1975 la tête du Comité pour les Etats unis d'Europe.

Un conquérant tranquille

par PIERRE DROUIN

Jean Monnet a toujours désarmé le caricaturiste. Pas un angle de son visage n'accrochait vraiment le crayon. Il offrait au regard des courbes cent fois aperçues aussi bien dans le métro que sur une moissonneuse-lieuse, derrière le guichet d'une banque ou devant un *tableau noir. Jamais il ne recher*chait par un détail vestimentaire à *retrouver quelque singularité* dont la nature l'avait privé.

Ce n'est pas dans la manière de s'exprimer non plus qu'il affichait sa personnalité. Carré dans son fauteuil, les yeux bien plantés dans les vôtres, il semblait vouloir lire derrière vos phrases, épiant un mot *pour s'en saisir au vol, le ramener* à votre attention, vous forcer à approfondir. Cette maïeutique n'avait pas pour but d'embarrasser l'interlocuteur, mais au contraire de le forcer au dépouillement, de le libérer des fatras conventionnels qui, la plupart du temps, alourdissent les conversations. Quand il sentait *l'autre allégé, disponible*, ramassé sur l'essentiel, alors, par petites touches, il commençait à parler. Il sarclait tranquillement ses pensées, et le grain des choses effaçait très vite la paille des mots. Avec une application souvent maladroite, car elle n'excluait pas la répétition, les retours en arrière, l'embrouillement, Jean Monnet avançait sur le terrain choisi, s'assurant toujours que son compagnon du moment suivait son sillon.

Ce paysan de l'Europe, ce conquérant tranquille, qui avait jadis appris entre les ceps de Cognac que « le temps ne respecte pas ce que l'on fait sans lui », il est là dans son salon de l'avenue Foch, sous les toiles peintes par sa femme, sa bibliothèque où se marient les titres français et anglais, aussi détendu que dans sa *ferme proche de Montfort-l'Amaury*. Sous la veste, le chandail est un peu moins épais et la terre ne colle plus aux chaussures, mais il a cette même façon de vous prendre affectueusement le bras, comme pour faire passer plus sûrement son message.

(Lire la suite page 3.)

Ancien délégué du général de Gaulle en France occupée

M. ALEXANDRE PARODI EST MORT

(LIRE PAGE 3 l'article de JEAN PLANCHAIS.)

AU JOUR LE JOUR

A L'ORDRE

Il ne faut pas se payer de mots. Le parquet de Paris n'a cure de la protection des mœurs. Il n'a souci que de Libération*, toujours en vie ; comme il n'avait souci que de* Rouge*, aujourd'hui disparu.*

On ne peut jouer à la vertu outragée devant les petites annonces de Libération *quand, dans les kiosques de journaux, s'épanouissent les photographies de nus ; dans les salles de cinéma se déroulent les films où le sexe est star. Le rappeler d'une phrase est déjà de trop, tant l'évidence éclate.*

Libération *est poursuivi parce qu'il est* Libération *et qu'à force de procès on peut toujours espérer... Lorsque le substitut assure sa triste mission de rappeler à l'ordre, il ne fait, sur ordre, que crier « à mort ! »*

Ph. B.

« L'ALTERNATIVE », DE RUDOLF BAHRO

Marxisme et révolution culturelle

« *Vous avez emprisonné Marx* », ont écrit en janvier 1979 un certain nombre d'intellectuels dans une pétition signée par des milliers d'étudiants américains et adressée aux autorités de la R.D.A., à propos de Rudolf Bahro. Depuis l'arrestation de celui-ci en août 1977, des professeurs des *universités de la République fédérale* d'Allemagne ne cessent de protester dans toutes sortes de publications d'outre-Rhin (1).

Herbert Marcuse, qui est un peu le maître d'œuvre de la campagne mondiale en faveur du philosophe et de l'économiste de Berlin-Est, me disait au moment de Noël : « *Je considère que Rudolf Bahro n'est pas seulement le meilleur, le plus sérieux héritier de Marx, il est en quelque sorte Marx vivant. Il compare la pratique du socialisme existant de nos jours avec sa propre théorie. Son analyse à propos de la « voie non capitaliste vers la société industrielle », c'est-à-dire sur ce qu'il n'hésite pas à appeler « la contre-révolution », la banqueroute idéologique organisée et répandue à partir de l'Union soviétique jusqu'en Chine populaire, en passant par Ulbricht, Rakozy, Novotny, Gomulka, etc., est capitale pour qui s'intéresse au « système socialiste mondial » et à l'avenir des mouvements révolutionnaires.* »

JEAN MARABINI.

(Lire la suite page 7.)

(1) Rudolph Bahro, emprisonné depuis août 1977, a été condamné à huit ans de prison pour espionnage, le 30 juin 1978, après la publication de « l'Alternative » en République fédérale d'Allemagne.

L'homme aux idées claires

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

« Jean Monnet l'européen » : sans doute, mais il ne faut pas oublier que l'initiateur du plan Schuman de 1950, d'où devait naître la première Communauté européenne, avait déjà atteint cette année-là l'âge respectable de soixante-deux ans. Somme de l'expérience d'une vie déjà bien remplie, couronnement d'une longue et brillante carrière, l'idée européenne n'était certes pas de sa part le fruit d'une inspiration subite, ni la Communauté une improvisation. Cependant si Jean Monnet a vraiment, plus que tout autre, créé la nouvelle Europe, ce n'est pas l'Europe qui a créé Jean Monnet. Il campait déjà et depuis près de quarante ans, avec pour tout bagage quelques idées claires et un redoutable acharnement à les faire progresser, un personnage très exceptionnel sur la scène mondiale.

Rien ne semblait pourtant le destiner à jouer un tel rôle. Petit-fils et fils de négociants en cognac — qui se chargeaient de vendre la production de petits viticulteurs, commercialisée sous la marque « Société des propriétaires vinicoles J.-G. Monnet », un premier pool en quelque sorte ! — il était né lui-même à Cognac le 9 novembre 1888. Il n'aimait guère qu'on le rappelle et se souciait peu de servir d'alibi aux cancres : il n'était pas bachelier. Aucune importance, puisque son avenir était d'avance assuré : son frère aîné Gaston se chargeant du marché intérieur, il serait, hors de France, le commis voyageur du « Cognac Monnet ». C'étaient là les seules étoiles qui brillaient sur son destin.

Dès dix-sept ans, muni d'une valise d'échantillons, le voici qui part pour Bruxelles, pour Londres, à la recherche de clients pour l'affaire familiale qui ne marche pas très fort. A dix-neuf ans, il vite les Etats-Unis, le Canada. Il est exempté du service militaire et sera d'ailleurs réformé au début de la guerre de 1914 parce que les médecins jugent trop fragile ce futur octogénaire.

Au Canada, il approche pour la première fois les dirigeants de grandes affaires. Il entre en relations avec deux des administrateurs de la célèbre Compagnie de la baie d'Hudson, puissante société fondée en 1670 par une Charte du roi Charles II et qui n'a jamais cessé d'appartenir au domaine de la Couronne britannique. Le gouverneur de la Compagnie, R.M. Kindersley, qui est aussi administrateur de la Banque d'Angleterre et associé de la banque Lazard Frères, son second Richard Burbidge, sont séduits par ce jeune Français dynamique et sympathique. D'intéressants contrats d'échange de cognac contre des fourrures, qui seront revendues aux établissements Revillon, sont conclus. En même temps, Jean Monnet s'initie aux affaires financières, prend la mesure des grands cartels, apprend à débrouiller l'écheveau des échanges internationaux, jauge la complexité des relations monétaires, comprend les avantages, la nécessité, de la coopération. Autant de leçons qui ne seront pas perdues.

Des comités interalliés à la Société des nations

Sa santé délicate exige des soins et des précautions, mais ne l'empêche pas de voyager : toute sa vie, bien avant le jet et même l'avion, il sera toujours prêt à boucler sa valise pour partir à l'autre bout du monde. Ainsi a-t-il déjà parcouru l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Egypte quand la guerre le surprend au Canada. Il rentre aussitôt en France. Plus clairvoyant ou mieux informé que la plupart, il ne croit pas à une courte campagne, simple promenade militaire « fraîche et joyeuse », mais il sait et il répète que la guerre sera longue et cruelle.

Comment ce garçon de vingt-six ans sans diplôme deviendra-t-il, en trois ans, un haut fonctionnaire international ? Parmi ses biographies, l'un fait de lui le protégé de Clementel, ministre du commerce, ami de son grand-père Lucien Monnet, qui avait été le premier maire républicain de sa ville. Un autre conte comment, présenté à Bordeaux par un avocat de Cognac, Mᵉ Benon, à Viviani, il est envoyé à Millerand, qui l'affecte au service du ravitaillement de l'armée dirigé par le contrôleur général Mauclair. Plusieurs relèvent la conclusion en février 1915 d'un accord par lequel le gouvernement français confie à la Compagnie de la baie d'Hudson l'exclusivité de ses achats au Canada, achats financés par un crédit de 100 millions de francs de la banque Lazard. Toujours et tout entier tourné vers l'avenir, Jean Monnet repugnait à parler du passé pour le plaisir d'évoquer des souvenirs : aussi ne s'est-il guère expliqué sur cet épisode, pas plus d'ailleurs que sur bien d'autres circonstances de sa vie.

Ce qui comptait davantage à ses yeux et ce qui est sûr, c'est qu'il comprend alors et fait admettre non sans peine à ceux qu'il sert la nécessité de « penser interallié », de coordonner non seulement les opérations militaires, mais les achats et l'approvisionnement des armées et des pays en guerre. Dès 1916, il joue un rôle important dans les premiers organismes communs franco-anglais, les Allied Executive Councils. Il représente en particulier son gouvernement au Comité du blé (Wheat Council), qui achète et répartit les céréales pour les deux pays et l'Italie, puis participe à la création du Comité du fret (Maritime Transport Council), dont il devient, en mars 1918, délégué général. Il a découvert la méthode à laquelle il restera désormais fidèle avec l'obstination d'un paysan charentais.

Après l'armistice, expert français au Conseil suprême économique qui prépare le traité de paix, il est bientôt appelé, sur la suggestion d'une personnalité anglaise de premier plan, Lord Robert Cecil, au poste de secrétaire général adjoint de la naissante Société des Nations, la S.D.N. Il s'emploie plus particulièrement, aux côtés de Sir Eric Drummond, secrétaire général, à faire aboutir le compromis germano-polonais pour la délimitation des frontières de haute Silésie, puis à redresser les finances autrichiennes et roumaines. Mais à la fin de 1922, il donne sa démission et quitte la S.D.N., officiellement pour voler au secours de l'entreprise familiale qui périclite depuis la mort de son frère, mais en fait parce qu'il a vérifié *a contrario* l'impuissance d'une organisation dont les membres n'acceptent ni règles ni institutions chargées de dégager les intérêts communs.

L'affaire de cognac est vite renflouée grâce à des concours financiers anglo-américains, et Jean Monnet peut bientôt entamer une carrière de financier international. Directeur de la filiale parisienne d'un groupe bancaire américain, Blair and Co, spécialisé dans les émissions de titres et les emprunts internationaux, il négocie et lance des emprunts d'Etat autrichiens et roumains, participe à de nombreuses opérations de grande envergure, devient administrateur de nombreuses sociétés. C'est en 1928, à l'occasion de la fondation d'une Compagnie franco-américaine pour l'électricité par Blair et, en France, l'Union des mines, compagnie dont il est le vice-président, qu'apparaît pour la première fois à ses côtés comme secrétaire du conseil d'administration un jeune homme qui sera son proche collaborateur jusqu'à la guerre, René Pleven. Mais en 1928 aussi, la crise de Wall Street atteint le groupe Blair, qui est l'enjeu de rudes batailles jusqu'au jour où il est absorbé et disparaît.

Eliminé, Jean Monet continue néanmoins de sillonner le monde, travaille pour la banque Morgan et conclut de profitables marchés. Appelé par T. V. Soong, ministre des finances et beau-frère de Tchiang Kaï-chek, il remplit à Nankin en 1933 une double mission : d'abord élaborer et faire accepter par le gouvernement chinois un plan de réorganisation industrielle et de construction des chemins de fer — le premier « plan Monnet » en somme — ensuite, ayant ainsi restauré la confiance des investisseurs, attirer les capitaux américains. Il fonde dans ce but pour la famille Soong la China Finance Development Corporation, qui financera les chemins de fer et parallèlement à New-York, en liaison avec Lazard Frères, une banque qui drainera les dollars, la Monnet-Murmane limited. Parallèlement, comme administrateur d'une société productrice d'allumettes, la Diamond Match, il s'est trouvé en relation d'affaires avec le « roi des allumettes » suédois, le financier Ivar Kreuger, de Kreuger et Toll, grand trust international. Cette société fait banqueroute en 1932, Kreuger se suicide, et le gouvernement suédois fait appel à Jean Monnet pour contribuer à liquider la faillite.

« Il a abrégé la guerre d'un an »

Au passage, à quarante-six ans, il a renoncé au célibat. Silvia de Bondini, peintre de talent, de treize ans sa cadette, qu'il a rencontrée à Rome en 1929, ne peut l'épouser : elle a déjà été mariée en Italie, où le divorce n'existe pas. C'est finalement à Moscou, en 1934 — la loi soviétique admet le divorce par déclaration unilatérale, — que ce banquier américain de nationalité française résidant en Chine réussira à faire légaliser son union avec une Italienne, née par surcroît à Constantinople. « *La plus belle opération de ma carrière* », aimait-il à dire.

Cependant, le financier international, le banquier américain, l'homme d'affaires cosmopolite, ne croit guère aux trusts et aux cartels privés. Son expérience le convainc de plus en plus qu'il n'y a pas de véritable progrès, de prospérité, ni de salut pour le monde occidental, en dehors d'une direction rigoureuse et planifiée de l'économie de chaque nation et d'une délégation par les Etats d'une part de leur souveraineté à des institutions communes. Car les hommes passent, les institutions restent, elles accumulent l'expérience collective. Il a souvent exposé ces idées et s'est acquis l'estime de nombreuses et importantes personnalités anglo-saxonnes. Il est lié avec l'entourage de Roosevelt, en particulier avec Harry Hopkins, son bras droit, et il a la confiance du président. Il a gardé ses amitiés anglaises, anciennes et solides.

Pourtant, il demeure un inconnu ou presque pour le grand public et surtout pour le monde politique français qu'il ne fréquente d'ailleurs guère : toute sa vie, il a haï les mondanités, les cocktails, les réceptions, il a fui le formalisme, les projecteurs de l'actualité, refusé les titres, les fonctions honorifiques mais sans contenu réel. Sans diplôme, il sera docteur *honoris causa* des universités de Columbia, Glasgow, Princeton, Cambridge, Oxford... Ses tiroirs étaient remplis des plus prestigieuses décorations étrangères — médaille de la Liberté américaine, grand-croix de l'Empire britannique, grand-croix du Mérite allemand pour la paix... — qu'il ne portait d'ailleurs jamais, — mais il n'avait pas la Légion d'honneur. Quant aux fonctions officielles qu'il a occupées, c'est lui-même qui les avaient toutes créées. Sa méthode, c'était la conversation en tête à tête ou en très petit comité, qui permet d'aller à l'essentiel et de s'exprimer franchement. Son domaine, la simplification — « *je ne suis pas un technicien* », répétait-il volontiers — et par dessus tout l'obstination : « *A Cognac, j'avais ma grand-mère, qu'on appelait « Marie la rabâcheuse ». Je suis comme elle.* »

L'approche de la seconde guerre mondiale, qu'il jugeait inévitable dès 1923, va l'amener à reprendre son antienne du précédent conflit : avant tout, s'unir. A la fin de 1938, Edouard Daladier, président du conseil et ministre de la guerre, le charge d'une mission d'achat d'avions de guerre aux Etats-Unis, le consulte pour l'élaboration des accords de coordination économique qu'il négocie avec son homologue anglais Neville Chamberlain. En septembre 1939, Jean Monnet devient président du comité de l'effort de guerre franco-britannique. Lorsque les divisions blindées d'Hitler se ruent sur la France en mai-juin 1940, il participe avec lord Vansittart, le général anglais Spears et le nouveau sous-secrétaire d'Etat français à la guerre Charles de Gaulle à la mise sur pied du plan de fusion des deux empires que Churchill propose à Paul Reynaud. L'union, encore et toujours. Venu à Bordeaux à quelques jours de l'armistice, il fait le siège du gouvernement Pétain, tente en vain d'obtenir que les ministres gagnent l'Afrique du Nord. Rentré à Londres, c'est chez lui que de Gaulle, le 17 juin, trace au cours d'une vive discussion le schéma de l'appel qu'il lancera le lendemain à la B.B.C.

Le général est l'homme de la résistance nationale, Jean Monnet ne voit de salut que dans l'effort commun des alliés. Tandis que se constitue le noyau de ce qui sera la France libre, il s'envole pour Washington, nommé par le gouvernement britannique, lui, un étranger, membre du British Supply Council, la mission d'achats anglaise aux Etats-Unis. Il collabore de façon étroite avec les dirigeants américains, contribue au lancement de la machine de guerre, est l'un des rédacteurs du « Victory Program », qui prévoit la construction de soixante mille avions, quarante-cinq mille chars, 8 millions de tonnes de navires pour la seule année 1942 — pari gigantesque, même pour l'industrie américaine. Adopté par le Congrès au lendemain de Pearl-Harbor, le « Victory Program » sera exécuté, et Jean Monnet sera l'un de ses animateurs et de ses surveillants. « *M. Jean Monnet a abrégé la guerre d'un an* », dira un jour le général Marshall au journaliste Walter Lippmann.

Mission à Alger : réunir Giraud et de Gaulle

Les hasards de l'histoire vont valoir à ce diplomate anglais devenu grand commis américain une de ces missions discrètes qui bouleversent les données réelles d'une situation, tandis que les attitudes et discours publics des hommes en place ne sont alors que le lointain reflet de décisions qui les dépassent et leur échappent, prises en dehors et loin d'eux. A Alger, depuis le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942, et le meurtre de l'amiral Darlan le 24 décembre suivant, le général Giraud, qui a la préférence des Américains, exerce le pouvoir au nom de la France. A Londres, de Gaulle, dont Roosevelt se méfie et que Churchill n'appuie que mollement, revendique la légitimité pour sa France libre. Il est évident que les alliés ont le plus grand intérêt à renforcer l'un et à forcer la main à l'autre pour aboutir à l'unification des forces et des territoires français sous une même autorité. Toutefois, Washington préférerait que Giraud, plus maniable, garde le contrôle de l'ensemble, mais Londres sait de Gaulle plus habile, plus efficace et aussi plus représentatif de la Résistance intérieure dans la France occupée où il va bientôt falloir débarquer et vaincre. L'idéal serait qu'ils s'entendent. A la conférence de Casablanca, en janvier 1943, Roosevelt a tenté de réconcilier les deux hommes, mais leur poignée de mains devant les photographes n'a rien résolu, au contraire. Que faire ? Nul plus que Jean Monnet n'est convaincu de la nécessité de refaire l'unité. Ce sera donc sa mission : il sera une fois de plus l'unificateur.

Parti de Washington le 23 février 1943, il fait une entrée très discrète à Alger le 27. A Casablanca, Roosevelt a annoncé sa venue à Giraud, et il est muni d'une lettre officielle de Harry Hopkins qui l'accrédite pour régler toutes les questions relatives à l'armement des forces françaises. En fait, il est chargé par le gouvernement américain, et avec l'accord des Anglais, « d'arranger les choses » entre les deux généraux français. Il les « arrangera » en effet, et vite.

Le 14 mars, Giraud prononce un discours, « *le premier discours démocratique de ma vie* », dit-il, dicté pratiquement par son nouveau « conseiller » qu'épaulent de tout le poids de leurs fonctions officielles les deux hauts représentants américain et britannique, Robert Murphy et Harold MacMillan. Enfin, Giraud tourne le dos à Pétain et à Vichy, dénonce l'armistice de 1940, annonce la libéralisation. Semaine après semaine, Jean Monnet fait le siège de Giraud pour l'amener à traduire dans les faits cette orientation nouvelle. Malgré l'hostilité ou la réserve des clans qui s'affrontent dans le microcosme algérois — *clans* des généraux, clans des pro-consuls de Vichy encore en place dans les territoires français d'Afrique, clan gaulliste aussi — il force le règlement du problème des juifs d'Afrique du Nord victimes des lois raciales, guide Giraud dans ses délicats pourparlers avec Catroux, envoyé par de Gaulle, rédige l'essentiel des nombreuses notes et memorandums établis par Alger dans ses échanges avec Londres. Le 30 mai, de Gaulle gagne enfin Alger, constitue avec Giraud le Comité français de libération nationale, dont Jean Monnet, renonçant, pour une fois, à agir dans l'ombre, est l'un des membres. Après avoir été son principal initiateur, il en sera en fait le *deus ex machina*.

Prenant acte avec réalisme de l'incapacité politique de Giraud, de son obstination, de l'influence dominante du gaullisme dans l'opinion algéroise et sur la Résistance en métropole, il concilie, apaise, veille et, inlassablement, évite les ruptures, dicte les compromis et impose ses solutions. Sur les quatorze membres du C.F.L.N., cinq au moins, René Mayer, Maurice Couve de Murville, Henri Bonnet (qui fut le collaborateur de Jean Monnet à la S.D.N.), René Massigli, Abadie, sont très proches de lui et il en va de même, parmi les gaullistes, d'André Philip, de son ancien secrétaire René Pleven. Enfin, la rude négociation qu'ils ont menée l'un contre l'autre, pour le compte des deux généraux, lui a valu l'estime attentive de Catroux et, bien sûr, il demeure le conseiller de Giraud. Tout passe par lui, rien ne peut se faire sans son accord. Rassurés, les alliés reconnaissent officiellement, le 22 juillet, le Comité comme la représentation de la France dans la guerre.

L'inventeur du Plan

Trois mois encore, à Alger, Jean Monnet s'assure de la solidité de l'union qu'il a construite, organise le commissariat à l'approvisionnement, à l'armement et à la reconstruction et, mission accomplie, rentre en octobre, huit mois après son départ, à Washington. Mais déjà il s'est chargé lui-même — c'est plus sûr — d'une nouvelle mission : évaluer les besoins de la France au lendemain de sa libération, préparer l'appel inévitable à la coopération internationale pour fournir et transporter les 15 millions de tonnes de marchandises nécessaires, prévoir les mesures d'autorité qui éviteront la hausse des prix et le désordre économique. De retour aux Etats-Unis, il devient le porte-parole des intérêts français, ou plutôt, car il reste membre du C.F.L.N. d'Alger, le ministre des affaires franco-américaines. « Ministre en mission » : ce sera d'ailleurs son titre dans le premier gouvernement provisoire que forme de Gaulle à Paris au lendemain de la libération, le 6 septembre 1944. Il obtient, à la fin de la guerre, un premier prêt de 650 millions de dollars, négocie des accords de crédits pour 1945 qui portent sur 1,1 milliard de dollars, signe les accords de prêt-bail entre les deux pays.

A maintes reprises, au général de Gaulle, au comité d'Alger, au gouvernement provisoire, à tout ceux qui comptent en France, il a fait valoir la nécessité de donner un cadre à la reconstruction, au rétablissement de l'économie, à la renaissance de la France, et un cadre que seul l'Etat peut construire et imposer. Car le banquier, l'homme des grandes affaires privées, a éprouvé les dangers d'un libéralisme qui n'est que foire d'empoigne ou laisser-faire dès lors qu'il s'agit, pour une grande tâche, de réunir en un seul faisceau toutes les volontés. Et le familier de Roosevelt, l'ami des ministres et des financiers américains, l'homme qui a l'estime de Churchill, la confiance de Wall Street et de la City sait bien que pour obtenir les dollars, l'aide que le plan Marshall va bientôt apporter aux nations ruinées par la guerre, il faudra présenter des projets solides, des comptes en ordre, faire la preuve qu'on constitue un « bon risque ».

Pour cela, plus que jamais, il croit aux institutions davantage qu'aux hommes. Oh ! Il n'est ni un planificateur à la mode socialiste ni un technocrate bardé de statistiques, de dossiers et de certitudes. Il répugne à imposer des contraintes et veut seulement inciter, engager, persuader ; il n'entend nullement détenir la vérité mais plaide la consultation, l'association à l'œuvre commune des industriels, comme des syndicalistes avec lesquels il a noué des liens personnels.

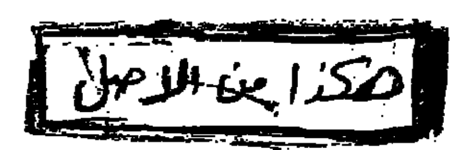
Cette thèse qu'il ébauchait à Alger en 1943, il la nourrissait sans cesse d'arguments supplémentaires, de formules, de nouvelles raisons. Il la creusait avec son extraordinaire entêtement, jusqu'à ce que ses interlocuteurs en soient saturés peut-être, mais en tout cas convaincus. Ainsi l'expose-t-il une fois de plus au gouvernement au mois d'octobre 1945, quatre mois après le retour de la paix en Europe. Il ne sert à rien de reconstruire si l'on ne modernise pas, insiste-t-il. Il est entendu. Le 21 décembre 1945, le conseil des ministres institue le commissariat général et le conseil du plan de modernisation et d'équipement, le nomme à la tête du nouvel organisme. Il s'installe rue de Martignac et commence aussitôt à tisser patiemment sa toile d'araignée.

Une équipe réduite, trente à quarante collaborateurs, jeunes, actifs, sans préjugés : Paul Delouvrier, Pierre Uri, Félix Gaillard, Etienne Hirsch, Robert Marjolin. Des commissions où fonctionnaires, syndicalistes et patrons travailleront d'autant plus aisément ensemble que rien ne transpire de leurs débats et qu'elles sont simplement consultatives, qu'elles n'engagent pas leurs organisations et qu'elles sont théoriquement sans pouvoirs. On fera l'inventaire des possibilités, on remettra au gouvernement des propositions qu'il pourra accepter ou refuser.

En six mois, le conseil du Plan établit deux projets, l'un fondé sur les ressources et les besoins immédiats de l'économie française, l'autre à plus long terme et autrement ambitieux tendent à reconstituer le capital et à moderniser les moyens de production. Le premier plan est ainsi arrêté le 28 novembre 1946 ; portant sur quatre ans, il prévoit 2 milliards de francs d'investissements jusqu'en 1950. Jean Monnet fera des rapports d'exécution, un plan pour l'outre-mer, préparera le second plan. Mais le Parlement ne discutera jamais ces textes : les parlementaires ignorent ce qu'est un plan et ils s'en moquent. Ils ne connaissent que le budget. Jean Monnet est tranquille : il a dix ans d'avance sur les députés et les sénateurs, il échappe aux vicissitudes de la politique, il peut agir.

C'est de son bureau du Plan, rue de Martignac, que partira au printemps de 1950, après bien des voyages, des conciliabules, des préparatifs, la feuille de papier destinée à Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, qui inclura tout simplement les quinze lignes de texte qu'elle comporte dans le discours qu'il doit prononcer devant ses collègues européens. Avec ces trois phrases, l'Europe va naître, une nouvelle aventure commence, celle de Jean Monnet l'européen (dont parle ci-contre Pierre Drouin), synthèse et aboutissement de son étonnante carrière.

Une carrière qui illustre bien la devise de Dwight Morrow qu'il aimait tant citer : « *Le monde se divise en deux : ceux qui veulent être quelqu'un et ceux qui veulent réaliser quelque chose.* » S'il est un homme que l'on peut ranger sans hésiter dans la seconde catégorie, c'est bien lui. Il en convenait d'ailleur volontiers, ajoutant : « *Il y a moins de concurrence.* »



JEAN MONNET

Un conquérant tranquille

(Suite de la première page.)

Son message ? Il n'a jamais été *mis en forme*. Il faut le chercher dans des extraits de discours, dans sa vie, dans ses réalisations, au *détour de ses conversations*. Ce n'est qu'avec beaucoup de doigté, au reste, qu'il faut éclairer ces zones *profondes de la conscience* où s'élaborent les motifs d'agir. Il arrive qu'on prenne des moyens pour des *fins, et l'énorme étiquette de l'Europe* collée sur la statue de Jean Monnet risque d'égarer. Au cœur de ses *préoccupations, il nous semble* y avoir eu cet article de foi : les problèmes essentiels de notre civilisation sont aujourd'hui *d'intérêt* collectif, qu'il s'agisse de la paix, de l'expansion, de la monnaie, de l'aide au tiers-monde.

Tout jeune, pendant la guerre de 1914-1918, il avait eu cette *révélation en constatant le gaspillage* causé par des décisions prises à l'échelon national, et il proposa avec *succès un pool de* ravitaillement des armées françaises et britanniques. C'est à une véritable *union franco-anglaise qu'il avait rallié* Churchill aux jours sombres de 1940, offre qui eût singulièrement changé *la face de l'Europe si elle avait été* acceptée par le gouvernement français. Comment s'étonner qu'il *soufflât ensuite dans l'oreille de Robert* Schuman l'idée de la Communauté charbon-acier, avant de militer pour *le Marché commun et l'Euratom ?*

Trouver dans des institutions l'expression de la solidarité des nations, voilà l'un des ressorts les plus constants de la vie de Jean Monnet. Il disait, à l'occasion de la remise qui lui était faite à New-York du prix de la Liberté, le 23 janvier 1963 : « Les pires ennemis de la liberté ont été et sont toujours l'esprit de domination et sa conséquence, la menace de guerre. Tandis qu'à l'intérieur de nos frontières nous avons organisé la liberté et nous avons maintenu d'un commun accord le régime de la loi, qui, dans une large mesure, élimine l'esprit de domination, sur le plan international nous continuons à maintenir la paix au moyen de la force. Maintenant, il faut dépasser nos frontières et créer de nouvelles formes de relations entre les pays. »

Il aimait aussi à citer cette phrase d'Amiel : « L'expérience de chaque homme se recommence. Seules les *institutions deviennent plus sages ;* elles accumulent l'expérience collective et, de cette expérience et de *cette sagesse, les hommes soumis* aux mêmes règles verront non pas leur nature changer, mais leur comportement graduellement se transformer. »

De cette philosophie procède toute son action. Mais Jean Monnet, malgré son optimisme foncier, n'est pas un don Quichotte. Il aima se battre, mais pour aboutir ; et il changera donc d'armes, voire de propos, selon l'événement, pour le canaliser — malgré tout — au profit du but, qui seul compte. Aussi verra-t-on ce champion de la supranationalité, ce défenseur de la C.E.D., ronger son frein avec le sourire de celui qui sait qu'il y a beaucoup de demeures dans la maison de l'Europe. Il travaillera avec autant de cœur sur les schémas plus souples des nouvelles communautés européennes et regardera la jeune pousse du Marché commun grandir jusqu'à porter l'espérance de cette union *politique qu'il a toujours appelée* de ses vœux.

Mais cette union ne doit pas être *une caste. Déjà*, en bâtissant *les* fondations de la C.E.C.A., Jean Monnet espérait voir la Grande-*Bretagne rallier le camp des Six.* Le coup d'arrêt donné par le général de Gaulle, le 14 janvier 1963, *aux négociations languissantes pour* l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun ne le désarme pas. Selon lui, la *Grande-Bretagne frappera* de nouveau à la porte, en des temps meilleurs, et il le faut parce que, « *pour nous, dira-t-il lors d'une* interview en 1964 [sic] représente beaucoup. Son respect de la légalité et des *institutions démocratiques* rejoint les fondements mêmes de l'Europe que nous bâtissons : l'union *démocratique des peuples par des* lois et des institutions qui sont les mêmes pour tous ».

Cette Europe où l'esprit de domination aura disparu ne devra pas subir non plus la loi des Etats-Unis. *Jean Monnet brodera souvent sur le* thème de l'association entre des partenaires de même rang séparés *par l'Atlantique ; il cherchera avec* obstination le moyen d'accélérer la fusion des firmes industrielles européennes *pour que celles-ci puissent* se mesurer à armes égales avec les « corporations » américaines.

C'est pourtant cette réussite matérielle des Etats-Unis qui inspirera l'action inlassable de Jean Monnet *en faveur des grands marchés. La* construction de l'Europe est non seulement, en effet, un moyen d'en *finir avec les querelles intestines,* les rivalités ancestrales, qui ont sécrété les guerres fratricides, elle *doit servir à édifier un monde où* l'on ne peut plus profiter des progrès foudroyants de la science qu'en abaissant les *barrières du commerce*, des législations nationales, etc. « Par votre impulsion, écrivait John Kennedy à *Jean Monnet, en moins* de vingt ans, l'Europe s'est davantage rapprochée de son unité qu'elle ne l'avait fait auparavant *en mille* ans. » Et, pour la première fois, c'est par une démarche pacifique, une conquête de la *raison*, que l'entreprise d'unification a pris corps et non, comme d'habitude dans l'histoire, sous l'impulsion d'un homme de guerre.

Le secret de Jean Monnet ? Il n'est pas facile de répondre. Même ceux qui ont longtemps travaillé à ses côtés hésitent sur les raisons de son magnétisme. Sans autres diplômes que ceux qu'il acquit « honoris causa », se flattant de n'être point un technicien, tordant le cou à l'éloquence, se moquant « d'être quelqu'un » pourvu qu'il « fasse quelque chose », Jean Monnet tourne le dos aux voies classiques de la réussite. Dans un monde où le *cursus honorum* tend de plus en plus à s'uniformiser, voilà déjà une manière de mettre des atouts dans son jeu lorsqu'on a la foi dans son œuvre.

Cette foi ne lui a jamais fait défaut, même à ces grands moments de crise par où — forcément — *devait passer la construction européenne*. Mieux, il a su la communiquer, reprenant inlassablement le *chemin des capitales du Vieux* Monde. Son grand désintéressement, sa liberté à l'égard des formations *politiques, ont ajouté sûrement à* son crédit, et aussi le fait qu'il savait éviter de se crisper sur ses idées *les plus chères*. Dans les moments difficiles, Jean Monnet s'employait surtout alors à créer les *conditions d'une évolution meilleure.* A James Reston, qui l'interrogeait en avril 1965, Jean Monnet répondait *en substance* : « Il y a des époques pendant lesquelles il vaut mieux laisser les événements créer une *situation nouvelle. Nous nous trouvons* actuellement dans une telle époque. » La foi donne une grande *patience*.

Pourtant, la plus grande leçon diffusée par Jean Monnet, à nos yeux, ce n'est pas celle du pouvoir de la goutte d'eau, de l'obstination, mais plutôt celle de la force d'une idée simple *dans* un monde qui a trop souvent perdu la mesure, soit qu'il vibre sous les éclairs de l'intelligence *discursive* jusqu'à la sophistication, soit qu'il s'englue dans les stéréotypes du groupe.

PIERRE DROUIN.

Citations...

Les rapports des peuples

« Du jour où je me suis occupé des affaires publiques, j'ai compris que l'égalité était absolument essentielle dans les rapports des peuples comme entre les hommes. Une paix d'inégalité (comme celle de Versailles) ne pouvait rien donner de bon.

Mon rôle était d'influencer

» Ce que j'ai entrepris, à chaque phase importante de ma vie, procédait d'un choix et d'un seul, et cette limitation à un objet m'a préservé des tentations de la diversité comme du goût du pouvoir à mille facettes... J'avais mieux à faire que de chercher à exercer moi-même le pouvoir : mon rôle n'était-il pas depuis longtemps déjà d'influencer ceux qui le détiennent et de veiller à ce qu'ils s'en servissent au moment utile ? »

Sur la Société des nations

« On a souvent dit qu'avec le retrait des Etats-Unis et la disparition de Wilson, le souffle de la générosité avait quitté la S.D.N. Il est vrai que Wilson était favorable à la limitation de la dette allemande, qu'il avait poussé à la création d'autorités nouvelles — celles de Dantzig, de la Sarre, entre autres, qu'il combattait partout le nationalisme économique, qu'il rêvait de désarmement. Mais c'est un fait aussi qu'il était en avance sur l'opinion mondiale ; et d'abord sur celle de son pays. Son échec n'entraîna pas celui de la S.D.N. naissante. Si puissants que fussent déjà les Etats-Unis, la distance était grande entre eux et l'Europe à l'époque, et le Vieux Continent était encore le centre du monde. Une organisation dominée par l'Angleterre et la France, surtout lorsque ces deux nations au prestige intact étaient d'accord, pouvait régler le sort de la planète. Mais leur accord se dégageait difficilement de leur tradition de rivalité. Je compris que le désarmement ne se réaliserait jamais quand il fut clair que l'Angleterre voulait garder intégralement sa flotte et la France son armée : à cela près, l'une et l'autre étaient disposées à souscrire à la suppression des appareils militaires. Je sentais bien que l'organisation ne pourrait continuer ainsi, mais je ne désespérais pas de contribuer à son changement. »

Le premier Plan français

« Associer les gens à la définition des objectifs qu'ils seront chargés d'atteindre était alors, dans l'ordre économique, une vue de l'esprit. Mais c'était aussi une nécessité de l'action, et je savais que, présentée sous ce jour, l'idée de coopération si controversée au plan politique pourrait être acceptée par tous. L'époque était favorable aux expériences d'effort en commun, car l'élan patriotique de la Libération était encore présent et n'avait pas trouvé le grand œuvre où il pourrait s'exprimer positivement. Les nationalisations, ambition de longue date qui venait d'être réalisée, n'étaient plus un but mais l'instrument, prêt à servir, d'un progrès collectif qui attendait qu'on le définit. Chacun sentait bien que ce progrès était possible, mais personne ne savait précisément quoi faire. Dans ce climat, le Plan pouvait être l'entreprise de toute la nation — et cette expression verbale trouverait enfin un sens concret. J'étais bien décidé à faire des commissions de modernisation une réalité vivante, et la description que j'en donnai dans la note au général de Gaulle était à mes yeux capitale. »

La démarche européenne

« Se comprendre mutuellement est difficile, mais on a déjà fait beaucoup lorsqu'on a éliminé le soupçon. Entre hommes de pays et de culture différents, c'est la première démarche à engager, encore faut-il s'avancer soi-même sans malice, sinon ce ne serait qu'une recette, c'est-à-dire un calcul. Je ne prétends pas livrer des recettes, je n'en ai pas. On agit ou non naturellement, selon qu'on est constitué d'une seule pièce ou que l'on a un esprit compliqué. Je décevrais ceux qui voudraient des enseignements plus riches sur la manière de convaincre. J'ajouterai seulement que les échecs que j'ai rencontrés en ce domaine étaient moins souvent le fait de gens bornés par nature que d'esprits délibérément fermés à l'évidence. »

Les leçons de l'expérience

« Les leçons que j'ai tirées des organisations internationales m'indiquaient surtout les erreurs à ne pas commettre. J'avais généralement constaté que le penchant à créer une administration dotée de toutes les fonctions nationales qui existaient déjà ailleurs était irrésistible et que, s'y ajoutant le souci d'équilibrer les effectifs de chaque pays, on aboutissait à une inflation du personnel et à des clivages nuisibles à la circulation des idées. La seule expérience dont j'eusse aimé m'inspirer était celle du secrétariat de la Société des nations tel qu'il fonctionnait avant mon départ. Mais d'une lourde machine peut-on ne prendre que le moteur léger et puissant ? Je voulus, du moins, en faire l'essai. »

L'Europe politique

« L'Europe politique sera créée par les hommes, le moment venu, à partir des réalités. Comment avons-nous pu croire à plusieurs reprises que ce moment était venu et que les réalités étaient mûres, c'est une histoire pleine de malentendus, mais aussi de bonne volonté. Si l'Europe a été tirée dans plusieurs directions opposées par des hommes qui n'avaient pas la même idée de son destin, j'y vois beaucoup de temps et d'efforts perdus, mais rien qui contredise la nécessité de l'unir. Simplement, les philosophies et les méthodes étaient différentes, et comme toujours ce sont les réalités qui auront le dernier mot. Ce dernier mot est en train d'être écrit, je crois, et il ressemble fort au tout premier, celui de 1950. Il se lit ainsi : délégation de souveraineté et exercice en commun de cette souveraineté déléguée. Je ne vois pas qu'on ait inventé autre chose depuis vingt-cinq ans pour unir l'Europe, en dépit de toutes les occasions de faire dévier le chemin.

» Je n'ai jamais connu pour ma part qu'un seul chemin. Mais la durée du cheminement est incertaine. La construction européenne, comme toutes les révolutions pacifiques, a besoin de temps — le temps de convaincre, le temps d'adapter les esprits et d'ajuster les choses à de grandes transformations. Il y a aussi, toutefois, les circonstances qui bousculent le cours du temps et il y a l'occasion qui se présente à son heure : faut-il laisser passer cette heure sous prétexte qu'on ne l'attendait pas si tôt ? La question s'était posée dès 1950 avec la décision brusquée du réarmement allemand, et nous avions alors saisi l'occasion pour tenter un progrès à partir de ce qui eût pu être un recul de l'intégration à peine commencée. L'affaire ne fut pas bien menée, on l'a vu. La Communauté de défense était prématurée sans doute, mais elle échoua surtout parce qu'elle traîna en longueur. parce qu'elle traîna en longueur. »

ANCIEN DÉLÉGUÉ DU GÉNÉRAL DE GAULLE EN FRANCE OCCUPÉE

Alexandre Parodi est mort

Nous apprenons la mort d'Alexandre Parodi, ancien délégué général du général de Gaulle en France occupée en 1944, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, décédé à son domicile parisien le *15 mars 1979. Il sera inhumé dans* l'intimité le lundi 19 mars, à 1 1heures, au cimetière du Père-Lachaise.

« L'air timide, l'œil froid, la parole discrète, le geste rare, il ne paraissait guère, à première vue, destiné à traîner les cœurs derrière lui. Pourtant sa droiture, son courage et peut-être sa réserve même, avaient fini par lui gagner notre entière confiance », écrit Emmanuel Monick, qui fut secrétaire général aux finances en 1944. Et l'historien Adrien Dansette : *« Visage glabre, un peu austère de pasteur protestant (...) Alexandre Parodi a des principes, il a aussi des scrupules qui accéléreront sa décision quand sa loyauté est en cause, et les ralentiront quand les vies humaines sont en jeu. Nobles qualités, mais point celles d'un révolutionnaire »*. Tels sont les portraits concordants de celui qui fut, lors de la libération de Paris le délégué général du comité français de libération national et en fait, le chef d'une sorte de gouvernement clandestin avant l'arrivée en France du général de Gaulle (1).

Alexandre Parodi, né le 1er juin 1901 à Paris appartenait à une famille de la bourgeoisie parisienne. Son grand-père Alexandre Vavin, siégea à l'Assemblée en 1848, son père Dominique Parodi, philosophe, fut membre de l'Institut. Lui-même suit la filière du Conseil d'Etat, et se spécialise dans les problèmes du travail : en 1940, maître des requêtes, il est directeur général du travail et de la main-d'œuvre. Vichy révoque d'emblée ce haut fonctionnaire soupçonné de « mal penser ». Parodi retourne au Conseil d'Etat, installé à Royat (Puy-de-Dôme). Son frère, René, magistrat, arrêté par *les Allemands en février 1942* est trouvé mystérieusement pendu dans sa cellule de Fresnes.

Lorsque, le 1er juillet 1942, Jean Moulin constitue le comité général d'études qui doit préparer la doctrine *du gouvernement d'après la libération*, quatre « experts » en font partie au départ : Paul Bastid sous le pseudonyme de Primus, Robert Lacoste (Secundus), François de Menthon (Tertius). Alexandre Parodi sera Quartus. *Ainsi étudiera-t-il, avec* Pierre-Henri Teitgen, qui sera coopté, au C.G.E., les *réformes* judiciaires à *prévoir, puis préparera le régime* futur de la presse.

Lorsque, après Jean Moulin, *délégué général du général de Gaulle*, Emile Bollaert est arrêté à son tour *par la Gestapo, en septembre 1943*, l'intérim se prolonge. Alger finit par se rallier, en mars 1944, à la nomination à ce poste d'Alexandre Parodi. Il devient ainsi le chef de l'administration clandestine, chargé *de préparer et de mettre en place* les futurs cadres de la libération, commissaire de la République, préfets — *ce qu'il fera avec Michel* Debré, — direction provisoire des ministères. Quartus, qui porte désormais *le pseudonyme de Cérat*, à sa manière discrète et distante, fait accepter son autorité, reconnue à *Alger comme par les instances de la* Résistance. Ainsi désigne-t-il les secrétaires généraux provisoires qui, *dès le début des combats à Paris* prendront possession des ministères.

Le 12 août 1944, consacrant une situation de fait, *le gouvernement* d'Alger fait de Parodi le commissaire délégué à l'administration des territoires occupés avec *rang de ministre*. Situation délicate. Cérat, même s'il ne s'est jamais rendu à Alger, représente *le pouvoir du général de* Gaulle, un pouvoir qu'une bonne partie de la Résistance, s'il ne le *conteste pas dans le principe, entend limiter*. La suppression de la délégation générale, organisme modéré et modérateur et *taxé* de « technocratisme », a été demandée, notamment par les communistes. Si tout le monde *rend hommage à la personne* même de Cérat, les rapports sont souvent tendus, et généralement ambigus avec *le Conseil national de* la Résistance.

Parodi tient à limiter les effusions *de sang inutiles. Le général* Chaban-Delmas, délégué militaire national, aussi. Mais, malgré leurs réserves et *leur crainte d'une action prématurée,* l'insurrection de Paris éclate le samedi 19 août 1944. Cérat met *toutes les forces de la Résistance* parisienne sous les ordres du colonel F.T.P. Rol-Tanguy. La trêve bientôt *négociée par le consul général* de Suède, M. Nordling, permettra cependant, estime Parodi, de gagner *du temps et d'organiser ses forces.* A peine est-elle entrée en vigueur que le délégué général et deux de *ses adjoints sont arrêtés* et livrés à la Gestapo. Excipant de sa qualité de ministre, Alexandre Parodi par*vient avec le concours* de M. Nordling à rencontrer le général von Choltitz, commandant allemand du *Gross-Paris. Entrevue sévère,* à l'issue de laquelle Cérat, libéré en raison de la trêve, refuse la main de *Choltitz*.

Le 21 août, la trêve est rompue. Au cours d'une séance dramatique *du C.N.R., le délégué général se* rallie à une reprise de l'insurrection : il importe de tenir Paris et les *grandes administrations avant l'arrivée* des alliés. Dès le 22, il préside à l'hôtel Matignon une réunion des *secrétaires généraux provisoires des* ministères. La mise en place au sommet de la nouvelle administration sera *accomplie lorsque le général* de Gaulle, dont la réception a été préparée par Parodi, entrera à Paris le 25 août et *rencontrera* pour la première fois son délégué.

Alexandre Parodi ne réclamera aucun *privilège. De septembre 1944* à novembre 1945, il se consacre à la tâche interrompue en 1940 : il est *ministre du travail et de la Sécurité* sociale qui vient de naître et « *tissera patiemment et malaisément*, écrira de Gaulle, *la toile de Pénélope que constitue l'étude des salaires* ». Nommé conseiller d'Etat, il est dési*gné ensuite comme délégué du gou*vernement provisoire auprès du conseil consultatif pour les affaires *italiennes et représente la France à* Rome. Ainsi entre-t-il dans la diplomatie. Il sera dès le 12 avril 1946 *délégué permanent de la France au* Conseil de sécurité des Nations unies. Paris l'enverra comme observateur aux expériences nucléaires de Bikini. A New-York il jouera un rôle important dans la définition du droit de veto et s'opposera à toute indulgence à l'égard de l'Espagne franquiste.

Toujours calme, toujours discret, il n'en est que plus efficace. En février 1949, il devient secrétaire général du ministère des *affaires étrangères*, poste qu'il occupera pendant six ans, avant de devenir représentant permanent de la France à l'OTAN en 1956-1957. Il est alors envoyé au Maroc où il représente la France auprès de Mohammed V. Le 1er octobre 1960, enfin, il occupe le plus haut poste de la hiérarchie administrative : il succède au professeur René Cassin à la vice-présidence du Conseil d'Etat. Dans ces hautes fonctions, le grand administrateur sévère et effacé notera les changements survenus dans le monde et la société française, les soulignera constamment. Il poussera à une simplification et à une humanisation de l'administration et de la réglementation. Toujours *préoccupé* par les problèmes du travail, il représentera la France aux conférences internationales qui en débattent.

Alexandre Parodi prendra sa retraite en mai 1971. Il avait été élu le 25 mai 1970 à l'Académie des sciences *morales et politiques*. Avec lui disparaît non seulement un grand serviteur de l'Etat, mais un homme qui, aux heures difficiles, avait su rompre avec un pouvoir illégitime à ses yeux, le combattre avec détermination *sous une modération* apparente et assurer la plus difficile des transitions.

JEAN PLANCHAIS.

(1) Citations reprises du livre *les Neuf Sages de la Résistance*, de Diane de Bellescize. Collection « Espoir », Plon.

Jacques Destrée et la Résistance

M. Jacques Debû-Bridel, ancien membre du Conseil national de la Résistance, nous écrit :

Le docteur Renet, qui demeure, pour tous ceux qui l'ont connu pendant l'occupation, Jacques Destrée, vient de nous quitter (*le Monde* du 14 mars).

Les hommes décidés à se battre dès le début de l'occupation furent assez rares, et je crois qu'un juste hommage doit leur être rendu. Renonçant à ses recherches médicales dès octobre 1940, le docteur Renet faisait de son cabinet un des centres de la Résistance. Il fut, avec plusieurs de ses amis de la Jeune République, l'un des douze fondateurs du groupement Valmy.

Fin août ou début décembre 1942, je fis sa connaissance par l'intermédiaire de Claude Bellanger qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe, et qui animait alors le mouvement Maintenir. Il s'agissait de la création d'un « grand » journal clandestin : *Résistance*, dont Destrée fut le directeur, l'animateur et l'âme. Selon un phénomène général de la lutte clandestine, le journal devint le centre d'un mouvement d'action clandestine ; d'autant que, grâce à l'imprimeur Jean de Rudder, *Résistance* était tiré à 5 000 exemplaires, chiffre énorme *pour l'époque, tirage dont la distribution* s'effectua sans trop de pertes grâce au cloisonnement du mouvement ; « Participer d'abord à la lutte pour la victoire, et ensuite à la création d'une véritable démocratie ; telles sont nos ambitions et nos raisons d'exister », *affirme Destrée dans le premier* numéro du journal.

Résistance fut alors un des mouvements les plus décidés, avec le Front national, à combattre le régime de Vichy, dont tous les patriotes n'avaient pas encore découvert la *turpitude*.

Arrêté le 23 novembre 1943, évadé, repris trois jours après, il fut longuement torturé. Je ne puis oublier qu'il sortait de mon bureau avec un texte rédigé de ma main et que la moindre parole *de sa part eût conduit immédiatement* à mon arrestation. Interné à Fresnes, réinterrogé par la Gestapo, déporté à Buchenwald, en janvier 1944, il fut libéré par les troupes américaines, le 23 avril 1945. Depuis lors, fidèle aux grandes options de la charte du C.N.R., Jacques Destrée se consacra essentiellement à la politique : on sait qu'il siégea par deux fois au Luxembourg comme sénateur R.P.F. et qu'il dirigea successivement *Résistance* et *Ce matin*.

A Rome, on appelait, écrit Cicéron, « *grand citoyen dont tous les actes ont eu le bien public pour objet* ». A ce titre, Jacques Destrée fut un grand citoyen.

Le Monde

étranger

LE PROJET DE TRAITÉ DE PAIX ISRAÉLO-ÉGYPTIEN

Les États-Unis devront accroître considérablement l'aide promise au Caire si Ryad lui coupe les crédits

Le gouvernement égyptien a approuvé à l'unanimité, le jeudi 15 mars, le projet de traité avec Israël. Le premier ministre, M. Khalil, qui s'est refusé à révéler la teneur du document, a souligné cependant que la question palestinienne « *ne pourra jamais être ignorée si l'on veut aboutir à une paix globale au Proche-Orient* ». Tout en soutenant la même thèse, le parti de la gauche égyptienne, le Rassemblement progressiste unioniste, présidé par M. Khaled Mohieddine, affirme, dans un communiqué, que le traité proposé ne conduit pas à une paix « réelle ». Le parti ajoute que ce traité vise dans la pratique à « *sauver les intérêts américains au Proche-Orient, mettre fin à l'isolement d'Israël, et trouver un substitut à l'Iran après la défection de celle-ci du CENTO...* ».

De son côté, le général Dayan a révélé que les Etats-Unis engageront vraisemblablement des pourparlers avec la Jordanie et peut-être aussi avec la Syrie après la conclusion du traité pour les inciter à suivre l'exemple de l'Egypte. Le chef de la diplomatie israélienne a confirmé que les négociations entre Jérusalem et Le Caire sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza commenceront un mois après la ratification du traité et devront se terminer un an au plus tard. Il a encore indiqué que l'Egypte s'est engagée à fournir du pétrole du Sinaï à Israël, mais que les accords à ce sujet devront être conclus avec les compagnies qui exploitent ces gisements. De toute manière, a-t-il ajouté, les Etats-Unis assureront l'approvisionnement énergétique d'Israël pendant une période de quinze ans. Il a démenti, enfin, qu'Israël ait pris un engagement ferme de libérer des prisonniers palestiniens.

Bien que le président Sadate ait annoncé son départ jeudi prochain pour Washington, où le rejoindrait le même jour M. Begin, le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré que le traité de paix ne pourra « *raisonnablement pas* » être signé la semaine prochaine, en raison de l'emploi du temps trop chargé du président Carter. La cérémonie de signature, a-t-il ajouté, aura probablement lieu au début de la semaine suivante.

M. Moubarak reçu à l'Élysée

Le porte-parole du président a, d'autre part, évalué à 4 ou 5 milliards de dollars le montant de l'aide supplémentaire que les Etats-Unis envisagent d'accorder à l'Egypte et à Israël pour faciliter la mise en œuvre du traité. Cette somme viendrait s'ajouter aux quelque 3 milliards de dollars déjà accordés, en principe, aux deux pays. L'addition serait beaucoup plus lourde, dit-on à Washington, si les pays arabes, en particulier l'Arabie Saoudite, devaient couper leur aide financière à l'Egypte ou lui imposer des sanctions économiques.

C'est précisément pour désarmer l'opposition de l'Arabie Saoudite et de la Jordanie que le président Carter a chargé M. Brzezinski de se rendre, dès ce vendredi 16 mars, dans ces deux pays pour expliquer à leurs dirigeants les vertus du traité israélo-égyptien. Selon la chaîne de télévision américaine N.B.C., les réserves du gouvernement de Ryad se sont transformées depuis peu en franche hostilité, comme aurait pu le constater il y a quarante-huit heures le vice-président égyptien, M. Hosni Moubarak. Tandis que celui-ci exposait au prince héritier Fahd les termes du projet de traité, le premier ministre saoudien l'aurait apostrophé d'une manière qui frisait l'insulte.

Après avoir accompli une mission analogue auprès du président roumain, M. Ceausescu, et du chancelier autrichien, M. Kreisky, M. Moubarak, de passage à Paris jeudi, a été reçu par M. Giscard d'Estaing.

Tribune internationale

Un Bantoustan pour les Palestiniens ?

par IBRAHIM SOUSS (*)

L'OPINION publique occidentale se hâte aujourd'hui de désigner les Palestiniens comme les détracteurs d'une paix tant souhaitée et tant attendue au Proche-Orient.

Et personne ne veut se poser la question fondamentale — à savoir, pourquoi les Palestiniens, et avec eux l'ensemble des peuples arabes, rejettent les accords qui vont être signés entre Sadate et Begin sous l'œil bienveillant de Carter.

Il n'est donc pas inutile de s'attarder sur cette question — et d'expliquer pourquoi le plan d'autonomie administrative, proposé pour la Cisjordanie et Gaza ne peut mener à rien d'autre qu'à la perpétuation de l'occupation israélienne sur ces territoires et, dans le meilleur des cas, à la création d'une sorte de Bantoustan où serait parquée une fraction du peuple palestinien.

Le comité, mis en place par le bureau du premier ministre israélien, n'a-t-il pas, il y a à peine un mois, spécifié le statut de cette autonomie ? La population de ces deux territoires n'aurait droit ni à des passeports propres (chacun devant alors opter entre la citoyenneté israélienne et la citoyenneté jordanienne) ni à une monnaie propre. En outre, l'armée israélienne se réserve le droit d'intervenir à chaque instant pour imposer la loi et l'ordre ; enfin, le comité prévoit l'exploitation des ressources naturelles des territoires par Israël.

JE viens de citer, pour mémoire, les faits les plus saillants des dispositions prévues par Israël. En tout état de cause, de l'aveu même de l'ensemble des dirigeants israéliens, cette autonomie ne saurait, en aucune façon, déboucher sur la création d'un Etat palestinien indépendant. Ne serait-il pas légitime, d'ailleurs ,de demander aux intéressés eux-mêmes leur avis sur le sujet ? Les manifestations de toutes les couches de la population de Cisjordanie et de Gaza, au cours de ces derniers mois, ne laissent aucun doute quant à l'hostilité profonde qu'elles nourrissent à l'égard de l'avenir que leur réservent Carter, Sadate et Begin. Sans parler de la méfiance ou de la réprobation de l'ensemble du monde arabe, à l'endroit de Sadate lui-même, qui s'est octroyé le droit de marchander le sort du peuple palestinien.

Les aspirations de celui-ci — comprenant aussi bien la partie vivant actuellement sous l'occupation que celle qui vit en exil — se sont cristallisées au fil de longues années de lutte, menées sous la bannière de l'O.L.P., et ont été consacrées par les diverses résolutions de l'ONU concernant ses droits inaliénables. Elles convergent toutes vers la création, sur le sol palestinien, d'un État indépendant et souverain, au sein duquel le peuple pourra exercer son droit à l'autodétermination et réaliser l'espoir du retour dans sa patrie.

Si nous rejetons les accords américano-israéolo-égyptiens, c'est qu'ils bafouent ce droit et insultent cet espoir. Loin de conduire, dès lors, à la conciliation, ils conduisent l'ensemble de la région à de nouveaux conflits.

Tous ceux qui se réjouissent aujourd'hui, à la pensée que la paix est proche, devraient se souvenir que, pour durer, celle-ci doit reposer sur une certaine éthique ; et c'est pourquoi elle ne régnera, sur la région, que lorsque les droits inaliénables du peuple palestinien seront enfin reconnus.

(*) Directeur du bureau de liaison et d'information de l'O.L.P. en France ; observateur permanent auprès de l'UNESCO.

Les Palestiniens se félicitent de la solidarité du monde arabe

De notre correspondant

Beyrouth. — La résistance palestinienne considère que le traité de paix égypto-israélien va être conclu, en fin de compte, dans les conditions les moins mauvaises pour elle. Les circonstances dans lesquelles intervient ce traité, l'intransigeance israélienne, qui ne donne aucune raison à d'autres pays de suivre l'exemple égyptien, créent en effet un environnement arabe qui, de la Jordanie à l'Arabie Saoudite, sans compter les pays du Front de la fermeté, y est hostile. Le monde arabe se retrouve ainsi uni sur des positions qui sont celles de l'O.L.P. sans que la centrale palestinienne ait à mener une action politique ou terroriste à cette fin.

L'O.L.P. voit, sans avoir eu à recourir à des pressions ou à des menaces, la population de Cisjordanie et de Gaza refuser violemment et spontanément le traité égypto-israélien, notamment ses clauses relatives à l'autonomie limitée de ces territoires. « *Les propositions faites aux Palestiniens des territoires occupés sont si peu attrayantes que nous sommes débarrassés du souci de les contrecarrer* », a dit à ce propos un responsable palestinien.

Tout en se félicitant du ralliement de l'Iran à leur cause, certains Palestiniens pensent que l'O.L.P. ne doit pas, comme elle a eu tendance à le faire jusqu'à présent, surestimer l'importance de ce succès.

L'isolement de l'Egypte paraissans acquis et le risque de « contagion » fort mince, les dirigeants palestiniens n'excluent pas toutefois que, dans un deuxième temps, Israël, avec l'accord de ses partenaires égyptien et américain, cherche à les entraîner dans une bataille au Liban, soit directement, soit par milices chrétiennes interposées. Les déclarations apaisantes de M. Chamoun (*le Monde* du 16 mars) ne rassurent qu'à moitié les dirigeants palestiniens. Ils se demandent si cette attitude se confirmera après la signature du traité. « *Pour notre part*, affirment-ils, *nous n'entreprendrons pas d'opérations de commandos spectaculaires susceptibles de servir de prétexte à une agression israélienne ; tout simplement parce que, dans la conjoncture présente, nous n'y avons pas intérêt.* » — L. G.

En Cisjordanie

Des civils israéliens armés ont participé aux affrontements de Khalkhoul

De notre correspondant

Jérusalem. — Le couvre-feu était toujours imposé par l'armée ce vendredi matin 16 mars, à Khalkhoul, où devaient avoir lieu les obsèques des deux victimes de la fusillade de la veille, tandis que la presse israélienne traduisait l'inquiétude générale et tente de mesurer les conséquences de cette affaire, dans le climat de tension qui règne en Cisjordanie depuis près d'une semaine (*le Monde* du 16 mars 1979).

« *Faites demi-tour. Vous ne pouvez aller ni à Khalkhoul; ni à Hébron. C'est dangereux : il y a des tirs et des combats...* » Cet avertissement, lancé aux automobilistes par un sous-officier à l'un des barrages installés par l'armée sur la route Jérusalem-Hébron, jeudi après-midi, en disait long sur l'état de nervosité des militaires israéliens. Car depuis plusieurs heures, le silence et le calme absolus étaient revenus dans tout le secteur. Il ne pouvait en être autrement puisque l'agglomération, aux rues désertes, était complètement « bouclée » par les soldats. Impossible de s'approcher du centre et de rentrer en contact avec les témoins de la fusillade. Tout importun était immanquablement éconduit par les patrouilles qui sillonnaient les environs.

Pendant près de cinq heures, les informations sur cette affaire ont été censurées. L'embarras des officiels était grand. Ce n'est qu'au milieu de l'après-midi qu'un communiqué du porte-parole de l'armée a été publié. Un texte laconique : « *Un groupe de soldats et de civils israéliens ont été pris, ce matin à 8 h. 30, dans une violente manifestation organisée par des centaines d'étudiants sur la route de Khalkhoul. Au cours de la manifestation, des coups de feu ont été tirés par les soldats et les civils. (...) Les corps des victimes seront autopsiés. Le commandant de la région et le gouverneur militaire de Judée et Samarie* [Cisjordanie] *se sont rendus sur place pour établir les circonstances de l'incident.* »

Un raid punitif

Qui étaient ces civils en armes ? Que faisaient-ils à cet endroit au moment de la manifestation ? Selon diverses indications, il s'agissait d'habitants de Kyriat-Arba, le nouveau quartier juif d'Hebron, situé à quelques kilomètres de Khalkhoul. Selon certaines versions des faits, ils ont été surpris par la manifestation alors qu'ils circulaient en voiture sur la route. Mais pourquoi étaient-ils armés ? Dans le passé, de nombreux incidents — moins graves — ont opposé ces militants de l'implantation israélienne en Cisjordanie à la population arabe locale, notamment à ces autres militants que sont les habitants de Khalkhoul, un des foyers du nationalisme palestinien. Coïncidence surprenante : nous avons rencontré jeudi d'autres Israéliens de Kyriat-Arba patrouillant en armes dans les rues de Hébron, où avait eu lieu dans la matinée une nouvelle manifestation contre le traité israélo-égyptien et le plan d'autonomie.

Ces patrouilles ont été décrites comme une « *démonstration de force* » par les élus locaux de Hébron, qui ont affirmé que ces « *miliciens* » avaient forcé des jeunes de la ville à supprimer toute trace de manifestation : barricades, pierres et pneus calcinés. Le conseil municipal d'Hébron a adressé à ce sujet un télégramme de protestation au ministre de la défense, M. Ezer Weizman, et au gouverneur militaire de Cisjordanie.

D'autres colons israéliens avaient agi de même quelques jours plus tôt, à Ramallah, en organisant un raid punitif parce que la veille, des pierres avaient été lancées contre l'un de leurs véhicules. A Khalkoul, au début de la nuit qui a précédé la fusillade, un enfant avait lui aussi lancé des cailloux sur un autobus israélien qui se rendait à Kyriat Arba. Cet incident devait entraîner la convocation de tous les membres du conseil municipal de Khalkhoul chez le gouverneur militaire d'Hébron, où ils sont restés près de huit heures. La commission d'enquête, qui a été constituée jeudi, devrait être en mesure de dire si tout cela n'était que coïncidence.

Au cours du même après-midi de jeudi dans la vieille ville de Jérusalem, des manifestations ont de nouveau été organisées. Des pierres ont été lancées sur le service d'ordre qui, pour la deuxième journée consécutive, a fait usage de ses armes pour tirer des coups de semonce et disperser les manifestants.

D'autre part, un officier du corps des gardes-frontières a été suspendu jeudi après la communication des premiers résultats de l'enquête menée sur les circonstances d'une précédente fusillade qui avait eu lieu le 12 mars près de l'université Bir-Zeit, et au cours de laquelle quatre étudiants avaient été blessés par balles.

FRANCIS CORNU.

La situation en Iran

Le procès de M. Hoveyda

(Suite de la première page.)

Il s'agissait pourtant bel et bien d'une sorte de défi au premier ministre, qui s'est rendu, jeudi soir, à Qom, pour faire part à l'ayatollah Khomeiny de son vif mécontentement, et demander qu'un procès équitable soit assuré à l'ancien premier ministre.

> **LES JOURNALISTES ÉTRANGERS « HOSTILES A LA RÉVOLUTION » SERONT EXPULSÉS**
>
> **M. Ralph Schoenman, membre du comité américain pour la liberté artistique et intellectuelle en Iran, a été expulsé le jeudi 15 mars du pays, alors qu'il s'apprêtait à se rendre au Kurdistan. Une mesure similaire serait prise à l'encontre de la féministe américaine Kate Millet.**
>
> **M. Schoenman avait récemment provoqué la démission du colonel Tavakoli, coordinateur des activités militaires au sein des « comités Khomeiny », en rendant publics plusieurs de ses propos qu'il avait au préalable enregistrés (« le Monde » du 24 février). Il était revenu à la charge samedi en demandant, dans une lettre à M. Bazargan, la création d'un comité chargé de vérifier le bien-fondé de ses accusations.**
>
> **M. Entezam, porte-parole du gouvernement, justifiant jeudi cette mesure d'expulsion, a déclaré que M. Schoenman voulait « diviser les forces révolutionnaires » en Iran et qu'il n'était qu'« un membre de la C.I.A. travaillant pour le compte du sionisme ».**
>
> **M. Entezam a annoncé, par ailleurs, que les télévisions étrangères devront désormais soumettre leurs films aux autorités avant de les expédier à l'étranger et que seuls les films jugés « impartiaux » seraient autorisés. Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas là d'une censure mais d'une mesure destinée à « protéger la révolution ». Il a adressé, par la même occasion, une sévère mise en garde à l'égard des journalistes étrangers, précisant qu'ils seraient expulsés du pays s'ils se montraient « hostiles à la révolution ». — J. G.**

M. Hoveyda, qui avait été interrogé récemment à deux reprises, avait déclaré la veille à Me Lahidji, représentant l'Association iranienne pour la défense des droits de l'homme, qu'il était satisfait de la manière dont l'enquête préliminaire avait été conduite. Il croyait alors qu'il aurait le temps nécessaire pour préparer sa défense et avait demandé aux enquêteurs l'autorisation d'obtenir de ses amis plusieurs documents relatifs à certaines accusations précises. C'est donc sans le concours d'un avocat et sans avoir eu le temps d'organiser sa défense que M. Hoveyda a comparu dans la nuit de mercredi à jeudi devant un tribunal dont la composition n'a même pas été rendue publique.

Selon les comptes rendus de la presse iranienne, l'ancien premier ministre, considérablement amaigri (il aurait perdu vingt kilos depuis son incarcération), est entré dans la salle du tribunal le regard inquiet, éperdu et transpirant abondamment : il avait pris des somnifères, ne sachant pas qu'il serait convoqué à cette heure.

Le procureur a aussitôt donné lecture de dix-sept chefs d'accusation retenus contre lui, qui vont de la corruption à la trahison nationale, en passant par le trafic de stupéfiants. Il a conclu : « *Comme nous sommes certains que ces accusations sont fondées, le tribunal de la révolution islamique demande la peine de mort et la saisie des biens de l'accusé.* »

« *Je viens à peine de prendre connaissance des accusations qui me sont adressées ; comment puis-je me défendre dans ces conditions ?* », a déclaré M. Hoveyda, ajoutant : « *Si vous décidez que je suis coupable, je suis donc coupable. Faites le nécessaire : la vie d'un individu ne compte pas devant la vie d'une nation.* »

Un étrange dialogue s'est alors engagé entre l'accusé et ses juges :

M. Hoveyda. — « *Je n'ai jamais déclaré la guerre à Dieu et à son imam ; cela n'est pas vrai, car je suis issu d'une famille religieuse. C'est parce que je suis croyant que j'ai été à La Mecque. J'ai aussi une vieille mère qui est très pieuse.*

Le tribunal. — Vous savez très bien jouer avec les mots...

M. Hoveyda. — *En tout cas, nous avons tous vécu au sein du même système. Je me trouve donc aussi coupable que vous tous, car nous avions tous accepté ce système. Si vous dites que dans ce système j'avais engagé la guerre contre Dieu, je vous réponds : je n'étais par le seul. Beaucoup d'autres ont suivi la même voie. Vous devriez au moins me donner le temps de préparer ma défense au lieu de me traîner devant un tribunal en pleine nuit. Pourquoi m'a-t-on arrêté ? Je n'ai jamais tué ni volé. Nous avons vécu tous sous le même régime ; vous savez très bien qui étaient ceux qui prenaient les grandes décisions et quelles étaient les limites de la responsabilité d'un premier ministre. Tout cela demande des heures et des heures de discussions. Vous traînez un ancien premier ministre devant votre tribunal et vous avez laissé cinq autres premiers ministres quitter le pays. Moi aussi j'aurais pu en ce moment me promener sur les Champs-Elysées ou la Cinquième Avenue. Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi je n'ai pas quitté le pays ? Pourquoi j'ai été chassé du gouvernement et de mon poste de ministre à la cour ? Ces questions doivent d'abord être posées, et ce n'est qu'après que le tribunal pourra juger.*

Ai-je jamais ordonné de tirer ?

Le tribunal. — Le chah a torturé et vous dites que vous n'y êtes pour rien, alors que vous savez bien qu'il consultait son premier ministre. A différentes reprises vous avez déclaré au Majlis (Parlement) que nous n'avions qu'un seul chef. Cela ne veut-il pas dire que vous avez trahi la Constitution et la révolution constitutionnelle ?

M. Hoveyda. — *Je n'ai aucune défense à opposer à ce genre d'accusation ; vous devriez m'autoriser à vous questionner également. Vous savez très bien que ce système n'a pas commencé lorsque j'ai pris la tête du gouvernement et qu'il n'a pas pris fin quand j'ai été éliminé.*

— Le chef de la SAVAK occupait le poste de vice-premier ministre ; il était donc lié au premier ministre...

— *Il n'était le vice-premier ministre que nominalement, mais, en réalité, il n'avait rien à faire avec notre gouvernement. Même ceux qui, pendant cinquante ans, se sont succédé à la Cour suprême n'ont rien pu faire contre la répression. Pourquoi croyez-vous que moi j'aurais pu faire quelque chose ? Je n'étais pas encore né lorsque le régime des Pahlavi a commencé et ce n'est pas moi qui ait éliminé Mossadegh.*

— N'êtes-vous pas responsable de ce qui se passait sous votre gouvernement ?

— *Croyez-vous qu'on me demandait mon avis pour tout ce qui s'est passé ? Sachez qu'il s'est écoulé un mois entier avant que je n'apprenne que les troupes iranienne avaient été envoyées au Dhofar.*

— N'étiez-vous pas au courant de ce qui se passait dans les prisons.

— *Non. On arrêtait des gens et on les conduisait devant les tribunaux militaires, et c'était eux qui étaient responsables. J'ai été treize ans premier ministre. Ai-je jamais, au cours de cette période, donné l'ordre aux militaires et aux chars de tirer contre la population ? Est-ce que c'est moi qui ai donné l'ordre de tirer contre les étudiants dans les universités ?*

— Et le Rastakhiz (parti unique), dont vous étiez le secrétaire général ?

— *J'ai toujours été contre ce parti, dès sa création ; je savais qu'il ne servirait à rien. Bien sûr, vous pouvez me demander pourquoi je suis resté à mon poste durant toutes ces années. Mais toutes nos lois ont été promulguées par le Parlement et tout le monde les a approuvées. Nous étions tous responsables. Pourquoi moi seul ? D'ailleurs, les grandes décisions concernant les personnes étaient prises par le chah lui-même.* »

M. Hoveyda a poursuivi : « *Je n'ai aucune haine contre quiconque. Ma vie a été sans taches, mes mains ne sont pas rouges du sang d'autrui. Bien que premier ministre, je menais une vie simple. J'ai une mère de quatre-vingts ans et je l'aime beaucoup. Car, lorsque mon père est mort, j'avais à peine neuf ans et mon frère cinq ans. Nous ne possédons rien des richesses de ce monde. Les « comités » connaissent bien ma maison. Je n'ai pas voulu que ma mère me rende visite ici, parce que je ne voulais pas qu'elle me voie dans cet état. Il vaut mieux qu'elle se contente des doux souvenirs du passé.* »

Tirant un mouchoir de sa poche, M. Hoveyda a essuyé son visage et a demandé que la séance soit ajournée pour qu'il puisse avoir le temps d'organiser sa défense.

JEAN GUEYRAS.

A travers le monde

Ethiopie

● L'ARMEE ETHIOPIENNE effectue des raids aériens intensifs en Erythrée en utilisant des bombes à fragmentation, rapporte jeudi 15 mars le quotidien soudanais *Al Ayam*. Selon le quotidien, des « dizaines de personnes » auraient été tuées ou blessées. — *(A.F.P.)*

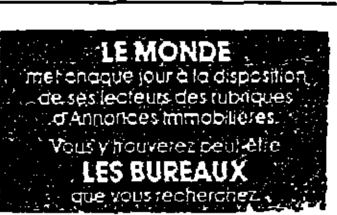
Ouganda

● LA TROISIEME CONFERENCE ANNUELLE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR L'AFRIQUE, dont les travaux se sont terminés jeudi 15 mars à Kampala, aurait octroyé des crédits de 4 millions de dollars à l'Ouganda. Radio-Kampala a déclaré que cette aide était liée aux difficultés du pays. Enfin, le *Standard* de Nairobi rapporte, vendredi, l'échec d'une mission tanzanienne qui s'était rendue à Moscou pour y obtenir des armes. — *(Corresp.)*

Rhodésie

● M. RENE BACKMANN, journaliste au *Nouvel Observateur*, a été expulsé mercredi 14 mars de Rhodésie après avoir passé une nuit en prison à Salisbury. A aucun moment les autorités rhodésiennes ne lui ont notifié les raisons de son arrestation. — *(A.F.P.)*





ASIE

Japon

Renaissance du nationalisme ?

De notre correspondant

Tokyo. — Un débat secoue le Japon, qui, bien qu'il puisse paraître d'ordre symbolique ou *académique*, n'en est pas moins un test de l'état de la démocratie dans ce pays et, qu'elle qu'en soit l'issue, semble lourd de présages pour l'avenir dans la mesure où il donne aux « vieux démons » du passé l'occasion de resurgir.

A l'appel des partis socialiste et communiste, quinze mille personnes ont manifesté, le mois dernier, contre la législation du système des eres (*gengo*) qui rythme le temps en fonction de la dynastie impériale, chaque empereur donnant un nom à son règne. *C'est ainsi qu'en 1979*, selon le calendrier grégorien, le Japon vit la cinquante-troisième année de l'ère Showa *(« la paix éclairée »)*, qui commença avec la montée sur le trône de l'empereur actuel, Hirohito, en décembre 1926. Or doit prochainement être soumis au vote du Parlement un projet de loi déposé par le gouvernement visant à rendre au gengo son statut légal. Cette manifestation hostile au gengo était le pendant d'une autre qui eut lieu en octobre dernier où près de vingt mille personnes, le front ceint d'un tissu frappé du rond rouge nippon, demandaient sa légalisation. Le 11 février, jour de la fête de la fondation du Japon, en 660 av. J.-C., une centaine de manifestations, favorables ou hostiles *au gengo, ont eu lieu* à travers tout le pays.

C'est en 1868, au début de la restauration de Meiji (c'est-à-dire du mouvement de réforme qui, cristallisé autour de l'empereur, permit la modernisation du pays après presque trois siècles d'isolement sous la férule du régime Tokugawa), que fut décidé le principe d'un seul nom d'ère par règne (auparavant on en changeait en fonction des événements heureux ou malheureux). Depuis, l'empereur et son règne portent le même nom. A succédé à l'ère Meiji (1868-1912), l'ère Taisho (1912-1926), puis l'ère actuelle, Showa. Ce système a *été* abandonné avec la nouvelle Constitution en 1945 (c'est pourquoi on appelle l'empereur actuel Hirohito, et non Showa). Il n'a survécu que comme coutume, au demeurant extrêmement vivace, puisque tous les documents civils (acte de naissance, permis de conduire, etc.) ou ayant trait à la vie intérieure de la nation sont *datés* selon ce système, le calendrier grégorien n'étant utilisé que pour les événements internationaux. Ce double usage est particulièrement manifeste dans les journaux, qui, d'une ligne à une autre, mélangent les deux systèmes...

Une tradition

Le débat sur le gengo est loin d'être une simple querelle entre les anciens et les modernes. Il est certain qu'il y a des raisons conjoncturelles qui ont amené le gouvernement à vouloir légaliser ce système : l'empereur Hirohito est âgé (77 ans) et soit son abdication, soit sa mort ouvrira une époque de controverse sur le système impérial. Le nouvel empereur jouira-t-il de la même déférence désuète, du même respect affectueux que porte une partie de la population, la jeune génération semblant-elle peu concernée, à son père maintenu comme *« symbole de la nation » ?* C'est loin d'être évident. Fort d'une légalisation du gengo, qui suppose le maintien d'une dynastie rythmant le temps, le gouvernement sera en meilleure position pour « imposer » une succession sans trop de problème.

Il peut paraître, en outre, tout à fait légitime à un pays de vouloir réserver ce qu'il estime être une tradition. Même s'il est surprenant que le Japon, ayant adopté un système de développement qui a laminé les modes de vie, détruit son environnement — sans parler de son passé monumental et de ses sites enfouis sous le béton ou disparaissant sous les ordures, comme le mont Fuji, — se mobilise soudain pour *« sauver » un système qui* au demeurant n'est pas en voie de disparition.

Selon M. Ishida, ancien juge à la Cour suprême et président du Congrès national pour la légalisation du gengo, *« ce système est le symbole de la dynastie impériale et cimente l'unité des Japonais »*. C'est, en outre, un système vieux de mille trois cents ans, « unique » au Japon disent ses partisans. Assertion qui, selon les historiens, ne paraît guère fondée : le système des ères ayant été institué en Chine en 140 avant Jésus-Christ et utilisé en Corée avant de parvenir au Japon. « *En fait*, nous dit un critique opposé à la légalisation du gengo revient à un gouvernement, *la question de savoir si les Japonais veulent percevoir l'histoire d'un point de vue international ou bien d'un point de vue nationaliste.* »

C'est là apparemment l'un des points cruciaux du débat. Car la légalisation du gengo s'inscrit en fait dans un courant souterrain, de plus en plus vigoureux et manifeste aujourd'hui, qui tente de faire émerger un nouveau nationalisme par une justification du passé.

Pour une révision de la Constitution

L'initiative de légaliser le gengo revient à un gouvernement celui de M. Fukuda, qui ne passe pas pour être un homme reflétant des idées progressistes au *sein du parti libéral démocrate* (P.L.D.). Et le mouvement pour le gengo a ses plus solides soutiens en des personnes comme M. Nakasone, plusieurs fois ministre, un « faucon » du P.L.D., qui ne cache pas que la démocratisation du Japon en 1945 *« fut une fleur artificielle »*. « *Nous devons*, dit-il, *enraciner ce bouton de démocratie dans un nationalisme réel dont le gengo est le plus important élément.* » Ce sont ces mêmes politiciens qui sont partisans d'une révision de la Constitution par laquelle le Japon renonce à la guerre.

Le parti libéral démocrate, au sein duquel a été créé en 1972 un sous-comité pour l'étude du gengo, a, d'autre part, obtenu de la majorité des préfectures du Japon des demandes pour la légalisation du gengo. Lorsque l'on sait que le P.L.D. est surtout puissant dans les circonscriptions rurales, on peut se souvenir que ce fut la paysannerie, formée dans des écoles primaires gérées par l'Etat puis à la caserne, qui fut le plus fidèle soutien des militaires. Ce sont pour la plupart des paysans, ces soldats perdus du Pacifique qui émergèrent des jungles à Guam, aux Philippines, trente ans après la défaite, comme des pantins hagards du grand rêve brisé de leurs chefs.

« Après la défaite, nous avons perdu beaucoup de choses précieuses. La légalisation du gengo marque le commencement d'une époque où nous allons les retrouver : le mouvement ne fait que commencer », déclarait récemment M. Kutaro Shimizu, un critique très influent, autrefois proche des communistes et aujourd'hui l'un des « penseurs » de la droite. En fait, ce ne sont pas *les membres des mouvements* de droite exaspérés, parcourant Tokyo en uniforme de combat vociférant contre la Chine sur leurs voitures hérissées de drapeaux, qui sont porteurs de sombres présages, mais plutôt cette droite intellectuelle, cultivée, respectable, dont les articles se succèdent dans des revues à grand tirage, en général de bonne tenue.

Après la réapparition en 1977 des peintures de la guerre du *Pacifique*, restituées par les Etats-Unis, toute une jeunesse à qui les livres d'histoire à l'école primaire n'ont jamais vraiment expliqué comment débuta la guerre — ils passent notamment rapidement sur l'attaque surprise de Pearl-*Harbor en décembre* 1941 alors qu'à Washington, Américains et Japonais négociaient la poursuite de la paix... — lit aujourd'hui des articles qui justifient la période militaire : « *Le Japon était encerclé par des ennemis, et il fut contraint à la guerre.* » Ce qui laisse dans l'ombre toute la montée du fascisme bien antérieure à cette prétendue « *nécessité économique* ». Contrairement au fascisme italien ou au nazisme allemand, le militarisme nippon ne s'installa pas au pouvoir après un coup d'Etat, mais se coula dans les institutions existantes sans changer en rien la Constitution fondée sur le pouvoir transcendant de l'empereur. Cette « ambiguïté » facilite au nom du « sauvetage » de la tradition la justification, dans le même mouvement, du fascisme.

En fait, dans un contexte idéologique de recul de la gauche, en particulier depuis la fin de la guerre du Vietnam, c'est toute une réévaluation, une « réécriture » souvent, de la période de l'avant-guerre et de l'occupation qui s'opère au Japon. Et dont la presse se fait l'écho. M. Shimizu, dans la revue *Chuokoron* par exemple, légitime l'oppression fasciste affirmant qu'elle ne visait qu'une occidentalisation dégradante et démoralisatrice. Quant à un autre critique, Jun Eto, qui contribua au lancement du débat sur le gengo, il soutient que le Japon n'a pas capitulé « sans conditions » en 1945. Dans un autre article, publié en février dans la revue *Bungakukai (le Monde littéraire)* tout en soulignant la légitimité du gouvernement de Vichy en France, il affirme que l'occupation japonaise a accéléré l'indépendance de l'Indochine française, oubliant peut-être que l'impérialisme nippon n'avait rien de libérateur.

Les Japonais nourrissent certes une mauvaise conscience à l'égard de la Chine. Mais, pour toute une génération née après la guerre (près de la moitié de la population a moins de trente ans) qui, pas plus que Hitler, ne connaît l'idéologie délirante qui fit marcher ses parents ni les crimes de la guerre du Pacifique — le Japon aussi eut ses camps, gaza par milliers des paysans dans des tunnels, fusilla par paquets de quinze, broya des peuples au nom d'un « panasiatisme » rédempteur qui avait des allures de « solution finale », — la réhabilitation du passé est un danger pour la démocratie. Sans se repaître d'horreurs ou se fustiger sans cesse, les Japonais devraient, à l'exemple de l'Allemagne avec le film *Holocauste*, jeter un regard plus lucide sur leur passé. Le traumatisme d'Hiroshima ne dispense pas de se souvenir, précisément au nom d'une nouvelle conscience nationale, où les a conduits le délire de leurs chefs.

On peut se demander, alors que s'ouvre, à propos du gengo, ce qui devrait être un « débat moral » sur le sens de la démocratie des Japonais, jusqu'à quel point un courant nationaliste exacerbé n'aura pas un écho dans une société qui, quelles que soient les générations, paraît — tous les sondages le montrent — inquiète pour l'avenir. Se « ressourcer » dans la tradition est toujours dans ce cas une tentation. Le Japon, grand transformateur, produit avec frénésie, broyant son passé et des modes de vie, sans que l'avenir s'éclaircisse.

Au contraire. Grande puissance industrialisée, ayant copié et dépassé l'Occident, il se sent seul et mal compris dans un contexte de stagnation économique et de tiraillements avec ses partenaires commerciaux. Qu'allaient donc chercher, il y a quelques semaines, à une exposition sur Mishima, l'écrivain qui s'éventra en 1970 au nom d'une « japonicité » défunte, ces vingt mille personnes, dont une majorité de jeunes silencieux et attentifs ? Etait-ce l'écrivain auquel ils pensaient, ou à l'homme qui se suicida pour « sa » vérité ? « *Le comédien est mort, il reste le mythe* », dit-on à gauche. Les forces démocratiques, antitotalitaires, sont réelles, mais ce retour des « vieux démons », même limité à un cercle d'intellectuels et de politiciens, *n'en inquiète pas moins* beaucoup de Japonais.

PHILIPPE PONS.

ASIE

Chine

La perspective d'une normalisation de la situation de l'Église aurait été examinée

De notre correspondant

Pékin. — Comment distinguer religion et superstition ? Comment doit-on comprendre le principe de *« la liberté de pratiquer une religion »* prévue par la Constitution ? Quelle lutte doit être menée contre les superstitions ? A ces questions posées, dit-il par les lettres de plusieurs lecteurs, le *Quotidien du peuple* tentait de répondre jeudi 15 mars en exposant les vues des autorités.

Après avoir défini la religion comme *« une réaction erronée de l'homme devant des forces naturelles où il n'est pas capable de dominer »*, le journal rappelle que le phénomène a pris *« un côté négatif de plus en plus net »* au fur et à mesure que se développait la lutte de classes. La religion, dit-il, *« invitait les travailleurs à la soumission »*, et c'est pourquoi les marxistes l'ont dénoncée comme *« l'opium du peuple »*. L'éradication des croyances religieuses, ajoute toutefois le *Quotidien du peuple*, est *« une tâche à long terme »* et d'ici là, si l'on veut que les masses populaires parviennent *« à des conclusions justes »*, *« nous devons reconnaître, autoriser et respecter leurs croyances »*. C'est ici qu'*« une démarcation nette doit être tracée entre les religions et les formes diverses de superstitions féodales »*. Ces dernières relèvent de la sorcellerie, des pratiques divinatoires, de la peur des génies et autres démons et fantômes, du goût des talismans divers, encore trop répandu paraît-il — notamment en raison *« du sabotage de Lin Piao et de la bande des quatre »* — dans les campagnes. Il est d'autant plus nécessaire de combattre ces superstitions qu'elles *« portent tort à la production et à la santé des masses »* et que *« sous l'écran d'activités de ce genre, des sorcières ont en fait poursuivi des buts politiques et recherché des gains économiques »*.

« Par religions, écrit en revanche le *Quotidien du peuple, nous entendons principalement le christianisme, l'islam, le bouddhisme, en un mot les religions pratiquées mondialement. Car ces religions ont en général leurs écritures, leur doctrine, leurs rites et leurs structures. Leur histoire, en outre, est millénaire et leur influence étendue parmi les masses, notamment au sein des minorités nationales. »*

Le principe de la liberté de pratique religieuse signifie que l'Etat *« garantit les activités religieuses normales de nos masses et des gens d'Eglise »*. *« Mais ces derniers*, observe aussitôt l'organe du P.C., *doivent respecter la politique et les ordres du gouvernement. Ils ne doivent pas entraver la liberté des autres croyants ni celle des non-croyants, ni intervenir dans la politique ou dans l'enseignement, ni rien faire pour restaurer le système d'exploitation de l'homme par l'homme anéanti depuis la libération. Il est interdit à nos ennemis de profiter des pratiques religieuses pour couvrir des activités contre-révolutionnaires ou illégales. C'est pour cela que le gouvernement se doit de renforcer la gestion des organisations religieuses. »*

La distinction entre religion et superstition est évidemment parfois difficile dans la vie courante, conclut philosophiquement le *Quotidien du peuple* : *« Par exemple, nos masses pratiquent de longue date le culte des ancêtres et croient à l'existence d'une âme liée à la notion de destin. Bien que cela fasse partie des superstitions, ces croyances n'ont pas d'influence grave sur la production ni sur la politique. »* On doit donc agir envers elles non par des mesures de *« suppression »* mais par voie de *« persuasion, grâce à une éducation scientifique et culturelle »*.

Pour une large part, ces considérations se justifient par la place de nouveau reconnue en Chine aux études sur les religions. Le *Quotidien du peuple* rendait d'ailleurs compte le même jour d'une réunion académique organisée sur ce sujet le mois dernier à Kunming. Une centaine de chercheurs ont entendu des communications sur les origines de l'islam, *« Les début du christianisme »*, *« la place de Jésus dans l'histoire »*, *« divers problèmes religieux récents dans les pays étrangers »*, etc. Une *« Société pour l'étude des religions »* a même été fondée sous la présidence de M. Ren Jiyu, déjà directeur de l'*« Institut des religions mondiales »*.

Certains aspects de l'article du *Quotidien du peuple* incitent toutefois à penser qu'il ne répond pas seulement à un intérêt d'ordre académique. La place d'abord qui y est faite au christianisme est assez remarquable, compte tenu du fait que cette religion n'est associé en Chine à aucune *« minorité nationale »*, mais plutôt à un souvenir de la pénétration étrangère et de l'époque *« semi-coloniale »*. L'article tente d'autre part de répondre à une question que l'on s'était posée récemment à l'issue d'une réunion organisée à Shanghaï et où l'on avait parlé pour la première fois des *« activités normales »* qu'étaient censées pratiquer *« les organisations patriotiques religieuses »* (*le Monde* du 23 janvier). Le *Quotidien du peuple* ne précise pas ce que sont ces activités, mais il indique au moins ce qui serait considéré comme anormal et donc répréhensible, essentiellement l'intervention des gens d'Eglise dans la politique et, ès qualité, dans l'enseignement vient de ce que plusieurs indices laissent supposer que l'idée d'une normalisation de la situation de l'Eglise de Chine a récemment été examinée à Pékin. Elle serait, en particulier, à l'origine du voyage qu'a fait en Chine en novembre un représentant du Vatican, Mgr Pierre Tchao, du collège de la propagande. Ce voyage — le premier d'un émissaire de Rome en République populaire depuis plus de vingt ans — a été entouré d'une très grande discrétion, et on en ignore les résultats.

Certains observateurs estiment cependant que l'un des problèmes les plus épineux qui a pu être débattu concerne le sort des religieux chinois demeurés en Chine mais qui ne font pas partie des « organisations patriotiques religieuses ». Rien qu'en ce qui concerne les jésuites, une centaine de leurs membres ont en effet été répartis à travers le pays, parfois encore internés, souvent employés à des métiers divers, comme traducteurs notamment. Dans l'hypothèse d'une normalisation, les religieux qui sont dans cette situation seraient-ils obligés d'adhérer aux organisations officielles ? Le Vatican, pour sa part, pourrait-il accepter de reconnaître une Eglise chinoise dont seraient en fait exclus des prêtres qui persévérèrent à se réclamer de son autorité ?

ALAIN JACOB.

[De source privée au Vatican, on indique que Mgr Tchao, qui est un responsable d'activités missionnaires, mais pas un diplomate, s'est rendu en Chine à titre privé et n'a pas eu de contacts officiels. On note le fait qu'il ait obtenu un visa, mais on considère que l'attitude des dirigeants chinois à l'égard de l'Eglise catholique n'a pas changé fondamentalement, même si la question des religions est actuellement présentée de façon nouvelle à Pékin.]

LAOCAI APRÈS LA BATAILLE

Une odeur de cadavres fraîchement enterrés

Laocai. — La ville, toute proche de la frontière chinoise, présentait, jeudi 15 mars, un spectacle de désolation. Une odeur de cadavres fraîchement enterrés saisissait à la gorge. Des cercueils que l'on fermait à l'entrée de la ville. Un dépôt de « paddy » qui se consumait encore. Des vélos calcinés. Des traces de sang qui tranchaient sur la couleur ocre de la latérite. Des carcasses de buffles en décomposition. Des pylones électriques abattus. Des arbres et des bambous déchiquetés par centaines. Des maisons éventrées. Des quartiers entièrement démolis. Des rues rasées.

Dans Laocai et dans les localités voisines, c'était le silence, comme après un tremblement de terre. Ici, on entendait quelques militaires ou des miliciens scier des planches pour faire des cercueils. Là, c'était l'aboiement sinistre d'un chien.

Tout au long de la route qui va de Pholu — localité située à quelque 35 kilomètres de la frontière chinoise et pratiquement rasée — à Laocai, c'était l'éternel spectacle de l'après-guerre : des gens qui commencent à quitter leur précaire campement provisoire de l'arrière pour se réinstaller dans ce qui n'est plus, en certains endroits, qu'un amas de décombres. Un maigre baluchon avec eux, poussant parfois un buffle, ils « remontent » vers Laocai. Des enfants portant autour de la tête des bandeaux blancs en signe de deuil.

Le spectacle offert dans les rues des villages et des cités traversées par les journalistes étrangers laissait deviner l'intensité des combats qui s'y sont déroulés. Un Vietnamien — pour un fois d'accord avec un journaliste étranger — affirmait qu'un bombardement de l'aviation américaine sur un village du Nord, en 1972 par exemple, avait causé des dégâts moindres. — (A.F.P.)

EUROPE

Belgique

APRÈS TROIS MOIS DE CRISE

Les « partis linguistiques » se retirent des négociations sur la formation d'un gouvernement

De notre correspondant

Bruxelles. — Au quatre-vingt-neuvième jour de la crise, cinq mois après la démission de M. Tindemans, trois mois après les élections du 17 décembre, une semaine après avoir échoué et été prié par le roi de poursuivre malgré tout sa tentative pour former un gouvernement, M. Vanden Boeynants enregistre un nouvel échec... et continue.

Le formateur, à l'issue de négociations harassantes qui se prolongeaient depuis une semaine, avait proposé, jeudi 15 mars à 22 heures, une note de synthèse aux présidents des six partis de la coalition sortante, et leur avait demandé de répondre, avant vingt-quatre heures, par *oui* ou par *non*, à un certain nombre de propositions.

Socialistes et sociaux-chrétiens, Flamands et francophones, ont accepté ces propositions. Mais les « partis linguistiques » francophone (F.D.F.) et flamand (Volksunie) ont rejeté le projet de M. Vanden Boeynants. Les amis de Mme Spaak estiment que les dispositions prévues pour la capitale ne sont pas suffisantes, et que celles qui concernent les Fourons (où les francophones ont réclamé le rattachement de la région à la province de Liège dimanche) n'offrent pas suffisamment de garanties.

Le formateur prévoyait une tutelle nationale sur Bruxelles, sur les communes dites « à facilités » de la périphérie de la capitale, et sur les Fourons. Quant à la Volksunie, elle exige une fiscalité régionale qui a paru inacceptable aux francophones.

A une heure du matin, vendredi, M. Vanden Boeynants rentrait du château de Laeken et annonçait que le roi l'avait prié de poursuivre ses efforts. Il tentera donc de former un gouvernement de sociaux-chrétiens et de socialistes que dirigera probablement le président des sociaux-chrétiens flamands du C.V.P., M. Wilfried Martens.

« Il faut savoir conclure », a dit le formateur. C'est bien l'avis des quatre présidents qui restent autour de la table. On assiste donc à une double rupture : celle du front francophone, avec le départ du F.D.F., et celle du front flamand, avec l'abandon de la Volksunie. Mais ces deux partis continuent de peser indirectement sur les négociations, un des principaux soucis du formateur étant d'éviter une explosion de colère des Bruxellois.

La coalition de sociaux-chrétiens et de socialistes disposerait de la majorité au Parlement, mais, comme elle n'y atteindrait pas le quorum des deux tiers, elle sera incapable de réaliser seule la réforme de l'Etat. Le gouvernement devra donc être complété après l'été, ou, au moins, pouvoir compter sur une majorité élargie quand il s'agira de voter la révision de la Constitution. Le contentieux communautaire est donc loin d'être réglé.

PIERRE DE VOS.

Union soviétique

L'Académie des sciences repousse la candidature d'un membre du comité central

De notre correspondant

Moscou. — Les membres de l'Académie des sciences de l'Union soviétique ont repoussé, le jeudi 15 mars, la candidature au titre d'académicien de M. Serguei Trapeznikov (1), qui occupe pourtant des postes importants dans l'appareil du P.C. et de l'Etat. La majorité des deux tiers étant requise pour l'adoption d'un nouveau membre, M. Trapeznikov a raté son élection de quatre voix en n'obtenant que 137 voix sur 212. Il a été le seul des vingt-quatre candidats préalablement désignés par les diverses sections de l'Académie à essuyer un échec. Il est vrai qu'avant de devenir membre correspondant en 1976, il avait déjà dû faire plusieurs tentatives inutiles.

M. Trapeznikov, qui est âgé de soixante-sept ans, est historien et chef de la section des sciences et des écoles supérieures au comité central du P.C. depuis 1965 ; il est également membre du comité central depuis 1966. Il est d'autre part député du Soviet suprême et était, jusqu'à la fin de la dernière législature (fin février 1979), président de la commission des sciences.

Si ce véritable patron de la science en U.R.S.S. a pu être refusé par les académiciens, c'est sans doute parce que cette vénérable institution est la seule où les scrutins ont lieu au vote secret. Autrement, aucune opposition à un candidat officiel ne serait pensable. Mais, jaloux de leurs privilèges, les académiciens se sont opposés à toutes les tentatives faites pour les pousser à des votes publics. Et c'est sans doute en pensant à leur propre avenir aussi qu'ils n'ont jamais privé de son titre d'académicien, le physicien André Sakharov, ardent défenseur des droits de l'homme.

M. Sakharov, qui a assisté à cette séance et, pour la première fois depuis longtemps, a même pu y prendre la parole, a précisé que les travaux d'historien de M. Trapeznikov, qui se limitent à un ouvrage sur la collectivisation dans l'agriculture, n'ont pas paru suffisants à ses pairs pour admettre M. Trapeznikov parmi eux.

En revanche, M. Sakharov s'est opposé en vain à une modification des statuts de l'Académie. Il a été le seul à voter contre un amendement selon lequel dorénavant les académiciens qui seront déchus de leur nationalité seront privés de leur titre.

DANIEL VERNET.

(1) M. Serguei Trapeznikov est l'homonyme de M. Vadim Trapeznikov, qui est, lui, membre à part entière de l'Académie et qui, au début des années 1960, avait soutenu les projets de réforme économique présentés par le professeur Liberman.

DIPLOMATIE

M. Giscard d'Estaing reçoit les lettres de créance des ambassadeurs de Chypre, d'Angola, de Nouvelle-Zélande et du Kenya

Le président de la République a reçu jeudi 15 mars les lettres de créance des ambassadeurs de Chypre, d'Angola, de Nouvelle-Zélande et du Kenya.

● CHYPRE

Le nouvel ambassadeur de Chypre, M. Jean Peristiany s'est élevé dans son allocution contre le partage de l'île et contre le sort réservé aux réfugiés. M. Giscard d'Estaing a notamment répondu : *« La France considère que seule une solution faisant droit aux besoins et aux aspirations légitimes des deux communautés rendra durablement à votre île la paix et la prospérité (...). Une telle solution (...) ne peut résulter que des négociations menées entre les parties intéressées, et d'abord entre les communautés (...). »*

[Né en 1911 à Athènes, M. Peristiany est docteur en droit de l'université de Paris et docteur en philosophie de l'université d'Oxford. Professeur de 1949 à 1963, expert aux Nations unies de 1969 à 1978, il est l'auteur de nombreux ouvrages, de sociologie notamment.]

● ANGOLA

M. Luis de Almeida, premier ambassadeur d'Angola à Paris, a évoqué le sort *« des peuples encore asservis, encore en butte à l'occupation étrangère, comme en Namibie, au Sahara occidental, au Zimbabwe, en Afrique du Sud et en Palestine »* et souligné que son pays *« est l'objet presque chaque jour d'agressions de la part de la République sud-africaine »*. Le président de la République, après avoir rappelé que la France a été *« le premier Etat de la Communauté européenne à reconnaître l'indépendance de l'Angola »*, a ajouté qu'elle considère comme essentiel que les conflits qui affectent l'Afrique soient *« réglés par les Africains eux-mêmes à l'abri de toute ingérence extérieure »*.

[M. Luis de Almeida a été directeur de l'information à Bruxelles auprès du gouvernement belge et des Communautés européennes, fonctions qu'il cumulera avec celle d'ambassadeur à Paris. L'accréditation de M. de Almeida achève la normalisation des relations franco-angolaises. Après l'indépendance (1975), l'Angola a établi des relations diplomatiques avec la France en 1977. Mais ce n'est qu'en février dernier qu'un ambassadeur de France, M. Rosier, a été accrédité à Luanda.]

● NOUVELLE-ZELANDE

Devant le nouvel ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. John Vivian Scott, M. Giscard d'Estaing a souligné la nécessité *« d'approfondir le dialogue »*, notamment en ce qui concerne *« le déséquilibre marqué de nos échanges commerciaux ou des rapports entre la Nouvelle-Zélande et la Communauté européenne »*.

[Né en 1920, M. J. V. Scott est entré aux affaires étrangères en 1947. Après avoir occupé différents postes aux Nations unies et à Londres, il a été ambassadeur au Japon (1965), représentant permanent à l'ONU (1969), et secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères (1973).]

● KENYA

A M. Bethuel Kiplagat, nouvel ambassadeur du Kenya, M. Giscard d'Estaing a dit : *« La récente visite à Paris du président Arap Moi, nous a permis de constater la convergence de nos vues sur la nécessité et l'urgence de mettre fin par la négociation, entre Africains, aux conflits qui déchirent l'Afrique »*.

[Né en 1936, M. Kiplagat a fait des études de sciences à l'université de Kampala (Ouganda). Il s'est surtout consacré depuis à l'activité internationale d'organisations religieuses, notamment au sein du Conseil œcuménique des églises à Genève (1963-1966) et de la Fédération universelle des étudiants chrétiens à Nairobi et au Soudan, tout en poursuivant des études sociologiques et religieuses (à la Sorbonne en 1966-1967). L'ambassade de Paris est son premier poste diplomatique.]

● *Deux députés socialistes* ont interrogé, jeudi 15 mars, d'une part le ministre de la coopération, M. Galley, sur la politique française au Tchad et, d'autre part, le ministre de l'intérieur, M. Bonnet, sur l'interdiction du livre *Demain, l'Espagne républicaine*.

Ainsi, M. Vivien (P.S., Seine-et-Marne) demande : *« Quelle est, aujourd'hui au Tchad, l'autorité que le gouvernement français considère comme habilitée à solliciter une aide de nos soldats ? »* M. Vivien attire l'attention du ministre de la coopération sur la nécessité *« d'éclairer le Parlement et l'opinion publique française sur le rôle politique joué par le commandant en chef des forces militaires françaises stationnées au Tchad »*.

De son côté, M. Duroure (P.S., Landes) *« attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le refus d'autorisation à instruire, pris le 5 mars dernier par décision administrative, à l'encontre du livre* Demain, l'Espagne républicaine, *édité en 1978 au Canada »*.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SE RENDRA EN UNION SOVIÉTIQUE DU 29 AU 31 MARS

M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, a indiqué, jeudi 15 mars, que, à l'invitation de M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste et chef de l'Etat soviétique, M. Valéry Giscard d'Estaing *« effectuera une visite officielle de travail »* en Union soviétique du 29 au 31 mars.

● *M. Giscard d'Estaing* a reçu, jeudi 15 mars, M. Henri Lopez, ministre des finances de la République populaire du Congo, qui lui a remis un message du commandant Sassou N'Guesso, chef de l'Etat congolais.

M. Caramanlis va s'entretenir avec le maréchal Tito de la coopération balkanique

De notre correspondant

Belgrade. — Le premier ministre grec, M. Caramanlis, est attendu, le 16 mars, à Split, où il rencontrera le président Tito et le chef du gouvernement fédéral, M. Djouranovitch. Après cette visite, qui prendra fin le 19 mars, le dirigeant grec se rendra à Bucarest.

Pratiquement gelés pendant que la junte militaire régnait à Athènes, les rapports gréco-yougoslaves se sont développés rapidement après le retour de M. Caramanlis au pouvoir en 1974. Les échanges commerciaux se sont élevés, l'an dernier, à plus de 200 millions de dollars. Des représentants des deux pays s'occupent de la régulation du cours du Vardar, de la construction d'un oléoduc Salonique-frontière yougoslave et d'un vaste projet portant sur une voie navigable Danube-mer Egée qui, en utilisant les cours de la Morava et du Vardar, constituerait la liaison la plus courte entre l'Europe centrale et la Grèce. Les deux pays se félicitent, en outre, des nombreux contacts entre leurs organisations politiques et surtout culturelles — on relève ainsi la présence dans les universités yougoslaves de plusieurs centaines d'étudiants grecs — et de la collaboration suivie de leurs forces armées.

Seul problème en suspens, la nationalité de la population de la Grèce septentrionale. S'agit-il de Macédoniens, comme le soutient Belgrade, ou de Grecs parlant un dialecte slave, comme l'affirme Athènes ? Ce conflit rebondit périodiquement sans prendre toutefois les mêmes importances que la querelle bulgaro-yougoslave à propos des Macédoniens. Athènes ne conteste pas l'existence, dans le système fédéral yougoslave, d'un peuple macédonien, comme le fait Sofia.

Autre thème important des entretiens, la situation dans les Balkans et la coopération entre les Etats de cette région. Les Yougoslaves ont pris acte du démenti de Sofia sur la présence des troupes soviétiques en Bulgarie, mais les rumeurs sur les manœuvres des troupes bulgares à l'intersection des frontières avec la Yougoslavie et de la Roumanie se multiplient (*le Monde* du 28 février). Le rebondissement de la polémique avec Sofia à propos de la Macédoine accroît le malaise.

D'autre part, les rapports entre Belgrade et Tirana connaissent une curieuse évolution. Les contacts entre les deux Etats progressent et leurs échanges commerciaux en 1979 seront portés, d'un commun accord, à 53 millions de dollars contre une trentaine de millions en 1978. En revanche, la dispute idéologique s'aggrave. Ces derniers mois, M. Hodja s'est acharné, à plusieurs reprises, contre *« la clique de Tito »*. Ses attaques sont demeurées à ce jour sans réponse. Il n'est pas sûr qu'il en sera toujours ainsi...

PAUL YANKOVITCH.

● *La Turquie* a décidé de se retirer de l'organisation du traité central (CENTO), a annoncé jeudi 15 mars le premier ministre turc. Après le retrait de l'Iran et du Pakistan (*le Monde* du 13 mars), seules la Grande-Bretagne et la Turquie, *« associées »* aux Etats-Unis, restaient membres de cette alliance. — (A.F.P.)

● *M. Vrhovec*, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, viendra en visite officielle en France les 19 et 20 mars, a annoncé le Quai d'Orsay.

هكذا من الأصل

EUROPE

République démocratique allemande

« L'ALTERNATIVE », DE RUDOLF BAHRO

(Suite de la première page.)

Ces jours-ci, alors que sort enfin en France son ouvrage, *l'Alternative*, les Français qui, jusqu'à présent, ignorent à peu près tout de Bahro, vont pouvoir enfin faire connaissance avec le grand héritier de la philosophie *allemande du début du siècle.* Celui-ci, au moment où il se penche sur Marx et Lénine, dont il est l'un des meilleurs connaisseurs actuels, ne se comporte pas en théoricien de l'extérieur mais en politique courageux, en critique de l'intérieur sévère du parti communiste allemand, où il a été chargé longtemps de la la revue de la jeunesse communiste et de la rationalisation du travail dans un grand combat industriel est-allemand. Cette critique, à peine Bahro l'a-t-il rédigée et publiée en R.F.A., provoque son arrestation, sa condamnation à huit ans de prison.

Que dit-il essentiellement en se livrant à *une analyse marxiste de pays* qu'il se refuse naturellement à définir socialistes ? Que le socialisme d'Etat n'est que la continuation du capitalisme perpétuant ses oppressions puisque le salariat, la marchandise, l'ancienne division du travail comme l'argent, y sont maintenus de même que les tabous sexuels. Rien de bien nouveau jusqu'ici. *Estimant qu'il* existe une « alternative » au capitalisme d'Etat, il appelle la destruction des partis tels qu'ils se présentent encore, afin de laisser la place à des ligues communistes autogestionnaires.

Bahro n'est pas non plus le premier à tirer la leçon du printemps *de Prague. Il devient par contre tout* à fait intéressant et original quand il explique, longuement, minutieusement, comment et pourquoi à travers l'ascension de l'Union soviétique est née une superstructure, bonne comme on le sait à organiser les choses de façon systématique et bureaucratique en vidant l'idéal de *toute substance. C'est en historien* clair et précis des changements qui se sont effectués depuis Lénine, plus profonds, plus radicaux que ceux qui avaient eu lieu entre Marx et Lénine, que Bahro nous fait savoir point par point tout ce qui a éclaté dans la synthèse théorique de Lénine, tout ce qui n'a pas été assumé, tout ce qui a été délibérément trahi et improvisé.

D'un point de vue marxiste, il est naturel que la transformation prati*que du monde, telle qu'elle apparaît* dans l'œuvre de Lénine, dépasse le cadre de sa théorie et la fasse exploser. Sa force créatrice peut-elle être mieux mise en relief ? Si la société soviétique tout entière se trouve sans propriété face à sa machine d'Etat, s'il n'existe plus aucune pensée politique s'adressant aux masses, si le nouvel ordre ne garantit même pas la paix, si la *socialisation* aboutit à des formes totalement aliénées, quelles sont donc pour le marxiste moderne les lois générales d'évolution qui se cachent derrière ces phénomènes ? N'est-il pas temps, comme Bahro le suggère, de « *comparer* » la pratique de ce système avec la théorie de Marx sans la mesurer à elle ? Il s'agit de l'expli*quer à partir de ses lois internes* au lieu de suivre tous ceux qui, derrière Khrouchtchev et Garaudy, s'éloignent de cet objectif.

Cette *analyse conduit à définir un* concept général de la voie non capitaliste commune à tous les pays portant le nom de socialiste, et à rechercher, comme le fait Bahro, ce qu'elle doit aux formes de production dite asiatiques. C'est dans ce cadre que la Russie, le parti bolchevique, Staline sont passés du despotisme *agraire au despotisme industriel.*

« *L'histoire politique de l'U.R.S.S.*, dit Bahro, *ne traite pas de l'échec mais de la transformation du « facteur subjectif » par le but qui a été fixé d'industrialiser le pays, but auquel ce facteur a dû se plier. Et aujourd'hui, ce sont les nouveaux buts et non quelque principe politico-moral qui mettent en relief l'anachronisme du vieux parti.* »

Passant de l'historique à l'analyse de la structure existante au sens du prétendu « *socialisme existant réellement* » : organisation du travail bureaucratique ; société stratifiée ; impuissance des producteurs directs ; impossibilité de stimuler suffisamment la productivité ; organisation politico-idéologique en tant qu'Etat quasi théocratique, Bahro en tire cette leçon : « *L'essence même du socialisme existant réellement est comprise comme socialisation dans la forme aliénée de l'étatisation universelle qui repose sur l'ancienne division du travail, laquelle n'a pas encore été conduite jusqu'à son point de renversement.* »

L'Alternative à tout cela est, dans l'immense révolution culturelle, le changement radical de la division du *travail, du mode de vie* et de la mentalité que Marx et Engels avaient prévu — c'est là leur plus grand titre de gloire et le plus méconnu — Bahro, après eux, tente de l'analyser en 200 pages visionnaires où tout ce qui a été dit, depuis Jean-Jacques Pillot en 1840 à Wilhelm Reich et sur les barricades de 1968, est *non seulement passé* au crible de l'expérience, mais comparé aux exigences actuelles de la jeunesse exprimée par les victimes de la « *voie non capitaliste vers la société industrielle* ».

C'est par ces cinq chapitres consacrés aux conditions et perspectives de l'émancipation et à l'économie politique de la révolution culturelle *que l'auteur de l'Alternative* retiendra le plus l'attention de la jeunesse. Comment s'appelleront demain ces « communistes » de type nouveau qu'il appelle à se battre pour toutes les minorités opprimées de l'ancien univers colonial de la « Rome moribonde » du capital, tout en mettant fin à la « machine d'Etat » et à la « *domination de l'appareil* » dans les pays soi-disant socialistes ? Nul ne peut le dire encore.

Mais il est probable qu'ici et là il y aura toujours de nouvelles générations de jeunes désireux de reprendre en main ce vieux drapeau où Rudolf Bahro, avec des accents brechtiens, voudrait récrire le mot d'ordre du *Manifeste* : « *Le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous.* »

JEAN MARABINI.

★ *L'Alternative*, de Rudolf Bahro, Stock, 310 p., 60 F.

République fédérale d'Allemagne

Bonn, les Alliés et les «réparations» de 1914-1918

De notre correspondant

Bonn. — Ce qui est à la fois un procès et une procédure d'arbitrage à propos du paiement des réparations dues par le Reich allemand, au titre de la guerre de 1914-1918, vient de s'ouvrir *à Bonn. La France, la Grande*-Bretagne, les Etats-Unis, la Suisse et la Belgique estiment que le gouvernement de Bonn ne respecte pas les obligations contractées par la République de Weimar dans le cadre de l'emprunt Young qui, en 1930, régla les modalités selon lesquelles les *pays victimes de l'agression allemande* durant la première guerre mondiale devaient être indemnisés.

En 1930, le plan Young faisait figure de « plan miracle ». Il devait assurer un règlement « *complet et définitif* » des charges imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles. Le gouvernement de Berlin n'allait-il pas alors jusqu'à assurer qu'il continuerait de garantir le paiement de ses dettes « *même en cas de guerre contre ses créanciers* » ? Ces engagements, d'une solennité exceptionnelle, ont été *rompus trois ans plus tard*, et le problème a été repris après la seconde guerre : en 1952, une conférence internationale, réunie à Londres, s'efforça de régler l'affaire des dettes allemandes, pour lesquelles la jeune République fédérale reconnaissait, en principe, sa responsabilité.

500 millions de deutschemarks en jeu

Les alliés, qui ne songeaient alors qu'à intégrer l'Allemagne de l'Ouest dans le système atlantique, firent preuve, à cette occasion, d'une certaine générosité. L'abandon de la clause-or, prévue par les accords Young, signifiait en réalité que la dette allemande était, d'un seul trait de plume, réduite de 41 %. D'autre part, les modalités de remboursement étaient assouplies et étalées jusqu'en 1980.

A ce moment-là, personne n'avait prévu, semble-t-il, que le deutschemark deviendrait l'une des monnaies les plus fortes du monde. La querelle d'aujourd'hui porte sur une clause des accords Young, aux termes de laquelle l'Allemagne devait indemniser ses créanciers dans le cas où elle dévaluerait sa monnaie. Le cas d'une réévaluation du deutsche*mark ne paraît donc pas avoir été* prévu. Il s'agit donc de savoir si les détenteurs de titres de l'emprunt Young — titres libellés en francs français, belges, suisses, en dollars ou en livres sterling — seront défavorisés par rapport à ceux qui ont souscrit la tranche allemande de l'emprunt.

Même les experts ne sont pas *en mesure d'apprécier précisément* le montant de l'enjeu. Ils estiment toutefois que si l'arbitrage devait être défavorable à la R.F.A., celle-ci devrait verser rétroactivement quelque cinq *cent millions de deutschemarks* aux souscripteurs de l'emprunt Young.

Des considérations d'ordre moral et politique

Le tribunal d'arbitrage de l'accord sur les dettes exté*rieures allemandes a été installé* à Londres le 23 février 1953. Il comporte trois juges allemands, et trois juges représentant les Alliés : un Français, un Britannique et un Américain. Sa présidence a été confiée à un professeur finlandais, M. Castren, qui a déjà arbitré le litige entre *Paris et Londres* sur le plateau continental de la Manche. La délégation chargée de défendre les intérêts français dans cette affaire est *dirigée par M.* Jacques Delmas, inspecteur des finances et conseiller du ministère des affaires étrangères. Les débats se poursuivront à Bonn pendant plusieurs semaines.

Un aspect curieux de l'affaire est que, de part et d'autre, les *adversaires ne se contentent* pas de recourir à des arguments de droit international public ou de technique financière : ils mettent aussi en avant des considérations d'ordre moral ou politique. Les avocats de la R.F.A. soulignent que la jeune République fédérale a fait *preuve de beaucoup de bonne* volonté en reconnaissant les dettes de l'ancien Reich allemand, bien qu'elle soit aujourd'hui amputée d'une grande partie de l'ancien territoire de ce dernier. A quoi les cinq plaignants répondent que les dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest ont toujours revendiqué d'être reconnus comme les héritiers exclusifs du Reich tel qu'il était en 1939. Les membres du tribu*nal, bien que nommés par leur* gouvernement, jouissent en principe d'une indépendance totale. Ils pourraient donc être influencés aussi par l'histoire d'une Allemagne qui, à travers la période de Weimar, celle du nazisme et celle de la renaissance démocratique, ne parvient pas toujours à séparer très clairement les bons et les mauvais aspects de l'héritage dont elle est chargée.

JEAN WETZ.

Le Monde

politique

LA SESSION EXTRAORDINAIRE

La constitution de la commission d'enquête sur l'information publique

La majorité ayant fait savoir qu'elle ne se diviserait pas sur le soutien qu'elle apporte au gouvernement, il fallait que ses désaccords se manifestent d'une autre façon. En mettant en cause la politique économique et sociale de M. Raymond Barre et les conditions de l'information publique, le R.P.R. avait choisi de critiquer sans condamner. Le jeu prévisible de l'U.D.F. était d'amener son partenaire à constater qu'il ne peut critiquer sans s'opposer, ni s'opposer sans rompre. Si les amis de M. Chirac s'alliaient à la gauche — ou à une partie de celle-ci — dans une bataille aussi décisive, pour le pouvoir, que celle de l'information, on pourrait dire que la majorité aurait virtuellement cessé d'exister.

C'est cette logique que M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., avait mission d'imposer, sans indulgence, au R.P.R. Jeudi matin 15 mars, à l'annonce de la séance au cours de laquelle devait être discutée la proposition de résolution du R.P.R. tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'information, M. Chinaud demande que la séance soit suspendue. Il est alors en possession d'une lettre de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, informant l'Assemblée nationale que l'un des thèmes d'investigation assignés à cette commission d'enquête fait l'objet de poursuites judiciaires, ce qui interdit au Parlement de s'en saisir. Il s'agit du problème de la concentration des entreprises de presse, introduit, la veille, dans la proposition de résolution, grâce à un accord des députés R.P.R. et socialistes membres de la commission des lois. M. Chinaud entame une négociation avec le R.P.R. pour l'amener à renoncer à cet article de la proposition.

L'ARTICLE 141

L'article 141 du règlement de l'Assemblée nationale dispose :

« *Le dépôt d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête est notifié par le président de l'Assemblée au garde des sceaux, ministre de la justice.*

» *Si le garde des sceaux fait connaître que des poursuites judiciaires sont en cours sur les faits ayant motivé le dépôt de la proposition, celle-ci ne peut être mise en discussion. Si la discussion est déjà commencée, elle est immédiatement interrompue.*

» *Lorsqu'une information judiciaire est ouverte après la création de la commission, le président de l'Assemblée, saisi par le garde des sceaux, en informe le président de la commission. Celle-ci met immédiatement fin à ses travaux.* »

La séance reprend deux heures plus tard. M. Marc Lauriol (R.P.R.), rapporteur de la proposition au nom de la commission des lois, énumère les sujets dont la commission d'enquête aurait à connaître. Il achève son exposé en ces termes : « *Enfin, si une commission ne pouvait examiner la question des concentrations sous l'angle d'une éventuelle violation de l'ordonnance de 1944 relative à la répression des délits de presse (des juridictions se trouvent en effet saisies), elle pourrait en revanche étudier les effets des opérations de concentration d'entreprises de presse écrite sur l'indépendance des organes de cette presse. Tels sont les trois objectifs qui devraient être fixés à une commission d'enquête.* »

M. Georges Fillioud (P.S.) évoque « *les empereurs du papier journal* », qui « *ont su se consigner les grâces présidentielles* ». Il s'étonne que rien ne vienne freiner l'« *irrésistible ascension* » de M. Robert Hersant, et il déclare : « *Son passé est garant de son immortalité et il ne résiste pas plus aujourd'hui à continuer à collaborer avec les puissants.* »

M. Roland Leroy (P.C.) évoque à son tour le cas de M. Hersant, qu'il accuse de « *violer les ordonnances de 1944* ». Interpellé par des députés de la majorité, M. Leroy présente à la tribune les comptes du journal qu'il dirige, *l'Humanité*, et il insiste sur la distribution bénévole de la presse communiste. Il déclare : « *Nos comptes sont transparents, notre presse est indépendante, mais elle subit vos lois et vos discriminations.* »

Répondant aux critiques des communistes contre la télévision, M. Jean Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois, déclare : « *Que devrait dire alors le R.P.R., victime d'une absence grave d'objectivité ?* » Il met ensuite en cause le rôle « *d'une sorte de secteur public de presse, mal dissimulé* » et déclare : « *Trop c'est trop. Il faut faire la clarté sur ces points. Il ne s'agit pas pour nous*, conclut-il, *d'une médiocre bataille politique, mais de la défense d'une grande cause.* »

Mme Edwige Avice (P.S.) dénonce, au sujet de la S.F.P., le « *démantèlement d'un service public* » et Mme Hélène Constans (P.C.) déclare que le Parlement est « *sous-informé ou non informé* ». M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, affirme que le gouvernement participera de la façon la plus complète à l'information des parlementaires sur tous les sujets.

C'est alors qu'apparaît le résultat des discussions menées entre le R.P.R. et l'U.D.F. L'Assemblée est saisie d'un amendement signé de députés des deux groupes et tendant à supprimer, des missions de la commission d'enquête, celle qui porte sur les concentrations d'entreprises de presse.

M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste, constate que le nouveau texte résulte de l'accord politique intervenu entre le R.P.R. et l'U.D.F. « *Après avoir demandé une commission d'enquête*, déclare-t-il, *on veut l'étouffer.* » Aussi demande-t-il une suspension de séance, afin que son groupe puisse délibérer sur cette situation « *scandaleuse* ».

TRENTE DÉPUTÉS

La commission d'enquête sur l'information publique, dont l'Assemblée a décidé la création jeudi, est composée de trente députés. Il s'agit de :

- **NEUF R.P.R. :** MM. Boinvilliers (Cher), Bord (Bas-Rhin), Lancien (Paris), Lauriol (Yvelines), Le Tac (Paris), Narquin (Maine-et-Loire), de Préaumont (Paris), Tibéri (Paris) et Robert-André Vivien (Val-de-Marne).
- **HUIT U.D.F. :** MM. Douffiagues (Loiret), Longuet (Meuse) ; Mme Moreau (Alpes-Maritimes) ; MM. Péronnet (Allier), Pierre-Bloch (Paris), Richomme (Calvados), Rossi (Aisne) et Stasi (Marne).
- **SEPT SOCIALISTES ET RADICAUX DE GAUCHE :** 5 P.S. : M. Autain (Loire-Atlantique) ; Mme Avice (Paris) ; MM. Benoist (Nièvre), Fillioud (Drôme) et Lemoine (Eure-et-Loir). 2 M.R.G. : MM. Baylet (Tarn-et-Garonne) e. Crépeau (Charente-Maritime).
- **CINQ COMMUNISTES :** MM. Gosnat (Val-de-Marne), Leroy, directeur de « l'Humanité » (Seine-Maritime), Ralite (Seine-Saint-Denis), Rigout, Haute-Vienne) et Tassy (Bouches-du-Rhône).
- **UN NON-INSCRIT :** M. Maland (Saône-et-Loire).

L'accord du R.P.R. et de l'U.D.F. va apparaître au cours de la séance de l'après-midi. Le désaccord de la gauche aussi. Les communistes ont décidé de faire la preuve, au cours de cette séance, de l'inanité des propositions du R.P.R. et de la « collusion » des socialistes avec la majorité, tandis que le P.C. s'affirmerait comme le seul parti qui se soucie réellement de la situation économique et de ses conséquences sociales. M. Claude Wargnies demande la parole pour un rappel au règlement, afin de protester contre la manière dont lui-même et plusieurs autres députés communistes du Nord ont été traités par les forces de l'ordre, le 6 mars, à Denain. M. Georges Gosnat prend la parole à son tour pour dénoncer le fait que le parti socialiste ait été informé « *confidentiellement* », le matin, de l'amendement déposé par la majorité sur la proposition de résolution concernant l'information.

A ce moment, personne encore, dans l'hémicycle, n'a parlé de la lettre de M. Peyrefitte. M. Gosnat interroge à ce sujet M. Jacques Chaban-Delmas, qui préside la séance. « *Je l'ai transmise au président de la commission des lois, comme il se devait* », répond le président de l'Assemblée nationale. « *Le président de la commission des lois n'en a pas fait état. Le rapporteur non plus. Voilà comment le débat est escamoté* », réplique M. Gosnat. Le député communiste du Val-de-Marne ajoute : « *On veut créer une commission d'enquête qui n'aurait aucune signification, puisque tout ce qui concerne M. Hersant a été retiré du projet de résolution.* »

M. Chaban-Delmas se défend de « *prendre position sur le fond* ». S'il a averti le groupe socialiste de l'amendement U.D.F.-R.P.R., dit-il, c'est parce que les socialistes avaient été les seuls à déposer des amendements sur le texte que la majorité se proposait de supprimer (les communistes, estimant que les deux propositions du R.P.R. étaient insignifiantes, avaient décidé de ne pas participer aux débats, tant à la commission des lois, mercredi soir, qu'en séance publique). « *La présidence a fait son devoir à l'égard de tout le monde* », insiste M. Chaban-Delmas.

Mais les communistes, auxquels se joint M. Hubert Dubedout (P.S.), ne sont pas de cet avis. La commission des lois, disent-ils, aurait dû se réunir pour avoir communication de la lettre du garde des sceaux. Le président de cette commission, M. Jean Foyer (R.P.R.), déclare qu'il s'apprêtait à faire connaître cette lettre en séance publique, le matin, lorsque M. Gaston Defferre avait demandé, au nom du groupe socialiste, une suspension de séance. « *L'incident est clos* », affirme M. Chaban-Delmas. Il ne devait pas s'en tirer à si bon compte.

M. Gosnat reprend la parole. Il dénonce « *une sorte de subterfuge* » et s'étonne que les socialistes aient déposé des sous-amendements à l'amendement de la majorité. Ces sous-amendements visaient, en fait, à rétablir le texte initial de la proposition. Mais M. Gosnat n'en a cure. « *Seul le groupe communiste*, dit-il, *s'est tenu à l'écart de tous ces maquillages* ». On voit alors les députés communistes se lever et quitter l'hémicycle en criant : « *Magouilles ! Magouilles !* »

« *Cette session est vraiment extraordinaire !* », s'exclame M. Alain Hautecœur (P.S.), après que le rapporteur de la proposition, M. Marc Lauriol (R.P.R.) a donné lecture de la lettre de M. Peyrefitte. Le député socialiste remarque que, des quatre groupes qui composent l'Assemblée, le sien a seul siégé à chaque séance depuis le début de la session. Ce n'est pas tout à fait exact, puisque le R.P.R. était présent mercredi, pour le débat de censure, auquel il avait décidé de ne pas participer. Mais il est vrai que les députés ont une curieuse tendance à manifester par une alternance de présences et d'absences, de participation aux débats et de mutisme, les idées très différentes qu'ils se faisaient de cette session extraordinaire. Tandis que M. Hautecœur raille le R.P.R., qui, après être « *monté au créneau* », a accepté de modifier son texte, les communistes rentrent en séance et regagnent leurs bancs. « *C'est la politique du tambour*, lance encore M. Hautecœur au R.P.R. *Plus c'est vide, plus ça résonne !* »

M. DEFFERRE : ou vous êtes sourds, ou vous êtes fous !

M. Roland Leroy (P.C.) critique le fait que les socialistes prennent part à la discussion du texte amendé par la majorité. « *Oui, décidément*, dit-il, *la vraie solution, c'est la censure du gouvernement et la lutte des travailleurs.* » M. Defferre défend l'attitude du groupe socialiste, qui, dit-il, a eu connaissance du nouveau texte au cours de la séance du matin. « *Ou M. Leroy n'était pas là, ou il dormait, ou il s'est bouché les oreilles* », déclare M. Defferre, soulevant les protestations des communistes et les applaudissements de la majorité. « *C'est nous qui, bien avant vous, avons dénoncé la manœuvre de la majorité et la capitulation de M. Chirac devant l'U.D.F.*, poursuit M. Defferre en direction des communistes. *Vous prétendez maintenant que nous sommes complices : ou vous êtes sourds ou vous êtes fous.* »

FOLIE

Ou vous êtes sourds, ou vous êtes fous. » A Marseille, on est toujours le « fada » de quelqu'un. Le directeur de *l'Humanité* vient de l'apprendre à ses dépens de la bouche du propriétaire du *Provençal*. Doit-il s'en formaliser ? Démentir ?

Tandis que deux grands patrons de la presse française échangeaient, à l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un débat sur l'information, des amabilités dont toute la France fut aussitôt informée, la directrice de *Libération* comparaissait en correctionnelle. Elle avait publié des petites annonces considérées comme incitant à la débauche.

Fou de-ci, sourd de-là, débauché ailleurs : aux marges de la politique, de la psychiatrie et de la moralité publique, on baigne dans la subjectivité. La future commission parlementaire sur l'information devra-t-elle proposer des psychothérapies, des cures de sommeil ou des lobotomies ?

BRUNO FRAPPAT.

Au scrutin public demandé par le groupe socialiste, le sous-amendement de ce groupe tendant à rétablir le texte de la proposition tel qu'il avait été adopté par la commission des lois est repoussé par 272 voix contre 117, sur 393 votants et 389 suffrages exprimés. Les communistes n'ont pas pris part au vote. M. Hautecœur propose ensuite un sous-amendement mettant en cause les conditions dans lesquelles sont désignés les responsables des chaînes de télévision et de radio : il est repoussé à main levée, les communistes s'abstenant toujours.

M. Hautecœur accuse la majorité de se refuser à mettre en cause les concentrations d'entreprises de presse et leur principal responsable, M. Robert Hersant. M. Foyer affirme qu'il aurait « *beaucoup souhaité que cet élément ne disparaisse pas de la mission donnée à la commission d'enquête* ». « *Malheureusement*, ajoute-t-il, *nous n'y pouvons rien.* » M. Hautecœur conteste que la lettre de M. Peyrefitte soit décisive. M. Chaban-Delmas maintient sa position. « *Dans ce cas*, dit M. Pierre Joxe (P.S.), *c'est l'ensemble de la proposition de résolution qui doit être retiré de la discussion.* » « *Eh ! oui...* », lance un député socialiste. « *Qu'est-ce qu'on fait ici ?* » On pouvait, en effet, se le demander.

Alors que M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., prend la parole pour expliquer le vote de son groupe, une délégation de l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-C.G.C.-F.O. d'Usinor-Denain tente de déployer une banderole dans la tribune. Les trois ou quatre manifestants sont expulsés par des policiers en civil. Les députés communistes expriment leur soutien par des applaudissements prolongés. « *On veut saboter cette session* », affirme M. Labbé, qui soupçonne les communistes d'avoir organisé une mise en scène pour cette séance retransmise en direct sur TF 1. « *Ce qui nous importe*, dit-il, *c'est que soit votée par la majorité la création de la commission d'enquête sur l'information que nous avons demandée.* »

M. Georges Fillioud explique le vote du groupe socialiste. Il accuse le R.P.R. d'avoir « *capitulé* ». Il décrit le « *général Chirac* » comme « *un fier-à-bras, qui fait des moulinets et qui parle fort, et qui se dégonfle au premier coup sérieux* ». « *Vous vous êtes livrés, messieurs du R.P.R., à un baroud sans honneur* », ajoute-t-il. M. Chaban-Delmas incite M. Fillioud à « *modérer ses expressions* », mais le député socialiste continue : « *Les concessions que vous avez faites — et je pèse mes mots, monsieur le président — sont infamantes* », lance-t-il au R.P.R.

M. Chirac, qui ne tient plus en place depuis plusieurs minutes déjà, s'indigne : « *Il est inacceptable de laisser injurier l'Assemblée dans les termes que vient d'employer ce personnage.* » M. Chaban-Delmas menace M. Fillioud de lui retirer la parole, mais celui-ci maintient ses termes. M. Chirac, qui était monté, dans les travées, jusqu'à un micro, renonce à prendre la parole et donne aux députés R.P.R. le signal du départ. Les députés U.D.F. suivent. La partie droite de l'hémicycle est presque vide lorsque M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., explique à son tour le vote de son groupe. Les députés qui quittaient la salle s'arrêtent. Que faire ? Ils reviennent, bientôt suivis par leurs collègues du R.P.R.

M. Chinaud chante un hymne à l'unité de la majorité. « *Ce qui nous unit*, dit-il, *c'est...* » « *Hersant !* » interrompent les socialistes à plusieurs reprises. « *C'est le fait d'avoir évité, il y a un an, que notre désunion ne soit érigée en gouvernement* », parvient à dire M. Chinaud.

M. Leroy annonce que le groupe communiste votera contre « *la proposition illusoire de la majorité* », qui est adoptée par 282 voix contre 201, sur 483 votants et *483 suffrages exprimés.*

PATRICK JARREAU.

M. CHIRAC : l'information de source gouvernementale n'est pas satisfaisante.

M. Jacques Chirac, invité du journal de TF 1, jeudi 15 mars, a estimé qu'existait actuellement en France « *un problème des sources d'information* ». Pour justifier la demande de création d'une commission d'enquête sur l'information publique présentée par le R.P.R. M. Jacques Chirac a déclaré : « *L'information a un rôle capital à jouer et elle est liée à la qualité des sources. Or cette source n'est pas satisfaisante aujourd'hui. Sinon comment pourrait-on expliquer que nous ayons eu pendant un certain temps une espèce d'euphorie générale dans l'information et que tout d'un coup, on s'aperçoive au contraire que les choses vont mal.* » M. Chirac a donné des exemples de manque de coordination dans l'information gouvernementale en déclarant : « *J'entends le premier ministre la semaine dernière dire que nous fabriquons six Airbus par mois, le ministre compétent dit le lendemain que l'on en fabrique deux, et le premier ministre répète qu'il s'agit de six. Il y a là un problème de sources de l'information.* » M. Chirac a ajouté que le R.P.R. n'avait pas demandé un débat « *pour se défouler, mais pour créer une commission d'enquête et pour que les élus aient accès aux dossiers que l'on cache. (...) Il est indispensable que le Parlement débatte des problèmes, pour éviter que le débat ait lieu dans la rue.* »

● RECTIFICATIF. — A la suite d'une confusion nous avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 15 mars que M. Xavier Hamelin, député du Rhône, figurait parmi les élus R.P.R. n'ayant pas demandé la convocation du Parlement en session extraordinaire. Il s'agissait en réalité de M. Jean Hamelin, député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, élu comme suppléant de M. Yvon Bourges, ministre de la défense.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par arrêt en date du 26 juin 1972, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a condamné :

— REY Paul, né le 21 mai 1923 à Romans (Drôme), gérant de société demeurant à Romans (Drôme), 24, av. du Maquis, à dix mois d'emprisonnement, 10.000 F d'amende pour escroquerie, fraude fiscale et passation d'écritures inexactes.

— LYANDIER Pierre, né le 24 mai 1929 à Villejuif (94), demeurant à Villejuif, 15-17, rue Ambroise-Croizat, industriel, à huit mois d'emprisonnement avec sursis, 3 000 F d'amende pour complicité de passation d'écritures inexactes et fictives.

DU PARLEMENT

LE DÉBAT SUR L'EMPLOI : le R.P.R. et l'opposition adressent leurs recommandations au gouvernement

Les joutes politiciennes l'emportent dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, et le « grand débat national sur l'emploi », réclamé du R.P.R. au P.C., en ne passant pas par l'U.D.F., est escamoté. Il a fallu, à la limite, la manifestation de quelques militants syndicaux qui ont déployé à demi, dans une tribune réservée au *public, une banderole signée* « Usinor-Denain F.O. » pour rappeler aux députés, qui s'invectivaient alors à qui mieux mieux au cours du débat sur l'information politique, que le chômage était censé être le thème majeur de cette session extraordinaire du Parlement.

Et encore : lorsque M. Philippe Séguin, député R.P.R. des Vosges, est monté à la tribune jeudi à 17 h. 5 pour présenter — enfin ! — le rapport sur la « proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de *l'emploi* et le chômage », les bancs étaient très clairsemés et l'assistance allait encore se dégarnir — sauf dans les rangs communistes — au fil des interventions. L'U.D.F. qui, certes, était opposée à cette session extraordinaire, n'avait aucun orateur inscrit dans ce débat sur l'emploi. Apparemment, les élus U.D.F. des départements de la Lorraine, en particulier, n'ont rien à dire.

Avant que M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, ne donne « en primeur aux députés » les chiffres de l'emploi *pour le mois de février, M. Séguin s'est justement* livré à une critique en règle des « insuffisances du système statistique de mesure du chômage », ainsi que de « celles des méthodes et des moyens de l'Agence nationale pour l'emploi, d'une part, de l'INSEE, d'autre part ».

Le rapporteur a poursuivi : « Sur ce point, à l'initiative du groupe socialiste, la commission des lois a tenu à préciser qu' [une adaptation souhaitable] pourrait être recherchée en s'inspirant des méthodes statistiques du Bureau *international* du travail. *Ainsi* le Parlement devrait-il être en mesure de mieux apprécier l'importance et les catégories de demandeurs d'emploi. Car s'il est vrai qu'il n'y a rien à attendre, sinon des déconvenues, d'une opposition entre vrais et faux chômeurs, il n'en demeure pas moins que la notion de demandeur d'emploi recouvre une grande variété de situations. »

Or la France ne reconnaît toujours pas la définition du chômage établie par le Bureau international du travail (B.I.T.), qu'elle estime *« trop large ». Cette appréciation s' « expliquait »* politiquement, il y a quelques années, quand l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) était encore mal implantée : il a pu y avoir des différences allant jusqu'à 40 % « en faveur » des données gouvernementales par rapport aux chiffres du B.I.T. Mais, aujourd'hui, les statistiques du ministère du travail et de la participation et celles de l'organisme international sont comparables.

D'après l'enquête emploi de mars 1978, parue dans un récent numéro d' « Economie et statistique », publication de l'I.N.S.E.E., on peut lire : « En mars 1978, le niveau de chômage correspondant à la définition préconisée par le B.I.T. s'élevait à 1 094 500 personnes ». Le même mois, la rue de Grenelle en comptabilisait 1 088 400. Le principal inconvénient du refus de la France de s'aligner sur les normes du B.I.T. réside moins, aujourd'hui, dans cette différence chiffrée que dans le recensement qualitatif des diverses catégories de demandeurs d'emploi.

Au-delà des statistiques, rares ont été les députés à mettre l'accent sur les aspects humains du chômage. Malgré quelques envolées lyriques, M. Michel Debré — seul « ténor » à s'être inscrit dans ce débat sur l'emploi — s'est surtout attaché à développer le thème de la « guerre économique », condamnant au passage les revendications syndicales comme la semaine de trente-cinq heures, la cinquième semaine de congés payés et l'abaissement de l'âge de la retraite. M. Franceschi (P.S.), était plus émouvant en évoquant « la douzaine de lettres désespérées » qu'il recevait chaque jour. Mais qui l'écoutait ?

MICHEL CASTAING.

L'Assemblée examine ensuite, sous la présidence de M. STASI (U.D.F.), la proposition de résolution du R.P.R. tendant à la *création d'une commission d'enquête* sur la situation de l'emploi et le chômage. M. SEGUIN, rapporteur de la commission des lois, indique que les auteurs de la proposition « *ont souhaité donner au Parlement le moyen d'informer le gouvernement des réalités et de s'informer auprès de lui des nécessités* ». La commission d'enquête dont la création est proposée aurait quatre objectifs :

— Etablir une répartition des demandeurs d'emploi en fonction de la cause de leur situation et proposer une adaptation des méthodes statistiques qui permettrait une meilleure approche de la diversité des situations régionales et locales, ainsi qu'une comparaison rationnelle avec les principaux pays étrangers ;

— Evaluer région par région les effets sur l'emploi de la politique économique et sociale suivie par les pouvoirs publics ;

— Evaluer les effets sur l'emploi des mesures prises dans le cadre de la Communauté européenne ;

— *Proposer des mesures immédiates* et formuler toute suggestion et recommandation propres à remédier à la crise de l'emploi et à garantir le droit au travail.

M. Séguin précise : « *Il y aura lieu de vérifier que tout ce qui peut être fait pour assurer une adéquation de l'offre et de la demande d'emploi a bien été mise en œuvre.* » Quant aux réformes que la commission pourrait proposer, il indique qu'elles pourraient « *passer par un nouvel aménagement du temps de travail impliquant, le cas échéant, une réduction progressive du temps de travail dans une mesure évidemment compatible avec les contraintes d'une économie de concurrence, impliquant aussi le développement du travail à temps partiel, impliquant encore le développement d'emplois tertiaires tendus vers la satisfaction de certains besoins collectifs* ».

M. BOULIN : aucune objection

M. BOULIN, ministre du travail et de la participation, souligne que « *le Parlement a déjà été largement informé et en grande partie associé à la politique de l'emploi suivie par le gouvernement depuis un an* ». Après avoir rappelé les textes votés au cours de la dernière session parlementaire, le ministre déclare : « *Le bilan législatif en matière d'emploi apparaît donc, malgré ce que certains s'efforcent de dire, comme non négligeable. Et dans le domaine réglementaire, le gouvernement a toujours tenu informé le Parlement de ses orientations, qui ont pu faire l'objet de débats soit en séance plénière, soit en commission* ».

Il indique que lorsque la commission, à la création de laquelle il ne voit aucune objection, aura terminé ses travaux, « *tous les éléments seront alors réunis pour un grand débat sur l'emploi* », au cours duquel il répondra « *sur le fond* ».

M. DEBRÉ : effort et discipline

M. DEBRÉ (R.P.R.), rappelle en premier lieu que la France doit livrer une guerre économique. « *Nul désormais n'a plus le droit de se servir de la formule si fréquemment employée : « le bout du tunnel est en vue »*, déclare-t-il. Décrivant les différents aspects de cette guerre — guerre des monnaies, guerre du pétrole, guerre du commerce et guerre technologique — l'ancien premier ministre souligne les trois conditions nécessaires à la victoire :

L'effort national « *qui est prioritaire* » ; la coopération européenne « *complément utile et fécond si certaines conditions sont réalisées* » ; les initiatives internationales. « *Mais il est pitoyable*, corrige-t-il, *d'écrire et de penser que l'effort des autres peut nous dispenser de notre propre effort* ».

Cet effort, estime-t-il, passe essentiellement par la reprise des investissements productifs et des créations d'entreprises et l'affirmation d'une « *immense politique familiale* ». Il se prononce pour un examen général de la dépense publique et de la dépense sociale et pour la fixation d'un plafond des hausses annuelles de rémunération. Il condamne la revendication d'une réduction du temps de travail à trente-cinq heures par semaine, d'une cinquième ou d'une sixième semaine de congés payés, d'un abaissement généralisé de l'âge de la retraite et de la création d'emplois « *improductifs* ». Il condamne également les résistances que « *la démagogie écologiste-régionaliste-anarchiste-passéiste* » oppose au développement du programme de centrales nucléaires.

Après avoir affirmé que « *les nations font l'histoire ou elles sont défaites par l'histoire* » et qu'il ne pense pas qu'il y ait sur les bancs de l'Assemblée « *des esprits qui acceptent de considérer que l'avenir des Français passe par l'abdication ou simplement par l'effacement de la France* », M. Debré évoque la coopération européenne. *Celle-ci*, dit-il, suppose en premier lieu une discipline monétaire. A ce sujet, évoquant la mise en place du S.M.E., il observe qu' « *aucun fonds ne peut être constitué sans autorisation législative* » et que ce système ne peut fonctionner que si l'écart entre les taux d'inflation français et allemand est réduit.

La seconde discipline nécessaire à ses yeux est la discipline commerciale, qui implique un contrôle plus sévère des importations du Marché commun. Enfin, des limites doivent être imposées à l'intégration du marché, et *M. Debré évoque à ce propos « l'exemple de la sidérurgie »* qui, dit-il, est « *une leçon* ». Citant une déclaration récente de la Commission de Bruxelles, l'orateur s'indigne de l'affirmation selon laquelle « *la part de la sidérurgie française serait satisfaisante alors que cette part n'a fait que décroître et qu'elle est présentement tout à fait insuffisante* ». Il ajoute : « *Ce n'est pas à un étranger à fixer le taux de développement de la sidérurgie française. Je sens la honte me monter au cœur. On ne redressera pas la France avec des plans Davignon et des multinationales fortes. On redressera la France par une volonté française et par une politique française.* »

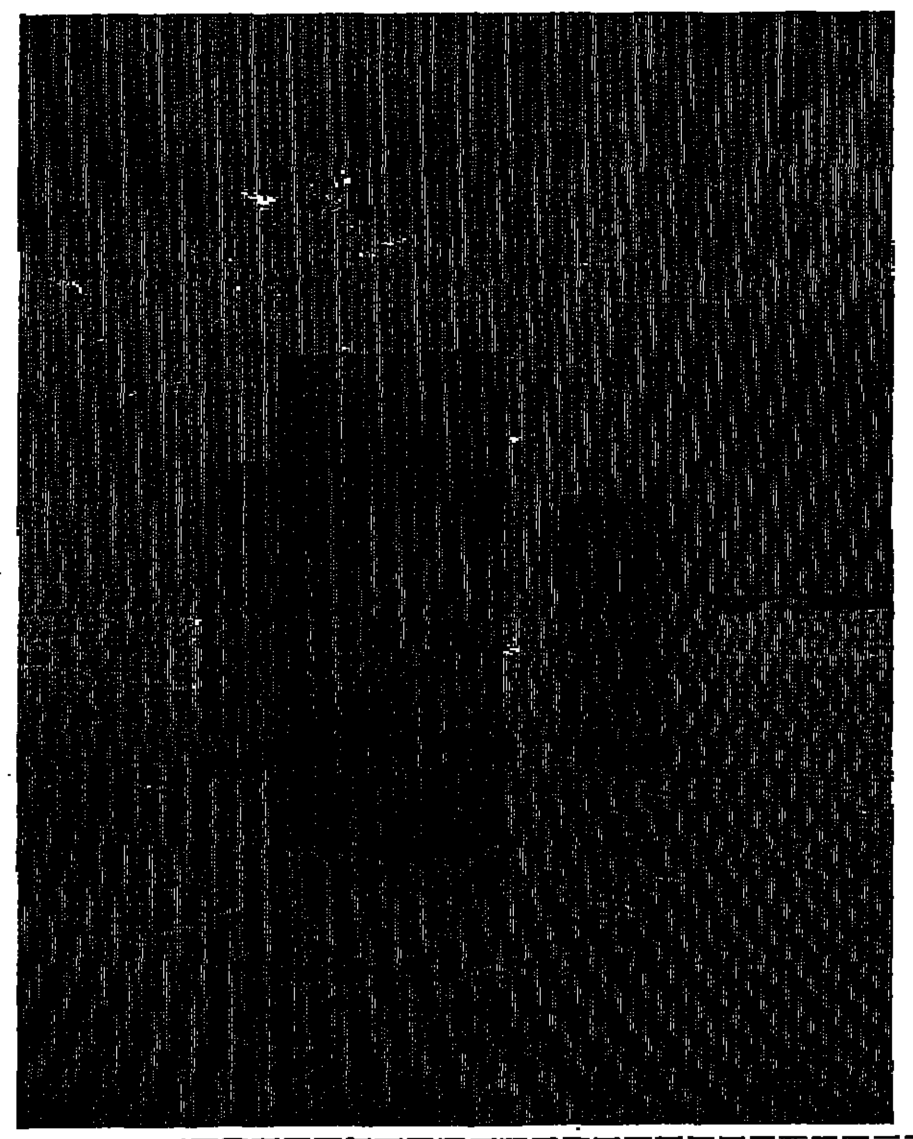
Passant aux moyens nécessaires pour mener les actions qu'il vient de décrire, l'ancien premier ministre donne à choisir entre « *les moyens ordinaires de la politique* » par lesquels « *on ajuste, on compromet et finalement on se perd parce que l'on retrouve vite le chemin où se sont perdues les Républiques précédentes* » et ce qu'il appelle « *le salut national* ».

M. LAURENT (P.C. Paris) évoque la situation dans l'agglomération parisienne « *qui a perdu quatre cent mille emplois industriels en dix ans* ». « *Le chômage*, révèle-t-il, *y a augmenté de 7 % en un an et le gouvernement y mène une politique de liquidation.* » Pour M. TONDON (P.S., Meurthe-et-Moselle) « *il est trop facile de rejeter toute la faute de la crise de la sidérurgie sur la Communauté européenne* ». Il déclare : « *Le désespoir s'installe et la confiance est morte, patronat et gouvernement ayant trop souvent menti. Le plan Giraud*, estime-t-il, *est inacceptable, mais la majorité l'a voté.* » M. HERMIER (P.C., Bouches-du-Rhône) *constate* que le gouvernement préconise la réduction des capacités de l'industrie navale alors que les armateurs ont reçu, en cinq ans, près de 7 milliards de subventions et que les chantiers navals ont, eux aussi, bénéficié d'importantes aides publiques. « *Tous les chantiers sont menacés*, affirme-t-il, *et l'élargissement du Marché commun ne ferait qu'aggraver la situation.* »

M. DEVAQUET (R.P.R., Paris) constate que « *le pouvoir gouvernemental s'hypertrophie aux dépens du pouvoir parlementaire* ». Il refuse de voir « *le parlement voué à un rôle si négligeable* » et regrette le manque d'information et de concertation. A son avis, l'information fournie par le gouvernement aux parlementaires est incomplète (car limitée aux sujets brûlants) et incohérente. Il cite l'exemple de la sidérurgie et souligne la médiocrité des données chiffrées — par exemple, en ce qui concerne le nombre de chômeurs — médiocrité qui, constate-t-il, « *sert d'alibi aux responsables politiques et syndicaux pour présenter les choses de manière biaisée* ».

(*Lire la suite page 10.*)





POLITIQUE

LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le débat sur l'emploi

(Suite de la page 9.)

Quant à la concertation, estime-t-il, « *elle reste embryonnaire, tant avec les élus régionaux et les organisations socio-professionelles qu'avec les formations politiques et, en particulier, le R.P.R. dont les propositions sont ignorées temporairement ou totalement par le gouvernement* ». M. FRANCESCHI (P.S.), Val-de-Marne) insiste sur les conséquences « *désastreuses* » de la crise pour les jeunes. Il réclame une grande politique de l'emploi, notamment dans la région parisienne où, indique-t-il, « *il y a quelque trois cent mille chômeurs* ».

En séance de nuit, M. GOULET (R.P.R., Orne) constate que le Nord et la Lorraine ne sont pas les seuls touchés par la crise qui frappe également des régions comme la Basse-Normandie. L'inadaptation du système scolaire lui paraît être l'une des causes de la situation actuelle. M. Bernard DESCHAMPS (P.C., Gard) insiste sur les conséquences « *dramatiques* » qu'aurait, à son avis, sur l'emploi, l'élargissement de la Communauté européenne.

Mme MISSOFFE (R.P.R.) : le courage du gouvernement

Mme MISSOFFE (R.P.R. Paris) rend hommage « *au courage, à la détermination, à la clairvoyance et à la ténacité* » du gouvernement. « *Ce faisant*, remarque-t-elle, *je suis logique avec moi-même, en tant que membre de la majorité, et honnête vis-à-vis de mes électeurs* » Elle ajoute : « *Votre action est indispensable et je n'ai jamais entendu proposer une autre politique valable. Elle est toutefois difficile à expliquer. Il vous appartient donc de le faire.* » En conclusion, elle insiste sur « *la nécessité absolue de dépasser les querelles partisanes et d'examiner toutes les propositions, quelle que soit leur origine* ». M. BÊCHE (P.S., Doubs) note que « *les théories de M. Barre se sont révélées désastreuses* ». Il estime particulièrement « *scandaleux* » que le gouvernement n'ait pas relevé l'aide publique aux chômeurs. M. NEUWIRTH (R.P.R., Loire) évoque la situation de Manufrance qui, estime-t-il « *mérite une aide financière pour opérer sa remise en ordre et publier son catalogue* ». « *Manufrance*, conclut-il, *ne saurait constituer un enjeu politique.* »

« *Dans la région stéphanoise*, note M. VIAL-MASSAT (P.C., Loire), *plus de dix mille emplois sont menacés.* » Aussi s'élève-t-il contre l'annonce de la fermeture définitive des puits du bassin de la Loire. « *Le Nord-Pas-de-Calais*, observe M. CHARLES (R.P.R., Nord), *est menacé de perdre sa vocation industrielle, et si 1978 a marqué une certaine reprise de l'activité, le chômage n'en a pas moins continué à augmenter.* »

M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) relève les menaces qui pèsent sur les travailleurs de la Société métallurgique de Normandie et de la SAVIEM-R.V.I. « *Quand*, demande-t-il *le gouvernement aura-t-il une politique du poids lourd tendant à reconquérir le marché français ?* » M. DE LIPKOWSKI (R.P.R., Charente-Maritime) relève la colère des populations de sa région devant l'« *immobilisme du gouvernement* ». A son avis, il faut modifier l'assiette des charges sociales (car elles découragent l'emploi) et renoncer à la taxe professionnelle, « *cet impôt aberrant* ». M. CHAMINADE (P.C., Corrèze) consacre son intervention à l'agriculture et souligne « *le caractère foncièrement antinational de la politique menée par le gouvernement* ». Il dresse un bilan « *accablant* » de la politique d'intégration européenne et reproche au gouvernement de ne pas obtenir le démantèlement total et immédiat des montants compensatoires. M. EVIN (P.S., Loire-Atlantique) conteste qu'il y ait actuellement un répit dans la construction et la réparation navales. « *Ce secteur*, affirme-t-il, *fait partie des points brûlants de l'actualité.* » Il insiste sur les responsabilités du patronat et d'un gouvernement qui ne propose qu'« *une politique de stabilisation qui entraînera l'abandon de l'outil industriel* ». M. TRANCHANT (R.P.R., Hauts-de-Seine) propose, d'une part, d'instaurer dans les entreprises une fiche de paie réelle, c'est-à-dire comportant toutes les cotisations sociales, et, d'autre part, de mettre la Sécurité sociale en concurrence progressive avec le secteur privé afin d'obtenir de cette dernière une gestion plus rigoureuse. Mesures qui, à son avis, « *rendraient notre économie plus dynamique et permettraient de créer des emplois* ».

Pour M. SOURDILLE (R.P.R., Ardennes), « *la gravité de la situation impose une action courageuse* » à laquelle il rend personnellement hommage. Il s'étonne que l'on accorde des crédits considérables à Ford, ce qui favorisera, remarque-t-il, une production qui concurrencera l'industrie française. M. ZARKA (P.C., Seine-Saint-Denis) entend démontrer que la politique du gouvernement est bien « *une politique de renoncement national* ». Il évoque successivement le chômage, surtout celui des jeunes, et ses conséquences économiques, le redéploiement et « *la course au profit* » des firmes multinationales, « *la vaste entreprise de déqualification* » en matière d'éducation. « *La conséquence de ce beau gâchis*, conclut-il, *c'est une France soumise.* »

Pour M. HARDY (R.P.R., Charente), les entreprises de main-d'œuvre devraient bénéficier d'un statut proche de celui des entreprises artisanales. M. LAURAIN (P.S., Moselle), indique que son groupe participera à la commission d'enquête si ses amendements sont adoptés. Analysant la crise de la sidérurgie, il exige l'arrêt des licenciements et souligne l'urgence d'une négociation globale entre le gouvernement, le patronat, les syndicats et les élus.

M. CHARLES HABY (R.P.R., Haut-Rhin) souhaite que l'Alsace, « *vitrine de la France* », ne reste pas « *une vitrine vide* ».

Dernier orateur, M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) dresse le « *lourd bilan* » de la politique culturelle. Il accuse le gouvernement de « *conduire la culture française au suicide en la soumettant au profit* » et de vouloir la remplacer par une « *pseudo culture européenne* ».

La séance est levée vendredi à 1 h. 50, la suite de la discussion étant renvoyée à 9 h. 30.

P. Fr.

LA DIMINUTION DES DEMANDES D'EMPLOI EN FÉVRIER EST INFÉRIEURE A CELLE OBSERVÉE EN 1978

Le nombre des demandeurs d'emploi a très légèrement diminué, en données observées, de janvier à février : il est passé de 1 356 200 à 1 341 900, soit — 1,1 %. Mais en un an, il est en augmentation de 21,1 % (233 700 demandes supplémentaires de février 1978 à février 1979).

En données corrigées des variations saisonnières, la tendance est à la hausse : 1 284 800 demandes en février contre 1 256 400 en janvier (+ 2,3 %), 1 218 900 en décembre et 1 198 900 en novembre. En quatre mois, l'A.N.P.E. a ainsi enregistré 85 900 demandes supplémentaires (+ 7,27 %). En un an, l'accroissement est de 21,6 %.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites reste toujours à un bas niveau, même s'il a augmenté en données observées (72 2.. en février contre 69 .00 en janvier, soit + 3,6 %), comme en données corrigées : 81 600 contre 80 600, soit + 1,2 %. Mais en un an, ces chiffres sont respectivement en baisse de 12,9 % et 12,. %.

Le ministère du travail et de la participation estime que les statistiques de février traduisent une « baisse du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'A.N.P.E., inférieure à celle que laissait attendre l'évolution saisonnière naturelle » : en effet, le nombre des demandeurs non satisfaits avait baissé, de janvier à février 1978, de 1,6 % en données observées et n'avait augmenté que de 1,7 % en données corrigées.

Selon la C.G.T., le nombre de chômeurs s'est élevé, en février, à 1 786 868 contre 1 804 788 en janvier.



(Dessin de PLANTU.)

« VOUS, LES AMIS DE BISMARCK »

M. Xavier Hamelin (R.P.R., Rhône), a protesté vendredi matin, en séance publique, contre les propos « *injurieux* » tenus jeudi soir par M. Pierre Zarka (P.C., Seine-Saint-Denis). S'adressant aux élus R.P.R. présents, ce dernier s'était exclamé à la tribune : « *Vous, les amis de Bismarck, taisez-vous !* »

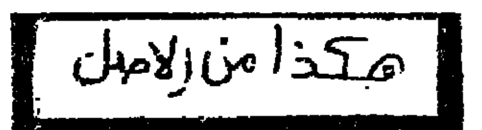
« *Ces propos sont intolérables et inadmissibles* », a estimé M. Hamelin, en constatant « *qu'il y avait dans les rangs du R.P.R. suffisamment d'hommes qui avaient servi leur pays pour qu'ils puissent condamner de telles paroles et exiger des sanctions* ».

« *Mieux vaut s'engueuler dans cette maison que se battre dans la rue* », a fait observer M. René La Combe (R.P.R.), qui présidait la séance, tout en reconnaissant que « *certains collègues se laissaient parfois aller* » « *Je pense*, a-t-il ajouté, *que M. Zarka regrettera ses paroles et que cet épisode constituera une leçon pour tous.* »

M. Rigout (P.C. Haute-Vienne), s'est déclaré convaincu que les mots prononcés par M. Zarka « *avaient certainement dépassé sa pensée* » et qu'il s'en excuserait. « *Je me suis fait traiter dans cette enceinte de fasciste*, a-t-il toutefois rappelé. *Et j'attends toujours des excuses.* »

P. Fr.





هكذا من الاهل

EXTRAORDINA

Sur l'emplo



POLITIQUE

DU PARLEMENT

LES VOTES SUR LA CENSURE ET LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

(Suite de la première page.)

Sur un point de détail, pour commencer. Les retransmissions des incidents de séance ont les défauts du théâtre télévisé. Comme les acteurs en scène, les parlementaires ont tendance à grossir leurs effets pour se faire entendre dans tout l'hémicycle et dans les galeries. L'œil encore plus grossissant des caméras ridiculise leurs efforts, qui n'ont plus de sens pour le téléspectateur placé devant son petit écran.

Il reste que le débat sur l'information publique s'est déroulé dans des conditions déplorables mais c'est d'autant plus injuste *pour la réputation de l'Assemblée* que le débat suivant, sur le chômage, était beaucoup plus digne.

Si dérisoires et anachroniques qu'ils soient, les travers du folklore parlementaire ne sont pas dénués de signification et, tous comptes *faits*, les parlementaires ne font que traduire, à leur manière, les arrière-pensées tactiques des formations politiques. Il est apparu clairement, par exemple, que, derrière le noble débat sur l'information publique, se poursuit la traditionnelle bataille sur le pouvoir d'informer lorsqu'il dépend du pouvoir tout court. Qui ne l'a plus se plaint de ceux qui l'ont. Aujourd'hui, c'est M. Chirac, autrefois ce furent les amis de M. Giscard d'Estaing et, depuis longtemps, les représentants de l'opposition. Le président du R.P.R. ne se prive pas — il l'a encore fait jeudi au journal de 13 heures, avec le sourire mais en direct — de mettre en cause *l'objectivité des journalistes* de la télévision. C'est sans rire, cette fois, qu'il réclame l'ouverture des dossiers, lesquels, semble-t-il, ont été refermés aussitôt après son départ de l'hôtel Matignon !

Dans la proposition de loi déposée par le R.P.R., le champ d'enquête sur l'information publique englobait les concentrations de presse, l'indépendance de l'information à la télévision et à la radio, l'information politique donnée *par* les services officiels. Les premières ont été exclues parce qu'elles font l'objet de poursuites *judiciaires*. Séparation des pouvoirs oblige. La notion d'indépendance a été remplacée par celle d'exactitude, et n'a *été* retenue que *l'information économique et sociale* (mais non politique) des services officiels. Sur cette base, les deux groupes de la majorité sont parvenus à s'entendre.

Sans doute le fallait-il après les conflits de ces dernières semaines. La désunion nuit à l'image de la majorité auprès de l'opinion publique, et le R.P.R., si désireux qu'il soit d'affirmer sa différence, ne peut aller au-delà de *certaines* limites. L'U.D.F. n'a pas davantage intérêt à prolonger une épreuve de force qui tend à restreindre l'audience du président de la République. Dans la mesure où le gouvernement ne s'opposait pas aux commissions d'enquête, le R.P.R. n'avait pas de raison de les faire voter avec le renfort de l'opposition plutôt qu'avec celui de l'U.D.F. M. Roger Chinaud, président de ce groupe, a célébré avec emphase ces retrouvailles de raison qui ne trompent personne.

L'opposition a donné un autre spectacle, tout aussi artificiel, *mais, lui aussi*, révélateur de choix politiques. Les communistes n'ont eu cesse de se distinguer des socialistes et de les mettre en accusation, quitte à s'abstenir dans des scrutins où la logique voulait qu'ils votent avec eux. Longtemps après la séance, nombre de députés du P.S. ne comprenaient pas encore ce qui leur valait l'agressivité des élus du P.C. C'était pourtant simple : le P.C. applique au Parlement — où les rapports sont traditionnellement moins virulents — une pratique politique qui se manifeste déjà au niveau des appareils des partis, du sommet à la base et sur tous les terrains de l'action politique, voire syndicale. Il s'agit d'effacer tout ce qui reste de *l'union de la gauche* sans craindre le risque de l'isolement.

Une solidarité inéluctable, mais qui reste conflictuelle dans la majorité, une rupture considérée comme régénératrice dans une partie de l'opposition, telles sont les volontés politiques qu'expriment les embrassades, les fausses sorties, les grandes colères et les petites phrases, les ovations et les huées. Et les députés suivent, sans être tous conscients de cette mise en scène.

ANDRÉ LAURENS.

UN AN APRÈS SA MORT

Hommage à André Boulloche

La revue municipale de Montbéliard publie un numéro spécial « Hommage à André Boulloche », à l'occasion du premier anniversaire, samedi 17 mars, de la mort de l'ancien maire de la ville.

Cette revue est préfacée par Mme Odile Boulloche. La jeunesse, la résistance, la déportation d'André Boulloche, puis son action au service de l'Etat et son engagement politique sont successivement évoqués à l'aide de nombreux témoignages, notamment ceux de la sœur du défunt, Mme Jean Audibert, et de M. André Postel-Vinay, ancien ministre, compagnon de la Libération, engagé avec André Boulloche dans la Résistance.

MM. Savary, Defferre et Mitterrand évoquent le militant socialiste et rendent *hommage à cette* « sorte de magistère » qu'il exerçait au sein du groupe parlementaire. M. Robert Galley, ministre de la coopération, rappelle le rôle de l'ancien ministre du général de Gaulle.

Cette revue permet également de relire certains discours prononcés par André Boulloche, notamment sur le socialisme, ainsi que quelques-unes de ses réflexions et quelques-uns de ses poèmes.

L'accident d'avion qui devait lui coûter la vie, le 16 mars 1978, alors qu'il se rendait à une réunion électorale, est brièvement et sobrement évoqué.

Samedi devait être inauguré à Montbéliard un groupe scolaire André-Boulloche, avant une cérémonie au cimetière à 11 h. 30.

★ *Hommage à André Boulloche.* Syndicat d'initiatives, 1, rue Mouhot, 25200 Montbéliard. 10 F + frais d'envoi (7,20 F par numéro). Compte, Crédit lyonnais 51-808 L.

L'Unité nationaliste et le « droit national »

L'Unité nationaliste (U.N.) a publié un texte et une affiche destinés à faire connaître ses positions en faveur de l'établissement d'un « *droit national* », à l'occasion de la campagne pour le scrutin européen.

L'Unité nationaliste se définit comme « *un regroupement de jeunes étudiants et lycéens nationalistes qui, hors des conflits de personnes et de partis ont décidé de mener le combat nationaliste dans l'unité* ».

Il s'agit en effet d'étudiants qui souhaitent se situer hors des « *courants traditionnels conflictuels* » de l'extrême droite, *représentés notamment* par le P.F.N. (Parti des forces nouvelles, dont le porte-parole est Me Tixier-Vignancour) et par le Front national (que préside M. Le Pen). Certains d'entre eux affirment avoir participé aux campagnes *électorales* des partis de la majorité. Ils estiment que l'extrême droite est un carcan dont il faut sortir et affirment qu'« *ils ne veulent pas être des marginaux* ».

Récusant la distinction de la vie politique entre droite et gauche et contestant l'organisation et la définition actuelle de l'Etat, ils plaident pour l'élaboration d'un droit national, « *complétée par une organisation du droit européen* ». Leur proclamation précise notamment : « *La nation est l'idée organisatrice supérieure dans laquelle réside le principe de toute souveraineté naturelle. Nul ne peut exercer d'autorité ou de pouvoir organique qui n'émane expressément du droit national.* »

★ Unité nationale, 101, rue de Richelieu, 75001 Paris.

● *Un an après le meurtre de François Duprat*, membre du bureau politique du Front national, ce mouvement invite « *Parisiennes et Parisiens* » à venir « *en masse vendredi 16 mars, à 18 h. 30, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet* (métro Maubert-Mutualité), *pour honorer la mémoire de notre camarade assassiné* ».



POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS CANTONALES

Gironde : les ambitions du P.S.

De notre correspondant

Bordeaux. — Lors du dernier renouvellement, en 1976, l'union de la gauche avait réussi à inverser le rapport des forces au sein de l'assemblée départementale, et M. Philippe Madrelle, député socialiste, avait été élu président du conseil général. Le seul enjeu de dimanche prochain sera pour le P.S. de gagner assez de sièges pour qu'il puisse se passer des voix communistes. En fait, il y a beau temps qu'un *modus vivendi* a été trouvé entre les socialistes et leurs adversaires de la majorité présidentielle, et ils ont appris à faire fi des protestations communistes qui les gênaient si fort au départ.

Peut-être faut-il voir dans la faiblesse de cet enjeu la raison d'une inhabituelle sérénité dans la préparation du scrutin. Les Girondins vont renouveler vingt-huit de leurs conseillers généraux. C'est à peine s'ils se sont dérangés pour les meetings organisés à leur intention.

Quatre des conseillers sortants ne se représentent pas. Dans le Blayais, à Bourg et à Saint-Ciers-sur-Gironde, où la majorité est fortement contestée et où aux dernières élections législatives M. Bernard Madrelle, frère du président du conseil général, avait battu le candidat R.P.R. A Talence un socialiste en remplacera un autre.

A Libourne, dont le maire est M. Boulin (R.P.R.), ministre du travail, l'issue du scrutin paraît plus difficilement prévisible. Le conseiller général sortant, M. Jean Bernadet, inculpé dans une affaire de détournement de fonds, et démissionnaire du parti socialiste, ne se représente pas. Il sera remplacé par M. Pierre Bernard, lui aussi bien implanté à Libourne, animateur d'une section assez remuante.

Le « scandale » Bernadet a fait quelque bruit à Libourne et il peut avoir quelque incidence sur les votes, d'autant que le conseiller général socialiste recueillait bon nombre de suffrages modérés.

Quelques incertitudes planent aussi sur le candidat de M. Robert Boulin. Celui-ci a imposé l'œcuménisme de la majorité sur le nom de M. André Teurlay, son adjoint à la mairie, qui vient d'adhérer au P.R.

Hormis quelques incertitudes, comme à Castelnau-de-Médoc, où le radical de gauche André Dartigues a non seulement en face de lui un socialiste, mais aussi deux divers gauche, un communiste et deux candidats favorables à la majorité, la plupart des conseillers sortants devraient être reconduits dans leurs fonctions.

La grande leçon de ces cantonales aura été celle que l'on peut tirer des difficultés qui ont présidé à la désignation des candidats au sein de la majorité. A Arcachon par exemple, où le député R.P.R. Pierre Lataillade se présente contre le conseiller sortant, M. Robert Fleury (U.D.F.), maire d'Arcachon. M. Jacques Chaban-Delmas et M. Hugues Martin, secrétaire départemental du R.P.R., s'étaient opposés de toutes leurs forces à cette candidature. Ils ont échoué et paraissent de plus en plus coupés à la fois de la base et du sommet de leur parti.

Le maire de Bordeaux avait jusqu'à présent réussi à faire vivre la Gironde sous une sorte de cloche hermétique soigneusement tenue à l'écart des antagonismes parisiens. Aujourd'hui, il ne peut plus éviter la contagion. Le mal s'est répandu dans la majorité comme dans l'opposition. L'une et l'autre échappent à son contrôle. La Gironde a bien changé.

P. C.

Hauts-de-Seine : deux retraits

De notre correspondant

Nanterre. — Quatre-vingt-quinze candidats se disputent les vingt sièges à renouveler du conseil général des Hauts-de-Seine. L'assemblée sortante, présidée par M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), maire de Rueil, était dirigée par la majorité, qui possédait vingt-trois sièges, les dix-sept sièges restants étant partagés entre seize conseillers communistes et un conseiller socialiste, M. Robert Pontillon, maire de Suresnes et sénateur.

Sur les vingt conseillers sortants (six P.C, sept R.P.R., cinq U.D.F., deux modérés majorité), deux seulement ne se représentent pas, M Fernand Baillet (P.C.), dans le canton de Nanterre, et Mme Suzy Cohen (P.C.), à Levallois-Perret-Nord.

Le parti communiste prévoit un succès facile dans les six cantons qu'il détenait : à Colombes-Nord, à Gennevilliers, au Plessis-Robinson, à Nanterre, à Levallois-Perret et à Courbevoie-Sud.

La majorité, de son côté, a estimé qu'il était prudent de *« serrer les coudes »* puisqu'elle présente dans dix-sept des vingt cantons un candidat unique. Dans neuf des cantons qu'elle détenait, cette majorité ne semble pas sérieusement menacée. Ainsi, on s'attend à voir réélus MM. Henri Ginoux, député U.D.F., maire de Montrouge, Jean-Pierre Fourcade, sénateur P.R., maire de Saint-Cloud, Mme Edwige Gorce-Franklin (R.P.R.), à Neuilly-Nord, MM. Paul Graziani (R.P.R.), Jean Suchet (R.P.R.), Alfred Nomblot (majorité) et Jacques Germain (R.P.R.), respectivement à Boulogne-Nord-Ouest, La Garenne-Colombes, Bourg-la-Reine et Chaville. A Issy-les-Moulineaux, M. Paul Pin (R.P.R.) devrait également l'emporter malgré le soutien que M. François Mitterrand est venu apporter personnellement au jeune candidat socialiste, M. Jean Glavany.

Enfin, M. Charles Ceccaldi-Raynaud, maire de Puteaux, profitera sans doute de la division de ses adversaires, même s'il est actuellement l'objet d'attaques très dures de la part d'un de ses concurrents, M. Sydney Ghénassia, adjoint au maire, démissionnaire.

Les perspectives sont moins claires dans les cinq autres cantons, et le P.S. fonde quelques espoirs à Meudon-Sud, à Rueil, à Asnières-Nord et à Vanves. Enfin, c'est sans doute dans le canton de Châtenay-Sceaux que se situe le point *« le plus chaud »* puisque M. Jean Vons, maire socialiste de Chatenay, affrontera M. Erwin Guldner, maire U.D.F. de Sceaux.

F. R.

Pyrénées-Atlantiques : dans la foulée de M. Labarrère

De notre correspondant

Pau. — L'élection de M. André Labarrère (P.S.) à la présidence du conseil régional d'Aquitaine pourrait conforter le parti socialiste. Dans un département qui, traditionnellement, vote pour la majorité, le parti socialiste grignote les places peu à peu. Certes, la majorité au conseil général ne peut être acquise par la gauche mais la poussée du P.S. pourrait s'accentuer encore plus. Alors que MM. Labarrère, député, maire de Pau, candidat à Jurançon, Baradat, à Pau-centre, et Prat, à Nay-est, sont pratiquement assurés d'être réélus, la position de M. Lasseuguette, conseiller sortant de Pau-ouest, reste difficile. En effet, les tenants de la majorité ont présenté leurs meilleurs candidats dans ce canton.

La succession de M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, qui ne se représente pas, est indécise. Dans ce canton d'Arthez-de-Béarn, M. Ellissonde (P.S.) peut, au deuxième tour, en bénéficiant des voix communistes, l'emporter sur M. Maison (divers gauche), alors que M. Plantier soutient M. Léon Costedoat (indép.), fils du prédécesseur du secrétaire d'Etat au conseil général.

Dans le canton de Lescar, M. Roger Cadet (sans étiq.) est opposé à un socialiste très connu dans la région, M. André Mariette, et voit de plus la majorité soutenir un autre candidat, M. Philippe Baudorre.

Si les cantons d'Arzacq, Aramits, Lembeye, Monein et Navarrenx ne doivent pas changer de titulaires, il n'en va pas de même dans le canton d'Oloron-est, où la lutte promet d'être serrée entre MM. Diest (P.S.) et Loustalot-Forest (divers maj.).

Reste le « redoutable » canton de Laruns... M. André Fabre, conseiller sortant, appartenait, en effet, au P.S., mais il en a été exclu. Il se présente désormais sous l'étiquette divers gauche. Le P.S. a donc choisi un autre candidat, M. Baylaucq. Contre eux, deux autres postulants, MM. Eyt (div. maj.) et Le Floch (P.C.).

La poussée socialiste pourrait donc s'affirmer, mais la majorité du conseil général des Pyrénées-Atlantiques devrait rester à la majorité.

G. D.

Hautes-Pyrénées : la gauche sans soucis

De notre correspondant

Tarbes. — La majorité du conseil général des Hautes-Pyrénées, détenue par la gauche avec vingt-trois sièges sur trente-deux, ne sera pas mise en cause par le scrutin des 18 et 25 mars, qui concerne seize cantons. Quatre conseillers sortants seulement ne se représentent pas.

A Tarbes I, M. Marc Giacardy (U.D.F.-P.R.), président de la chambre de commerce, abandonne son siège pour se consacrer à d'autres mandats professionnels. Cinq candidats (U.D.F.-rad., R.P.R., P.C.F., P.S. et M.R.G.) briguent sa succession, qui pourrait revenir à M. Erraçaret (P.C.F.), adjoint au maire de Tarbes. A Aucun, M. Antoine Abadie (M.R.G.) tente de reprendre le siège de M. Lebreton (divers gauche), mais il a affaire à un candidat R.P.R. soutenu par l'U.D.F., à un socialiste, qui se présente sans l'aval de son parti, et à un communiste.

Le parti socialiste devra surmonter une « primaire » que lui impose le M.R.G. à Mauléon-Barousse, où M. Baron (P.S.) ne se représente pas. M. René Marot, maire d'Izaourt, paraît bien placé, cependant, pour conserver le siège à son parti. Le R.P.R. et l'U.D.F. se sont entendus pour présenter un seul candidat, M. de Faria, à Arrau, où M. Perpère (P.S.) ne se représente pas. Mais M. Bernard Baratgin (M.R.G.), qui n'a pas de concurrent socialiste, devrait l'emporter s'il parvient à devancer, au premier tour, le candidat communiste, M. Antoine Rumeau.

M. Hubert Peyou (M.R.G.), sénateur, devrait conserver la présidence du conseil général.

G. D.

Landes : l'âge de la retraite

De notre correspondant

Mont-de-Marsan. — Pour les quinze sièges renouvelables, cinquante-six candidats sont en lice. Socialistes et communistes sont presents dans chaque canton. Plusieurs personnalités locales se retirent, estimant avoir atteint l'âge de la retraite. Tel est notamment le cas de MM. Lamarque-Cando (socialiste), maire de Mont-de-Marsan, ancien député, président de l'assemblée départementale durant de nombreuses années, Gérard Minvielle, sénateur socialiste, maire de Tartas, René Folin (P.S.), président de la commission départementale, maire de Bénesse-Maremme ; Noël Serret (modéré), vice-président du conseil général, maire de Castets, et Léon Brouste (ex-socialiste), maire de Morcenx.

Si l'on excepte le canton de Morcenx, où les jeux semblent être faits en faveur de M. Scognamiglio, maire du chef-lieu de canton et premier secrétaire de la fédération socialiste des Landes, dans les autres cantons concernés par ces retraits (Mont-de-Marsan-nord, Tartas-est, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Castets), la situation est ouverte.

Il en va de même à Mimizan où le conseiller sortant, M. André Duport, a donné sa démission du parti socialiste et se représente comme socialiste indépendant. Il a comme adversaire, non seulement le député socialiste de la circonscription, M. Roger Duroure, mais aussi un ancien titulaire du siège, M. Georges Cassagne (U.D.F.-P.R.). Candidat malheureux en mars 1977 à la mairie de Mont-de-Marsan, réélu aux élections législatives de mars 1978, M. Roger Duroure cherche à entrer à l'assemblée départementale pour asseoir son implantation.

G. D.

Pyrénées-Orientales : indiscipline du M.R.G.

De notre correspondant

Perpignan. — Dans les Pyrénées-Orientales, quarante-huit candidats vont s'affronter le 18 mars pour les douze sièges de conseillers généraux renouvelables (sur les vingt-quatre que compte l'assemblée départementale). Le candidat du parti socialiste dans le canton d'Argelès-sur-mer s'est retiré pour obéir à ses instances nationales, qui avaient conclu un accord avec le Mouvement des radicaux de gauche : pas de candidature socialiste à Argelès et pas de candidat M.R.G. contre le conseiller sortant du P.S. à Saint-Paul-de-Fenouillet, M. Pierre Estève. Mais M. Roland Gandou, approuvé par le président départemental du M.R.G., a maintenu sa candidature contre M. Estève, ce qui va poser quelques problèmes au sortant.

Deux élus de marque ne se représentent pas : le sénateur Gaston Pams (M.R.G.), maire d'Argelès-sur-mer, rapporteur du projet de loi contre le cumul des mandats, veut être logique avec lui-même. Il est d'autre part quelque peu éclaboussé par les mésaventures de la Semeta (société d'économie mixte pour l'aménagement de la station de Barcarès), dont le déficit de l'ordre de 10 millions de francs, doit être épongé par le département et par l'Etat. Il cède la place au maire de Palau-del-Vidre, M. Jacques Bordaneil (M.R.G.).

Le second absent est M. André Tourné, député (P.C.), élu du canton de Prades, évincé par le « redéploiement » de la fédération départementale de son parti, ce dont il s'est montré particulièrement ulcéré. M. Tourné a toujours bénéficié des voix d'un électoral personnel débordant largement sur sa droite, ce qui risque d'entraîner pour le parti communiste la perte du siège de Prades, aujourd'hui disputé entre cinq candidats (P.C., M.R.G., P.S., U.D.F. et divers majorité).

Sur la Côte Vermeille, le conseiller sortant, maire de Cerbère, M. Jean Marti (P.S.), ne devrait pas être inquiété.

Dans le canton de Montlouis, M. Guy Malé (ancien socialiste), maire de Bolquère, devrait retrouver son siège dès le premier tour, ainsi que M. Paul Blanc (divers majorité), maire de Sournia, dans ce canton.

Dans le premier canton de Perpignan, la succession d'Emile Roudayre, ancien premier adjoint au maire, décédé, est ouverte. Six candidats sont sur les rangs. Dans le deuxième canton de Perpignan, M. Jacques Farran (div. maj.), conseiller sortant, devenu premier adjoint, devra affronter un second tour, M. Dauner (radical-socialiste) venant jouer les trouble-fête.

Le siège de Prats-de-Mollo devrait revenir au sortant, M. Joseph Albert, ancien secrétaire fédéral du P.C., qui a failli subir lui aussi les effets du *« redéploiement »*.

A Rivesaltes, le maire, M. Emile Parès (div. maj.), conseiller sortant, a deux adversaires, un candidat communiste et un candidat socialiste. Il semble tout de même qu'il puisse être reconduit. Le maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque, M. Cadène, tente de retrouver le siège perdu en 1973 au profit de M. René Marquès (div. gauche). Ces deux médecins affronteront un candidat communiste et un candidat socialiste.

Enfin, le seul parlementaire encore candidat, M. Léon-Jean Gregory, sénateur (socialiste indépendant), président du conseil général, redescend dans l'arène dans le canton de Thuir, ville dont il est le maire, après quelques hésitations dues aux difficultés d'assurer convenablement la transmission de ses pouvoirs. Il apparaît encore, après plus de vingt-trois années de mandats ininterrompus, comme le seul capable de tenir la place face à l'opposition de gauche (P.C., P.S., P.S.U.) et de retrouver la présidence de l'assemblée départementale.

P. G.

Deux-Sèvres : la bataille de Parthenay

De notre correspondant

Niort. — Le renouvellement de dix-sept sièges ne mettra pas en jeu la présidence de M. Georges Treille, sénateur (radical maj.), qui succéda en 1970 à M. Jacques Fouchier, aujourd'hui secrétaire d'Etat à l'agriculture.

L'assemblée départementale ne compte qu'une opposition de huit socialistes, dont quatre sortants à nouveau candidats. Le siège de Parthenay sera âprement disputé entre le maire socialiste de cette ville, M. Michel Hervé, P.-D. G. d'une entreprise locale, et le député de la circonscription, M. Jean Pineau (U.D.F.), qui était le suppléant de M. Fouchier. La position de M. Hervé a été contestée même au sein de son parti, et en tout cas par les syndicats, en raison des décisions de licenciements qu'il avait été contraint de prendre au moment où sa société connaissait des difficultés. Il n'empêche qu'il a été élu au mois de janvier conseiller municipal, puis maire de Parthenay, en remplacement de M. Jubien, décédé.

Deux autres conseillers généraux socialistes devraient éprouver quelques difficultés pour conserver leur siège à Saint-Varent et à Celles-sur-Belle, où ils ont pour principaux rivaux les maires des chefs-lieux de canton.

A Lezay, le sortant, M. Mormet (maj.) n'est pas assuré de s'imposer face à une candidate également de la majorité, Mme Madier, et au maire du chef-lieu, M. Marché, membre du P.S., mais qui se présente sans étiquette. Un autre sortant en péril est celui de Coulanges-sur-l'Autize, M. Valet (sans étiquette). Il en va de même dans le canton de Niort-Ouest, où Mme Janine Lucas (maj.) se trouve seule contre des représentants du P.S., du P.C. et du M.R.G.

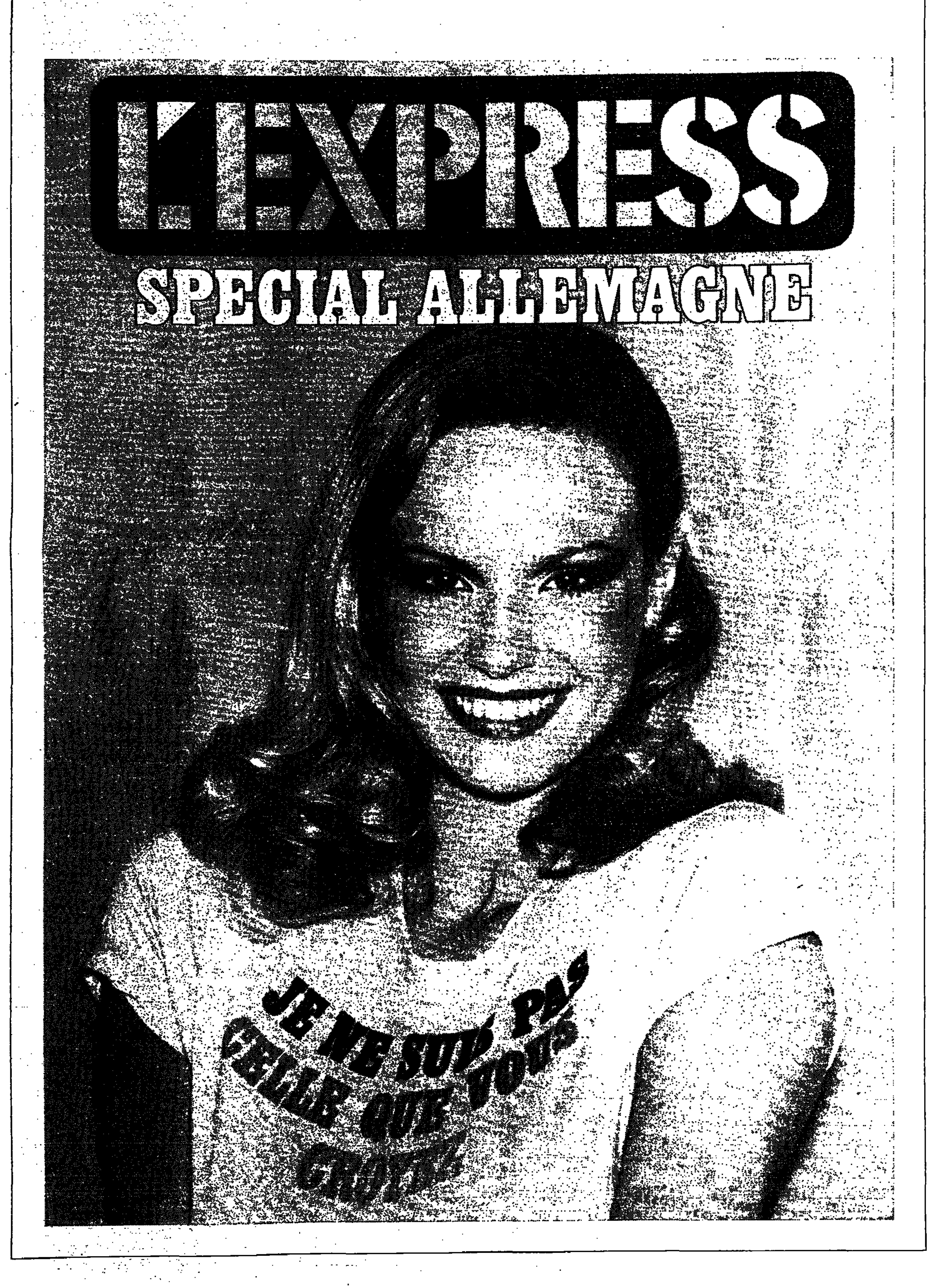
Dans onze cantons, les conseillers en place pourraient être réélus dès le premier tour : deux P.S. et neuf de tendance U.D.F., parmi lesquels M. Jacques Ménard, sénateur (P.R.).

Des communistes se présentent dans tous les cantons, mais aucun ne paraît avoir de chances de réussir. Le R.P.R. n'a accordé son soutien à personne, tandis que l'U.D.F. fait une campagne active.

R. S.

هكذا من الاصل

CETTE SEMAINE



société

LES « PETITES ANNONCES » DE « LIBÉRATION » EN ACCUSATION DEVANT LE TRIBUNAL DE PARIS

La forme et le fond

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, que présidait M. Jean Schewin, examinait jeudi 15 mars l'une des neuf poursuites engagées par le parquet contre le quotidien « Libération ». Le tribunal devait dire si une photo et quelques-unes des petites annonces gratuites parues dans la rubrique « Chéri je t'aime » concernant des projets de « rencontres sexuelles », constituaient une « incitation à la débauche ».

« *Scorpion, larbin, sucettes, cul, grand gars* », a certainement *dressé solitaire* », a certainement été la phrase la plus prononcée durant cette audience : c'était le texte d'une des annonces poursuivies. Un texte comme on peut en lire des dizaines chaque samedi dans *Libération* depuis trois ans. « *Alors, pourquoi celui-là plus qu'un autre ?* », a demandé la défense, faisant quelques lectures ; et d'une manière générale, les petites annonces de *Libération* sont-elles une « *incitation à la débauche* » aux termes de l'article 284 du code pénal, qui prévoit des poursuites contre « *quiconque aura publié une annonce ou correspondance attirant l'attention sur des occasions de débauche quels qu'en soient les termes* » ?

Unanimement, Mme Françoise Giroud, MM. Jean-François Kahn et Claude Perdriel, témoins cités par la défense, ont répondu non. Mme Giroud a rappelé qu'elle était à l'origine — elle était alors secrétaire d'État à la condition féminine — de l'interdiction des photos publicitaires des films pornographiques. « *La liberté d'expression et de communication est intangible, mais on doit être libre de ne pas recevoir cette communication* », a indiqué Mme Giroud. *Ces affiches constituaient une agression. Ce n'est pas le cas des annonces de Libération. Quant au contenu, on le retrouve dans les journaux réputés respectables.* » Mme Giroud s'est étonnée, faisant allusion à M. Robert Hersant, de la rigueur dont le parquet fait preuve à l'égard de *Libération*, « *alors que la France est très indulgente à l'égard d'entrepreneurs de presse peu soucieux des ordonnances de 1944* »

Étonnement partagé par M. Jean-François Kahn, « *au moment*, a-t-il dit, *où un député propose l'ouverture de maisons de tolérance municipales, donc la municipalisation de l'organisation de la perversion sexuelle* ». M. Kahn s'est déclaré « *personnellement totalement hostile* » aux petites annonces concernant les mœurs : « *Certaines m'indignent. Mais la violence, le sang à la « une » m'indignent aussi et ne sont pas poursuivis. De plus, si ces annonces existent, c'est qu'elles ont une fonction, de même que si* Libération, *ce journal sans argent, est une réussite c'est qu'il a une fonction sociale.* »

Le monde change

M. Claude Perdriel est, lui, directeur de publication de deux journaux qui insèrent aussi de ces petites annonces. Il en a pris l'initiative et s'en dit « *fier, car c'est la seule forme de publicité totalement défendable* ». Si les annonces de ses journaux, *le Matin de Paris* et *le Nouvel Observateur*, ne sont pas rédigées comme celles de *Libération*, c'est qu'elles ne sont pas destinées au même public, « *mais à* Libération, *si la forme est telle, c'est qu'il y a un consensus littéraire entre le journal et ses lecteurs* ».

Ce sont pourtant la grossièreté, le libellé des annonces de *Libération* qui, aux yeux de M. Jean-Michel Bruntz, substitut, les rendent qualitativement différentes des autres. M. Bruntz a, sans trop de conviction, et devant une salle secouée de rires, lu des textes, tentant de montrer la « *différence de nature* » entre « *jeune homme soumis caressant cherche protecteur viril* » et « *cul très ouvert s'écarte devant gros pafs mecs super-virils* », l'une des annonces poursuivies. Le parquet estime qu'on ne devrait trouver ni de tels textes ni des photos « *habituellement réservées à des revues spécialisées* », « *dans un journal national, d'information, d'opinion* » ; « *c'est une volonté de provocation, la revendication d'une liberté absolue, sans limites, sans frontière, ce qui est impossible* ». En conséquence, M. Bruntz a requis contre *Libération* une peine d'amende ferme.

Si ces poursuites n'étaient motivées que par la morale, on pourrait, ont dit Mes Jean-Paul Lévy et Henri Leclerc, défenseurs de *Libération*, les reléguer au musée de l'ordre moral, aux côtés de celles intentées contre *les Fleurs du mal*, de Baudelaire, accusé, en 1857, « *d'offenser la pudeur* », « *mais*, est-il encore possible, a demandé Me Leclerc, *que l'on soit si loin de la réalité, si loin du monde où l'on a sa place de juge ?* »

Ce procès est, selon lui, « *un banc d'essai* » dont on peut démonter le fonctionnement : on cherche un moyen de contrôler la presse. On poursuit *Libération*, non à partir de l'article 283 du code pénal, pour « *outrage aux bonnes mœurs* », mais en vertu de l'article 284 réprimant l'incitation à la débauche par annonces « *quels qu'en soient les termes* ». A l'audience, cependant, on insiste sur les termes, sur l'obscénité, la grossièreté, « *car c'est ça, messieurs, qui vous choque ; ce qui vous gêne, ce n'est pas le fait d'attirer l'attention sur la débauche, c'est qu'on parle de cul* ». On veut amener le tribunal à condamner. Or, s'il condamne.ç « *il condamne pour le fond et ouvre ainsi la porte aux foudres du parquet contre les autres journaux qui publient des annonces* ».

« *Le parquet veut une jurisprudence* » et souhaite l'obtenir en faisant appel à l'ordre moral, à des « *bonnes mœurs* » que la République laïque ne permet pas de définir, à une normalité « *qui, en 1939, lorsque ce texte de loi sur la débauche a été fait, se fondait sur la « protection de la race »*. « *Vous ne pouvez pas continuer à rendre vos jugements enfermés dans vos salles d'audience, sans savoir que le monde change* », a conclu Me Leclerc en réclamant la relaxe de ses clients. « *Ce qu'on ne veut pas, c'est que la vie arrive. On veut que les hommes restent dans leur misère, leurs difficultés. Et je sais qu'il est difficile à la vie d'arriver jusqu'à vous.* » Jugement le 26 avril.

JOSYANE SAVIGNEAU.

UN NOTAIRE DEVANT LES ASSISES DU GARD

La chute d'un amateur dérisoire

Nîmes. — Après cinq ans d'instruction, une enquête policière longue et compliquée, des expertises comptables difficiles, il aura fallu à peine huit heures pour juger Me Eugène Noé, soixante-quatre ans, notaire dans la petite bourgade de Sommières (Gard), à une vingtaine de kilomètres de Nîmes. L'incarcération de cet officier ministériel, le 23 juin 1973, avait provoqué un véritable scandale dans cette région des marches du Languedoc. Inculpé d'abus de confiance qualifié, de faux en écritures publiques et usage de faux, Me Noé était accusé d'avoir détourné 15 millions 597 740 francs et 81 centimes. Une précision qui a pu être acquise grâce à la participation active à l'instruction de son dossier du notaire lui-même qui, à aucun moment, n'a contesté les faits qui lui sont reprochés.

La cour d'assises du Gard l'a condamné, jeudi 15 mars, après une heure quarante-cinq de délibérations, à douze ans de réclusion criminelle et 10 000 francs d'amende. Un verdict sévère pour cet apprenti banquier, contre lequel l'avocat général, M. Louis Gaillard, avait réclamé quinze ans de réclusion criminelle. Un procès hâtif qui n'a pas permis de saisir tous les tenants et les aboutissants de la chute de ce notable.

De notre envoyé spécial

Me Eugène Noé était quelqu'un. Ce fils de paysans, installé en 1949 à Sommières, avait, petit à petit, fait d'une étude modeste un cabinet respectable : sept employés, huit à neuf cents actes par an. Il avait gravi un à un les échelons de la respectabilité sociale. Premier adjoint au maire jusqu'en 1971, membre du conseil d'administration du syndicat national des notaires, président pendant deux ans, en 1971 et 1972, de la chambre départementale des notaires, président également de nombreuses associations sportives locales auxquelles il distribuait largement primes d'encouragement et fonds de roulement. Me Noé était un homme avec qui il fallait compter. La renommée de son étude et le privilège de confiance dont il jouissait attirèrent chez lui de nombreux clients désireux de placer leur argent. Les taux d'intérêt étaient intéressants. Le bouche à oreille aidant, la cohorte devint légion.

Mais Me Noé, s'il était un bon notaire, était un banquier d'opérette. Il signait des reçus et des billets de reconnaissance de prêts à son nom, ne prenait aucune garantie vis-à-vis des emprunteurs. Quand les difficultés commencèrent, il fut contraint d'emprunter à nouveau pour payer des intérêts, allant même jusqu'à consentir des rémunérations de capital de l'ordre de 30 %. Le mécanisme était déclanché. Le système classique de la « boule de neige » a fait le reste, obligeant Me Eugène Noé à déshabiller Pierre pour habiller Paul, et l'entraînant, inévitablement, à commettre des irrégularités. Elles seront de toutes sortes : manipulations comptables, prêts sur billets, alors que ces derniers sont interdits aux notaires depuis 1963, fausses décharges, dissimulations d'opérations, omissions de formalisation des actes alors que les fonds lui étaient versés, et, en dernier lieu, ponctions dans la caisse de l'étude. « *Je ne pense pas*, dira M. Pierre Ducoroy, expert-comptable, *que Me Noé ait organisé systématiquement ces irrégularités. Il n'a fait que corriger au fur et à mesure de ses besoins.* »

Dépassé, emporté par ce tourbillon de millions, ce « Stavisky de province » ne songeait plus qu'à une chose : sauver les apparences. Il a donc rédigé, en 1972, un faux rapport d'inspection qu'il a signé en imitant la signature de deux confrères, pour obtenir un répit, en espérant on ne sait quel salut. L'année suivante, l'échéance de l'inspection menaçant à nouveau, il fit appel, pour mettre de l'ordre dans sa comptabilité, à M. René Delabre, comptable au centre d'assistance technique du conseil régional des notaires. C'est alors qu'apparut dans la caisse un trou de 2 millions de francs. Un curateur fut nommé et le parquet alerté. Le 23 juin 1973, Me Noé était arrêté, bien qu'il soit parvenu à présenter une comptabilité excédentaire. « *Le château de cartes s'est écroulé* », comme le dit le président, M. Jacques Arnaud.

La perquisition opérée à son étude permettra de découvrir une importante comptabilité occulte, qui aujourd'hui, est entassée dans deux gros cartons, sur la table des pièces à conviction. Ce piètre homme d'affaires sera incarcéré pendant quatorze mois et demi, avant d'être remis en liberté pour raisons médicales.

L'ancien notable de Sommières, cheveux blancs, repentant, explique maintenant à la cour qu'il ne savait plus où il en était, que son but était de gagner du temps pour boucher le trou de 2 millions de francs. « *J'ai voulu vendre mes biens, emprunter un million, liquider mon étude pour qu'il y ait moins de scandale, mais c'est allé trop vite.* » Un médecin psychiatre souligne que le notaire était un faible, qu'il a manqué d'énergie morale et de force de caractère. Les opérations étaient, en effet, dignes d'un néophyte et les irrégularités, celles d'un collégien « *Un pauvre couillon*, comme l'on dit un peu crûment avec l'accent du Midi, *un amateur dérisoire.* »

Grand cœur

Cela n'explique pas pour autant que la cour n'ait pas démonté avec plus de rigueur les mécanismes utilisés. On ne saura pas notamment quelle a été l'origine de cet engrenage infernal, quels ont été les emprunteurs. Jamais la question ne fut posée à l'accusé de savoir ce qu'il avait fait de tout cet argent, soit environ 15 600 000 francs. L'expert-comptable a pu établir que les intérêts payés se sont élevés à 7 800 000 francs, certains prêteurs allant jusqu'à doubler leur capital. Une des clientes écrira même au notaire qu'elle avait l'impression que le Père Noël existait toujours. Pour le reste, il aurait sans doute fallu examiner les prêts antérieurs à 1963.

Trois cent quatre-vingt-quinze victimes ont été officiellement recensées. Cent soixante-quatre d'entre elles ont été remboursées par la Caisse de garantie du centre régional des notaires et cent quatre-vingt-quinze autres ont vu leurs demandes rejetées. Seules quelques-unes se sont constituées partie civile malgré le rappel battu par le parquet. L'avocat général précisera dans son réquisitoire que Me Noé empruntait tout en sachant qu'il ne pourrait pas rembourser. « *Il a trompé les petits épargnants.* » Le frère et le beau-frère du notaire, ainsi qu'un colonel de gendarmerie ont même été victimes de ses malversations.

Une chose est sûre, cependant : le notaire de Sommières n'a tiré aucun bénéfice de sa vaste escroquerie. Officiellement, il ne prélevait aucune commission. Son train de vie était normal. Les quelques acquisitions mobilières qu'il a faites l'ont été à crédit. Aujourd'hui, tout a été vendu pour 549 000 francs. Me Noé était, jusqu'à son procès, veilleur de nuit dans un hôtel de Perpignan. Son épouse est démonstratrice en parfums dans un magasin un jour par semaine. « *notaire d'illusions, le notaire au grand cœur*, comme le dépeindra son avocat, Me Jean Thévenet du barreau de Montpellier, *coupable d'inconséquence, d'inconscience, de faiblesse, de prodigalité, a tout perdu.* » Il ne reste même plus à celui que l'on a accusé « *d'être généreux avec l'argent des autres* » le bénéfice d'avoir voulu faire la lumière sur l'enchaînement sans fin qui l'a précipité, d'erreur en erreur, dans le déshonneur et l'opprobre.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *M. Pierre de Varga et sa fille*, Catherine, dite Pascale, ont été respectivement condamnés jeudi 15 mars par la trente et unième chambre correctionnelle du tribunal de Paris à six mois d'emprisonnement et à quatre mois avec sursis et à 3 000 francs d'amende. La peine de l'homme d'affaires est confondue avec celle de six mois d'emprisonnement qui lui a été infligée le 31 mai 1969 par la treizième chambre. La seconde peine sanctionne diverses indélicatesses remontant à 1969 et concernant des sociétés commerciales. M. de Varga est toujours détenu pour complicité dans l'assassinat de Jean de Broglie, le 24 décembre 1976.

● *Cocktail Molotov contre le commissariat de Port-de-Bouc.* — Un cocktail Molotov a été lancé dans la nuit du 14 au 15 mars contre le commissariat de police de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône). Un gardien de la paix a pu éteindre un début d'incendie à l'aide d'un extincteur.

DÉFENSE

TIRANT LES LEÇONS DES DERNIÈRES OPÉRATIONS EN AFRIQUE

L'état-major français des armées décide d'améliorer la disponibilité et les transmissions des forces d'intervention

L'état-major des armées, tirant les enseignements des opérations conduites outre-mer par la France, et principalement en Afrique francophone, a décidé d'apporter un certain nombre d'améliorations aux capacités interarmées d'actions extérieures.

De source officielle, on distingue généralement, dans les forces d'actions extérieures, les effectifs — environ 26 000 hommes — des forces implantées en permanence hors du territoire national français, et les moyens — environ 3 500 hommes — engagés outre-mer à titre occasionnel (Tchad, Zaïre ou Mauritanie). Ces forces appartiennent aux trois armées et à la gendarmerie. Mais, pour l'essentiel, il s'agit d'éléments d'infanterie, en partie dotés de blindés légers et appuyés par l'aviation. De surcroît, la France a accepté de former des stagiaires africains à tous les niveaux — environ 2 200 hommes en 1978 — et y consacre plus de 80 millions de francs.

La plupart de ce dispositif provient des régiments appartenant à la 11e division parachutiste, stationnée dans le Sud-Ouest, et à la 9e division d'infanterie en marine en garnison en Bretagne.

Selon l'état-major des armées, la première amélioration qui sera apportée à cet ensemble consistera à créer des groupements interarmées opérationnels, prêts à intervenir immédiatement. L'organisation générale des forces et leur disponibilité seront modifiées.

« *Si notre capacité d'action extérieure*, écrit notamment le général de division Victor Loizillon dans le mensuel *Armées d'aujourd'hui* (1), *repose essentiellement sur l'existence de grandes unités plus spécialement orientées vers ce type d'action et maintenues en état d'intervenir rapidement : elle repose aussi sur l'aptitude des autres forces à fournir en cas de besoin les équipes nécessaires à leur renforcement. Il ne s'agit pas de prélever, sans discernement, sur le potentiel normal des autres formations ni de spécialiser l'ensemble des forces dans ce type d'opération. Il s'agit simplement de constituer à l'avance, dans les trois armées, des cellules ou détachement élémentaires ayant les capacités et la disponibilité requises. Une action en ce sens est en cours. Elle devrait améliorer sensiblement nos possibilités.* »

Les unités d'intervention sont, de plus en plus souvent, constituées de personnels engagés, bien que l'état-major des armées souhaite que la 11e division parachutiste continue de recevoir des appelés.

Dans le domaine des transmissions, aussi, des améliorations ont été décidées. A la lumière de ce qui s'est passé notamment pour l'opération de Kolwezi, au Zaïre, le général Méry, chef d'état-major des armées, estime aujourd'hui qu'a fait défaut l'existence d'un système rapide et sûr de liaisons à longue distance permettant la conduite centralisée des opérations depuis le Centre opérationnel des armées (COA), enterré sous le ministère de la défense à Paris.

A ce jour, pour ses transmissions à longue distance et ses interventions sur les arrières d'un adversaire, l'état-major des armées dispose de spécialistes — des engagés volontaires — de deux régiments de recherche du renseignement (ce que les Anglo-Saxons appellent des missions d'intelligence) : le 13e régiment de dragons parachutistes à Dieuze (Moselle) et le 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine à Bayonne

Pour compléter ce dispositif, l'armée française vient de commander des éléments de transmissions transportables par un avion Transall. Ces moyens à longue distance lui seront livrés au début de 1980

Enfin, dans le domaine aérien, l'état-major fait de plus en plus appel à des « cellules » d'intervention, composées d'avions Jaguar des forces aériennes tactiques, d'avions ravitailleurs C-135 et d'avions de transport C-160 Transall de l'armée de l'air.

Échapper aux SAM

Si l'on en croit l'état-major de l'armée de l'air, une cellule de Jaguar comprend un nombre d'avions et de moyens de soutien qui varie en fonction de l'hypothèse d'emploi retenue. L'avion ravitailleur et sa cellule de Jaguar se mettent en place en quelques heures, en Afrique, et peuvent redécoller immédiatement pour intervenir sur des objectifs situés à quelque 1 500 km de leur nouvelle base. Quant aux vingt-cinq ou trente nouveaux avions de transport Transall que l'armée de l'air a été autorisée à commander, leur aptitude au ravitaillement en vol devrait porter, selon les experts, à 7 000 km leur distance d'intervention sans escale.

L'avion Jaguar, qui appartient en temps normal aux escadres de la force aérienne tactique dans l'est de la France, a été plus spécialement adapté à l'action extérieure parce qu'il est supposé être plus résistant à l'attaque grâce à ses deux réacteurs.

En Afrique, des Jaguar opérant par deux ont pu échapper à la trajectoire des missiles SAM-7 de conception soviétique, dont les caractéristiques et les performances sont bien connues. En revanche, les seuls Jaguar atteints l'ont été par des tirs d'armes légères classiques. Les dossiers d'objectifs et le renseignement dont les Jaguar ont besoin sont recueillis par les avions de patrouille Breguet-Atlantic de la marine nationale, un biturbopropulseur pour des missions de reconnaissance.

L'existence de missiles sol-air a, cependant, contraint l'état-major à utiliser le Breguet-Atlantic à des altitudes voisines de 5 000 mètres qui en limitent l'emploi opérationnel, tandis que les Jaguar ont reçu des moyens propres de reconnaissance électronique et photographique.

(1) *Armées d'aujourd'hui*, mars 1979, 19, boulevard Latour-Maubourg, 75326 Paris Cedex 07, 6,50 F.

FAITS ET JUGEMENTS

Nouvelle plainte pour violences policières à Marseille.

Un docker français d'origine tunisienne, M. El Habib ben Saïd, père de sept enfants, a déposé plainte auprès du procureur de la République de Marseille, mercredi 14 mars, pour coups et blessures volontaires, contre trois policiers qu'il accuse de l'avoir malmené lors d'un contrôle d'identité dans la soirée du 7 mars. M. Ben Saïd se trouvait alors dans une cabine téléphonique lorsqu'il fut interpellé par trois hommes en civil, arrivés dans une voiture banalisée.

M. Ben Saïd a déclaré avoir été frappé et injurié ; il porte des traces de strangulation constatées par un certificat médical qui lui a valu un arrêt de travail de quinze jours. Ses papiers lui ont été confisqués et conservés à l'hôtel de police jusqu'au 13 mars, date à laquelle l'intéressé, accompagné d'une délégation du M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) de Marseille les a récupérés. — (*Corresp.*)

● *Drapeau noir sur la cathédrale de Bayonne.* — Un drapeau noir a flotté durant une partie de la matinée du jeudi 15 mars sur la flèche de la cathédrale de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Il a été enlevé peu avant midi par les sapeurs-pompiers.

Le P.C. et la sécurité dans le métro.

Le groupe communiste de l'assemblée nationale, qui participait à la conférence de presse récemment organisée par le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) sur le quai de la station du R.E.R. de la gare de Lyon pour protester contre « *les contrôles d'identité racistes dans le métro* » (*le Monde* du 15 mars), souligne dans un communiqué *que la sécurité des Français et des usagers du métro doit être recherchée dans le respect des libertés et de la dignité de chaque personne et non dans la répression. Pour les usagers du métro, il est certain que la politique des suppressions de postes dans les stations, dans les trains, est une des causes essentielles de l'insécurité actuelle. Le pouvoir qui est responsable de cette situation doit mettre fin aux mesures racistes* ».

D'autre part, le syndicat F.O. de la R.A.T.P. et la section F.O. des policiers de Paris rappelent que la R.A.T.P. n'est pas la seule entreprise dans laquelle des gardiens de la paix exercent leur fonction. (C'est aussi le cas, notamment, dans les grandes gares et les aéroports.)

Le dossier des ententes pétrolières transmis au parquet.

M. Louis di Gardia, premier juge d'instruction à Marseille, a clos l'information relative aux ententes pétrolières dont il avait été chargé en dernier lieu (*le Monde* du 8 avril 1977) et transmis le dossier au parquet pour qu'il prenne ses réquisitions. L'instruction qui s'achève aura duré près de huit ans.

Un petit distributeur, M. Roger Bodourian, fut à l'origine de cette affaire riche en péripéties (*le Monde* du 12 mai 1976) en déposant, le 2 juin 1971, une plainte avec constitution de partie civile contre les grandes sociétés pétrolières qu'il accusait d'entente illicite (*le Monde* du 14 février 1973). Quarante-trois personnes, parmi lesquelles figurent de nombreux dirigeants de sociétés pétrolières, ont été inculpées. Quatre de leurs avocats ont interjeté appel auprès de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, des ordonnances de M. di Gardia, qui rejette leur demande d'irrecevabilité. Le juge d'instruction a d'autre part admis toutes les constitutions de partie civile déposées par des particuliers et des villes (Amiens et Marseille).

PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La grande forme de Hervé Corfdir...

Le Prix du Président de la République, créé en 1895, est l'une des plus prestigieuses épreuves d'Auteuil.

Voici un an, Hervé Corfdir a remporté le Prix du Président de la République avec Pondeur. Cette saison, il a prouvé sa grande forme en s'adjugeant les deux premiers tiercés du meeting de printemps avec Moncourt et Perettor. Sa monte dans le prochain Prix du Président de la République, le 25 mars, sera donc intéressante à suivre.

Cette course prestigieuse est également un des sweepstakes de la Loterie Nationale, tranche liée au Prix du Président de la République et dont le tirage doit avoir lieu le samedi 24 mars. Cette année, bien que le prix reste fixé à 230 F pour le billet entier et à 23 F pour le dixième, la Loterie Nationale a modifié le tableau de lots de façon à élever le montant du gros lot à 5 000 000 F. Un ou plusieurs chevaux seront affectés à chaque série de billets et les numéros gagnants seront tirés au sort.

Quelle meilleure occasion que ce sweepstake du Prix du Président de la République pour tenter sa chance à la Loterie Nationale ? En effet, en plus du gros lot de 5 000 000 F, la Loterie Nationale offre deux lots de 750 000 F, deux lots de 250 000 F, un lot de 200 000 F, deux lots de 100 000 F, six lots de 70 000 F, cinq lots de 40 000 F, trente et un lots de 20 000 F, cent six lots de 10 000 F, etc.

هكذا من الأصل



ÉDUCATION

UNE JOURNÉE D'ÉTUDES DU C.N.P.F.

« Vendre » l'université aux industriels... et l'industrie aux universitaires

La journée d'études « Université-entreprise » organisée à Paris le 15 mars par le Centre national du patronat français a réuni quelque deux cents participants, dont une cinquantaine d'universitaires (recteurs, présidents d'universités, directeurs d'I.U.T., enseignants et chercheurs), chargés de « vendre » aux industriels présents une formation et une recherche université, directeurs d'I.U.T., dent encore trop souvent.

« *L'Université doit avant tout se préoccuper de fabriquer des diplômés adaptés au système productif* », a déclaré d'entrée de jeu le doyen de la faculté des sciences et techniques d'Aix-Marseille-III, M. Jean-Claude Maire. Présentée de cette façon, l'Université française de 1979 peut-elle encore inspirer de la méfiance aux industriels et chefs d'entreprise ? Beaucoup persistent en effet à penser que le fossé n'est pas comblé. L'organisation de la journée elle-même — destinée à rassurer d'une part les « patrons » sur les futurs « produits » de l'appareil universitaire, d'autre part les universitaires sur les bonnes intentions du patronat — en témoigne.

D'où vient la méfiance ? De l'ignorance. « *Nous disposons d'un parc de matériel considérable dans les lycées d'enseignement professionnel* », observe le recteur d'Aix-Marseille, M. Yves Durand. Mais personne ne semble le savoir, ni parmi les responsables de l'orientation, ni parmi les parents, ni parmi les professionnels. « *Il faut que les chefs d'établissements secondaires soient à l'avenir formés pour entrer en contact avec l'environnement social* », ajoute le recteur Durand.

Tous les aménageurs du territoire sont d'accord : il faut davantage faire circuler et diffuser l'information. Ainsi certains centres de recherche importants, comme le C.N.R.S., l'INSERM ou le C.E.A. (1), possèdent souvent de gros appareils, dont les industriels ignorent l'existence, alors que, dans le même temps, « *nous avons 100 à 200 millions de frais d'expertise toxicologique réalisée à l'étranger* », comme le souligne un responsable de la mission Rhône-Alpes.

L'information, toutefois, ne suffit pas. « *Le mot « recherche » fait peur, surtout aux P.M.I.* » (petites et moyennes industries), note un responsable du Nord. Il faut donc « *surmonter l'obstacle du langage* », désamorcer la charge inquiétante d'un certain vocabulaire, décoder le langage universitaire. De même, « *il ne faut pas traumatiser le thésard* », explique un docteur-ingénieur de l'université de Paris-VI recruté par un laboratoire d'industrie textile pour une délicate opération de « *greffage chimique* » par polymérisation. « *Il faut permettre à l'universitaire d'utiliser ce qu'il a appris avant de le confronter au dur monde des industriels.* »

Car la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, reste l'apanage de l'Université. Tous les industriels en conviennent. Mais certains ignorent qu'elle peut leur apporter une aide quotidienne dans leur vie professionnelle. « *Les médecins importent 90 % de leur matériel de l'étranger*, note un ingénieur ; *cela nous coûte 1 milliard de francs par an.* »

Un autre obstacle demeure. « *Le temps de réaction de l'Université est trop long* », observe M. Jean-Baptiste Donnet, président de l'université de Haute-Alsace. Entre le moment où l'industrie alerte la recherche universitaire et le moment où le programme de recherche peut commencer, il s'écoule un temps considérable. « *On a mis cinq ans à mettre en route la macro-informatique à cause des habilitations* », confirme M. Gérard Bramoullé, doyen de la faculté d'économie appliquée d'Aix-Marseille-III.

Comment faire pour alléger la « machine » universitaire ? Le recteur Dehaussy, parlant au nom du ministre des universités, a répété la doctrine gouvernementale devant les industriels : faire l'« époussetage » des programmes par l'établissement d'une carte universitaire qui supprime « *les filières qui ne comptent que quatre ou cinq étudiants, même en première année* ». M. Dehaussy a cette formule : « *Faire tomber le bois mort pour que naissent les jeunes surgeons.* » Même opération en matière de recherche : « *Mettre le paquet* » dans certains domaines pour créer des pôles de recherche et « *laisser tomber le reste* ». C'est ce que le gouvernement appelle le « *redéploiement* ».

Ce redéploiement de l'Université est déjà largement amorcé avec les instituts universitaires de technologie, dont on a beaucoup fait l'éloge, et avec les universités à vocation professionnelle comme Valenciennes, Compiegne ou Mulhouse.

M. Yvon Chotard a indiqué que le patronat souhaite « *ouvrir toujours plus grande la porte de la formation continue et mener un effort renouvelé en faveur de la recherche* ». Le C.N.P.F. souhaite que « *le cadre des relations université-entreprise soit le plus ouvert possible* » — toujours la crainte des rigidités étatiques... — et se déclare « *pour l'alternance, notion très riche qui ouvre des perspectives encore inexplorées* ».

ROGER CANS.

(1) Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Commissariat à l'énergie atomique.

A Marseille

CINQ MILLE LYCÉENS ONT MANIFESTÉ CONTRE LE PROJET DE « FORMATION ALTERNÉE »

(De notre correspondant.)

Marseille. — Quelque cinq mille lycéens, appartenant à dix établissements de Marseille, ont participé à une manifestation, le jeudi 15 mars, à l'appel de l'Union nationale des comités d'actions lycéens (UNCAL), de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et de la fédération des parents d'élèves Cornec, pour protester contre le projet de loi de formation professionnelle alternée, intitulé sur leurs tracts « *réforme de l'alternance* ». Ils estiment que ce projet contraindra la majorité des jeunes à « *abandonner leurs études après la troisième pour entrer en apprentissage où ils fourniront* « une » main-d'œuvre non rémunérée », *alors qu'il y a plus d'un million de chômeurs en France* ».

Dès le début de la manifestation, près de quatre cents jeunes gens se sont assis sur les voies ferrées de la gare Saint-Charles avant d'être dispersés par les forces de l'ordre. Le cortège a ensuite gagné la préfecture où une délégation de cinq personnes a été reçue par un membre du cabinet du préfet. — J. C.

M. JACQUES TANZI EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

M. Jacques Tanzi, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur de l'École nationale des ponts et chaussées par un décret publié au *Journal officiel* du 16 mars. Il remplace M. Pasquet déchargé de ses fonctions sur sa demande.

[Né le 8 novembre 1928 à Nice (Alpes-Maritimes), M. Jacques Tanzi, ancien élève de l'École polytechnique, et ingénieur des ponts et chaussées, a commencé sa carrière en 1953, au service des ponts et chaussées de la Corrèze.

Successivement chef d'arrondissement au service des ponts et chaussées des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, il a été en 1968 chargé de mission à la direction du personnel et de l'organisation des services au ministère de l'équipement, poste qu'il a occupé jusqu'en 1971. À cette date, il est devenu directeur départemental de l'équipement et du logement des Alpes-Maritimes. Il est d'autre part président de l'association des ingénieurs des ponts et chaussées.]

A Rennes

TOUS LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS POURRONT RESTER EN FRANCE JUSQU'A LA FIN DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

(De notre correspondant.)

Rennes. — Après quinze jours de boycottage des examens et de grève des cours, les étudiants des universités de Rennes-I et Rennes-II ont remporté, mercredi 14 mars, un important succès, à défaut d'une victoire complète dans leur lutte contre l'application de la circulaire Bonnet du 12 décembre 1977 relative aux conditions d'admission et de séjour en France des étudiants étrangers (1). Cette circulaire soumet l'obtention d'un visa de séjour à trois conditions essentielles : attestation de pré-inscription ; attestation (bancaire) de ressources d'un montant égal aux bourses délivrées par le gouvernement français (8 000 F au minimum) ; consultation du « fichier d'opposition » pour vérifier si l'étudiant n'a pas été l'objet d'une interdiction de séjour.

Curieusement, ce mouvement avait commencé à la faculté des sciences (Rennes-I), sur le campus de Beaulieu, qui a la réputation d'être beaucoup plus calme que l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II). La très traditionnelle faculté des sciences juridiques et celle des sciences économiques ont également pris une part active dans la contestation de la circulaire Bonnet, dont « *le caractère raciste, xénophobe ou discriminatoire* » a été dénoncé à la fois par les partis politiques de gauches, les syndicats d'enseignants (SGEN-C.F.D.T. et SNE-Sup-FEN), les unions départementales C.G.T., C.F.D.T., F.O., FEN d'Ille-et-Vilaine ainsi que la section universitaire des jeunes du R.P.R. Les conseils des deux université rennaises ont aussi protesté contre cette circulaire, dont ils ont souhaité le sursis à exécution afin de permettre aux étudiants étrangers ne remplissant pas les conditions exigées pour obtenir le renouvellement de leur carte de séjour de continuer normalement leurs études et de passer leurs examens cette année.

C'est une telle mesure exceptionnelles de sursis jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours que M. Jean Périer, préfet de la région Bretagne, a annoncée le 14 mars aux délégués étudiants, après avoir rencontré la veille le ministre de l'intérieur. Cette décision intéresse officiellement une quinzaine d'étudiants étrangers sur les deux mille régulièrement inscrits dans les deux universités de Rennes.

CHRISTIAN TUAL.

(1) Le 7 mars dernier, à la demande d'un étudiant tunisien qui s'était vu opposer un refus de renouvellement de sa carte de séjour, M. Guiriec, commissaire du gouvernement au tribunal administratif de Rennes, avait estimé que la circulaire du ministre de l'intérieur était entachée d'excès de pouvoir (*le Monde* du 8 mars). Le tribunal administratif de Rennes, qui avait mis l'affaire en délibéré, prononcera son jugement le 21 mars.

● *Le premier doctorat d'université en métier d'art* a été décerné le 14 mars à M. Pierre Ramond, artisan ébéniste, qui a soutenu une thèse de doctorat en marqueterie à l'université de Paris-IV, en présence du ministre des universités.

SPORTS

PATINAGE ARTISTIQUE

AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

Les nerfs de Kovalev contre le sourire de Robin Cousins

De notre envoyé spécial

Vienne. — *Il faut savoir être démagogue. Comment plaire au public de Vienne, aux enfants romantiques du Prater, à ces gens qui cultivent et leurs souvenirs et l'art hôtelier de louer à prix d'or une chambre de bonne, classée monument historique, parce qu'un portrait en pied du cher François-Joseph en surveille l'ordonnancement monacal ? Très simple : une valse, de Strauss, bien sûr. Celle de* l'Empereur, *bien évidemment.*

Il suffisait d'y penser. On peut faire confiance aux Hongrois. Ils y ont pensé. On eût la joie de voir Kristina Regoczy et Andras Sallay, enfants de la République populaire démocratique hongroise, danser la Kaiser Waltzer. *Ce fut plaisir d'entendre toute l'Autriche du Palais des glaces voler au secours de ces Hongrois, par ailleurs excellents. Ce fut beau comme de l'antique cette réconciliation sur la patinoire. Pour tout dire, ce fut* « wunderbar », *presque du Sissi.*

Il faut savoir ne pas être démagogue. Comment plaire aux juges ? La belle, la divine Irina Moisseva, cette sorcière suspecte de faire fondre la glace sous ses patins, a tout essayé pour séduire ses bourreaux. La beauté, l'art, le coup de patin charmeur et l'œillade assassine. Rien à faire. Le public était à genoux, mais les juges, accrochés à leurs principes et cachés derrière leur vieille barbe, restaient de marbre. Qu'a fait alors Irina ? Le pire. Elle a joué la carte de la banalisation, de la normalisation. Elle s'est enlaidie pour cesser de trop plaire au public et de ne pas plaire du tout à ses juges.

Un duel « à la lame »

Elle avait commencé à Zagreb par mettre un maillot de dame patronesse. Enfin, presque ici, à Vienne, elle vient de sacrifier sa chevelure pour une médaille d'or, se faisant la tête de Jeanne conduite au bûcher. Résultat : après les épreuves de danse imposées, Irina Moisseva et son mari, Andrei Minenkov, restent classés troisièmes, sans grande chance de s'imposer vendredi soir. Il vaut mieux en rire. Mais qui sait ? Avec un sac à patates sur la tête et après une petite cure d'anabolisants, ou au moins quelques mois de musculation, son talent finira peut-être par être récompensé. Vive le sport castrateur !

Cette journée n'aurait pas été drôle si par bonheur les hommes ne s'étaient livrés une belle et sobre bataille « à la lame » pour en finir. On avait dit la veille que le Soviétique Kovalev avait des nerfs d'acier. Erreur. Il n'a même pas de nerfs, cet homme, le seul à avoir su résister au formidable retour de l'Anglais Cousins.

Le Russe avait tout à perdre, à commencer par sa première place. L'Anglais avait tout à gagner. Ce fut donc sanglant. Ce que Robin Cousins ne savait pas faire sur la glace, il l'a inventé ce jeudi soir, crevant l'écran de nos mémoires et sans doute des téléviseurs. Avec le sourire, pas celui un rien figé à l'usage des foules, non, le vrai, le grand sourire intérieur qui crie la joie et le plaisir de patiner, de se libérer, d'enchanter. On ne raconte pas un Robin Cousins en état de grâce. On le regarde et on se tait. Avec en permanence dans la tête un petit refrain : « ce n'est pas possible, ce n'est pas possible ». *Et pourtant si, c'est possible. A Vienne, Cousins les a tous fait oublier, tous avalés, même les meilleurs. Dévoré le Japonais Igarashi, courtaud, trapu, patineur à transistors qui saute tellement haut qu'on a toujours peur de le perdre dans la foule. Effacé le jeune Français Simond, qui, septième, aura pu constater tout le chemin à parcourir encore. Désarmé le cow-boy Charles Tickner, qui fit tant et si bien, à cheval sur ses patins, pour tenir sa place dans ce western-spaghetti. Dépassé, enfin, le champion d'Europe et du monde en titre, l'Allemand de l'Est Hoffmann, pour n'avoir su ou pu passer la surmultipliée. Lui qui gagne toujours au plus juste a perdu de fort peu. Justice est faite.*

Tous à la moulinette Cousins. Sauf Wladimir Kovalev. Le Soviétique avait la chance de passer le dernier sur la glace, mais aussi le redoutable privilège d'y succéder à Cousins. C'était là, par un excès d'honneur, courir le risque de l'indignité. Kovalev, on l'a cru, allait sombrer, il devait sombrer. Il n'a pas sombré, c'est-à-dire qu'il n'est pas tombé, pas une seule fois malgré la peur au ventre, malgré le trac. Il s'est accroché. Il s'est battu à mort contre cette glace à embuscades, cette pendule paresseuse, contre ce que Cousins a et que lui n'a pas : un talent exceptionnel. Et il a gagné, une nouvelle fois, comme en 1977. Tant mieux pour lui et tant pis cette fois pour l'Anglais. Lui, maintenant, a rendez-vous avec le succès. Même les juges en paraissent aujourd'hui convaincus.

PIERRE GEORGES.

CLASSEMENT FINAL

1. Kovalev (U.R.S.S.), 185,80 pts ;
2. Coussins (G.-B.), 185,18 pts ;
3. Hoffmann (R.D.A.), 185,10 pts ;
4. Tickner (E.-U.), 184,28 pts ;
5. Cramer (E.-U.), 178,04 pts ;
6. Igarashi (Japon), 177,06 pts ;
7. Simond (France), 175,58 pts ;
8. Santee (E.-U.), 174,58 pts ;
9. Matsumura (Jap.), 172,74 pts ;
10. Bobrin (U.R.S.S.), 172,04 pts.

KARATÉ

LA FRANCE FAIT MATCH NUL AVEC LE JAPON

En matière d'arbitrage partial, les juges du patinage artistique croyaient nous avoir tout appris. Il y a pire : les juges du karaté. Pour dire qui, de deux combattants, a porté le coup décisif, c'est-à-dire celui qui est théoriquement mortel, ils se mettent à six : un au centre du carré de lutte, un à chaque coin et un dernier, suprême conseiller, qui regarde le tout, un peu à l'écart. Six à agiter des petites pancartes, à siffler comme des forcenés, à discutailler à tout propos.

C'est ce spectacle cocasse qui a été offert au nombreux public parisien massé le 15 mars dans le stade de Coubertin pour la première rencontre des équipes de France et du Japon. Les règles de l'art, particulièrement subtiles, veulent notamment qu'un coup porté au visage entraine la disqualification du « frappeur ». C'est bizarre pour un sport de combat où l'on est censé terrasser l'adversaire. Les spectateurs occidentaux ont du mal à s'y faire. Pour eux, le vainqueur est celui qui a cogné le plus fort et quand celui qui a cogné le plus fort s'appelle Jean-Luc Montana, qu'il a été deux fois champion d'Europe junior et deux fois champion de France, qu'il a un style et une efficacité quasiment parfaits, et qu'il vient d'estourbir proprement d'un coup de pied à la face le champion universitaire du Japon Tachizama, alors non, le public ne comprend vraiment pas qu'il soit disqualifié. Quel chambard !

Mais quand le même Montana, toujours aussi concentré, toujours aussi efficace, met une grosse claque au champion toutes catégories du Japon, Sujita, et quand les arbitres japonais redemandent sa disqualification, alors les « titis » massés dans les tribunes se déchainent. Heureusement que l'arbitre central, un Suisse, neutre donc, ne céda pas aux pressions des Nippons.

Au bout du compte, Montana, décidément très habile, surclassa nettement son adversaire. Malgré tout, les entraineurs japonais déposèrent une réclamation qui entraina de nouveaux palabres. Et toute la soirée fut ainsi émaillée d'incidents. Les juges, tous de grands maîtres japonais de karaté cette fois, se livrèrent encore à quelques facéties lors des épreuves techniques, les katas, ces combats simulés qui sont au karaté ce que les figures imposées sont au patinage artistique.

Malgré tout, les Français firent jeu égal — cinq victoires à cinq, on disputera la revanche à Marseille, samedi 17 mars

ALAIN GIRAUDO.

Le Monde des loisirs et du tourisme

Hawaï écrase Tahiti...

LES DOM-TOM EN PANNE DANS LE PACIFIQUE

REPONDANT à l'invitation de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, quelque cent cinquante personnalités des secteurs politique, administratif, touristique de France, de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna, des Nouvelles-Hébrides et de l'étranger, se sont réunis à Papeete du 4 au 7 mars en séminaire, sur le thème du développement du tourisme dans les territoires français du Pacifique. Quatre commissions ont examiné les problèmes particuliers liés à ce développement et établi des plans dont l'ensemble constitue une réflexion intéressante des difficultés et perspectives dans ce domaine, et, peut-être, un premier pas vers une « charte du tourisme », vivement souhaitée par la rue Oudinot.

A l'origine de ces échanges de vues figure une constatation : depuis plusieurs années, le développement du tourisme dans les territoires français du Pacifique subit une certaine stagnation. Le nombre annuel des visiteurs était d'environ quarante mille en 1978 en Nouvelle-Calédonie ; depuis trois ans, il se cantonne autour de quatre-vingt-douze mille en Polynésie. A titre de comparaison, les îles Hawaï ont accueilli pour le seul mois de janvier 1979 plus de trois cent cinquante-six mille touristes. Une étude récente, réalisée à la demande du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM (1), fait apparaître que les territoires français n'ont pas bénéficié de l'essor que connaît le tourisme dans le Pacifique depuis dix ans : « *Tahiti, mondialement connue comme l'un des paradis du tourisme, reçoit trente fois moins de visiteurs que Hawaï, le tiers de Guam, la moitié des Fidji et n'accueille que 1 % de vacanciers américains dans le Pacifique, la Nouvelle-Calédonie moins d'un demi pour mille. Les Australiens viennent quatre fois plus nombreux aux Fidji que dans ce dernier territoire* », peut-on y lire notamment. Les Calédoniens et les Tahitiens possèdent pourtant de sérieux atouts : la douceur de leur climat, la beauté de leurs lagons et de leurs sites, leur hospitalité souvent vantée.

Inconnu à Wallis...

Mais les obstacles sont nombreux. L'éloignement des marchés se fait sentir, ainsi que l'insuffisance des capacités hôtelières, la cherté et le manque de prestations, l'inadaptation de la promotion et le peu d'efficacité des offices de tourisme. Chaque territoire connaît à cet égard des problèmes et des solutions propres. « *Le nickel a été l'anti-tourisme de la Nouvelle-Calédonie* », a indiqué M. Camerlynck, président de la commission du tourisme à Nouméa. « *Jusqu'ici*, ajoute-t-il, *nous étions des artisans du tourisme. Mais aujourd'hui, à la lumière de l'expérience acquise par l'échec de notre fleuron du territoire, le Château-Royal (2), nous sommes décidés à atteindre le stade du tourisme industriel.* » Il faudra pour cela remédier à certaines faiblesses dans la capacité d'accueil, les défauts d'animation et l'absence d'aide aux investisseurs. C'est principalement en Australie — son réservoir naturel — et au Japon, marché complémentaire, que sera recherchée la clientèle.



(Dessin de PLANTU.)

A Wallis, le tourisme est inconnu. Il est envisagé la mise en place d'un hôtel d'une vingtaine de chambres pour lancer la promotion. Ce petit territoire compte sur un effort de la compagnie U.T.A., qui le dessert une fois par semaine et sur une complémentarité avec la Nouvelle-Calédonie.

Les Nouvelles - Hébrides, qui accéderont prochainement à l'indépendance, font cas à part. Malgré une promotion quasi inexistante (absence d'office du tourisme), le nombre des touristes, essentiellement Australiens et Néo-Zélandais, est passé en six ans de treize mille à plus de vingt-cinq mille. Comparativement aux autres territoires, le niveau des prix est assez modéré.

Ministre du tourisme du Condominium, M. Melere a annoncé qu'une compagnie néo-hébridaise était en préparation et que la création d'un aéroport international devrait permettre un certain développement.

En Polynésie, où six mille personnes vivent directement ou indirectement du tourisme, le problème est plus aigu : « *L'avenir en Polynésie est sans doute dans la mer qui l'entoure, mais, pour vivre aujourd'hui et préparer son futur, le tourisme est pour nous une nécessité* », a déclaré M. Francis Sanford, vice-président du conseil de gouvernement.

PHILIPPE GUESDON.

(Lire la suite page 22.)

(1) *Le Développement du tourisme en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie*, février 1979. Management scientifique, 48, rue Beaubourg, 75003 Paris. C'est cette étude, réalisée par un organisme privé, qui a servi de base aux réflexions du colloque.

(2) Géré par la chaîne hôtelière U.T.H., filiale de U.T.A., le Château-Royal, principal hôtel de Nouméa, avait dû fermer ses portes pour manque de rentabilité. Depuis, le Club Méditerranée l'a repris.

L'IRLANDE JOUE ET GAGNE

Les as du trèfle

CETTE année-là, dans un bureau de leur état-major de Dublin, les responsables du tourisme irlandais, le Bord Failte, prenaient la décision de s'attaquer au marché français. C'était en 1967. Peu après, le premier office arborant le trèfle de saint Patrick ouvrait ses portes, rue Auber, à Paris. Et, bientôt, des Français un peu plus curieux que les autres allaient commencer à découvrir — avec un bonheur qui ne s'est jamais démenti depuis — les très vertes campagnes, les villes colorées, les côtes fleuries, la douceur et la légendaire hospitalité de l'Irlande.

De vingt-huit mille qu'ils furent en 1972, les touristes français étaient soixante-dix-neuf mille en 1978, soit un accroissement de + 182 % en six ans ; ils ont dépensé l'an dernier dans l'île quelque 9,4 millions de livres, c'est-à-dire environ 80 millions de nos francs.

D'aucuns se seraient contentés d'une telle performance. Les Irlandais, non ! A preuve, ils se sont mis en tête de réaliser, en 1979, un « mieux » de 21 % par rapport à l'année passée, en accueillant cette fois quatre-vingt-seize mille voyageurs originaires de France. « *Le chiffre peut paraître ambitieux, mais nous sommes confiants, la tendance qui, depuis trois ans, s'est traduite en augmentations de 29 %, 20 % et 30 % semblant maintenant fermement établie* », indiquait récemment, un large sourire aux lèvres, M. Joseph N. Malone, directeur général du Bord Failte, lors d'une réunion de presse tenue à Paris.

Cette confiance, justifiée, viendraient la renforcer encore, s'il en était besoin, les résultats — « *extrêmement satisfaisants* », comme les qualifie M. Malone — de l'enquête qu'il a commandée à l'IFOP et qui s'adressait exclusivement à des Français s'étant rendus en Irlande au cours de l'année dernière. Qui sont-ils, d'abord, ces Français ? Des personnes appartenant à de rares exceptions près à des catégories socio-économiques supérieures ou moyennes, et dont la durée du séjour tourne autour des dix-sept jours. Mais à la question : « *Quelle serait la durée idéale de vos vacances irlandaises ?* », la majorité des interrogés ont répondu qu'ils aimeraient les prolonger d'une bonne semaine. Quant au désir de revenir, 80 % d'entre eux l'éprouvent sans réserve.

Mais il n'y a pas que les Français : l'an dernier, l'Irlande a reçu 1,7 million de touristes, toutes nationalités confondues. Gain de cette fréquentation : 250 millions de livres, soit 2,125 milliards de francs... « *Une telle croissance*, comme le souligne justement M. Malone, *ne s'est pas faite toute seule...* » C'est évident. Mais où est le secret de ces diables de rouquins buveurs de bière, de ces pêcheurs de saumon et de ces fous du ballon ovale ? Comment sont-ils parvenus en quelques années à faire de leur pays une destination privilégiée ? « *En prenant le tourisme au sérieux* », répondra M. Malone. Ce qui pourrait passer pour un de ces traits d'humour dont on est si friand au pays de George-Bernard Shaw et d'Oscar Wilde, mais est en fait une leçon que devraient méditer beaucoup de responsables d'autres pays touristiques. « *Prendre le tourisme au sérieux* », cela veut dire « *entrer agressivement en compétition dans tous les marchés pour gagner sa part du tourisme international* ». Et aussi « *avoir pour devoir de mettre à la disposition des visiteurs toutes les facilités qui répondront à leurs besoins sur place et sauront les rendre heureux pendant leurs séjours...* ».

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Lire la suite page 18.)

VOYAGES AÉRIENS

Trop de jeunes sur la liste d'attente

Les nouveaux tarifs aériens sont-ils favorables pour les jeunes ? M. Michel Malherbe, président de l'Association technique interministérielle des transports (ATITRA) expose son point de vue à ce sujet.

LES tarifs aériens reflètent deux tendances contradictoires : l'augmentation générale des prix liée au prix du pétrole ; la concurrence entre les compagnies aériennes et la désagrégation de l'IATA, qui pousse à des efforts commerciaux sans précédent et à la recherche de formules nouvelles plus économiques.

On constate donc simultanément une hausse continue des tarifs dits « normaux », généralement utilisés par les hommes d'affaires. Ces tarifs correspondent à un service complet avec garantie d'horaires et de réservations ; des tarifs de choc applicables sur un nombre limité de destinations et de vols et assortis de conditions très contraignantes : inscription, réservation et paiement au même moment ; pénalités en cas de modification ; non remboursement au retour non utilisé à la date prévue.

Plus encore que les autres touristes, les jeunes correspondent à l'analyse de M. Giraudet, président d'Air France, qui constate que cette clientèle recherche des prix bon marché plutôt que le confort.

Hélas ! les nouveaux tarifs, s'ils résultent de la stratégie des compagnies aériennes face à leurs concurrents, ne tiennent pas compte des contraintes des jeunes : voyage pour pas cher, certes, mais aussi ne pas immobiliser d'argent longtemps à l'avance et disposer de places au moment où leur entreprise ou leurs examens leur permettent de partir.

Les jeunes qui disposent jusqu'à présent de facilités qui leur sont propres vont maintenant se trouver en concurrence avec les autres touristes pour obtenir les rares places disponibles aux nouveaux tarifs.

Désillusions et déceptions seront le lot des plus défavorisés, ceux dont les moyens ne permettent pas de décider et de payer assez tôt leur voyage. Ils auront, à juste titre, le sentiment que la situation est pire qu'auparavant et d'avoir été bernés.

Depuis sa création, en 1963, ATITRA s'efforce d'obtenir des transporteurs des conditions et des tarifs adaptés aux moyens et aux besoins des jeunes.

Aujourd'hui, il convient que les transporteurs aménagent la réglementation des nouveaux tarifs en prévoyant des contingents spéciaux de places qui permettent aux jeunes de les utiliser et maintiennent et étendent les « tarifs jeunes », seuls adaptés à cette clientèle particulière pour laquelle le voyage est de plus en plus le complément indispensable de leur formation humaine.

(Lire page 22 l'article relatif à la position des étudiants antillais.)





LES AS DU TRÈFLE

(Suite de la page 17.)

Et encore, avoir su choisir, dans la panoplie des arguments qu'un pays, pour peu qu'il soit beau à voir, peut toujours avancer à l'heure des campagnes publicitaires, des prétextes moins évidents pour en tirer des « messages » rédigés et présentés avec infiniment d'esprit, qui font mouche à tout coup et — suprême astuce — ne retiendront que la seule attention de la clientèle qu'on vise, éliminant habilement l'autre. Car l'Irlande, inutile de le nier, n'est pas faite « pour tout le monde » : elle doit se mériter et ne laisser indifférents que ceux qui ne l'auraient vraiment pas comprise. Les « irrécupérables », si l'on préfère...

Cette année, le gouvernement de Dublin allouera 15 millions de livres au Bord Failte, dont 6 seulement seront affectés à des projets de développement, les 9 autres étant réservés au département marketing. C'est dire quelle importance on attache à toujours mieux vendre les croisières en eau douce, la pêche en rivière et en mer, les roulottes, l'équitation, les demeures et monuments historiques, les délicieux manoirs devenus hôtels où l'on a l'impression d'être en vacances chez des amis, la promenade dans la lande ou sur les rochers du littoral, la halte dans des auberges où brûle un feu de tourbe (et où, il faut le souligner, on fait de plus en plus d'efforts, connaissant les Français, pour améliorer la cuisine). C'est-à-dire vendre l'Irlande comme un « tout », d'où chacun tirera le morceau qu'il lui plaît.

Et puisque « *le tourisme est l'affaire de tous* », comme on aime à dire en Irlande, tout le monde est encouragé par les instances officielles à y mettre du sien pour améliorer encore et toujours. « *Chacun doit prendre une part active dans le tourisme*, disait en insistant M. Malone, *que ce soit sur le plan national, sur le plan local ou tout simplement sur le plan personnel : un petit signe d'intelligence adressé spontanément au visiteur qui passe est inestimable...* » C'est peut-être aussi dans une telle clairvoyance qu'il faut trouver les raisons du succès irlandais, sinon un exemple à méditer chez nous.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ Office irlandais du tourisme : 9, boul. de la Madeleine, 75001 Paris, tél. 261-84-26.

VERS L'ILE VERTE

Avec les vingt-deux vols directs par semaine entre Paris et l'Irlande que la compagnie nationale Aer Lingus assurera cette année et les liaisons que les avions d'Usit, spécialiste des voyages pour jeunes et étudiants, a inscrites à son programme, il sera aisé de gagner l'île. A ceux qui préféreraient le bateau, l'Irish Continental Line propose chaque jour, d'avril à octobre, un passage entre Le Havre ou Cherbourg et Rosslare et trois fois par semaine au départ du Havre durant le reste de l'année. Quant à Britanny Ferries, elle assure la traversée une fois par semaine dès la mi-mars entre Roscoff et Cork. A noter encore que les liaisons entre la Grande-Bretagne et l'Irlande sont multiples.

LES « DANGERS » DE VENDRE DES VOYAGES AUX GUICHETS DES BANQUES

Quatre agences mises à l'index par le Syndicat

Le comité exécutif du Syndicat national des agents de voyages (SNAV) a décidé, le 14 mars, la suspension des agences de voyages « *qui, filiales de banques, distribuent des produits touristiques à travers des guichets de banques* ». Cette mesure, qui vise quatre agences de voyages appartenant aux Banques populaires et deux autres affiliées au Crédit mutuel (1), représente une mesure de rétorsion à l'encontre d'une concurrence jugée illégale par les professionnels du tourisme.

Depuis plusieurs années, en effet, les organismes financiers de toutes tailles, soucieux de diversification et de ressources, pénétraient à pas prudents sur le marché des voyages. Il leur fallait accompagner les désirs et le pouvoir d'achat de la clientèle qui, après l'automobile et l'immobilier, se tournait vers les loisirs. La tentation était grande de marier les fichiers et les guichets pour devenir agent de voyages. Les fortunes furent diverses et telle banque nationalisée laissa quelques « plumes » dans un tourisme qui lui était étranger.

Certes, les agents de voyages — les vrais — voyaient avec une certaine appréhension l'un des leurs, Pierre Amalou, réaliser une impressionnante percée, pour le compte du Crédit agricole, avec Voyage - Conseil. Toutefois, le calme régnait entre la profession bancaire et celle du tourisme.

Il fallut l'insigne maladresse des Caisses d'épargne de l' « Ecureuil » pour mettre le feu aux poudres en juillet 1978. A l'indignation du SNAV, celles-ci se mirent à vendre du voyage dans certaines de leurs succursales. L'illégalité était flagrante, puisque les Caisses d'épargne ne remplissaient pas les conditions légales pour obtenir une licence d'agent de voyages.

Des positions juridiques à toute épreuve

En sept mois, la contre-attaque allait se développer avec une vigueur peu commune. Information des parlementaires et des pouvoirs publics, débat au sein de la commission des finances de l'Assemblée nationale, « table ronde » présidée par M. Alain Serieyx, directeur du tourisme, consultation juridique d'experts, saisine du médiateur : la liste est longue des démarches effectuées par les agents de voyages, qui sont parvenus à placer le dossier sur le bureau de M. René Monory, ministre de l'économie. Celui-ci devra dire si les organismes bancaires ont le droit de vendre du voyage.

Quel est l'enjeu de la bataille ? « *Il s'agit pour nous de donner un coup d'arrêt à l'intrusion des banques qui profitent de la confiance de leur clientèle en matière financière pour fausser le jeu loyal de la concurrence dans le commerce du voyage*, explique M. Jean-Claude Rouach, président du SNAV. *Si nous ne faisions rien, les banques ouvriraient demain plusieurs milliers de points de vente, sans avoir les mêmes charges ni les mêmes obligations que nous. Nous redoutons ce que redoutaient les pouvoirs publics américains lorsqu'ils ont interdit à leurs banques de pénétrer dans le tourisme, à savoir une guerre entre banques sur le dos du tourisme. Pour celles-ci, le tourisme est marginal, mais nous ne voulons pas mourir de leur marginalité.* »

Le SNAV campe sur des positions juridiques à toute épreuve. Le décret du 28 mai 1946 interdit aux banques figurant sur la liste officielle établie par le Conseil national du crédit « *de pratiquer habituellement une industrie ou un commerce étrangers aux opérations caractérisant la profession bancaire* ». Quant aux organismes de crédit à statut spécial, autrement dit les Banques populaires, le Crédit agricole et le Crédit mutuel, ils sont théoriquement ligotés par un texte originel leur assignant un objet social. Ils ne peuvent donc étendre à volonté le champ de leur activité. Thèses que résume M. Rouach en ces termes : « *Nous acceptons que les banques placent leurs capitaux dans nos affaires, comme cela se pratique aujourd'hui, mais nous refusons qu'elles vendent du voyage à leurs guichets.* »

Cette querelle, que tranchera ou M. Monory ou le Conseil d'Etat, affectera-t-elle l'usager ? A court terme, non, puisque l'exclusion du SNAV des agences de voyages des Banques populaires et du Crédit mutuel n'empêche en aucune manière celles-ci d'exercer leur métier en toute légalité.

Le consommateur peut aussi se demander s'il sera mieux traité chez les distributeurs traditionnels ou chez son banquier. Tout dépend de la formation du personnel, dont on peut affirmer que — de part et d'autre — elle est encore balbutiante.

Enfin, le voyage sera-t-il moins cher à l'agence ou au guichet ? L'exemple du Crédit agricole, qui offre notamment l'un des meilleurs rapports qualité-prix pour les séjours aux Baléares, fausse les perspectives. En fait, tout dépendra de la compétence et du sérieux des équipes en présence. Aucune structure de vente n'est en elle-même une cause suffisante d'économie.

Si la logique et la loi devaient l'emporter, les agents de voyages obtiendraient gain de cause. Dans cette hypothèse, ils seront bien inspirés de ne pas baisser leur garde, car un danger autrement redoutable se profile à l'horizon : la concurrence de commerces intégrés qui, d'Euromarché à Coop, en passant par Mammouth, vont offrir des séjours et des voyages standards à des prix imbattables. Ni le malthusianisme ni le légalisme ne pourront alors tenir lieu de politique. — AL. F.

(1) Banques populaires : France-Voyages (Paris), Astra - Voyages (Strasbourg), Mondial - Voyages (Thionville), X-Voyages (Rennes). Crédit mutuel : Crédit mutuel - Voyages (Strasbourg), Albatros (Arras).

● *Mémento de l'hôtelier.* — Réalisée par l'Union nationale des enseignements techniques hôteliers (UNATECH) et le Groupement interrégional d'association des formations de l'enseignement hôtelier, l'édition 1979 du « Mémento de l'hôtelier » contient une importante documentation générale, des informations fiscales et juridiques, et un annuaire où sont répertoriés quelque six mille anciens élèves.

★ UNATECH : 66, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris, tél. : 874-21-19. Un volume, franco 90 F.

هكذا من الاصل

NOUVELLE FORMULE

Le « globe trotter » sous surveillance

Le voyage organisé a un défaut : il est organisé. Des tour-opérateurs essaient de réintroduire une certaine liberté dans le tourisme. Par exemple, Kuoni propose une visite en voiture particulière du nord de la Thaïlande, de Chiang-Maï à Chiang-Raï. Trois jours à la guise de chacun, à deux pas du Triangle d'Or.

LE site et la ferveur : le Wat Prathat, plus connu sous le nom de Doï Suthep, a tout pour lui. A 1 000 mètres d'altitude, le sanctuaire bénéficie d'un vaste panorama, du nord, où les collines uniformément vertes moutonnent en direction de la Birmanie, jusqu'au sud-est où s'étend la capitale du nord de la Thaïlande, Chieng-Maï, posée dans sa plaine.

Plus attrayants encore que le coup d'œil hors les murs sont la foi et le rituel qui semblent ne jamais cesser dans ce temple construit au seizième siècle. Les dons des visiteurs ont permis d'entretenir année après année les dorures de la *chedi* (1), de 24 mètres de haut, les toitures hérissées de serpents stylisés, les *nagas*, et le cloître où se déroule la vie du Bouddha en fresques hiératiques.

L'« aventure » ou presque

La vie est présente partout. Dans cette bénédiction que le bonze signifie d'un geste automatique à un jeune couple prosterné, dans les mains jointes à hauteur du visage de ce bambin qui a soigneusement déposé son offrande, avant de faire le *waï*, le salut, et surtout dans les petites feuilles d'or qui palpitent n'importe où, mais de préférence sur le front ou le ventre des effigies du Bouddha. Le vent agite ces dons précieux et semble communiquer à la méditation du saint une sorte de respiration.

La visite est terminée, mais aucun programme ne presse. Une dernière caresse au *naga* à sept têtes, dont les queues de céramique tiennent lieu de rampes au monumental escalier de deux cent quatre-vingts marches qui plonge vers les magasins de souvenirs, vers le marché et vers le parking. Le touriste retrouve la voiture individuelle et le chauffeur qui le conduiront tout à l'heure vers d'autres temples, le Prasingh ou le Chedi Luang, et, demain, au nord de Chiang-Raï, vers une tribu yao ou karen. Pas de cars, mais le véhicule individuel ; pas d'itinéraire imposé, l'inspiration suffit ; pas de guide, mais un chauffeur pratiquant un anglais franchement exotique : c'est l'« aventure » — ou presque — que Kuoni vend depuis le début de la saison d'hiver avec un succès certain, sous le nom de « globe trotter ».

L'enfer, c'est les autres...

Il arrive de plus en plus fréquemment au grand voyageur qui a déjà découvert en circuit organisé la Thaïlande, l'Egypte, le Brésil ou le Canada, d'en avoir assez de la compagnie de ses « frères touristes ». On peut ne pas apprécier les réflexions d'une dame qui s'obstine, toute une semaine durant, à comparer ce qu'elle voit avec la baie de Rio, le parc du Yosemite ou... Notre-Dame-de-Fourvière ! On peut souhaiter ne pas prolonger la conversation avec un compagnon qui a déclaré au premier jour de ses vacances à Ceylan qu'il déteste le riz. En voyage organisé, l'enfer c'est toujours les autres.

De ces constatations est née l'idée de renouer avec l'âge d'or du tourisme, celui où l'on voyageait seul. Malheureusement, l'agence avait beau étudier le projet sous son angle le plus favorable, le prix d'un voyage bâti selon cette formule se révélait exorbitant, la solitude signifiant que les compagnies aériennes et les hôteliers refusent de consentir des tarifs de gros. Au point qu'un circuit en Amérique latine risque, entre autres, de voir son prix en individuel grimper à 25 000 F, alors qu'il coûtera 10 000 francs à des touristes voyageant en groupe.

Il s'est donc créé un produit intermédiaire entre le standard et le « sur mesure », tous deux existant au catalogue. Cet hybride où le bon marché et la liberté prétendent faire bon ménage repose sur les principes suivants : le touriste achète une grande destination, telle que New-Delhi, Bangkok ou Mexico, par exemple, ce qui permet de profiter des réductions consenties aux groupes, mais une fois sur place, au lieu de suivre les « autres » dans leur visite du pays, il acquiert un « globe trotter », un complément de voyage en solitaire, avec *avions, hôtels et véhicules* nécessaires, pas toujours les repas. Le catalogue de Kuoni précise que les suggestions d'itinéraire peuvent être modifiées *ad libitum*.

Un « globe trotter » coûte-t-il cher ? Tout dépend évidemment de la destination. Le coût du transport aérien explique qu'au Brésil il va s'élever à 4 520 F pour trois jours et deux nuits à Manaos, alors qu'à Bali il atteint seulement 240 F pour trois jours et deux nuits dans l'île de Lambok. Prenons quelques exemples de montages possibles. Un client achète un séjour ordinaire d'une semaine à Mexico (4 640F) auquel il ajoute un « globe trotter » de quatre jours à Acapulco. L'addition finale atteint 6 860 F. Un autre a choisi, lui, de visiter Ceylan en combinant deux « globe trotter » d'une semaine chacun, coût total 4 670 F. S'il avait opté pour le circuit classique rallongé d'une semaine de prolongation, il lui en aurait coûté 5 040 F.

Autre question importante : ce nouveau produit attire-t-il une nouvelle clientèle ? Réponse négative. Le « routard » n'a pas les moyens de s'offrir ce luxe et l'on n'a séduit une fois de plus que des touristes confirmés — et « argentés » — qui veulent être assurés qu'ils ne coucheront pas dans une case, mais dans un *rest house*.

C'est avec une pointe de déception que, chez Kuoni, on constate le peu d'imagination de la clientèle. Celle-ci se contente, en effet, d'acheter les « globe trotter » standard, et ne souhaite jamais les modifier. Peut-être est-ce un peu la faute des concepteurs qui, pour la première année, ont préféré s'en tenir à des circuits trop classiques ?

Reste que si le client-maison croit être devenu un « vrai » globe-trotter peut-être est-il seulement, par les vertus d'une formule astucieuse, un peu plus individualiste ?

AL. F.

(1) Chedi : pagode étagée en forme de spires.

DES STAGES DE SKI

Le ski progresse. D'abord, le matériel, mais aussi l'usage qu'on en fait. Voici deux exemples d'enseignement qui contribuent à mieux apprendre le plaisir de skier. A Avoriaz, Annie Famose et Isabelle Mir ont mis fin au pensum que représentait trop souvent le cours de ski pour les enfants. A Argentière, Patrick Vallençant réapprend aux skieurs chevronnés à faire leurs traces dans la poudreuse. Sont-ils les plus anciens ? Les meilleurs ? En montagne, on a trop tendance à poser ce genre de questions sans intérêt. Sont-ils les seuls ? Evidemment non. Ces expériences ont le mérite d'ouvrir toutes grandes les portes de la nature et celles de l'effort physique.

ALAIN FAUJAS.

L'allégresse du hors-pistes

COMME on apprécie la poudreuse lorsque la pente du couloir prend des allures de toboggan ! Sur piste, elle est un frein, voire un embarras, qui transforme le skieur chevronné en débutant pataud. Là, dans le Pas-de-Chèvre, à 2 000 mètres au-dessus de Chamonix, elle est une aide. Les virages s'enchaînent de plus en plus rapprochés au fur et à mesure que les rochers se resserrent autour des neuf skieurs et de leurs deux guides. C'est toujours le même mouvement : l'épaule plonge dans la pente, les jambes se redressent, les pieds guident les skis dans le virage. Sensation de chute. Le corps fléchit. Les carres mordent à nouveau la neige. Le skieur est en position pour attaquer le tournant suivant.

Au pied des piliers de l'aiguille du Dru, face aux cathédrales des Charmoz et du Grépon, les stagiaires « Vallençant » descendent ver la mer de Glace. Devant, Michel, guide, cherche le passage ; derrière, Frédéric, guide lui aussi, conseille celui que l'appréhension rejette en arrière et fait chuter. Ce matin, les « fous » du hors-pistes ont dévalé les couloirs de l'Envers des Aiguilles. Demain, si le temps le permet, ils chausseront les peaux de phoque pour arpenter le glacier d'Argentière ou pour traverser les Aiguilles Rouges. Six jours durant, ils se familiariseront avec toutes les neiges et avec la pente.

Pour faire partie de ces équipées, une condition est requise : être au niveau du cours 1 ou — à la rigueur — du cours 2, mais avec un moral d'acier résistant à tous les vertiges. Les muscles et le souffle sont conseillés. Ils permettent de prendre plus de plaisir à un ski vraiment athlétique. Ce n'est pas pour rien que Bernard, engagé parachutiste, se retrouve moins souvent au tapis que ses camarades...

Ils sont trois à enseigner la montagne à ceux qu'ils ont décidé d'appeler, une fois pour toutes, des stagiaires et non des clients. Trois guides de la nouvelle génération qui bousculent les rites et les rythmes : Patrick Vallençant, trente-deux ans, inventeur de la formule et spécialiste des descentes vertigineuses à ski — 60 degrés atteints au Pérou et à la Meije, — un rien vedette, une vitalité éclatante. Michel Pellé et Frédéric Bourbousson, ses acolytes, qui affichent, en toute innocence, un côté rêveur et hippie insolite. Trois amis.

« *Je ne supporte pas d'enseigner le chasse-neige*, explique Patrick Vallençant. *Le ski de piste ne m'intéresse pas. Je me fais plaisir quand je sors des autoroutes de neige. Le vrai ski, c'est de prendre des peaux de phoque et de faire un sommet. Michel et Frédéric ne parvenaient pas, eux non plus, à s'adapter à l'école de ski traditionnelle.* » D'autant plus que celle-ci a du mal à pratiquer le ski hors-pistes. Il ne suffit pas d'être moniteur pour cela ; il est indispensable de posséder le diplôme de guide de haute montagne. En outre, les horaires des cours collectifs de ski (9 heures à 12 heures et 14 heures à 16 heures) rendent difficiles des escapades en poudreuse.

« Regardez plus loin que vos spatules »

La pédagogie choisie bouscule aussi les traditions. « *Dans les cours traditionnels, on demande aux élèves de copier un mouvement. Or ces mouvements ne peuvent pas être reproduits de façon identique par tout le monde. Une personne de 1,85 m n'a pas le même planté de bâtons ou le même mouvement des épaules qu'un type de 1,60 m ! Je préfère enseigner par le biais des sensations. Elles sont communes à tous les skieurs. Plutôt que de découper la démonstration, je veux que la personne sente son ski extérieur, qu'elle sente ses pieds et son poids bien au milieu des skis, qu'elle sente les types de neige qui défilent sous ses chaussures. Et qu'elle s'adapte.* »

Le stage comprend un guide pour cinq ou six skieurs. Lorsqu'il enseigne, celui-là se place juste derrière ceux-ci en leur expliquant les fautes qu'ils commettent et les postures à adopter. Lorsque les difficultés accroissent le danger, le guide passe en tête.

« *On ne peut pas apprendre en une semaine ce qu'on a mis quinze ans à acquérir. Toutefois, nous leur donnons des réflexes de prudence. Par exemple, lorsque nous pénétrons en zone avalancheuse, nous leur montrons les zones à l'abri qu'il convient de viser chaque fois que le risque est important. Nous leur faisons connaître les séracs et les crevasses, dangers qu'ils ignorent. Nos stages sont sûrs parce que nous ne cherchons pas la pente pour elle-même. Et nous sommes capables de retenir un stagiaire qui tombe sur une neige dure. Je plante mes bâtons très haut dans la pente, sur sa trajectoire. Ceux-ci cassent sous le choc et je reçois le skieur dans mes bras. J'ai bloqué un Allemand au-dessus de Courmayeur dans une pente de 35 degrés. Le seul risque est de prendre un ski dans la figure.* »

Brume sur les Grands-Montets. Une couche de poudreuse est venue napper le relief. Aujourd'hui, la montagne permet seulement de faire de la technique. Le manque de visibilité et le froid renforcent l'appréhension que fait naître la trace directe parallèle aux câbles du téléphérique. « *Non, Jean-Jacques, fléchis les genoux et ne baisse pas le buste ! C'est bien, Joëlle, mais ne t'assieds pas ! Rémi, plus tu es en arrière, moins tu conduis tes skis ! Tu sortiras trop vite de tes virages.* » La troupe s'enfonce dans les sapins. « *Skiez réflexe. Regardez plus loin que vos spatules. Profitez des bosses pour tourner.* »

Un roulé-boulé dans la « profonde ». Rassemblement du bonnet, des lunettes et des bâtons. Coup d'œil en amont : c'est un jeu de massacre. Rémi apprend la brasse coulée, le nez dans la neige ; Jean-Jacques essaie de sortir du mélèze dans lequel il a préféré s'arrêter. Coup d'œil en aval : Vallençant cabriole et pirouette dans une éblouissante démonstration de ski joyeux et décontracté.

Le ski hors-pistes ? De la fatigue plein le corps et de la montagne plein le cœur.

★ Stages Patrick Vallençant. Six jours de ski, de 9 heures à 16 heures, casse-croûte de midi, remontées mécaniques : 1 150 F. Mêmes prestations plus sept nuits d'hôtel et demi-pension : à partir de 1 680 F. Forfait à la journée (casse-croûte et remontées mécaniques) : 190 F.

Renseignements : hôtel des Grands-Montets, 74400 Chamonix, Argentière, téléphone, de 17 heures à 19 heures : (50) 54-05-11.

UNE ASSOCIATION DE GUIDES DE HAUTE MONTAGNE

Quinze guides français de haute montagne ont créé une association, « Le monde en marchant », qui propose des randonnées pédestres ou à skis dans des pays lointains, de la Laponie au Kenya et de l'Himalaya à la Terre de Feu. Parmi les créateurs de cette association, figurent les guides Guy Albert, Jean Afanasieff, Philippe Cordis et Henri Leblanc.

★ La brochure des randonnées proposées par Le monde en marchant peut être obtenue à : I.T.I., 5-7, rue Ampère, 75017 Paris, tél. 766-50-56.

★ Henri Leblanc : 618, route des Pèlerins, 74400 Chamonix.

PAS COMME LES AUTRES

De la neige dans le jardin d'enfants

NON, les enfants ne prennent pas un plaisir immédiat au ski. En dessous de cinq, sept ans, ils marchent et glissent pendant un quart d'heure sur la neige. Passé ce laps de temps, on constate deux réactions : les plus entreprenants abandonnent leurs « planches » et s'en vont jouer aux cow-boys et aux Indiens dans les mélèzes. Les plus impressionnés par le blanc et le froid préfèrent user des cris et des larmes pour ameuter père et mère.

Il faut donc enseigner le ski aux enfants. Pour eux-mêmes, afin qu'ils s'amusent comme leurs aînés à dévaler les pentes après avoir apprivoisé leurs skis, mais aussi pour leurs parents qui apprécient de pouvoir skier loin de leur progéniture sans culpabilité excessive. Il faut bien reconnaître que de ce point de vue les écoles de ski restent peu satisfaisantes. Le « village des enfants », inventé et animé à Avoriaz par Annie et Isabelle, fonctionne pour la quatrième saison consécutive. Il a fait suffisamment d'émules dans les stations de sports d'hiver des Alpes du Nord pour ne plus être considéré comme une expérience mais bien comme une réussite pédagogique.

« En parcourant les stations à l'occasion de compétitions, Isabelle et moi nous sommes aperçues que les moniteurs enseignaient de la même manière aux enfants et aux adultes », explique Annie Famose : chasse-neige, virages aval et le grand jeu de termes techniques qui passent très haut au-dessus des jeunes bonnets. On vient tâter du premier cours. On s'y gèle ou on s'y ennuie. Vive l'école de ski buissonnière !

« Nous nous sommes rendues à Kitzbuhel, en Autriche, pour étudier un jardin d'enfants à ski qui nous a conquises. Et nous nous en sommes inspirées pour proposer en 1975 à Gérard Bremond, promoteur d'Avoriaz, d'installer notre village au cœur de la station. Il a accepté. »

Depuis la saison 1978-1979, le complexe est construit en dur, soit 1 000 mètres carrés de locaux où peuvent être servis trois cents repas par jour. L'immeuble est installé dans un champ de neige de 4 hectares, soigneusement délimité et aménagé. Cette formule permet au village de ne pas se borner à n'être qu'une école de ski. Les parents ont la possibilité de confier leurs enfants de 9 heures à 17 h. 30. Les déjeuners peuvent être pris sur place. La prise en charge est totale (1).

« Notre pédagogie suppose d'abord un espace réservé aux enfants. Pourquoi nous l'avons décoré avec des personnages de Walt Disney ? Pour rassurer les petits et leur rappeler un univers de jeux qui leur est familier. Nous ne donnons aucune consigne théorique, mais nous créons les situations qui vont provoquer chez l'enfant le geste ou la posture que nous voulons lui enseigner. » Plutôt que de dire et de redire au jeune skieur d'appuyer sur son ski aval pour tourner, mieux vaut matérialiser un virage dans un toboggan de neige. En deux coups, il aura instantanément saisi le truc. Au lieu d'expliquer qu'il est préférable de fléchir sur ses jambes au sommet d'une bosse, un pont confectionné avec des piquets au bon endroit obligera à s'accroupir pour passer dessous.

Les moniteurs parlent d'imiter l'éléphant, le héron ou le crabe. Pas de bâtons de skis mais des ballons. Pas de discours, mais des encouragements. *« C'est un peu comme les petits nageurs,* affirme Annie Famose. *Ils arrivent ainsi à skier de façon naturelle dès trois ans. Les progrès sont accélérés parce que nous travaillons « en circuit ». Dans une école de ski traditionnelle, le moniteur est suivi par une kyrielle d'enfants. Ceux-ci ont à peine le temps de faire trois virages en deux heures. Dans notre système, le moniteur reste fixe et ce sont les enfants qui descendent et montent par leurs propres moyens ou grâce au fil-neige. »*

Le village accueille en permanence entre trois cents et huit cents enfants. Chaque moniteur s'occupe d'une dizaine de jeunes de force homogène. Le ton est tout de suite donné lorsqu'on se trouve sur le champ de neige, entourés de gamins grimés et rigolards. Carole a camouflé son visage derrière un papillon noir et blanc du plus bel effet, Gilles s'est peinturluré un superbe nez de clown. Tout ce petit monde concourt ardemment, au milieu des mini-slaloms, pour décrocher des *« étoiles »*, preuve qu'on sait se débrouiller un peu, beaucoup, passionnément dans la neige.

Les services à rendre à la jeune troupe sont innombrables. Les moniteurs sont à la tâche. Il y a le pipi, qui ne représente pas une mince affaire avec tous ces lainages, ces collants et ces combinaisons. On ne compte pas les fixations à fermer, les moufles à enfiler, et les larmes à sécher parce qu'une maman un tantinet culpabilisée n'a pas su résister à la tentation de venir rajuster le bonnet de sa fille.

Lassés de ski, les jeunes « villageois » peuvent battre en retraite dans les salles où cinéma, jeux de construction, tourne-disques, boîtes de grimage et monitrices les attendent. On joue encore, on goûte, on dessine ou on dort en attendant l'« heure des mamans ».

« On peut toujours tromper les adultes sur la qualité de l'environnement et de l'enseignement que nous réservons à leurs enfants, conclut Annie Famose. *En revanche, il est impossible de tromper ceux-ci. Or, nous constatons qu'en fin de semaine nous avons le même nombre dans la tranche des cinq-douze ans. C'est pour nous un signe positif. En dessous de cinq ans, il y a plus de problèmes. Pas pour les petits Parisiens qui sont scolarisés et plus dégourdis, plutôt avec les jeunes provinciaux qui pleurent beaucoup. C'est normal d'ailleurs, ils se retrouvent tout seuls dans la neige avec des skis aux pieds, entourés de têtes nouvelles. Les parents ont quelquefois tendance à s'en débarrasser. »*

Pour apprécier le succès du village des enfants d'Avoriaz, il faut, bien sûr, avoir entendu un papa réclamer à Isabelle Mir sa signature de championne au bas du diplôme de « médaille de bronze » (une étoile) obtenu par son fils. Il faut surtout retenir sa conclusion : *« Au moins, ici, on ne leur crie pas dessus et on ne les fait pas avancer en leur bottant les fesses. »*

(1) 60 F par jour (supplément de 20 F pour le repas). Forfait de 300 F pour six jours (supplément de 100 F pour six repas).

LES PRIX DES BOISSONS-PILOTES SONT LIBÉRÉS

annonce M. Jean-Pierre Soisson

Les prix du vin et des eaux minérales — dernières boissons « contrôlées » — ont été entièrement libérés dans les restaurants tandis que d'importants assouplissements sont apportés au système des prestations « conseillées ». Ces mesures ont été annoncées le jeudi 15 mars par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, devant le congrès des hôteliers-restaurateurs.

La suppression de l'obligation de présenter des boissons conseillées à prix tarifés est également assortie de l'engagement des restaurateurs d'afficher et de mentionner sur leurs cartes quelles sont les boissons les moins chères qu'ils proposent. Cette liste doit comporter le café, une bière, une eau minérale et cinq vins, dont au moins un « vin de pays ».

L'obligation de proposer des « menus conseillés » est supprimée pour les établissements classés « trois étoiles » ainsi que pour tous les autres le dimanche et chaque soir après 22 heures. Les restaurants restant astreints à ce système peuvent opter entre les « plats » ou le « menu » conseillés, mais la revalorisation des prix pour ces prestations est limitée à 7 % pour 1979.

La marge de prix pour les établissements de première catégorie qui ne présentent qu'un menu est élargie : elle passe de 18 à 22 francs ou de 19,50 à 24 francs, suivant que la boisson est ou non comprise.

M. JEAN-PIERRE SOISSON, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a présidé, le 14 mars, au Palais des congrès de Lorient (Morbihan) la séance de clôture du neuvième congrès de la Confédération française des hôteliers, cafetiers, restaurateurs et limonadiers, que préside M. Galliot. *« Je ne sais combien d'années il faut pour faire un bon ministre,* déclara devant lui M. Jacques Lépicier, secrétaire général de la Confédération, *mais je sais d'expérience que l'on ne forme pas un bon cuisinier en deux ans. »*

Le retour aux trois années d'apprentissage « sur le tas » est d'ailleurs l'une des revendications des professionnels de l'hôtellerie qui ont déploré d'autre part l'accroissement des charges sociales, devenues particulièrement pesantes dans leur secteur d'activité puisqu'elles ont augmenté de 79 % entre le 1er janvier 1975 et le 1er janvier 1979.

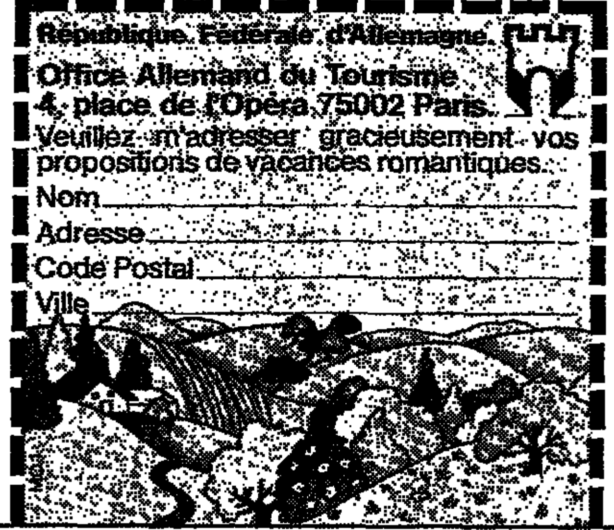
Autre souci des hôteliers : le remplacement de la patente par la taxe professionnelle. *« Nous sommes pressurés, écrasés »*, disent-ils ; c'est pourquoi ils demandent qu'une nouvelle réglementation soit mise en place. Troisième point noir : le para-commercialisme qui constitue selon eux *« une concurrence déloyale, puisque de nombreuses associations chargées de gérer, entre autres, les foyers offrent asile et couvert dans des conditions telles qu'elles détournent une partie de la clientèle des hôtels-restaurants »*.

Il y a enfin la « vieille bête noire » des hôteliers : la liberté des prix. Sur ce point, le ministre devait rappeler la politique du gouvernement et déclarer à l'adresse des hôteliers que *« le courant qui porte vers la liberté est désormais irréversible »*.

Abordant l'importance du tourisme, activité économique majeure pour notre pays, puisqu'en 1978 il a rapporté 27 milliards et demi de francs en devises, c'est-à-dire *« autant que les exportations d'automobiles françaises à l'étranger »*, M. Jean-Pierre Soisson devait souligner que, bien qu'on le méconnaisse, c'était là un secteur déterminant de notre économie : *« Nos hôtels, restaurants et cafés constituent,* a-t-il dit, *un capital vraisemblablement unique au monde, qu'il faut moderniser. »* Et de rappeler aux professionnels que des primes d'équipement hôtelier et des prêts pouvaient leur être accordés. Le ministre a enfin invité les professionnels du tourisme à poursuivre la politique de concertation qui s'est établie entre eux et ses services afin que ne s'interrompe pas le dialogue entamé en vue de rechercher des solutions aux problèmes posés.

Enfin, M. Soisson devait rappeler les décisions prises le matin même pour ce qui concerne l'indemnisation des hôteliers et restaurateurs du Finistère et des Côtes-du-Nord, victimes des conséquences de la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*, à qui le conseil des ministres a décidé de verser 5 millions de francs. A ce propos il a affirmé que *« les indemnités ont été ou seront totalement réglées dès lors qu'il sera établi que ces pertes ont un lien direct avec la catastrophe »*.

J.-Y. M.





JAMAIS VU

Un guide pour ne plus se perdre

Centrés désormais sur une destination unique, les Carnets de voyage que réalise Michel Bagot changent délibérément de formule, et de « revue » spécialisée dans le tourisme qu'ils étaient les voici devenus de véritables guides touristiques.

Il suffit pour s'en convaincre de lire le numéro 19-20, qui vient de paraître (1), entièrement consacré aux Petites Antilles. Soixante-quatre pages au total, dont cinquante-deux se présentent comme autant de « fiches » d'une extrême précision, complétées par une cartographie inédite d'une clarté exemplaire. Les autres pages, groupées sous le titre de Mémento touristique, *contiennent le répertoire exhaustif des propositions de voyages et de circuits tant par les tour-opérateurs que par les associations.*

Nul doute que les prochains numéros à paraître (Irlande, Sicile, Seychelles, Tunisie, Madagascar et Comores, etc.) seront de la même veine.

(1) Michel Bagot : 10, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris, tél. 306-37-07.

Prix de ce numéro : 19 F. En vente exclusivement à : l'Astrolabe (48, rue de Provence, 75009 Paris) ; Ulysse (35, r. Saint-Louis-en-l'Ile, 75004 Paris) ; Edi Media Presse (29, r. Cambronne, 75015 Paris) ; la Grande Porte (4, rue Dalpozzo, 0600 Nice).

LES DOM-TOM EN PANNE DANS LE PACIFIQUE

(Suite de la page 17.)

Là aussi, les lacunes sont nombreuses : manque de formation, d'animation, d'incitation aux investissements, aménagement du territoire mal défini, commercialisation mal orientée, structures inadéquates, etc. Pourtant, M. Alec Ata, conseiller du gouvernement au tourisme, est optimiste : « *Nous comptons sur cent soixante mille touristes en 1948 et, d'ici là, le doublement de la capacité touristique, pour atteindre quatre mille deux cents chambres.* » Pour l'avenir, la complémentarité entre Tahiti et les autres îles est considérée comme fondamentale, ce qui implique une coordination entre circuits internationaux et circuits inter-insulaires. Enfin, M. Ata estime que c'est essentiellement du Japon, dont un certain nombre de charters sont attendus, que viendra l'accroissement du nombre des visiteurs. Pour ces territoires éloignés de 18 000 voire 20 000 kilomètres de la métropole, les liaisons aériennes jouent un rôle vital, particulièrement pour ce qui concerne la Polynésie, isolée au milieu du Pacifique. Le retrait d'Air France en 1977, considéré par le sénateur (Union centriste) Daniel Millaud comme « *la preuve qu'il n'existe pas de volonté politique nationale du développement des transports aériens* », le retrait de la compagnie australienne Quantas, la réduction des fréquences de la Panam, ont joué un rôle important dans la stagnation du tourisme polynésien.

« Valoriser l'autonomie »

On comprend pourquoi, dans l'ensemble, les élus locaux ont demandé une libéralisation des vols charters et un abaissement des tarifs aériens actuellement au sommet de la gamme (le marché européen, trop éloigné, ne tient qu'une place secondaire). Ils ont obtenu partiellement satisfaction mais un certain seuil, semble-t-il, ne saurait être franchi. Ainsi, M. Abraham, directeur général de l'aviation civile, a fait remarquer que les bas tarifs pratiqués entre Paris et New-York (quatre millions de passagers par an) et entre la Grande-Bretagne et l'Autriche (huit cent mille passagers par an) ne sont pas transposables sur la ligne Paris - Papeete - Nouméa, où le nombre de passagers est beaucoup plus faible. « *D'autre part, le débat qui oppose les charters aux vols reguliers est un faux problème,* poursuit M. Abraham, *car il faut assurer avec les territoires français une permanence de service.* » La compagnie U.T.A., en position de monopole, et qui travaille à 71 % de remplissage, fait figure d'accusée : son directeur général, M. Antoine Veil, fait remarquer que sa compagnie a été désignée par les pouvoirs publics pour assurer une desserte de service public et une desserte de développement touristique et que les impératifs des deux ne se superposent pas. « *Cependant,* affirme-t-il, *le transport aérien international ne se dérobera pas à la nécessité de dépasser le plan de developpement touristique esquissé* ». De son côté le gouvernement entend garder pleinement sa mission d'arbitrage.

Pour M. Paul Dijoud, ce colloque avait aussi une portée politique. « *Il s'agit avant tout de valoriser l'autonomie de nos territoires* », avait-il déclaré d'emblée, en insistant sur le fait que « *l'autonomie n'est pas un pas vers l'independance* ». Pour M. Dijoud, ceux qui voudraient rebâtir une terre canaque en Nouvelle-Calédonie ou ceux qui souhaiteraient un retour à des coutumes qui ne sont plus de mise en Polynésie « *sont des inconscients* ». Dans l'esprit du représentant du gouvernement, le doute doit être levé, « *car les investissements ne peuvent se développer dans un climat d'incertitude politique* ». Ce préalable étant posé, le secrétaire d'Etat a souhaité de la même façon qu'un plan à long terme de dix ou quinze ans soit établi en ce domaine. Enfin, ces territoires doivent s'appuyer sur la présence culturelle et technique de la France. Un certain nombre de conventions d'association entre l'Etat et les territoires ont été proposées. D'autre part, il semble que M. Giscard d'Estaing, dont la venue est attendue en juillet, pourrait apporter avec lui un certain nombre de décisions en matière de tourisme.

PHILIPPE GUESDON.

MISSION PROMOTION

Le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs vient d'annoncer la création, au sein de la direction du tourisme, d'une « mission d'étude du développement touristique des départements d'outre-mer ».

Cette mission, qui fait suite à la dissolution du commissariat à la promotion des DOM-TOM, a pour but de définir une politique de développement à base touristique dans les départements d'outre-mer et de déterminer les aménagements et les investissements touristiques qu'implique ce développement.

Cette action est menée avec les comités régionaux du tourisme, les préfets et les délégués régionaux des départements concernés. Elle est chargée d'autre part d'assurer la promotion des DOM en France et à l'étranger.

La mission est placée sous l'autorité du directeur du tourisme, M. Alain Serieyx. Les problemes de promotion seront assumés par M. René Bardy, chef du département « étranger » ; les questions d'aménagement par MM. Michel Peyre, chef du département des associations et du tourisme social, et Gérard Feyte, chef du service de l'étude et de l'aménagement touristique du littoral.

PAS D'ACCORD

Le mauvais coup fait aux étudiants d'outre-mer

Les étudiants guadeloupéens, guyanais et martiniquais s'élèvent, dans un communiqué, contre la suppression des tarifs étudiants. « *L'opinion publique a été frappée par l'annonce combien tapageuse de la prétendue baisse des tarifs Air France ramenés à 2.000 F,* écrivent-ils. *Mais, cette propagande a omis de préciser que ce nouveau tarif ne concerne que le « billet-vacances » (ex- « bloc de siège ») conçu pour les seuls touristes, alors que parallèlement, le billet étudiant (2.430 F en 1978), subissant une hausse injustifiable de 35 %, était porté à 3 250 F au départ de Paris.* »

L'Association générale des étudiants guadeloupéens, l'Association générale des étudiants martiniquais et l'Union des étudiants guyanais « *condamnent, avec une extrême vigueur, cette décision arbitraire qui porte gravement atteinte aux intérêts des étudiants guadeloupéens et martiniquais au nombre de quatre mille en France* ». Elles dénoncent « *ce projet scandaleux qui vise à faire payer par les étudiants les frais de la politique touristique néfaste du gouvernement français dans les DOM : moins cher pour les touristes, plus cher pour les étudiants* ».

***

De son côté, M. Alex Biron, étudiant martiniquais, nous fait part ci-dessous de ses observations sur la mise en service de « vols vacances » vers les Antilles :

S'agit-il pour Air France de fonder une politique du tourisme sur le dos des étudiants antillais, en leur faisant payer le manque à gagner qui résulterait de la baisse des tarifs touristiques, quand on sait que les « vols vacances » ne peuvent pas intéresser la majorité des étudiants antillais ?

Le bénéfice de ces tarifs spéciaux est, en effet, soumis à des conditions strictes, notamment la durée du séjour maximum égale à deux mois, inscrite dans une fourchette comprise entre le 20 juin et le 20 septembre. Or la durée moyenne de séjour de l'étudiant antillais chez lui est supérieure à deux mois.

De toute façon, même si certains acceptaient ces conditions restrictives, il ne leur est plus possible d'en bénéficier, la campagne de publicité déclenchée par Air France ayant abouti à une véritable ruée des touristes sur ces « vols vacances », pour lesquels il ne reste plus de places jusqu'au 15 août.

LE PÉTROLE AUGMENTE, LES CROISIÈRES AUSSI

En raison de l'augmentation des prix des combustibles, d'une ampleur imprévisible, les représentants de plusieurs compagnies de croisières se sont réunis pour rechercher une solution de nature à leur permettre de maintenir leurs programmes 1979.

Il a été décidé, compte tenu des cours actuels des combustibles, qu'une surcharge de 35 F par passager et par journée de croisière serait appliquée additionnellement aux tarifs en vigueur, pour tous billets émis à partir du 1er mars 1979, pour les voyages des navires de ces compagnies (1), au départ des ports européens, postérieurs au 1er avril 1979.

(1) Chandris, Costa, Croisières Paquet, Flotta Lauro, I.C.I., Karageorgis Lines, Perlus Cruises, Ulysses Lines.

هكذا من الاصل

CHIFFRES D'AFFAIRES

Nouveaux projets du Club au Mexique.

Le Club Méditerranée et les instances officielles du tourisme mexicain (Fonatur, société d'Etat chargée du développement du tourisme) ont signé un nouveau contrat aux termes duquel seront créés un troisième village, un village-hôtel destiné au tourisme social mexicain et trois hôtels-villas archéologiques.

Le nouveau village sera construit sur la côte du Pacifique, entre Acapulco et Manzanillo, à Punta-Ixtapa, dans la région de Zihuatanejo ; il comptera 750 lits et devrait ouvrir à la fin de 1980. Le village-hôtel (où le Club, outre son rôle de conseiller, assurera la gestion et la formation du personnel local) sera installé dans la baie de Chamela. Quant aux hôtels archéologiques, ils seront respectivement situés à Oaxaca (132 chambres), San Christobal (100 chambres) et Palenque (100 chambres). Triple ouverture prévue pour la fin de 1980.

Quand les Saoudiens s'intéressent à Evian.

Des investissements de l'ordre de 60 millions de francs, c'est le « cadeau » que le cheikh saoudien Whabe Thalawi vient de faire à la ville d'Evian, où il a l'intention de faire bâtir un « 4 étoiles » de 200 chambres, comportant un établissement thermal. Restaurant gastronomique, snack, bars, piscine toutes saisons y sont aussi prévus.

L'hôtel, dont l'ouverture est annoncée pour 1980, pourrait bien aborder les couleurs de Sheraton : le richissime homme d'affaires saoudien détient en effet une partie des actions de la chaîne, et passe, d'autre part, pour posséder personnellement quelque 60 % des terrains et bâtiments de la ville de Djeddah.

1978, année-record pour Sheraton

L'année 1978 a été la meilleure jamais enregistrée par la chaîne Sheraton depuis sa création en 1937, tant au plan chiffre d'affaires et bénéfices qu'à celui de l'occupation de ses chambres. Le revenu global des hôtels (quatre cent deux unités à travers le monde, cent deux mille dix-neuf chambres) en propriété, en location, sous contrat de gestion ou en franchise, a en effet dépassé l'an dernier 1,3 million de dollars, et son taux d'occupation moyen a atteint 75 %.

Filiale d'I.T.T. (International Telephone and Telegraph), la chaîne Sheraton a inscrit à son objectif 1980, pour la seule zone Europe - Afrique-Proche-Orient - Inde, l'ouverture de quelque dix-sept nouveaux établissements.

Hippisme

LES COURSES AU CONSEIL D'ÉTAT

L'ITINERAIRE hippique passe, cette semaine, par les prétoires. Deux procédures, ayant trait aux courses, viennent de connaître leur épilogue.

La première opposait la Fédération nationale des sociétés de courses, animée par l'omnipotente Société d'encouragement, à l'Etat.

En novembre 1974, le gouvernement, considérant que l'importance économique prise par les courses (15 000 millions de francs d'enjeux par an — 1 500 milliards de centimes ; — une des cinq premières « affaires » de France par le chiffre d'affaires) nécessitait un contrôle renforcé de l'Etat, l'établissait par un long décret.

Certes, l'Etat ne pouvait reprocher aux sociétés de courses d'avoir mal géré ces dernières. L'ampleur même du succès ne pouvait qu'inciter à un chaleureux quitus. Et, au succès populaire, il fallait ajouter le crédit d'un prestige international qui, par exemple, avait hissé notre prix de l'Arc de Triomphe au niveau du séculaire Derby d'Epsom. Mais ce brillant développement s'était parfois réalisé, aux yeux de l'Etat, en marge, voire contre l'intérêt général.

Deux exemples : l'accroissement continu de la masse des enjeux pourrait, à la limite, freiner une politique d'investissements ; or, l'intérêt général requérait que l'argent des Français se jouât plutôt à la Bourse, productrice d'actif industriel, que sur les pistes, où n'ont jamais poussé, en dehors du gazon, que des muscles, certes prestigieux et irrigués de sang bleu, mais qui ne peuvent produire que d'autres muscles ; la Société d'encouragement avait assis le prestige de Longchamp sur une large distribution de lauriers internationaux ; or, l'intérêt national commandait, d'évidence, que l'argent du tiercé ne servît pas à subventionner les haras du Kentucky.

Trois lignes de force

Le décret établissait, autour des sociétés de courses et de leur action, un cadre administratif minutieux. On était encore loin de la nationalisation, un instant envisagée et, heureusement, repoussée. Mais du moins, par exemple, le programme des courses, dans toute la France, et, par conséquent, leurs conditions, y compris leur ouverture aux intérêts étrangers, devaient, chaque année, être approuvés par l'administration des Haras nationaux ; aucun nouveau tiercé, quarté, ou autre « événement » comme on dit au P.M.U., ne pouvait être créé sans autorisation des services de la rue de Varenne, ceux-ci entendant ne dépasser en aucun cas le plafond de cent quatre « événements » par an ; le budget des sociétés de courses devait être approuvé par un contrôleur d'Etat qui, du même coup, acquérait un droit de regard sur les « encouragements » distribués, pouvait opposer un veto à certains projets immobiliers (c'est un tel veto, opposé à un projet d'emprunt, qui a retardé les travaux d'Auteuil et a contraint la Société des steeples à vendre son hôtel particulier du Faubourg Saint-Honoré pour en financer l'achèvement) ; les commissaires des courses devaient être agréés par les ministres de l'agriculture et de l'intérieur, etc.

Certaines sociétés de courses, comme celle des steeples, s'inclinèrent. Mais d'autres ruèrent dans ces nouveaux brancards. Elles considérèrent que le décret était contraire à une loi organique des courses, *datant du 1er juillet 1901, et elles* introduisirent un recours devant le Conseil d'Etat.

C'est cette instance qui vient d'aboutir, à l'entier bénéfice de l'Etat, le recours de la Fédération des sociétés de courses étant rejeté.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'arrêt rendu, qui est de pure exégèse. Mais M. Fouchier, secrétaire d'Etat à l'agriculture, a aussitôt dégagé, dans une conférence de presse, les conclusions que son administration compte en tirer. Les comptes rendus qui nous sont parvenus de cette conférence de presse (nous étions absent de France et n'avons, par conséquent, pu participer) soulignent trois lignes de force : maintien de l'« expansion hippique » à un niveau raisonnable, le plafond des cent quatre « événements » étant réaffirmé ; harmonisation de l'action des sociétés de courses, pour éviter notamment des cumuls inutiles d'installations ; contrôle accru de la régularité des courses.

L'harmonisation est, d'évidence, nécessaire. Pour éviter de voir leurs réserves emportées par l'inflation, beaucoup de sociétés ont, ces dernières années, rénové leurs hippodromes. Le souci était louable. Les résultats, échappant à tout plan coordonné, ne l'ont pas toujours été. Ainsi, il n'est pas évident que Paris ait eu besoin de cinq hippodromes neufs — Longchamp, Evry, Maisons-Laffitte, Auteuil et Vincennes — dont quatre ne sont utilisés qu'une cinquantaine de jours par an.

A parieurs subtils, règlements subtils

Un contrôle accru était également nécessaire après les scandales des courses truquées de Marseille et de Cagnes. Il est en route. Mais de ce côté des hiatus apparaissent. Une première série de mesures a consisté à modifier les conditions d'accès aux triplets des grandes villes de province. Ces courses ne sont plus ouvertes qu'aux chevaux ayant accompli au moins une performance notable lors de leurs six dernières sorties, ce qui évite les soudaines et suspectes révélations de talents jusque-là insoupçonnés. Elles doivent réunir au moins dix partants, ce qui rend moins aisées les coalitions. Elles doivent offrir au moins 20 000 francs au premier, ce qui rend moins tentantes d'éventuelles offres de gains clandestins. Mais, au moins dans la période transitoire que nous connaissons, les trois conditions ne sont pas toujours réunies. C'est ainsi que les sociétés de courses de Toulouse, Lyon et Pau viennent, l'une après l'autre, de devoir annuler un triplet. Chacune a perdu dans l'affaire 30 000 à 40 000 francs, la recette nette que laisse une telle course à la société organisatrice. Cela grogne sérieusement, dans les trois villes.

Grogne, aussi, au P.M.U. Celui-ci avait porté plainte contre l'entraîneur Jean-Jacques Beaumé, à la suite d'une subtile (et coupable, jugeait-il) affaire de jeu. Le 29 mars 1976, l'entraîneur, dont deux représentantes étaient engagées dans le prix de Coulommiers, en avait, au dernier moment, retiré une. Une grosse somme (on paria à l'époque de 10 000 francs) avait été jouée sur le « couplé » des deux pouliches. L'une ne partant pas, les 10 000 francs en question furent, conformément au règlement du P.M.U., reportés en pari simple sur sa compagne. Celle-ci triompha facilement. Le rapport gagnant, établi immédiatement, ne put pas tenir compte du pari de 10 000 francs, non encore comptabilisé après sa transformation, qui était à rétribuer. La gagnante rapporta 12 francs pour 1 franc (120 000 francs pour 10 000 francs) alors que, si le pari transformé avait été pris en considération dans le calcul du rapport, ce dernier n'eût peut-être été que de 4 ou 5 francs pour 1 franc. Le P.M.U. argua qu'il y avait eu manœuvre déloyale de la part de l'entraîneur. Mais le juge d'instruction vient de signer un non-lieu en faveur de celui-ci. Le magistrat a notamment considéré qu'il n'y avait pas eu infraction aux règlements régissant les paris. C'est à ces règlements à être plus subtils que les plus subtils parieurs...

LOUIS DÉNIEL.

UN MUSÉE D'ART JUIF A MONTMARTRE

Dans l'article paru sous ce titre dans nos éditions datées du 3 mars, nous avons indiqué des tarifs erronés : le prix de l'entrée est de 4 F, ou 2 F pour les étudiants et les groupes. On peut le visiter les mardi, jeudi et dimanche, de 15 à 18 heures. Quant au chandelier (menorah) utilisé lors de la fête de Hanouka, il s'agit d'un chandelier à huit branches, et non à sept comme nous l'avions écrit par erreur.

★ 42, rue des Saules, 75018 Paris, tél. 257-84-15.











Plaisirs de la table

Fil du Rhône

LES bateliers que chantait Mistral dans son *Poème du Rhône* et qui conduisirent l'ail phénicien jusqu'aux portes de Lyon (où il se heurta sans l'abattre à l'oignon triomphant) se régalaient à la fortune du *pot*, du hasard ou de la pêche, d'une soupe de poisson des mariniers, de matelotes et d'aloses grillées. Avaient-ils le temps de saluer, au passage, l'un des plus petits, des plus méconnus et des plus éblouissants des vignobles de France : celui de la Côte rôtie ?

On le trouve au sortir de Lyon, sur la rive droite du Rhône, dans ce département et, un peu, dans celui de la Loire. Mais comme bons vins ne vont pas sans bonne chère c'est par la rive gauche que l'on descendra. Jusqu'à Vienne. Car, et comme aurait dit Sacha : à Vienne, « *un Point, c'est tout !* » Et c'est Fernand Point justement qui fit connaître à sa table et au monde entier les vins de la Côte rôtie.

Côte et mieux vaudrait mettre au pluriel car elles sont deux, de vignoble en terrasses et ne pouvant être cultivées qu'à bras d'homme. Pointe nord extrême de la syrah, ce cépage que l'on dit venir des Cyclades et, pour les blancs, du viognier. La légende donc veut que le seigneur d'Ampuis ait laissé ce vignoble en héritage à ses deux filles, l'une blonde et l'autre brune. D'où la Côte blonde et la Côte brune, deux collines dominant une balme et donnant des vins rouges capiteux, vineux, bouquetés, et des blancs plus bouquetés encore, fins et spiritueux. Le « vinum picatum » des Romains selon Pline le Jeune.

Deux appellations « superbes » : le condrieu (sur trois communes : Condrieu, Vérin et Saint-Michel dont on disait autrefois qu'elles formaient la Côte chérie) blanc issu du viognier aux moûts très riches voyageant mal, moelleux ou sec mais toujours corsé et d'un bouquet pénétrant : le château-grillet plus rare encore (une dizaine de barriques annuelles) également de viognier et parfaitement exceptionnel.

Condrieu (quelque trois mille habitants, les Condriots) où Mistral trouva l'inspiration de son poème, est assise dans une région de vergers, de culture légumière et, sur les terrasses, des vignes. Les mariniers qui sont appelés « cul de piau » à cause de leurs inusables culottes de cuir ne redoutent plus les crues du fleuve maîtrisée par le barrage de Pierre-Bénite et un nouvel ouvrage construit en aval. Lorsque vous aurez visité l'église à portail gothique, la maison de la Gabelle (seizième siècle), la demeure familiale du maréchal de Villars, vous irez au quartier du port, au Beau Rivage, où officie une cuisinière de qualité : Paulette Castaing.

De l'autre côté du Rhône, dans le département de l'Isère, aux Roches de Condrieu (moitié moins d'habitants qu'en face) le Bellevue est une maison plus modeste. Mais la cave de M. Bouron comme celle des Castaing est riche en vins qu'il paraît péjoratif d'appeler « du pays ».

LA REYNIÈRE.

Philatélie

N° 1577

FRANCE : L'abeille dans la série nature

Bien qu'il fût demandé depuis fort longtemps, l' « abeille » n'est à l'ordre du jour que cette année, dans la série dite « Nature », « Abeille Apis Mellifica », arrivé à son tour, sans priorité, mais à point. Vente générale le 2 avril (13e/79). — Retrait probable le 9 novembre 1979.



1,00 F, brun, orangé et vert.

Format 36 × 22 mm. Dessin et gravure de Jacques Jubert. Tirage : huit millions d'exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

A PARIS

— Les 31 mars et 1er avril, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée national d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris-5e. — Oblitération « P. J. », de même qu'à Evian-les-Bains.

— Le 31 mars, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et de 10 heures à 17 heures, au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

A EVIAN-LES-BAINS

— Les 31 mars et 1er avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Palais des congrès d'Evian-les-Bains. — Oblitération « P. J. », même qu'à Paris.

— Le 31 mars, de 8 heures à 12 heures, au bureau d'Evian-les-Bains-Principal. — Boîte aux lettres spéciale pour « P. J. ».

● A propos, très souvent, les organismes demandeurs pensent être les seuls à solliciter l'émission d'un timbre. Or ils oublient qu'il y a des centaines de demandes — toutes différentes — adressées annuellement à l'administration. Les P.T.T. ne peuvent, contraints et forcés, émettre — sur-le-champ — un timbre.

ANDORRE : Retrait de timbres.

Les deux timbres de la série « Europa 1978 » seront retirés de la vente le 20 avril 1979.

1,00 F, Eglise de Paul ; émis les 29 avril/1er mai 1978 ;

1,40 F, Maison de Charlemagne ; émis les 29 avril/1er mai 1978.

Le retrait de ces timbres-poste s'effectuera conjointement aux guichets philatéliques de l'Hexagone (1) ainsi qu'à la R.P. de Perpignan.

(1) Voir *le Monde* du 3 juin 1978.

L'ECU mérite bien un timbre

Depuis plusieurs décennies la plupart des pays soulignent — à travers les émissions de leurs timbres — l'actualité nationale ou mondiale et plus particulièrement celle concernant les divers organismes dépendant des Nations unies.

Il n'est pas dans nos habitudes de suggérer l'émission d'un timbre. Il y en a suffisamment sans cela, mais une fois n'est pas coutume.

Pour l'Europe, avec l'entrée en vigueur, le 13 mars, du nouveaux système monétaire européen — l'ECU — semble une date assez importante pour que les actuels Neuf — avec la France en tête — marquent cet événement par un timbre commémoratif.

Et, qui sait, un jour viendra peut-être où nous verrons tous les timbres de notre continent rédigés dans la monnaie qui pourrait être, à ce moment-là, une vraie monnaie courante des Neuf ou de tous ceux de l'Europe qui, d'ici là, voudraient se joindre encore à eux.

En attendant, par ailleurs, il serait souhaitable que certaines « officines » d'émission ne profitent pas de cette occasion pour émettre des timbres — à l'instar de l'Europa (CEPT), — en en supputant tout simplement la recette. La valeur symbolique de ce genre de timbre sera nulle pour les pays d'un autre continent.

FRANCE : retrait de timbres

Les six timbres dont la mise en vente générale a eu lieu au cours du mois d'octobre 1978 seront retirés de la vente le 4 mai, comme ce fut prévu déjà à l'époque dans nos informations — par prudence — sous le vocable « probable ».

1,00 F, XIVe championnats du monde de gymnastique, à Strasbourg ; émis les 21 et 23 octobre 1978.

1,00 F, Sport pour tous, émis les 21 et 23 octobre 1978.

1,00 F, Académie de philatélie, émis les 7 et 8 octobre 1978.

1,20 F, Rattachement de Valenciennes et de Maubeuge, émis les 30 septembre et 2 octobre 1978.

1,50 F, Première liaison postale aérienne Villacoublay-Pauillac, émis les 14 et 16 octobre 1978.

1,20 F, le Bolbuzard, émis les 14 et 16 octobre 1978.

— Le 25 mai sera également retiré de la vente le :

0,80 F, le Pont-Neuf de Paris, émis les 27 et 29 mai 1978.

Bureaux temporaires

⊙ 75008 Paris (salle des expositions de la gare Saint-Lazare), le 29 mars. — Inauguration de la desserte ferroviaire de Cergy-Pontoise.

⊙ 17630 La Flotte (base nautique), le 31 mars. — Inauguration de la base.

⊙ 59140 Dunkerque (Théâtre municipal), les 7 et 8 avril. — Vingt-sixième Rallye des cadres de réserve du Nord - Pas-de-Calais.

⊙ 90000 Belfort (Centre culturel des Glacis), les 7 et 8 avril. — XIVe Congrès national de l'office central des activités philatéliques.

⊙ 77400 Lagny (hôtel de ville), le 14 avril. — Jumelage de la ville avec Haslach (R.F.A.).

⊙ 59800 Lille, du 13 au 23 avril. — Foire internationale (transports et logistique).

⊙ 83140 Six-Fours-les-Plages (Maison des arts et de la culture), les 14 et 15 avril. — Jumelage philatélique de la ville avec Emmendingen (R.F.A.).

⊙ 40600 Biscarrosse (cantine scolaire, place Maçon), les 21 et 22 avril. — Sixième Congrès philatélique du Sud-Ouest.

⊙ 34190 Ganges (mairie), les 21 et 22 avril. — Exposition « Art et Philatélie ».

⊙ 51200 Epernay (Théâtre municipal), les 21 et 22 avril. — Congrès de la IIIe région philatélique.

⊙ 03800 Gannat (place du Champ-de-Foire), les 21 et 22 avril. — Sixième Festival mondial de folklore.

⊙ 87000 Limoges (Cercle de l'Union et Turgot, 1, boulevard de Fleurus), les 21 et 22 avril. — Vingt-neuvième congrès du groupement philatélique du Massif Central.

Nouvelles brèves

● AUTRICHE : *année internationale de l'enfant, 2,50 schillings, et cinquantenaire du Comité consultatif international des radio-communications (C.C.I.R.), 6 schillings.*

● BELGIQUE : *deux timbres de lancement en commémoration du millénaire de Bruxelles, 4,50 et 8 F. Tirages : respectivement six et dix millions d'exemplaires.*

● HONGRIE : *700e anniversaire de la ville de Nyirbátor, 1 forint, et une série de sept timbres « animaux-peintures », 40, 60 fillér, 1, 2, 3, 4 et 5 forint.*

● LUXEMBOURG : *« Série culturelle 1979 », anciennes monnaies romaines trouvées en territoire luxembourgeois, 5, 6, 9 et 26 F.*

● TAIWAN : *développement de l'écriture chinoise depuis l'origine, 2, 5, 8 et 10 dol.*

ADALBERT VITALYOS.

هكذا من الأصل

...u Rhône

Jeux

échecs N° 805

ENTRECHATS

(Match triangulaire, Tallin, 1978)
Blancs : V. TZECHKOVSKI
Noirs : G. KUZMIN
Défense Pirc.

1. é4	d6	27. Fd4	Cd×é5
2. d4	Cf6	28. F×é5	F×é5 (l)
3. Cç3	g6	29. T×ç4 !!	T×ç4
4. f3 (a)	Fg7	30. Te1	Td8 (m)
5. Fé3	ç6 (b)	31. b3 (n)	Tg1
6. Dd2	b5 (c)	32. Dé2	T×h4
7. h4 (d)	Dç7	33. C×é5 (o)	Th-d4
8. 0-0-0	Cb-d7		
9. g4	h5 (é)	34. Cb2	Td2
10. g5	Ch7	35. Dé4	Df5
11. f4	Cb6	36. C×g6	D×é4
12. Fd3	Fg4	37. T×é4	Tg2
13. Tf1	0-0	38. Cd3	T×ç5
14. f5 (f)	b4	39. C×é7+	Rf7
15. Cd1	ç5	40. Cç6	Té8
16. Fé2 ! (g)	F×é2	41. Tf4+	Rg6
17. C×é2	Tf-ç8 (h)	42. Rb2	Té2
18. d×ç5	d×ç5	43. Td4	Rf6 (p)
19. f×g6	f×g6	44. Tf4+	Rg7
20. Cf4	Dé5 (i)	45. Th4	Té6
21. Cd3 ! (j)	Dé6 (k)	46. Cd4 !	Tf6
		47. Cf4 !	Rh6
22. Rb1	Cç4	48. a3	Td6
23. Dg2	Ta-b8	49. C×h5 !	T×d4 (r)
24. é5 !!	Cf8		
25. F×ç5	a5	50. Cf4+ !	Abandon. (s)
26. Tf4 !	Cd7		

NOTES

a) D'autres continuations sont 4. f4 ; 4. Cf3 ; 4. Fé2 ; 4. Fg5 et 4. Ff4. Après 4. f3, les Blancs envisagent de traiter, à l'instar du système Saemisch de l'Est-Indienne, l'ouverture suivant le schéma connu : Fé3-0-0-0-Dd2 et d'attaquer le roque ennemi par Fh6-h4-h5, etc.

b) Les Noirs doivent contrôler la case d5 et préparer l'avance du pion b7, sous peine de ne trouver aucun contre-jeu. Par exemple, 5..., 0-0 est à considérer comme une erreur (de même, si 5..., é5 ? ; 6. d×é5, d×é5; 7. D×d8+, R×d8; 8. Fç4!) car, après 6. Dd2 les Blancs ont déjà une meilleure partie : si 6. Cç6 ; 7. 0-0-0, é5 ; 8. d5, Cd4 ; 9. Cg-é2, ç5 ; 10. d×ç6, b×ç6 ; 11. C×d4, é×d4 ; 12. F×d4, Fé6 ; 13. Ca4! et si 6..., é5 ; 7. d5, Cé8 (ou 7..., ç6 ; 8. 0-0-0!) ; 8. g4, Ff6 ; 9. 0-0-0, ç5 ; 10. h4! ou encore 6..., b6 ; 7. Fh6, ç5 ; 8. d5, é5 ; 9. d×é6, F×é6 ; 10. F×g7 ; 11. 0-0-0, Cç6 ; 12. h4!

c) Ou 6..., Da5 ; 7. Cg-é2, Cb-d7 ; 8. Fh6, F×h6 ; 9. D×h6, b5 ; 10. Cç1, Db6 ; 11. Cb3, a5 ; 12. a4, b4 ; 13. Cd1, Fa6 ; 14. d×é5, d×é5 ; 15. 0-0-0 avec avantage aux Blancs comme après 6..., Cb-d7 ; 7. Ch3, Da5 ; 8. Cf2, b5 ; 9. Fé2, a6 ; 10. 0-0, Fb7 ; 11. Fh6, 0-0 ; 12 F×g7, R×g7 ; 13. f4, Ta-d8 ; 14. Rh1, é5 ; 15. f×é5, d×é5 ; 16. d×é5, C×é5 ; 17. Df4 (Geller-Liebert, 1970).

d) 7. 0-0-0 ; 7. Cg-é2 ; 7. Fd3 et 7. Fh6 sont également jouables.

é) Les Noirs ont bloqué l'avance du pion h mais leur C-R reste hors-jeu provisoirement. 9..., é5 était à envisager : si 10. g5, Cg4 ; 11. f×g4, é×d4.

f) Il paraît clair que les Blancs ont une confortable avance de développement et une dangereuse initiative.

g) Gagne un temps sur le F-D.

h) 17..., ç×d4, ouvrant la colonne ç semble préférable.

i) Si 20..., Cç4? ; 21. Dd5+.

j) Si 21. C×g6, D×é4 menaçant 22..., D×g6 et 22..., Cç4.

k) Ou 21..., D×é4 ; 22. C×ç5.

l) L'ouverture de la colonne é est effective : si 28..., C×é5 ; 29. Té4.

m) Si 30..., Tb-b5 ; 31. Dé2, Tç-ç5 ; 32. C×ç5, T×ç5 ; 33. Cf2.

n) Et non 31. T×é5, D×é5

o) Grâce à la superbe manœuvre de fermeture du F-indien (24. é5) et de dégagement de la colonne é, les Blancs ont réussi à attirer leur ennemi dans un clouage qui rapporte une pièce.

p) Et non 43..., Tg-g2? ; 44. Cf4+.

q) Une erreur dans une position désespérée.

r) Si 49..., T×h5 ; 50. Cf5+!

s) Si 50..., Rg7 ; 51. Cé6+, Rf6 ; 52. C×d4.

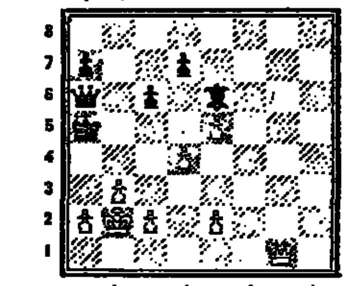
SOLUTION DE L'ETUDE N° 804
C.A. PERONACE

« El Ajedrez Argentino », 1951
(Blancs : Rb5, Th8, Cd8, Pd2 et h2. — Noirs : Rç5, Pé2, é5, g5).

1. Té8!, é1=D ; 2. T×é5+, D×é5 ; 3. d4+, R×d4 ; 4. Cç6+, Ré4 ; 5. C×é5, R×é5 ; 6. R×g5 et les Blancs gagnent. Si 2. d4+?, R×d4 ; 3. Cç6+, Rç3!

ÉTUDE
O. KAILA
(1970)

BLANCS (8) : Rb2, Dg1, Pa2, b3, ç2, d4, é2, é5.
NOIRS (6) : Ra5, Da6, Fé6 ; Pa7, ç6, d7.



Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 802

REPRODUCTION INTERDITE

Lorsque la main longue n'a que quatre atouts, elle doit éviter de réduire (en coupant) le nombre de ses atouts. Mais, dans la donne suivante jouée au Bridge Club Gallia, ce n'était pas la seule précaution à prendre.

Nord : ♠ 8 7 5 ; ♥ D V 4 ; ♦ A R D ; ♣ A V 9 2
Ouest : ♠ A R 10 9 6 ; ♥ 8 5 ; ♦ 8 7 5 ; ♣ R D 8
Est : ♠ D 3 2 ; ♥ 10 9 7 6 ; ♦ 3 2 ; ♣ 10 6 5 4
Sud : ♠ V 4 ; ♥ A R 3 2 ; ♦ V 10 9 6 4 ; ♣ 7 3

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
S. Chazal	S. Bergon	Espail.	Le D.
1 ♠	contre	passe	2 ♥
passe	3 ♥	passe	4 ♥...

Ouest (S. de Chazal) ayant attaqué l'as, le roi, puis le 6 de pique pour la dame de pique troisième d'Est, *comment Le Dentu, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Il y a une ligne de jeu simple qui permet d'utiliser les carreaux tout en se protégeant contre une répartition 4-2 des atouts : Sud, au lieu de couper, *défausse un trèfle !*

Si Est contre-attaque trèfle pour la dame de trèfle et l'as du mort, le déclarant réalise dame et valet de cœur et *as et roi de carreau*, en espérant que l'adversaire ne va pas couper. Ensuite, il tire le roi et *l'as de cœur sur lequel il débloque la dame de carreau, tous les carreaux de Sud* étant maîtres...

On voit que, si Est a l'imprudence de couper le troisième pique, il chutera, même si les atouts sont partagés, car il n'aura pas un quatrième atout pour défausser le troisième carreau du mort qui bloque la couleur.

LES CARTES TRANSPARENTES

Il est toujours impressionnant de voir un déclarant jouer comme s'il connaissait toutes les cartes. La donne suivante, qui a été distribuée au championnat d'Autriche en 1974, est un exemple spectaculaire. Le chelem a été réussi par Peter Manhardt qui a été champion du monde par paires.

Nord : ♠ A D 8 ; ♥ A R 8 ; ♦ D 9 8 2 ; ♣ A 5 4
Ouest : ♠ V 10 5 ; ♥ 7 6 ; ♦ 7 6 5 3 ; ♣ D 10 7 3
Est : ♠ R 7 6 4 2 ; ♥ V 4 2 ; ♦ A 10 ; ♣ 9 6
Sud : ♠ 9 3 ; ♥ D 10 9 5 3 ; ♦ A 10 ; ♣ R V 8 2

Les annonces, non publiées, auraient pu se dérouler ainsi :

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 ♦	passe	1 ♥
passe	2 SA	passe	3 ♣
passe	3 ♥	passe	4 ♥
passe	5 ♣	passe	5 ♦
passe	6 ♥	passe	passe...

Ouest ayant entamé le valet de pique, Est prit la dame de pique du mort et contre-attaqua le 4 de cœur. *Comment Manhardt, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Nord, qui a déjà indiqué exactement sa force et sa distribution avec la redemande à saut de « 2 SA », doit passer sur « 4 ♥ ». Mais, à cause de ses « levées immédiates », il estima qu'il devait faire encore un effort en disant « 5 ♣ », invitation que le partenaire a acceptée en montrant à son tour le contrôle à carreau (« 5 ♦ »).

Bref chacun poussant l'autre, Nord et Sud ont atterri à un chelem dont les chances de réussite étaient médiocres.

COURRIER DES LECTEURS

La technique et la ruse (n° 795).
« *J'ai admiré la ruse de Goldman*, écrit A. Roy, *mais je m'étonne qu'elle ait réussi si Est a noté le signal que son partenaire en Ouest n'a pas manqué de faire pour indiquer la distribution des trèfles...* »

Malheureusement, dans cette situation (où le déclarant avait l'air de chercher la dame de trèfle), Est était convaincu que Ouest (qui était censé avoir la dame) se garderait bien de fournir ses trèfles dans un ordre défini. L'indication de la distribution ne peut se faire, en effet, que *lorsqu'elle ne présente aucun inconvénient*, ce qui semblait ne pas être le cas. La défense n'était donc pas « somnolente » comme l'a cru également un autre lecteur, Cl. Pasquier, et les meilleurs joueurs s'y seraient laissé prendre.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 89

RENVERSÉES AUSSI...

Championnat des Pays-Bas, 1978.
Blancs : J.V.D. BOOGAARD
Noirs : J. HOTTINGA
Ouverture : Raphaël
Réplique : Barteling

1. 32-28	18-23	18. 30-25	7-11
2. 33-29 ! (a)	23×32	19. 25-20 (J)	12-17
		20. 34-30	5-10
3. 37×28 ! (b)	19-24 (c)	21. 20-15	9-14
		22. 44-40	8-12
4. 39-33	14-19	23. 30-25	2-8
5. 44-39 (d)	20-25	24. 33-29	23×34
6. 29×20	25×14	25. 40×29	17-22
7. 41-37	12-18	26. 29-23 ! (j)	18×29 (k)
8. 37-32 (e)	17-21		
9. 46-41	21-26	27. 32-27	21×41
10. 41-37	16-21	28. 42-37 (l)	41×32
11. 50-44	11-16	29. 38×20 !	26×37
12. 34-30	7-12 (f)	30. 48-42 ! (m)	37×48
13. 30-25	19-23 (g)		
14. 28×19	14×23	31. 39-34 ! (n)	48×30
15. 40-34	15-20		
16. 25×14	10×19	32. 25×5 !! (o)	Abandon.
17. 35-30 (h)	1-7		

NOTES

a) Donne une grande liberté d'action pour les deux camps.

b) Les Blancs pourront dès lors développer dans de très bonnes conditions leur aile gauche. Le coup du texte interdit (12-18 ?) à cause du coup de mazette [chronique n° 8 8- partie Cazemier-Nimbi, mais dans des positions tout à fait différentes] 4. 28-23 (19×28) 5. 29-24 (20×29) 6. 34×21 (16×27) 7. 31×33 B+2.

c) Comme dans la variante Chefneux (maître français de la première moitié de notre siècle).

d) Les Blancs s'écartent désormais de la variante Chefneux : 5. 41-37 (20-25) 6. 29×20 (25×14) [repli classique et fort, car il permet aux Noirs de perdre des temps et de disposer d'une formation très équilibrée] 7. 37-32 [à noter le développement harmonieux du centre des Blancs, formé par les pions 28, 32, 33, 38, 42, 43, 47, 48 et 49]... (12-18) 8. 46-41 (7-12) 9. 41-37 (19-23) [pionnage agressif et très opportun pour développer la grande diagonale] 10. 28×19 (14×23) 11. 34-29 (23×34) 12. 40×29. Le dernier pionnage des Blancs, très énergique, donne un jeu égal où les Noirs peuvent avantageusement poursuivre par (1-7) pour se préparer à reprendre le contrôle du centre au moment opportun.

e) Retour, par une marche différente, à une position *similaire* à celle de la variante Chefneux à la fin du septième temps. Mais, parce que, dès le huitième temps des Noirs [(17-21)], la suite de cette partie Boogaard-Hottinga présentera d'innombrables dissimilitudes avec la variante Chefneux, un nouvel exemple sera ainsi donné de la richesse du jeu et de sa complexité.

f) On temporise de part et d'autre, mais encore faut-il jouer les admis pour tels.

g) Nouvelle escarmouche par laquelle les Noirs contrôlent provisoirement le centre après cette pénétration classique.

h) A noter que les Blancs ne peuvent toujours pas occuper le centre par 33-28 car N+ après (21-27).

i) Inhabituel. Mais le conducteur des Blancs, problémiste de grand talent [si les plus brillantes de ses compositions, originales, complexes, déroutantes, spectaculaires, pouvaient être mises en musique, nous aurions de nouveaux « tubes »] et fin tacticien, a peut-être décidé de jouer le coup de préférence à la position.

j) L'art du problémiste développe la capacité à imaginer, au cours d'une partie, de vastes combinaisons d'anéantissement qui font dire que tel virtuose est avant tout un joueur de coups (au sens de combinaisons).

k) Le choix le plus mauvais. Si (19×28) 27. 32×23 (18×29) 28. 31-27 (21×41) [la prise majoritaire est prioritaire : il faut prendre du côté du plus grand nombre] 29. 42-37 (41×32) 30. 38×20 ! et D+1 imparable, le pion Noir à 29 ne pouvant être défendu. Même dans cette variante, les Blancs l'auraient quand même emporté après le +1, mais le gain eût été évidemment beaucoup moins radical et... spectaculaire.

l) Cette première partie du spectacle repose sur une application du thème du coup du revenez-y caractérisé par ce mouvement de rappel.

m) La seconde partie du spectacle, avec cet envoi à dame, prélude à un magistral coup de dame sur le thème des combinaisons renversées.

n) L'une des caractéristiques du mécanisme de ce thème.

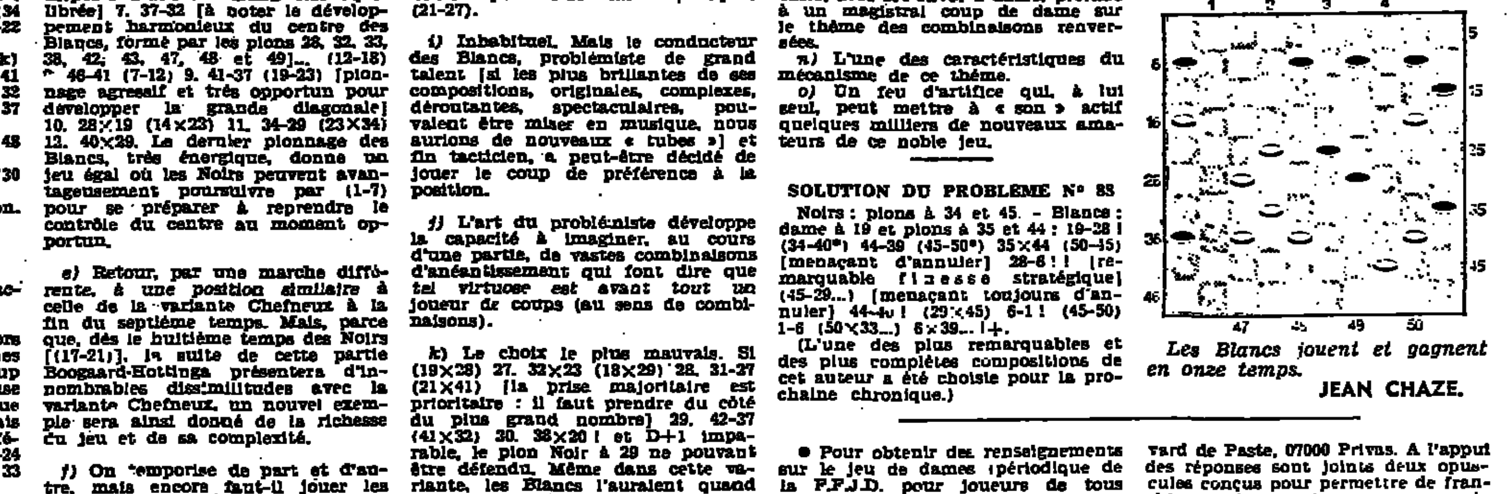
o) Un feu d'artifice qui, à lui seul, peut mettre à « son » actif quelques milliers de nouveaux amateurs de ce noble jeu.

SOLUTION DU PROBLEME N° 88

Noirs : pions à 34 et 45. - Blancs : dame à 19 et pions à 35 et 44 : 19-28 ! (34-40*) 44-39 (45-50*) 35×44 (50-45) [menaçant d'annuler] 28-6 ! ! [remarquable finesse stratégique] (45-29...) [menaçant toujours d'annuler] 44-40 ! (29×45) 6-1 ! (45-50) 1-6 (50×33...) 6×39... !+.

(L'une des plus remarquables et des plus complètes compositions de cet auteur a été choisie pour la prochaine chronique.)

PROBLÈME
J.V.D. BOOGAARD
1978



Les Blancs jouent et gagnent en onze temps.

JEAN CHAZE.

● Pour obtenir des renseignements sur le jeu de dames (périodique de la F.F.J.D. pour joueurs de tous niveaux, traités, recueils, clubs, compétitions), les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chaze, la Pastourelle, bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. A l'appui des réponses sont joints deux opuscules conçus pour permettre de franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles et de la signification des chiffres et des signes conventionnels).

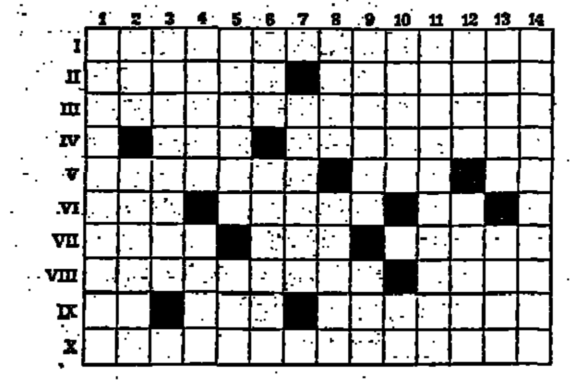
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 32

Horizontalement

I. *Certaines, cela fait peur, les aiment chauds.* — II. *Vole souvent quand il est mauvais ; Entaille le poteau.* — III. *Les touristes ne pensent qu'à ça.* — IV. *Feu ; Out.* — V. *Ou elle est distraite ou on l'a distraite ; Partie d'entier ; Pronom.* — VI. *Utile pour réparer en mer ; Utiles en ville ; On ne peut plus s'en passer.* — VII. *Veto ; Russo-chinoise ; Garde ses bouchons.* — VIII. *Adjoint ; Monsieur tout le monde.* — IX. *Manières ; C'est l'essentiel d'un peintre français malgré l'apparence ; Fléchée.* — X. *On peut difficilement dire qu'elle tombe à pic.*



Verticalement

1. *On y voit mille choses.* — 2. *Lance ; Vieillit.* — 3. *Aiment-elles les I ?* — 4. *Routinière ou exigeante ; Je vous l'ai dit, on ne peut plus s'en passer.* — 5. *On va s'en occuper ; Onde.* — 6. *Quelle ère troublée ! Très intéressant pour labourer.* — 7. *Une belle abstraite.* — 8. *Rivière ou ce que fait une rivière ; Munir dans le désordre.* — 9. *Merveilleux dans un poème en prose ; C'est comme ça qu'il est fait.* — 10. *Très rapidement ; Fin d'infinitif.* — 11. *N'a pas de doublure.* — 12. *Plus célèbre de gauche à droite chez BB que comme ici de bas en haut ; Recherché.* — 13. *Cendriers ; Lens est ici bouleversé.* — 14. *Elle peut battre à nouveau.*

SOLUTION DE LA GRILLE N° 31

Horizontalement

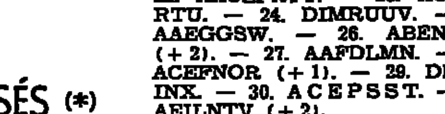
I. *Mancenillier.* — II. *Epiphanie ; Çà.* — III. *Spolié ; Quart.* — IV. *Albi ; Vau ; Dia.* — V. *Lie ; Finirent.* — VI. *Lc ; Arundel.* — VII. *Iambes ; Avenu.* — VIII. *Atout ; Ute ; Ai.* — IX. *Conjonction ; Stérile.* — X. *Cotée ; Fœtal.* — XI. *Entreteneuse.*

Verticalement

1. *Mésalliance.* — 2. *Application.* — 3. *Niobé ; Mo ; Ti.* — 4. *Cpli ; Abuser.* — 5. *Ehi ; Frettée.* — 6. *Naevius.* — 7. *In ; Ann ; Urfé.* — 8. *Liquidation.* — 9. *Leu ; Révélée.* — 10. *Adèle ; Etu.* — 11. *Ecrin ; Na ; As.* — 12. *Ratatouille.*

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)



N° 32

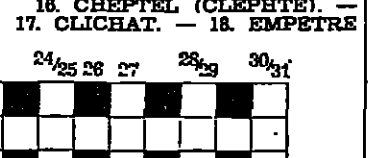
Horizontalement

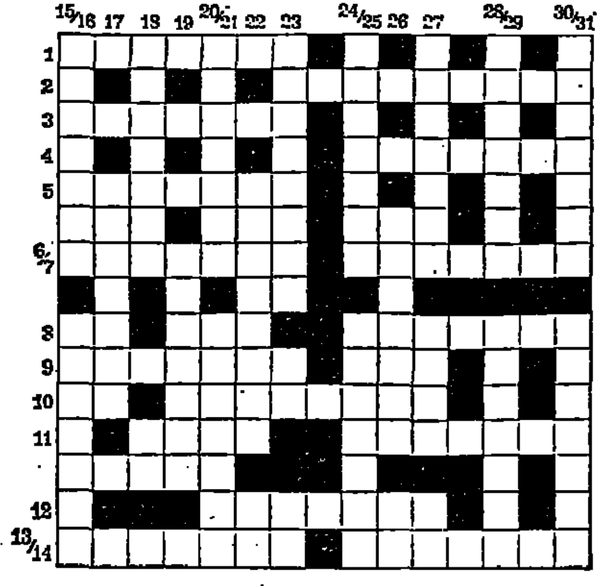
1. AEEGDMR (+1). — 2. CILLNOOSU. — 3. AEFIRRT (+1). — 4. EFIIMMO. — 5. ADGIOTT. — 6. AEENRTT (+1). 7. AADHJRS. — 8. EIMNORW. — 9. AADEIIR. — 10. AACEGLMS (+1) — 11. AEEHLTT (+1). — 12. EEILNOS (+3). — 13. EEEQRRU. — 14. ENOSTUV (+1).

Verticalement

15. AADMORT. — 16. AEERSUV (+2). — 17. AEEIORS. — 18. AADGINR (+1). — 19. EEEIMNN. — 20. AEFRTTU (+3). — 21. AEEFLRR (+1). — 22. AACEFRTT. — 23. ACEEIRTU. — 24. DIMRUUV. — 25. AAEGGSW. — 26. ABENORT (+2). — 27. AAFDLMN. — 28. ACEFNOR (+1). — 29. DEEEINX. — 30. ACEPSST. — 31. AEILNTV (+2).

(*) Jeu déposé.





SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS N° 31

Horizontalement

1. CHESTER ou CHERTES. — 2. GOUTTES. — 3. HUMECTER. — 4. PLEIADE (LAPIDEE, PLAIDEE, PELIADE). — 5. OLEACEE. — 6. DIFFERES. — 7. PRENDREZ. — 8. CORSETE (ESCORTE). — 9. FETICHE. — 10. INCIPIT. — 11. VELOURS (REVOLUS, SURVOLE, VOLEURS). — 12. HEBETER. — 13. ARYENNE. — 14. TAPECUL (CAPULET, PECULAT, PULTACE). — 15. ASIALIE.

Verticalement

16. CHEPTEL (CLEPHTE). — 17. CLICHAT. — 18. EMPETRE (TEMPERE). — 19. PASSIVE. — 20. SARDINE (DRAINES, RANIDES, RENDAIS, DINERAS). — 21. PECTORAL (CLAPOTER). — 22. GENOCIDE (CONGEDIE). — 23. FENNECS. — 24. RAISONNA. — 25. TRICORNE (CIRERONT, CRIERONT, ECRIRONT). — 26. SAGESSE. — 27. MEANDRE (AMENDER, RAMENDE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



RELIGION

LES RÉACTIONS A L'ENCYCLIQUE DE JEAN-PAUL II

Une démarche de foi

Les premières réactions française à l'encyclique de Jean-Paul II viennent, comme il se doit, de l'épiscopat. L'abbé Gérard Defois, secrétaire général, a notamment déclaré : « *Cette encyclique est celle du courage et non de la peur ; nous sommes profondément en accord avec elle. Ce document est capital pour l'Eglise de France, qui saura en faire son profit. Tournant le dos au fatalisme, c'est un appel à une éthique de la liberté et de la coresponsabilité. Il s'agit d'un véritable discours-programme. Il serait vain de le rattacher à une idéologie, d'y chercher un coup de frein ou, au contraire, une accélération. C'est le langage de l'ouverture et du dialogue. Le pape nous aide à nous recentrer théologiquement et spirituellement.* »

Indépendamment de ces appréciations élogieuses et visiblement sincères, remarquons que la démarche du pape, que l'on peut dire descendante part de la foi pour aller à l'homme. Elle est différente de celle qui est souvent utilisée en France, de type ascendant, partant de l'homme pour atteindre la foi. L'une et l'autre sont valables et présentent leurs avantages et leurs inconvénients. La première, plus didactique ; la deuxième, plus didactique ; la deuxième plus moderne, plus séduisante, mais parfois aléatoire. C'est celle, par exemple, des théologiens de la libération qui disent que l'Eglise naît du peuple, alors qu'on peut aussi bien dire qu'elle naît de l'Esprit. Ces deux démarches apparaissent complémentaires, et il arrive souvent que l'on doive les combiner dans un mouvement dialectique. Quoi qu'il en soit, toute oppostion systématique entre elles tournerait au procès de tendance.

Habileté et fidélité

Cette première encyclique bénéficie d'une curiosité et d'une sympathie réelles. Elle permet de s'apercevoir à quel point Jean-Paul II est enraciné dans le concile Vatican II et coupe court, du fait même, à toute spéculation cherchant à insinuer qu'il pourrait y avoir, par exemple, une convergence théologique entre le pape et Mgr Marcel Lefebvre.

L'habileté de Jean-Paul II, dont il a déjà donné des preuves, est évidente. C'est ainsi qu'il a pris l'habitude de remplacer le pluriel de majesté par un « je » direct et familier. Mais cela, paradoxalement, au moment où dans l'Eglise le réflexe collégial est devenu de rigueur. Le pape a senti l'objection et utilise de temps à autre le « nous » d'autrefois, auquel il donne un sens nouveau. Cet homme subtil n'est pas toute spontanéité. Il sait placer les accents de telle sorte qu'un maximum de gens puissent se retrouver dans ses propos. On notera, à quelques semaines de son voyage en Pologne, sa discrétion à propos du communisme et du socialisme et son insistance sur la liberté religieuse.

Le pape fait preuve de réalisme devant des régimes dont il connaît la solidité et l'efficacité. Le partage des biens et la mutation nécessaire de la propriété privée dans les pays capitalistes lui tiennent trop à cœur pour se lancer dans des diatribes inconsidérées à propos des systèmes politiques qui ne s'agenouillent pas devant l'argent. Mais son attachement à la liberté et à la coresponsabilité ne lui permet pas non plus d'oublier les dangers totalitaires des républiques de type soviétique.

Sensible et doctrinaire

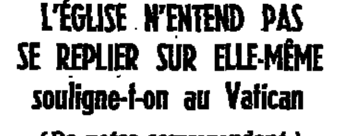
Sur le plan de la morale proprement dite, Jean-Paul II est l'homme des fidélités. Plus strict que son prédécesseur, il ne semble pas disposé à accorder facilement des dispenses de célibat aux prêtres. Depuis son élection, contrairement à la pratique du temps de Paul VI, les demandes faites au Vatican par les prêtres désirant se marier seraient bloquées. Sera-t-il pourtant un jour conduit à utiliser la porte entrouverte par Paul VI — à l'instigation du cardinal Villot, — en ce qui concerne l'ordination d'hommes mariés dans les régions les plus démunies ? Rien pour l'instant n'incite à le croire.

Pour ce pape particulièrement sensible, la femme n'est pas une inconnue, mais finalement c'est sur Marie que se concentre son affectivité religieuse. Ici aussi on ne voit pas ce qu'il pourrait faire en faveur de la promotion féminine dans l'Eglise.

Ce pape est un doctrinaire. Ses assises intellectuelles sont fortement déterminées : sa théologie est classique et sa piété traditionnelle. Son physique de lutteur aide à comprendre qu'il a horreur du défaitisme et qu'il a l'espérance chevillée au corps. On discerne chez lui un contraste assez saisissant entre sa rigueur dogmatique et une générosité ou une faculté d'écoute indéniables.

Ce mélange inusité est peut-être le secret d'une popularité qui ne se dément pas.

HENRI FESQUET.



L'ÉGLISE N'ENTEND PAS SE REPLIER SUR ELLE-MÊME souligne-t-on au Vatican

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Un commentaire officiel de l'encyclique a été donné le jeudi 15 mars à Rome par le Père Roberto Tucci, directeur de Radio-Vatican. Deux idées principales se sont dégagées de cette conférence de presse : l'Eglise de Jean-Paul II veut être « *centrée sur le Christ* », qui est sa raison d'être : elle n'entend pas se replier sur elle-même, mais servir les hommes.

Le Père Tucci a précisé que l'encyclique a été rédigée de la propre main de Jean-Paul II à partir du mois de novembre dernier. La « signature » de l'ancien archevêque de Cracovie apparaît d'abord dans la forme du raisonnement, qui n'est pas linéaire mais épouse plutôt la forme d'une spirale, l'auteur abordant un thème, l'abandonnant, puis y revenant ailleurs. Elle apparaît aussi dans le contenu : en particulier par une certaine distance entre l'Eglise et la société, sans doute évidente dans les pays de l'Est, mais un peu déroutante pour les Occidentaux.

Le directeur de Radio-Vatican explique pour sa part que Jean-Paul II était préoccupé par la manière dont certains catholiques négligent le « *mystère de l'Eglise* » et en privilégient les structures. Or, l'Eglise ne doit pas apparaître comme une fin en soi : « *Sa raison d'être est le Christ.* » L'encyclique affirme donc une « *ecclésiologie radicalement christocentrique* » et en cela elle a « *une valeur œcuménique très importante* ». Le Père Tucci remarque à ce propos que lorsque Jean-Paul II parle de la Vierge il prend soin de rappeler que le Christ est au centre.

Le directeur de Radio-Vatican met en garde contre une fausse interprétation de la quatrième partie de l'encyclique. Avec ses rappels sur l'orthodoxie doctrinale, les normes liturgiques, le célibat ecclésiastique ou la confession des péchés, « *elle peut apparaître comme un repliement de l'Eglise sur elle-même* ». Au contraire, ces orientations sont destinées « *à revigorer l'Eglise, à la centrer davantage sur le mystère du Christ pour la rendre plus disponible au service de l'homme. Le document de Jean-Paul II prône une Eglise « plus ferme, plus mûre, plus unie (...) et donc moins susceptible de quitter son centre de gravité* ». Cette Eglise est mieux armée pour « *un dialogue constructif* », davantage consciente de « *ses limites* » et prête à « *recueillir toutes stimulations et contributions positives* » des autres Eglises, des autres religions, des différentes cultures et de tous les hommes de bonne volonté.

Machine 4

Le directeur de Radio-Vatican souligne que l'encyclique lie la liberté religieuse aux droits de l'homme. De même, la notion d'aliénation apparaît pour la première fois dans une encyclique sous cette forme.

On note enfin à Rome les critiques que Jean-Paul II adresse à la « *civilisation de consommation* ». Ce pape venu de l'Est, si sévère à l'égard de « *l'athéisme programmé, organisé et structuré dans un système politique* », n'est pas tombé pour autant dans les bras de la société occidentale comme certains pouvaient le penser.

ROBERT SOLÉ.

هكذا من الاصل

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

L'après-franquisme.

Un comité des Fédérations de ciné-club (notamment F.F.C.C., Jean-Vigo, Flec, Ufoleis) présente jusqu'au 20 mars, en alternance dans les trois salles du Palais des arts, un choix de huit films, espagnols, mais aussi catalan, basque, tournés à la veille de la mort de Franco ou dans les années qui suivirent. En dehors des séances régulières, des projections dites scolaires sont réservées aux élèves des lycées. Ce programme sera repris ensuite à Lyon, Grenoble, Savigny-sur-Orge, Nancy, Aix-en-Provence, Rennes.

Parmi les œuvres projetées, deux films de Jaime Camino, « les Longues Vacances de 36 », fiction, et « la Vieille Mémoire », documentaire, « la Escopeta nacional », de Luis Berlanga, sur un scénario de Luis Ascona ; « Somnambulos », de Manuel Guttierez Aragon ; « Ocana, portrait intermittent » de Ventura Pons (de Barcelone) ; « Toque de Queda », d'Inaki Nunez (Pays basque).

★ Palais des arts, 102, boulevard de Sébastopol, tél. 272-62-98.

Ethnographie.

Succédant à la manifestation « L'homme regarde l'homme », la semaine dernière au Palais des arts, une seconde rencontre, à Beaubourg cette fois, du 17 au 25 mars, propose un nouveau choix de films documentaires à coloration plus nettement ethnographique. On relèvera en particulier les « Chili-Impressions », de J.-M. Berzosa, et surtout « Geel », de Vincent Blanchet et Van In, sur la vie d'un village flamand qui, selon une tradition remontant au Moyen-Age, recueille régulièrement des malades mentaux susceptibles, en participant à la vie quotidienne, de retrouver leur équilibre.

Films de femmes.

Le premier festival international de films de femmes se tiendra à Sceaux, au centre d'action culturelle Les Gémeaux, du 24 mars au 1er avril. Trente longs métrages inédits y seront présentés, accompagnés de courts métrages. Une sélection de dix longs métrages sera programmée, en même temps, à Châtenay-Malabry (Châtenay-Action Culture), à Châtillon-sous-Bagneux (Centre culturel), à Fontenay-aux-Roses (C.C.L.J.).

Cette importante manifestation consacrée aux femmes réalisatrices va s'attacher surtout aux sujets de fiction pour faire le point — avec des œuvres réalisées depuis moins de deux ans — sur la création personnelle qui met en jeu l'imaginaire, sur les rapports du « cinéma des femmes » avec les conditions de production. Pays participants : l'Algérie, l'Allemagne fédérale, la Bulgarie, les Etats-Unis, la France, la Grèce, la Norvège, le Québec, la Roumanie, la Suède, la Suisse. Des débats seront organisés avec les cinéastes présentes : Jutta Bruckner, Ula Stockl, Helga Reidemeister, Ivanka Grabtcheva, Marie-Geneviève Ripeau, Martine Lancelot, Dominique Crèvecœur, Luce Guilbeault, Sylvie Groux, Francine Allaire, Mae Zetterling, Larrissa Chepitko.

★ *Les Gémeaux* : 49, avenue Georges-Clemenceau, 92330 Sceaux, tél. 660-05-64.

Théâtre

« L'ÉCHANGE », de Claudel

Un jeune acteur d'un talent précis et vif, Alain Ollivier a pris la décision de diriger une pièce. Il a choisi pour ses débuts l'un des sommets de notre théâtre, la première version de *l'Echange*, que Paul Claudel écrivit à New-York et Boston, d'avril 1893 à juillet 1894, lors de son premier « exil consulaire ».

Par la richesse de ses projets, de ses informations, par les ruptures de crises de ses quatre protagonistes, par sa poésie extrêmement élaborée, disparate, la première version de *l'Echange* présente des difficultés inhabituelles de jeu et de mise en scène. A ces difficultés, Alain Ollivier ajoute celle d'assumer lui-même le rôle de Thomas Pollock Nageoire. Pour une tentative initiale, c'est chercher l'accident.

Dans cette mise en scène, le troisième acte a perdu sa respiration, sa vie, sa substance physique et spirituelle. Les deux premiers actes sont à peine mieux servis.

Cette méprise est exemplaire, elle met en lumière un mal dont souffre à présent notre théâtre. Il *est devenu constant que des* gens de théâtre croient que, pour faire prendre la mer à une grande œuvre, à une grande pièce, l'activité mentale suffit.

Ces gens se mettent donc à travailler sur les circonstances et les conditions, les sources de la pièce. Ils réunissent les informations sur l'époque, les faits historiques et économiques, le matériel dont disposait l'auteur. En ce qui concerne *l'Echange*, tout un chacun peut le faire : un excellent professeur de littérature, aussi pénétrant que consciencieux, et qui écrit bien, Pierre Brunel, a publié en 1974 aux Annales de l'université de Besançon (distribuées à Paris par les Belles Lettres, 95, boulevard Raspail), un livre intitulé *l'Echange de Paul Claudel*, où tout est consigné. Presque aucune phrase de *l'Echange* ne trouve là son origine, son sens du premier degré.

Le savoir ne suffit pas

Mais, une fois que le travail d'information et même de *réflexion est fait*, une *fois* qu'on sait le cours du dollar à Wall Street en 1893, et le degré de cuisson du pain outre-Atlantique, une fois qu'on a lu les légendes des Algonquins ou des Gypsies que Claudel fait évoquer par ses personnages, une fois qu'on a noté les dates des massacres des *Indiens*, ou la *naissance* des trusts du suif ou des cordages, et ainsi de suite, avec clarté et à-propos, oui une fois que tout ça est su, comparé, assimilé, les gens de théâtre dont je parle croient qu'ils ont fait presque tout le chemin, qu'ils sont armés, et que quelques acteurs, équipés du même bagage, travaillant dans le même esprit, vont pouvoir « donner » la pièce.

C'est faux. Pour jouer un texte comme *l'Echange*, le savoir et la technique ne suffisent pas. Il y faut des acteurs qui aient, personnellement, une dimension. Une dimension d'esprit, et de cœur, et de voix, et de musique, et d'inspiration, et de présence, et de « diffusion », et une dimension de souffle pour *« tirer l'archet dans toute sa longueur »*, comme dit Claudel.

Et ces acteurs peuvent lire d'abord, s'ils veulent, le livre remarquable de Pierre Brunel, et d'autres, cela ne pourra pas leur nuire parce qu'ils oublieront presque tout, ils auront ça loin dans la conscience, dans les confins, et l'art de l'acteur c'est autre chose.

Citant, sans vraiment chercher, des noms qui me viennent à l'esprit, *je crois que* Delphine Seyrig (Lechy Elbernon), Antoine Vitez ou Jean-Pierre Jorris (Thomas Pollock Nageoire), Desarthe ou Bozonnet (Louis Laine), même s'ils ne savaient rien de l'Amérique de 1893 et des sources de Claudel, donneraient, dès les premières répétitions, quelque chose de bien plus fort, et de bien plus proche du texte, que ce que font les acteurs aujourd'hui conduits par Alain Ollivier à Gennevilliers, dont le bagage culturel ne pallie pas le manque de facultés profondes.

Il est grave qu'une nouvelle école, par une certaine défiance de l'individualisme, par une certaine défiance de qualités non analysables, non raisonnables, ne croie plus à l'acteur. On veut remplacer l'aptitude flagrante de l'acteur, sa visite mystérieuse, sa liberté, par des connaissances livresques, par une discipline. Le résultat est navrant. Les acteurs qui interprètent à Gennevilliers *l'Echange* sont sûrement honnêtes, estimables, sympathiques, capables de jouer autre chose, mais, pour ce texte-là, ou bien ils ne sont pas de taille, ou bien ils se sont trompés de cap. Ils feraient presque songer à des singes savants, et un public qui ne connaîtrait pas Claudel et la pièce aurait de celle-ci un sentiment très faux.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de Gennevilliers, 20 h. 30.

« L'HOMME DE CUIR » de Hans Eppendorfer

En 1970, le journaliste Fichte rencontre Hans Eppendorfer à sa sortie de prison, pour meurtre d'une femme. Eppendorfer raconte son enfance mélodramatique, et la prostitution, pour gagner sa vie et fuit la solitude. En *1973, homme d'affaires en* complet gris, il dirige une revue homosexuelle, fonde un « centre-cuir », organise des orgies internationales qu'il décrit avec une sèche complaisance de technocrate. En 1976, prisonnier de ce monde artificiel et hystérique, il se transforme en fétiche dérisoire, en *surhomme* de bande dessinée, en nostalgique du mythe nazi.

Ce portrait en trois étapes raconte un jeu sado-masochiste totalement cérébral lancé par Fichte. Eppendorfer se plie à l'interview, s'y soumet. Il se soumet à *une volonté* non exprimée et la domine en surjouant les réponses attendues, en offrant les images agrandies des désirs inavoués. Le pervers, le nostalgique ce n'est pas lui. Ce jeu étouffant aurait pu être réellement dramatique si le texte — authentique — des interviews avait servi de matériau. Mais il est donné tel quel et il n'y a pas de confrontation entre les deux hommes. Fichte (Peter Chatel) apparaît en noir et blanc sur un écran de *télévision pour marquer* à quel point il veut se projeter, littéralement, dans l'autre (Michel Albertini).

L'idée (de Peter Chatel, qui est également metteur en scène) est faussement ingénieuse. Le spectacle se réduit à un long, très long monologue, trop lourd pour Michel Albertini. Il est touchant dans la première partie, subtilement caricatural dans la troisième. Mais en homme d'affaire il *manque d'autorité*, de tranchant.

COLETTE GODARD.

★ *Lucernaire, 22 h. 15.*

Musique

Le quintette Nielsen à Pantin

Après quelques années d'incertitude, les concerts du Théâtre Présent, à la porte de Pantin, semblent avoir trouvé leur public ; la salle était pleine il y a trois semaines pour un programme classique (Beethoven, Brahms et Saint-Saëns) par le trio Delta, et si elle l'était un peu moins lundi soir, c'est peut-être parce que le Quintette à vent Nielsen porte le nom d'un compositeur danois, alors que les jeunes musiciens qui le composent sont français — à moins que ce ne soit à cause du programme : Hans-Werner Henze, Sylvia Hallett, Claire Schapira et Karlheinz Stockhausen.

Du Quintette *(1952) de Henze il y a peu à dire, sinon que c'est une œuvre de jeunesse où l'on sent à la fois la raideur de l'académisme des années 50 et le besoin d'y échapper, quitte à frôler la complaisance de la façon la plus suspecte. C'est ce dernier aspect — la tentative d'évasion hors des systèmes — qui représente l'aspect le plus positif de la démarche artistique de Henze, mais ici, comme souvent par la suite, c'est une faiblesse.*

A l'inverse, Adieu *(1966) de Stockhausen, avec ses cadences classiques brisées et la maîtrise absolue de l'écriture aléatoire, est une de ces compositions si fondamentalement simples qu'elles confinent au génie. A son sujet, Stockhausen raconte qu'après avoir vu une exposition de toiles de Mondrian à La Haye, il eut l'intuition qu'il devait être possible également à un musicien de travailler rapidement. De retour chez lui, il lui a suffi de deux journées pour rédiger toute la partition et la mettre au net. Celle-ci comporte principalement des indications de jeu pour les instrumentistes les uns par rapport aux autres et se présente plutôt comme une grille d'accords commentés ; mais lorsqu'on entend le résultat, ce qui frappe c'est la justesse de la conception d'ensemble et le contrôle absolu des détails.*

Le miracle, c'est que le compositeur, au lieu de les étourdir de traits virtuoses, oblige les instrumentistes à se concentrer sur ce qu'ils font et sur les éléments essentiels de la musique de chambre : l'écoute mutuelle, la conscience collective, le contrôle de la sonorité. Ainsi, paradoxalement, il faudra des semaines de travail pour réaliser concrètement ce que le compositeur a conçu avec une rapidité prodigieuse ; mais l'exécution porte la marque de cette familiarité avec la partition qui est précisément le signe des grandes interprétations. Celle du quintette Nielsen n'est pas seulement remarquable, elle est émouvante en ce qu'elle témoigne d'une véritable assimilation de l'esprit de l'œuvre.

Le *Petit Concerto de chambre (1976) de Claire Schapira ajoute une voix de soprano à un quintette à vent. Un long crescendo en éventail autour d'une note centrale, un cri violent de la chanteuse frappant le sol du talon, la réplique affolée des instruments après un instant de stupeur, puis une longue cadence de la voix seule, jouant de toutes ses possibilités ; retour progressif de ses partenaires, rythmes accélérés, violent coup de tam-tam, et une fin murmurée. Comme toujours, Claire Schapira fait passer dans sa musique un souffle de passion révoltée, un lyrisme à bout de nerfs qui se déchire parfois lui-même faute de se renouveler avec la même rapidité dans le jaillissement, mais qui n'a pas peur de se donner tel qu'il est.*

Sylvie Hallett (née en 1953) est à peine connue en France où elle a passé deux ans pour travailler avec Max Deutsch. L'inspiration de sa brève cantate In memoriam Shahida, *déjà donnée l'an dernier aux concerts de l'Arc, est intimement liée à l'expérience vécue jour après jour dans une école pour enfants handicapés où elle enseigne. Au cri qui éclate tout à coup : « Laissez-moi sortir de cette cage ! » paroxysme d'une progression partie du chuchotement et des mots inventés, répond la phrase ultime : « Sweet, sleep, slumber days die » (les doux jours endormis de sommeil, meurent). Pour exprimer le climat et la qualité d'une musique qui va bien au-delà de l'anecdote mélodramatique, il n'y a peut-être que cette évocation allusive. Nell Froger se joignait aux membres du quintette Nielsen pour donner de cette œuvre du* Petit concerto de chambre *une interprétation tout à fait remarquable.*

GÉRARD CONDÉ.

■ L'Association pour la diffusion de la chanson populaire italienne de l'université de *Paris-III* organise depuis le 14 mars, en différents lieux de Paris et de la région parisienne, une série de manifestations autour du thème de l'identité culturelle en Italie, s'attachant plus particulièrement « aux phénomènes d'hybridation culturelle et à la résistance de certaines communautés aux *pouvoirs centralisateurs et* unitaires apparus depuis la révolution industrielle ». Des projections de films et des rencontres de spécialistes sont inscrites à un programme où figurent, entre autres, la troupe de théâtre musical napolitain Puppi et Fressed, les chants de revendications des ouvriers de Porto-Marghera, les polyphonies sardes de l'ensemble vocal Peppino Marotto, la poésie improvisée d'Italie centrale Poeti a braccio et les chants toscans de Caterina Bueno.

★ Renseignements à la Maison de l'Italie, tél. 589-92-20.

■ Le VI[e] Festival des arts traditionnels de Rennes, qui s'est ouvert le 9 mars à la Maison de la culture de la ville, se poursuit jusqu'à la fin de la semaine. Il s'articule autour de trois axes principaux : le théâtre d'ombres, la répétition en musique et le syncrétisme culturel.

★ Renseignements : 1, rue Saint-Hélier, tél. (99) 79-26-28.

Jazz

HORACE, le prêcheur

Une salle bleue, noire de monde, si l'on peut ainsi écrire, tel fut le lieu animé, vibrant, du triple concert donné, en clôture d'une semaine de jazz au Palais des congrès, par le New Dolphin, le quintette de Al Grey et celui d'Horace Silver. Plus de trois heures de musiques ravigotantes et belles.

L'excellent Dolphin Orchestra, emmené par l'ingénieux et passionné Jean-Pierre Debarbat, ouvrit le feu. Le petit groupe d'improvisation des compères Grey et Billy Mitchell, ensuite, s'empara de la scène. Gerald Price (piano) et Bobby Durham (batterie), habitués à jouer ensemble dans les clubs et les hôtels des Etats-Unis, d'un bout à l'autre de la séquence, moulurent le rythme dans la même et puissante obstination — avec le grain d'humour qu'il fallait.

Enfin, Horace vint. A la tête d'une formation toute neuve, John Burr (contrebasse) et Harold White (drums) accompagnant John Mc Neal, trompettiste costaud récemment découvert par le leader, et Larry Schneider, l'immense saxophoniste ténor échappé de chez Thad Jones-Mel Lewis. Tous ces gens assument à la perfection le style, presque inchangé depuis vingt-cinq ans, du bon Silver.

Ce n'est pas lui, alors que plusieurs modes successives conspiraient à bafouer sa manière, qui l'eût abandonnée. Horace a inventé un langage — le jazz *« soulful » ou « cooking »*, disait-on en 1954, puisant dans les rythmes, les constructions mélodiques, les harmonies (parfois archaïques) de l'église baptiste, mais insérant tous ces emprunts dans un cadre plus large, et ne renonçant pas à certaines conquêtes du be-bop.

Ce jazz anguleux, sans joliesse, d'une féroce acuité, et dont les thèmes sont frappés comme des médailles, Silver l'a gardé pour lui et pour nous, un quart de siècle durant. Ce n'est pas un musicien du doute. Ce qu'il a trouvé jadis est sorti de sa tête et de ses doigts avec la marque de la nécessité. L'autre soir, en signe de fidélité têtue à lui-même et de salut fraternel à ceux qui ne se sont jamais détournés de ce prêcheur, Silver a fait retentir *Señor Blues* et *Song for my Father*, deux morceaux en mineur, d'une criante évidence, et dont la forme est taillée dans l'airain. Minuit, ce jour-là, est venu beaucoup trop tôt.

LUCIEN MALSON.

Variétés

Le petit prince et le « loubard »

Chacun dans la chanson s'efforce, selon les lois du marché, d'avoir sinon un style, du moins une image, une *étiquette qui fait éventuellement perdre* son identité propre, mais qui a l'avantage commercial de l'identification immédiate auprès du grand public.

Apparu il y a dix ans dans le show-business avec de gentilles rengaines populaires, Gérard Lenorman a joué à fond la carte d'un romantisme qui *pourrait se vendre aux Galeries Lafayette* ou au Printemps. L'air du petit prince mignon, propret, la réserve obligée et le visage ébloui par la vie, tendre et *un peu espiègle, Lenorman a ainsi navi*gué toute une décennie avant de vouloir, semble-t-il aujourd'hui, prendre un peu de distance avec une image qui *ne correspond* plus à *une trentaine* dépassée et qui paraît surtout désuète depuis que l'ancienne marginalité (Souchon, Lavilliers, Béranger) a pris pos*session des devants de la scène.*

Lenorman a, certes, un métier solide, de l'énergie, une manière de mettre en vie les chansons, de prendre à témoin le public, de le tutoyer comme un interlocuteur unique que l'on a devant soi, de se lancer dans des morceaux de bravoure, des moments de rêve, et de refléter brusquement dans le coin d'un refrain l'air du temps qui l'apparente à Bécaud.

∴

Au Théâtre de la Ville, portant blouson noir et chantant en verlan, en argot à clef, Renaud joue le « loubard », le « loulou » de la zone, qui gouaille, *la voix traînante.*

Il y a beaucoup de complaisance, de démagogie dans l'esquisse de personnage qui apparaît ainsi chez Renaud. Il y a tout un folklore exploité, cultivé à dessein. Mais il y a aussi brusque*ment un ton juste, une authenticité* dans les mots, un style direct, sans concessions pour parler de l'Hexagone et du besoin d'espace. Il y a deux très belles *chansons : l'une simple, chaleureuse (Pierrot)*, en forme de dialogue avec un fils à naître et à grandir ; l'autre au regard aigu, consacrée à la *mort sur l'asphalte, à deux heures du* matin rue Pierre-Charron, de deux jeunes hommes après un braquage raté. S'il sait évoluer, Renaud aura plus de poids qu'une vulgaire étiquette de show-business.

★ Gérard Lenorman à l'Olympia, 20 h. 45.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Renaud au Théâtre de la Ville, 18 h. 30.

Ventes

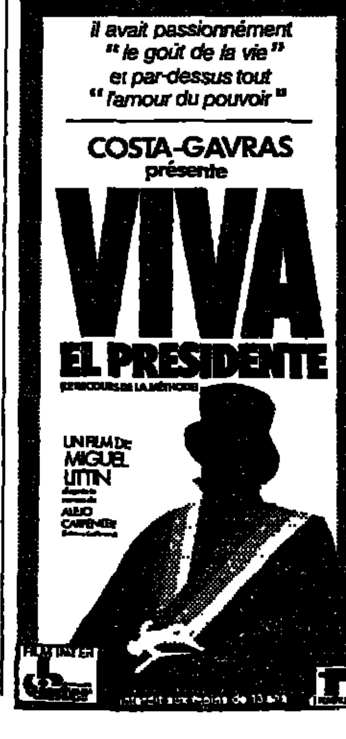
L'Europe de Mercator

Rien n'est plus rare qu'une carte ancienne : les aléas des voyages, le format des feuilles qu'il faut veiller *à plier soigneusement — mais quel* voyageur a cette patience ? — tout explique que les cartes vieillissent mal. En 1554, Mercator dresse une des *premières* grandes cartes d'Europe ; mais, alors qu'on rencense encore des dizaines d'exemplaires de la Bible de Gutenberg, le dernier exemplaire connu de cette carte brûle à Breslau en 1945 ! Même rareté pour la carte des îles Britanniques de 1564, dont on ne trouve que trois exemplaires, avant... 1967.

Cette année-là, un voyageur plus patient que les autres — un Hollandais — découvre dans une petite boutique de Belgique, au lieu de vues d'Amsterdam qu'il cherche, un grand atlas qui dort depuis six ans sous une pile de gravures de mode. Dans celle des îles Britanniques, plusieurs celle des îles britanniques, plusieurs parties d'une carte du monde de 1569, trente cartes par un ami de Mercator, Ortelius, et deux cartes manuscrites de la Lombardie, minutieusement hachurées de montagnes et piquetées de noms de bourgades, quelquefois de petits villages. La manière de dessiner les montagnes, la forme des lettres lèvent les dernières réserves : c'est pour la première fois la découverte de deux cartes manuscrites du grand géographe de la Renaissance !

Un examen plus attentif révèle que l'atlas de l'Europe a été tout entier *annoté et compilé par Mercator à* Duisbourg, vers 1570-1572, sans doute pour quelque voyageur de marque, peut-être le précepteur du prince héritier de Clèves, Werner von Gymnich, qui partait pour un tour d'Eu*rope avec son élève en 1572. Pré*cieux viatique : ces noms de villages qui ne laissent aucun blanc d'inconnu, cette Scandinavie un peu cabossée, cette Bretagne *un peu* ventrue, c'est la première occasion offerte aux Européens de connaître la forme de leur patrie, une forme qui n'a depuis guère changé, à quelques ajustements près, et donne à l'Europe du Nord plus de « surface » qu'à l'Europe du Sud, projection de Mercator oblige ! Mais est-ce si grave ? Mercator a omis de tracer des frontières ! Cette Europe-là valait 340 000 livres, le 13 mars, chez Sotheby, à Londres. L'acheteur garde l'anonymat.

JEAN-MARIE GUILHAUME.



ARTS ET SPECTACLES

Notes

Cinéma

« Ils sont grands ces petits » de Joël Santoni

L'intrusion de l'électronique dans la comédie sentimentale, ce n'était pas une mauvaise idée. Joël Santoni l'a eue, dont les premiers films (« les Yeux fermés, les Œufs brouillés) s'efforçaient déjà de sortir des sentiers battus... Fils et fille d'inventeurs malchanceux, Léo et Louise ont grandi sans s'apercevoir qu'ils s'aimaient, tant ils sont occupés, chacun de leur côté, à bricoler d'ingénieux gadgets. Mais que surgisse un méchant promoteur qui veut les déloger, et les voilà contraints d'accorder leurs découvertes et leurs cœurs.

Il y a de la gaieté, de la malice, une sorte de charme enfantin dans ce conte de fées moderne où une boite de chocolats sert à cambrioler une banque, où une auto miniature fait la nique à un gros camion (souvenir de « Duel » ?), où les émirs du golfe Persique ressemblent encore à des rois mages... Malheureusement, comme trop souvent dans les films français, le scénario, en cours de route, s'effiloche et la mise en scène fait l'école buissonnière. Joël Santoni, qui a de l'imagination et de l'humour, a-t-il oublié que la fantasie, elle aussi, exige de la rigueur ? On en a l'impression, et c'est dommage. Du moins, quand les temps morts et les redites l'emportent sur les jolies trouvailles, les fous rires de Catherine Deneuve, les rognes de Claude Brasseur et les délires psychanalytiques de Claude Piéplu nous aident-ils à prendre patience.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

« Château de rêves » de Donald Wrye

Il était une fois, dans une petite localité du fond des Etats-Unis, une jeune fille blonde appelée Lexie, orpheline de mère et qui rêvait de participer aux championnats régionaux de patinage artistique. Ainsi commence « Château de rêves » (« Ice Castles »), de Donald Wrye. Encouragée par son boy friend, Lexie va concourir. Une des plus fameuses entraîneuses américaines décide de la préparer aux Jeux olympiques. Lexie n'a aucune technique et, avec ses seize ans, est déjà trop âgée, mais, lui, semble promettre beaucoup. Campagne de presse. Travail ardu. Le petit ami parti de son côté tâter, sans succès, du hockey sur glace est un peu supplanté par quelqu'un de plus adulte et de très affectueux. Après sa prestation réussie, devenue l'espoir national, Lexie embrasse cet homme avant d'apercevoir son compagnon venu l'applaudir. Dépité, il repart. Et, le soir de sa gloire, Lexie, désespérée, quitte ses admirateurs et autres « sponsors » pour aller, dans la patinoire désertée, se fracasser la tête en une chute d'autant plus violente que filmée au ralenti.

Devenue aveugle, elle réapprendra les gestes du patinage. Pour triompher encore. Sa cécité a été tenue cachée du public qui à nouveau se déchaîne. Mais, au moment du tour d'honneur, Lexie ne saura pas ramasser les roses rouges sur la glace. Elle tombe, se perd. Son ami la secourt sous les ovations redoublées. S'ils se marièrent, l'histoire le laisse deviner, et aussi que sa « carrière » ne fut plus jamais compromise.

O réussite individuelle et vertus de l'entraide — apologie du labeur acharné et de l'espoir réservé aux « bons » — et que vive le sentimentalisme ! Touchant dans sa simplification romanesque, romantique, « Château de rêves » enthousiasmera les adolescents. Les personnages clairement campés sont bien joués. L'héroïne, Linn Holly Johnson, très naturelle, patine joliment. Ces deux heures de belles images ont le goût plaisant et provincial d'une Amérique fervente.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Voir les films nouveaux.

Danse

Shiro Daimon

On commence à découvrir une nouvelle danse japonaise fascinante et qui ne ressemble en rien à la danse occidentale classique ou moderne. Pratiquée par des artistes nés dans les années 44 — la génération d'Hiroshima, — elle peut refuser la tradition ou s'y ressourcer, mais elle débouche toujours sur une gestuelle spécifique au corps japonais et profondément intériorisée.

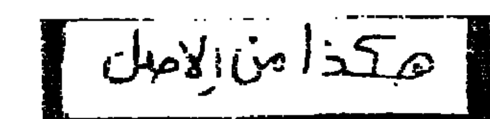
Au Théâtre de la Cité universitaire, au hasard d'un festival de mimes qui s'est achevé samedi dernier, Shiro Daimon effectuait dans le plus grand silence cette plongée aux racines de la vie. Lové dans une sorte de placenta, il émerge lentement. A sa bouche, un ballon rouge s'anime au rythme de sa respiration, s'affole comme un cœur, et éclate. Une danse très viscérale s'ébauche lentement, puis se déploie en une violente prise de conscience du corps et de sa situation dans l'espace. Voyage de la naissance à la mort qui s'immobilise dans un halo de lumière sous une pluie sanglante de confettis.

Le spectacle ne dure que trois quarts d'heure, mais durant ce temps, chacun retient son souffle, mobilise ses sens. On sort de là absolument déphasé.

MARCELLE MICHEL.

■ La Fédération nationale du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle C.G.T. appelle à une manifestation pour la défense du spectacle vivant. Le rassemblement a lieu ce vendredi 16 mars, entre 13 heures et 14 heures, place des Vosges ; des cars venus de province sont attendus. Les manifestants doivent se rendre à la Maison de la chimie, 28 bis, rue Saint-Dominique, où, entre 15 heures et 19 heures, ont lieu des prises de parole et une animation. Une délégation a demandé à être reçue au ministère de la culture et de la communication, 3, rue de Valois.

■ Les obsèques de Michel de Ré auront lieu samedi 17 mars, à 10 h. 30, en l'église Saint-Roch.



هكذا من الاهمال

ECTACLES

GAUMONT-COLISÉE - ÉLYSÉES-LINCOLN - MADELEINE GAUMONT-RICHELIEU - CLICHY-PATHÉ - CAMBRONNE-PATHÉ - 5-PARNASSIENS - GAUMONT-SUD - QUINTETTE LES NATIONS - LE PERRAY Sainte-Geneviève-des-Bois ARGENTEUIL-PARINOR Aulnay - BELLE-ÉPINE PATHÉ Thiais - PATHÉ Champigny - GAUMONT Évry - TRICYCLE Asnières - VÉLIZY - C 2 L Versailles - ARIEL Rueil

et la tendresse?... Bordel!

et la presse!...

LE MONDE, Jean de BARONCELLI
Le film de Patrick SCHULMANN virevolte, papillonne, zigzague, fuse dans toutes les directions, humant l'air du temps, et ne cessant de passer de la fantaisie à la gravité, de la notation caustique au gag surréaliste, de la réplique percutante à la gaudriole douteuse. Pour dire que dans notre monde hanté par la sexualité, rares sont les rescapés de l'amour, le jeune cinéaste fait flèche de tout bois.

LE CANARD ENCHAINÉ, Dominique DURAND
Humour caustique, gags surréalistes, french burlesque alternant avec de purs moments de cinéma où la vérité s'abandonne tendrement. Jean-Luc BIDEAU en super-macho : c'est un régal que l'on sert.

TÉLÉ 7 JOURS, Gérard LENNE
Ce jeune cinéaste a choisi la façon la plus agréable, la plus vivante, la plus concise de proclamer la nécessité urgente de réconcilier le sentiment et le plaisir.

LE FIGARO, Gilles GOURDON
La grande vivacité d'allure du récit l'empêche de sombrer dans les ornières du ridicule. L'ébriété des situations fait passer bien des choses. Une sévérité excessive révélerait de l'erreur judiciaire.

F MAGAZINE, Paula JACQUES
Variations loufoques sur le thème du sexisme galant. Dans ce premier film mené tambour battant, l'humour réel, la tendresse non simulée n'excluent pas un goût douteux pour des scènes scabreuses. Dans l'herbier des aliénations sexuelles, un caresseur chauve, un impuissant obèse et une jeune fille timide qui illustre son ras-le-bol en castrant sur son passage tous les zizis rencontrés.

L'AURORE, Odile GRAND
Il n'est pas indispensable d'être phallo, ni féministe, ni militant d'aucun groupuscule répertorié pour passer un grand moment avec ce film caustique, plein d'inventions et de drôles malices.

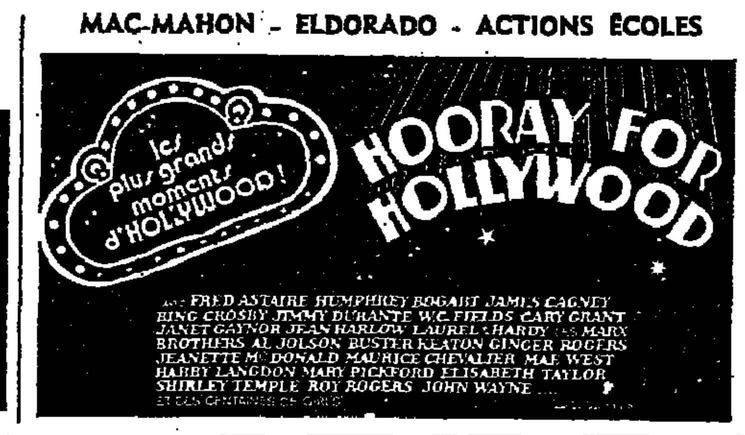
LES NOUV. LITTERAIRES, Georges CHARENSOL
Drôle de film et film drôle. Ce nouveau venu a le goût du burlesque, de la verve à revendre, le sens cocasse des associations d'idées et de mots.

R.T.L., Remo FORLANI
Dire que SCHULMANN n'aime pas la vulgarité serait mentir, mais il la cultive avec une telle délectation, une telle science que par moment il fait de la vulgarité un art. Cent idées au moins prouvent que SCHULMANN qui a parfaitement assimilé les leçons du génial Woody Allen, est un cinéaste comique de très grand talent.

SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS
14-JUILLET BASTILLE
14-JUILLET PARNASSE

G. CHAPLIN B. FOSSEY
mais ou et donc ornicar
FILM DE B. VAN EFFENTERRE

MAC-MAHON - ELDORADO - ACTIONS ÉCOLES



MARIGNAN - BERLITZ - RICHELIEU - WEPLER PATHE - LES NATIONS - MONTPARNASSE PATHE - GAUMONT CONVENTION - LA FAUVETTE - QUARTIER LATIN - MAYFAIR Evry GAUMONT - Belle-Epine PATHÉ - Champigny MULTICINÉ - ENGHIEN-MARLY Asnières TRICYCLE - SARCELLES FLANADES - Le Bourget AVIATIC - Vélizy COMPLEXE PARLY-2 - RUEIL STUDIO

LES FILMS ARIANE CINEVIDEO-FR 3 présentent

LINO VENTURA
ANGIE DICKINSON
L'HOMME EN COLÈRE
un film de **CLAUDE PINOTEAU**

scénario original de JEAN-CLAUDE CARRIERE et CLAUDE PINOTEAU avec LAURENT MALET • CHRIS WIGGINS HOLLIS Mc LAREN • DONALD PLEASENCE musique CLAUDE BOLLING distribué par LES ARTISTES ASSOCIÉS

U.G.C. BIARRITZ - BALZAC ÉLYSÉES - U.G.C. ODÉON - BIENVENUE-MONTPARNASSE HELDER - OMNIA Boulevards - CLICHY PATHÉ - U.G.C. GARE DE LYON - MAGIC CONVENTION - U.G.C. GOBELINS - MISTRAL - ARTEL Rosny - CYRANO Versailles - ULIS Orsay - ARTEL Port-Nogent - ARTEL Créteil - FRANÇAIS Enghien - CARREFOUR Pantin PARINOR Aulnay - U.G.C. Poissy - DOMINO Mantes

LES HÉROÏNES DU MAL
Le nouveau film immoral (?..) de Walerian Borowczyk



INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

MARIGNAN-PATHÉ - GAUMONT-LUMIÈRE - CLICHY-PATHÉ - MONTPARNASSE-PATHÉ - GAUMONT-SUD - ATHÉNA - QUINTETTE - FRANÇAIS Enghien - BELLE-ÉPINE-PATHÉ Thiais - GAMMA Argenteuil - LUX Bagneux - LE PERRAY Sainte-Geneviève-des-Bois - CLUB Maisons-Alfort - CALYPSO Viry-Châtillon - LOUIS-JOUVET Chatou - BUXY Boussy



PUBLICIS MATIGNON VO
RACINE VO
14 JUILLET BASTILLE VO
14 JUILLET PARNASSE VO
JEAN COCTEAU VO
PARAMOUNT MARIVAUX VF
PARAMOUNT GALAXIE VF



"Tendu comme un thriller américain, c'est un discours sur la politique où il n'y a pas le moindre discours. Seulement des images efficaces, des dialogues brefs, des interprètes denses, tenus comme on tient des dogues en laisse, exsudant une violence intérieure constamment sensible; éprouvante, terrible."
Françoise Giroud
LE NOUVEL OBSERVATEUR

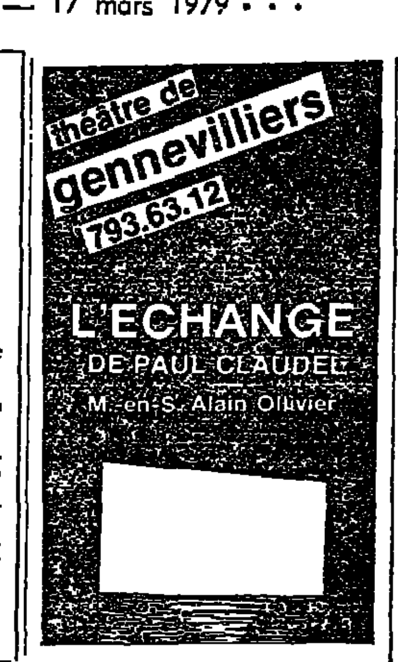
"Distante, concise et souvent ironique, sa mise en scène a une froideur coupante et inquisitoriale, une lucidité impitoyable et hautaine qui rappelle le meilleur Fritz Lang. (...) On sort de ce film la gorge sèche et l'échine frissonnante. Quel cinéaste!"
Michel Marmin
LE FIGARO

Peter Schneider

interdit aux moins de 13 ans

La Nuit
es Masques

L'ESPRIT DE FAMILLE



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Lulu
Salle Favart, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Ruy Blas.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 : Boesman et Lena.
Odéon, 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Jour et la Nuit ; 21 h. 30 : Tohu-Bohu.
TEP, 20 h. 30 : Maître Puntila et son valet Matti.
Petit TEP, 20 h. 30 : Inculpation.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Renaud ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Centre culturel du Marais, 20 h. 15 : Quand ? — Studio, 20 h. 30 : « Garden » Dance Theater.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux ; 22 h : Madame le Rabbin.
American Church, 20 h. 30 : En attendant Godot (en anglais).
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Atelier 7, 17 h. : le Drame des constructeurs.
Athénée, I, 20 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires. — II, 20 h. 30 : les Thermes vénitiens.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Citrouille.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Têtes mortes ; Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé.
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Un tas de sable.
CISP, 20 h. 45 : les Justes.
Cité internationale, la Galerie, 20 h. 30 : le Roi Lear. — La Resserre, 20 h. 30 : Nono ; 21 h. 45 : M. Valdez.
Comédie - Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs - Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Essaïon, 18 h. 30 : Contre la peine de mort ; 22 h. 15 : Un certain Plume. — II, 18 h. 30 : le Contre-Pitre ; 20 h. 30 : le Rachat ; 22 h. : le Silence épuisé.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté - Montparnasse, 20 h. 15 : Toutes les mêmes, sauf maman ; 21 h. 30 : Julos Beaucarne.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : la Vénitienne ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Bonsoir, Rrose Selavy ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 45 : Paris, c'est Brest en plus petit. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F.G. Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h 15 : l'Homme de cuir.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Mannigham.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Moderne, 20 h. 30 : Comme tu me veux.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance, 20 h. 30 : Laurence ; 18 h. 30 : Epourkouapa.
Poche - Montparnasse, 21 h. : le Premier.

Vendredi 16 mars

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Fugue.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Ranelagh, 22 h. : Chopelia.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : les Plaideurs (dernière).
Théâtre 18, 20 h. 30 : Labiche.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 15 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 15 : la Foraine.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Gospel Caravan.
Théâtrosphère Odéon, 20 h. 45 : la Mouette échouée dans le dampezo.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Changement à vue.
Troglodyte, 20 h. : J'aurais tant voulu parler d'amour.
Valhubert, 21 h. : les Petits Oiseaux.
Variétés, 21 h. : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : J.-P. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Isabelle Mayereau ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : J. Bourbon ; 22 h. : Tiempo Riou-Pouchan. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : G. Lafaille ; 22 h. : Tu brodes ?... Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : D. Mac Neil ; 22 h : P. Péchin ; 23 h. : Bruant superstar.
Fanal, 19 h. 30 : Annette Lugand ; 21 h. 15 : le Président.
Galerie 55, 21 h. : Bernard Dimey.
Lucernaire, 22 h. 30 : Une heure avec L.-F. Céline.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 30, V. Gillet ; 22 h. : Alain Ricard.
Le Plateau, 18 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 30 : le Train des épouvantes ; 22 h. : Chœur débile.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Magnifique ; 22 h. 30 : Alors, heureuse ?
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : Bye bye, baby ; 22 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. : Vania.
La Tanière, 20 h. 45 : C. Dente ; 22 h. 30 : P. Deny.

Les théâtres de banlieue

Argenteuil, salle J.-Vilar, 20 h. 45 : Workshop de Lyon.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 15 : Platonov.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : le Philanthrope
Bourg-la-Reine, CAEL, 21 h. : Chantal Grimm.
Champigny, le Soleil dans la tête, 21 h. : Du rififi dans l'utopie ; salle G.-Philipe, 22 h. : Marcel Tangay.
Chevilly-la-Rue, C. C. A. - Malraux, 20 h. 30 : Michel Buhler.
Corbeil - Essonnes, C. P. - Neruda, 20 h. 30 : Renate Pook, Compagnie Watercress, danse.
Courbevoie, M.J.C., 20 h. 30 Ned Jma.
Créteil, Maison A.-Malraux, 20 h. 30 : Cl. Kahn (Chopin, Schumann, Liszt).
Elancourt, APASC, 21 h. : Saint-Germain Transit.
Gennevilliers, théâtre, 20 h. 30 : l'Echange.
Issy-les-Moulineaux, théâtre municipal, 21 h. : Musique de la police nationale.
Levallois, O.C., 20 h. 30 : Pablo Milanes et Sylvio Rodriguez.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : le Revizor.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Munir Bachir.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Hamlet Machine et Mauser ; salle Serreau, 20 h. 30 : Giovanna Marini.
Saint-Gratien, Forum, 21 h. : Joe Martin, E. Wallon (Mozart, Liszt, Chopin, Fauré, Debussy).
Sartrouville, théâtre, 21 h. : Ça respire encore.
Suresnes, Centre de loisirs, 20 h. 30 : G. Dole et Bayou Sauvage.
Vélizy, église Saint - Jean - Baptiste, 20 h. 45 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. P. Dervaux, sol. A. Lagoya (Rodrigo, Rimski-Korsakov).
Vincennes, théâtre D.-Sorano, 21 h. : l'An 2000, c'est merveilleux.
Yerres, C.E.C., 21 h. : Gotcha.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : Quatuor Orphidia.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. R. Barchai, soliste M. Debost, flûte (Haydn, Mozart, Schubert).
Salle Gaveau, 21 h. : M. Chauveau, piano (Haydn, Ravel, Schumann, Beethoven).
Café d'Edgar, 18 h. 30 : American Baroque Ensemble.
Salle Pleyel, 21 h. : W. Kempf, P. Fournier (Beethoven).
Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h. : M. Larrieu, L. Urbain, flûtes. Orchestre de chambre de France. Dir. : A. Boulfroy (Vivaldi, Cimarosa).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Ensemble A. Sei Voci.
Cité universitaire internationale, 21 h. : Pepino Marotto (chœur sarde) (C. de Morales).
Radio - France, grand auditorium, 20 h. 30 : Trio de Munich, avec J. Menuhin (Beethoven, Schubert, Brahms).

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : C. Austin, J. Gallivan ; 22 h. : Clarence Peters, M. Singer, R. Garret.
Gibus, 22 h. : Quomodo.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Dany Doriz Orchestra.
La Puce à l'oreille, 18 h. 30 : Texture Sextet.
Collectif 28, rue Dunois, 18 h. 30 : F. Tusques ; 21 h. : Groupe Lo.
Centre culturel du XVIIe, 21 h. : Groupe Aqua.
Maison belge de la cité universitaire, 21 h. : Atmosphère.
Riverbop, 22 h. : Philippe Catherine Trio.
Campagne-Première, 19 h. 30 : Roger Siffer ; 20 h. 30 : Mama Bea Tekielski.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

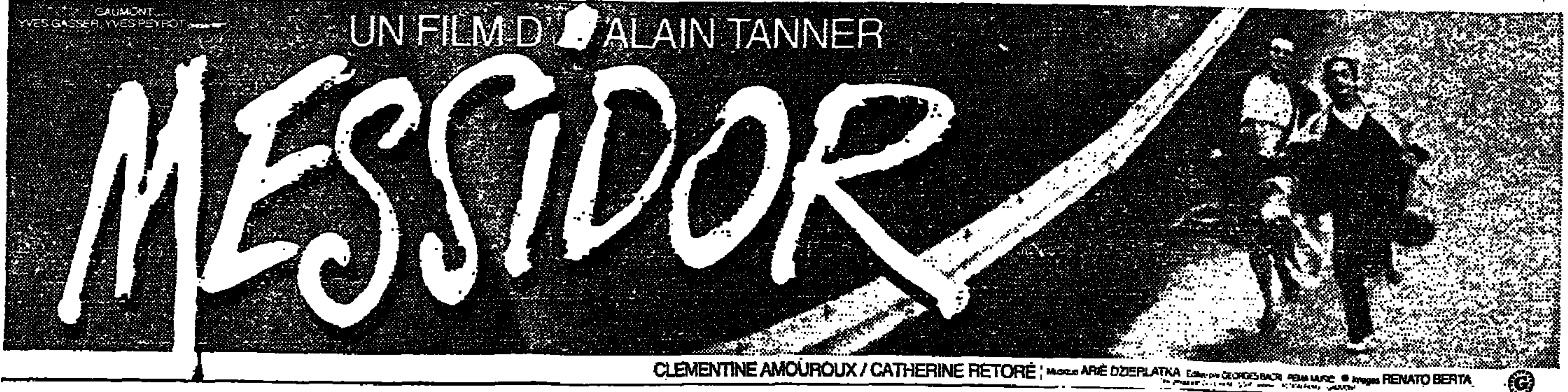
18 h. : le Train mongol, de L. Trauberg ; 18 h. : Dimanche d'août, de L. Emmer ; 20 h. : Humain, trop humain, de L. Malle ; 22 h. : la Vie future, de W. Cameron.

BEAUBOURG (784-24-24)

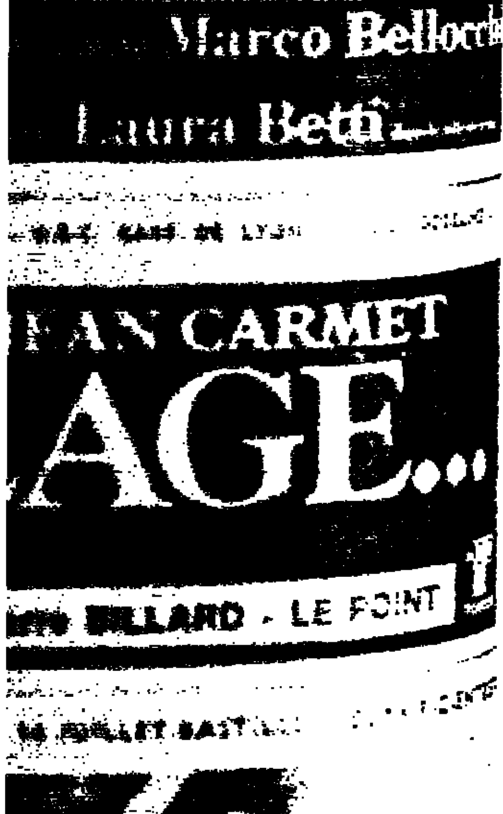
15 h. : White Witch Doctor la sorcière blanche, de H. Hathaway ; 17 h. : Histoire de Wabari, de J. Monod et V. Blanchet ; 19 h. et 21 h. : Cinéma cubain, Lucia, de H. Solas.

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR EN FUITE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It.) (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ARGENT DE LA BANQUE (A., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
AU NOM DU FUHRER (Bel.) : La Clef, 5e (337-90-90).
BELFAGOR, LE MAGNIFIQUE (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LE BLEU DES ORIGINES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LES BURLESQUES DE MELIES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Antil.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Espace Gaîté, 14e (326-99-34).
LE CAVALEUR (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
LES CHAINES DE SANG (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; v.f. : Paramount - Opéra, 9e (073-34-37).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).
LES CHIENS (Fr., X) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Germain - Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette,



هكذا من الاصل







SPECTACLES

13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-77) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

CHRONIQUE ALBANAISE (F.-alb.), Olympic, 14e (542-67-42), H. sp.

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90).

CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

LE CONTINENT DES HOMMES POISSONS (It., X, v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

COUP DE TETE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : Cocteau, 5e (033-47-62) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

DAGUERREOTYPES (Fr.), Epée-de-Bois, 5e (337-57-47)

DROLE D'EMBROUILLE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

ECOUTE VOIR... (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'ESPRIT DE FAMILLE (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA FEMME QUI PLEURE (Fr.), Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LA FILLE (It., v.o.) (*) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f : Parnassien, 14e (329-83-11).

LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

LA FUREUR DU DANGER (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00)

L'INVASION DES PROFANATEURS (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

JE VOUS FERAI AIMER LA VIE (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Ternes, 17e (380-10-41).

MAIS OU EST DONC ORNICAR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)

MARTIN ET LEA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46).

MOLIERE (Fr.) (Deux époques) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

PARLONS-EN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic, 14e (542-67-42)

PRISONNIER DE MAO (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40) Parnassien, 14e (329-83-11)

QUAND JOSEPH REVIENT (Hong., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42)

LE ROI DES GITANS (A., *, v.f.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Français, 9e (770-33-88).

SERGENT PEPPERS (A., v.o.) : Elysée-Point Show, 8e (225-67-29).

SLOW DANCING (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80). Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE SUCRE (Fr.), Calypso, 17e (380-10-68).

SUPERMAN (A., v.o) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.), Paris, 8e (359-53-99), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LA TERRE AU VENTRE (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90)

UN ACCIDENT DE CHASSE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

UN BALCON EN FORET (Fr) La Pagode, 7e (705-12-15) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr), Impérial, 2e (742-72-52), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Montparnasse-Pathé 14e (322-19-23).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

UN SI JOLI VILLAGE (Fr.), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Maxéville, 9e (770-72-86), Paramount-Montmartre, 18e (607-34-25), Mistral, 14e (539-52-43)

UTOPIA (Fr.), Lucernaire, 6e (544-57-34), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f : Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Miramar, 14e (320-89-52)

LES FILMS NOUVEAUX

MESSIDOR, film suisse d'Alain Tanner : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), Pagode, 7e (705-12-15), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).

PLURIELLES, film français de Jean-Patrick Lebel : La Clef, 5e (337-90-90).

LA NUIT CLAIRE, film français de Marcel Hanoun : La Clef, 5e (337-90-90), du mer. au dim.

ROBERTE, film français de Pierre Zucca : Le Seine, 5e (325-95-99), Olympic, 14e (542-67-42).

ILS SONT GRANDS CES PETITS, film français de Joël Santoni : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Mercury, 8e (225-75-90), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'HOMME EN COLERE, film français de Claude Pinoteau : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Wepler, 18e (387-50-70).

LES EGOUTS DU PARADIS, film français de José Giovanni : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Caméo, 9e (246-66-44), Normandie, 8e (359-41-18), Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Secrétan, 19e (206-71-33), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43).

ALLEGRO NON TROPPO, film italien de Bruno Bozzetto : v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11).

HOORAY FOR HOLLYWOOD, film américain d'Edward Show : v.o. : Action Ecoles, 5e (325-72-07), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), Eldorado, 10e (208-18-76).

LA NUIT DES MASQUES, film américain de John Carpenter (**) : v.o : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Mistral, 14e (539-52-43), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (651-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33)

CHATEAU DE REVES, film américain de Donald Wyre : v.o : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

MAGIC, film américain de Richar Attenborongh : v.o. ; St-Germain Village, 5e (633-87-59), Ambassade, 8e (359-19-08), P.L.M St-Jacques, 14e (589-68-42), Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 16 MARS

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Breure ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : La main passe, de G. Feydeau. Mise en scène P. Mondy. Avec S. Desmarets, J.-P. Darras (Rediff.)

« Ah ! Quel dommage qu'on ne puisse pas avoir un amant sans tromper son mari ! » Telle est la morale de ce vaudeville où Feydeau comme à son habitude entrechoque des pantins innocents et cyniques.

22 h. 30 Magazine Sélections.

Ce nouveau magazine, mensuel, présentera l'événement sportif du mois. Ce soir, les championnats du monde de patinage artistique qui se tiennent à Vienne.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Gérard Lenorman) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le tourbillon des jours (1. - La demoiselle de Vallas).

Réalisé par J. Doniol-Valcroze, un feuilleton qui relève de la littérature romanesque, avec histoires de famille et plongées dans le temps passé.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Jacobins et régionalistes).

Avec MM. J. Ferniot (« Vous en avez vraiment assez d'être Français ») ; *A. Fontaine* (« La France au bois dormant ») ; *Glenmor* (« La Septième Mort ») ; *R. Laffont* (« Pour l'Occitanie ») ; *A. Sanguinetti* (« Procès des Jacobins »)

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, Ciné-club FILM : LA MORT D'UN BUCHERON, de G. Carle (1972), avec C. Laure, D. Pilon, M. Lamothe, D. Fillatrault, M. Sabourin, P. Julien.

A la recherche de son père, une jeune fille découvre la jungle des grandes villes à Montréal, et les passions destructrices des hommes dans la forêt canadienne.

Fable sociale sur le Québec « colonisé » et sur la liberté féminine. Dérangeant et déconcertant, le meilleur film de Gilles Carle.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre au féminin (Vetty Vally ou le roman d'Y. Caillavet, réal. B. Ferié) ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3, Le nouveau vendredi : Albert Einstein. Faut-il craindre la science ?

Réalisée à partir de documents par Alexandre Tarta, cette émission traite, à l'occasion du centenaire de la naissance d'Einstein, de la contradiction de l'homme (philosophe, qui a donné la bombe atomique), de la réalité et du mythe.

Ce film est suivi d'un débat animé par J.-M. Cavada, avec des savants, des mathématiciens et des généticiens.

21 h. 30, Série : Par-devant notaires (Le bout du monde), de J. Laviron, réal. : J. Drimal, avec C. Mathieu, J.-M. Dupuis, H. Calzarelli, etc.

Après la série sur la justice, de Me Floriot, puis sur la police, voici une série sur le monde du notariat. Il s'agit comme toujours de raconter des histoires en informant sur une profession.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Vagabond des étoiles », d'après J. London ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : le gigantisme.

20 h., Janusz Korczak ; 21 h. 30, Black and blue : Les Portoricains de New-York ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : scènes de la vie carcérale.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands : « le Songe d'une nuit d'été » (Mendelssohn) ; « Des Knaben Wunderhorn » (Mahler) ; « Ibéria » (Debussy), par l'Orchestre de Radio-Sarrebruck, dir. H. Zender ; 22 h. 15, Ouvert la nuit ; 22 h. 25, Des notes sur la guitare ; 23 h. 55, Mosaïque pour un ballet imaginé ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 17 MARS

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Les musiciens du soir ; 14 h., Toujours le samedi ; 15 h., Sports : Rugby (Tournoi des cinq nations : France-Ecosse, en direct du Parc des Princes) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Sports : Championnats du monde de patinage artistique (Libres dames, à Vienne), (et à 22 h. 35).

21 h. 35, Série américaine : Les héritiers.

22 h. 45, Sports : Télé-foot.

23 h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Les compagnons de Jéhu ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 15, Salle des fêtes ; 18 h., Course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Gérard Lenorman) ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Feuilleton : Le tourbillon des jours (2. — Le naufrage de la « Conquérante »).

Louise et Germain sont heureux. Ils accueillent Charlotte qui est seule au monde, mais celle-ci se trouve irrésistiblement attirée par Germain. Les mouvements secrets de l'âme dans la province française de la fin du XIXe siècle.

21 h. 45, Sur la sellette ; 22 h. 40, Terminus les étoiles.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : Les pieds sur terre.

14 h. 50, Téléfilm (cinéma 16) : Le voyage de Selim, de R. Martial et J.-L. Comolli (Red.)

Un jeune Algérien, Selim, débarque à Châteauroux comme autrefois on allait en Amérique. Il rêve d'un beau métier, il rêve de découvrir la France... Il rencontre l'amour, mais aussi le poids des préjugés. Ce film antiraciste, émouvant mais un peu mélodramatique, a obtenu un prix au Festival de Monte-Carlo.

17 h. 30, Magazine : Mieux vaut pleurer que rire à contretemps ; 18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Retransmission lyrique : Don Pasquale, *livret de M. Accursi, mise en scène :* J.-L. Thamin, dir. musicale : G. Rivoli, chorégraphie : R. Goliard, dir. des chœurs : C. Brilci.

22 h. 30, Journal ; 22 h. 50, Ciné-regards (Lino Ventura).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : P. Rottenberg (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... *A. Velter* ; 11 h. 2, *La musique prend la parole :* Lulu (d'A. Berg) ; 12 h. 5, *Le pont des Arts ;*

14 h. 5, Haïti, première République noire du Nouveau Monde ; 16 h. 20, Livre d'or : Concert Malipiero par l'Ensemble de chambre français ; 17 h. 30, Pour mémoire : Le temps dit par les gens de la terre : la Suisse, vallée, vaches et fondue ; 18 h. 30, Entretiens de carême : « La guérison du paralytique », par les pasteurs A. Maillot et D. Atger ; 19 h. 25, La Radio Suisse Romande présente : « Délivrez Prométhée », de J. Deshusses (quatrième partie) ;

20 h., Théâtre américain : « le Mabou mines », par B. Reynaud, avec M. Lonsdale et J. Bollery ; 21 h. 30, Disques ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent ; 11 h., Vocalises ; 12 h. 40, Critiques-auditeurs ;

14 h. 15, Matinée lyrique : « Cardillac » (Hindemith) ; 16 h. 45, G.R.M.-I.N.A. : « Qui dit quoi à qui » ; 17 h 30, Grands crus : Stephen Bishop ; 19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h., Concours international de guitare ; 20 h. 30, Musique de chambre... *récital de chant :* « An die Leier D 377 » ; « An Sylvia D. 891 » ; « An Schwager Kronos D. 891 » ; « Six Lieder d'après Heine » (Schubert) ; « Traum durch die Dämmerung, op. 29 » ; « Die Georgine, op. 10 » ; « Allerseelen, op. 10 » ; « Ich liebe dich » ; « Sueignung » (R. Strauss) ; « Dichterliebe, op 48 » (Schumann), par T. Adam, basse et R. Armkel, piano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit.

DIMANCHE 18 MARS

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église d'Oissery (Seine-et-Marne), préd. Mgr L. Kuehn, évêque de Meaux.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'homme qui venait de l'Atlantide (Les flammèches) ; 16 h. 25, Sports première ; 17 h. 45, FILM : AFRICA EXPRESS, de M. Lupo (1975), avec U. Andress, G. Gemma, J. Palance, G. Mafioli, L. Turina.

Aidée par un camionneur de la brousse africaine, une jeune femme, agent secret, cherche à démasquer un redoutable aventurier.

Film d'aventures imité — fort mal — de la littérature pour la jeunesse. Fausse naïveté, réalisation tristement médiocre.

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : DOCTEUR FRANÇOISE GAILLAND, de J.-L. Bertucelli (1975), avec A. Girardot, J.-P. Cassel, F. Périer, I. Huppert, W. Coryn. (Rediffusion.)

Une femme médecin, qui a pas mal de problèmes dans sa vie privée, apprend qu'elle est atteinte d'un cancer du poumon et lutte contre la maladie et l'angoisse.

Un mélodrame avec personnages stéréotypés et effets martelés, rendu réellement émouvant par l'interprétation d'Annie Girardot.

22 h. 10, Elections cantonales (résultats du premier tour).

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Emission pédagogique ; 11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, C n ..lices ; 12 h. 55, Top-club dimanche ; 13 h. 15, Journal ; 13 h. 40, Interneige.

14 h. 30, Feuilleton : Heidi ; 15 h. 30, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Shakespeare.

21 h. 40, Sports : Championnats du monde de patinage artistique.

22 h. 50, Résultat des cantonales.

23 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés ; 10 h. 30, Mosaïque.

16 h. 35, Prélude à l'après-midi : Mozart ; 17 h. 30, Un comédien lit un auteur : Maurice Biraud lit Paul Guth ; 18 h. 25, Elections cantonales (reprises à 20 h. et à 21 h. 50) ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Zouc.

19 h. 45, Spécial DOM-TOM.

20 h. 30, L'aventure de l'art moderne : L'expressionnisme.

« L'expressionnisme est un art de cri », dit Michel Butor. Et ce cri, peint par Edward Munch dès 1893, est provoqué par la conscience du malheur qui entoure l'homme moderne.

21 h. 20, Encyclopédie audio-visuelle du cinéma : Jacques Prévert.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle Clarence Brown) : LA PISTE DE 98, de C. Brown (1929), avec D. del Rio, R. Forbes, K. Dane, H. Carey, T. Marshall (Muet, N.)

A la fin du dix-neuvième siècle, les aventures d'un couple au Klondike, où la découverte de gisements d'or a provoqué une ruée d'émigrants avides de s'enrichir

Le début d'un cycle Clarence Brown. Une magnifique reconstitution de la Ruée vers l'or, avec scènes intimistes en contrepoint des scènes spectaculaires.

CARNET

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage du

comte Henry-Jean de CASTELLANE
avec
Mme Atalanta POLITIS

La cérémonie religieuse a été célébrée le 15 mars 1979 par son Eminence le métropolite Mélétios en la cathédrale orthodoxe grecque Saint-Stéphane.

Décès

— Mme René Batallion.
M. et Mme Maurice Batallion et leurs filles,
M. et Mme Jean Batallion,
Mme Lionel Batallion,
font part du décès de

M. René BATAILLON,
inspecteur général honoraire de l'enseignement technique,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre des Palmes académiques.

Il a été inhumé dans l'intimité à Dijon, le 2 mars 1979.
Villa Frescaly,
chemin de la Rocheuse,
34170 Castelnau-le-Lez.
117, rue de Reuilly, 75012 Paris.

— Mme Georges Boni,
Catherine et Daniel Boni,
Mme Eugène Boni,
M. et Mme Bernard Lanot,
Le docteur et Mme Jacques Martenne-Duplan,
Les familles Boni, Hamel, Fabre, Lanot, Martenne-Duplan et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges BONI,
survenu subitement à Paris, le 8 mars 1979, à l'âge de cinquante et un ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
31 ter, rue des Tournelles,
75003 Paris.

— « L'Ancienne Cure », la Roche-Vineuse, 71960 Pierreclos.

M. Jean-Louis CHAPUIS
est décédé le 11 mars 1979, à l'âge de soixante-quinze ans. Selon sa volonté, le corps a été incinéré et les cendres ont été dispersées.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

M. Philippe DAESCHNER,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
chevalier de la Légion d'honneur,
nous a quittés le 14 mars 1979, dans sa quatre-vingtième année.

Un service religieux sera célébré en l'église réformée de Neuilly-sur-Seine, 18, boulevard d'Inkermann, le 19 mars 1979, à 14 h. 30. L'inhumation aura eu lieu dans l'intimité.
De la part de :
Mme Philippe Daeschner, née Irène Harlé,
M. et Mme Kees Poll, leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. François Daeschner et ses fils,
M. et Mme Bernard de Cazenove et leurs enfants,
Les docteurs Jean-Bernard et Marie-France Pinaud et leurs enfants,
M. et Mme Laurent Daeschner,
Et des familles Daeschner, Harlé, Senn, Guiot, de Trégomain et Abelous.
Ni fleurs, ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

« L'Eternel gardera ton départ et ton arrivée. »
(Ps. 121, v. 8.)

— Le premier adjoint et le conseil municipal de Lacanau
ont la grande douleur de faire part du décès de

Jean-Bernard FOURNIER,
maire de Lacanau,
licencié en droit,
diplômé d'études supérieures de droit et de sciences politiques,
ancien notaire,
conseiller juridique,
sylviculteur,
dans sa quarantième année.

Les obsèques ont eu lieu, le jeudi 15 mars, à 16 heures, en l'église Saint-Vincent de Lacanau.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Maître Pierre LEPAULLE,
avocat à la cour de Paris,

survenu le 13 mars 1979, à Paris.
De la part de :
Mme Martine Lepaulle,
M. et Mme Jacques Robert,
ses enfants,
Mlle Evelyne Gouilloud,
M. Aubin Robert,
ses petits-enfants,

M. et Mme André Monnory,
son beau-frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Anik Antoine et leurs enfants,
M. et Mme Serge Antoine et leurs enfants,
M. Paul Monnory et ses enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Monnory et leurs enfants,
ses neveux et petits-neveux,

Et des familles Chauvière, Hainneville, Loysel, Arnault et Mauger.

Selon le désir du défunt, l'inhumation a eu lieu le 15 mars 1979, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire part.

46, avenue d'Iéna, 75016 Paris.

— M. Fernand-Charles Jeantet,
M. Roger L'Eleu,
M. Jacques Dufaux,
M. Jean-Pierre Le Gall,
M. Gérard Mazet,
M. Jean-Baptiste Barennes,
Mme Jacqueline Jaeger,
M. Pierre Lenoir,
avocats à la cour,
ont le regret d'annoncer le décès, le 13 mars 1979, de

Mᵉ Pierre LEPAULLE,
avocat à la cour,
fondateur de leur association.

— Le président et le conseil d'administration

de la Société d'études et de soins pour les enfants atteints de rhumatisme articulaire aigu et de cardiopathies (SESERAC),

ont la douleur de faire part du décès, le 13 mars 1979, de

Mᵉ Pierre LEPAULLE,
avocat à la cour de Paris,
président d'honneur
et fondateur de l'association.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Alexandre PARODI,
membre de l'Institut,
ancien ministre,
ambassadeur de France,
vice-président honoraire du Conseil d'Etat,
compagnon de la Libération,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix dans l'ordre national du Mérite,

survenu en son domicile, le 15 mars 1979.
De la part de :
Mme Alexandre Parodi,
M. et Mme Jean-Luc Parodi et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Parodi et leur fils,
Mlle Pauline Parodi,
Mme René Parodi, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Chatenet et leurs enfants,
Mme Marc Bulgener, ses enfants et sa petite-fille,
Mlle Marguerite Villoing.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 19 mars, à 11 heures.

102, rue de Grenelle, 75007 Paris.

— Le général d'armée Jean Simon, chancelier de l'ordre de la Libération,
Le conseil de l'ordre et les compagnons de la Libération,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris, le 15 mars 1979, à l'âge de soixante-dix-huit ans, de

M. Alexandre PARODI,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération
et membre du conseil de l'ordre,
grand-croix de l'ordre national du Mérite,
membre de l'Institut,
ancien ministre,
ambassadeur de France.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 19 mars 1979, à 11 heures.

(Lire notre article page 3.)

Remerciements

— M. Charles Benqué,
M. et Mme Claude Benqué et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Benqué et leur fils,
Mme Georges Cittanova,
dans l'impossibilité de répondre aux multiples marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Mme Charles BENQUÉ,
prient tous leurs amis de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

— Le colonel et Mme René Ginabat,
M. et Mme Marcel Mignard,
Le docteur et Mme Didier Mignard,
MM. Philippe, Yves, Eric Cerf-Mayer,
M. et Mme Patrick Cassoux,
M. et Mme Charles David,
Le docteur et Mme Olivier Mignard,
Mme René Houssin,
Le professeur et Mme André Rascol,
Mme Michèle David,
M. et Mme Charles Gimenez,
Les familles Mignard, David, Montantin, Etienne,
Tous les parents et alliés,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Amédée MIGNARD,
magistrat honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
s'excusent de ne pouvoir répondre individuellement à toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil et les prient de bien vouloir accepter leurs plus sincères remerciements.

Souvenir

— Nos confrères Jean et Laurent Cathelin rappellent à leurs amis le souvenir de la journaliste Gabrielle Gray, leur épouse et mère, décédée voici un an, le 19 mars.

Journaliste et essayiste, Gabrielle Gray avait signé plusieurs ouvrages en collaboration avec Jean Cathelin, notamment sur Montmartre et sur les pays francophones.

Messes anniversaires

— Pour le dix-huitième anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Jacques DEBU-BRIDEL,
née Marie-Adélaïde Pluzanski
une messe sera célébrée le vendredi 23 mars, à 18 heures, en l'église Saint-Gervais, Paris 75004.

Il est demandé à tous ceux qui l'ont connue et aimée, et qui ne pourraient y assister, de bien vouloir s'y associer par une pieuse pensée.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-II, samedi 17 mars, à 9 h. 30, salle des commissions, M. Jean-Jacques Israël : « La régularisation en droit administratif français ».

— Université de Paris-V, jeudi 22 mars, à 14 heures, M. Richard Pottier : « Le système de santé Lao et ses possibilités de développement ».

— Université de Paris-IV, samedi 31 mars, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Pierre Martin : « Providentia Deorum. Recherches sur certains aspects religieux du pouvoir impérial ».

Communications diverses

— Le samedi 17 mars, une délégation de l'association nationale des Palmes académiques déposera, à 11 h. 30, à la colonne Vendôme et à 12 heures au tombeau de l'Empereur, aux Invalides, des couronnes de fleurs violettes pour commémorer le souvenir de la promulgation des décrets impériaux de Napoléon Iᵉʳ, créant le 17 mars 1808, les distinctions académiques.

— Les Diseurs français présentent une matinée poétique et théâtrale, le dimanche 18 mars, à 15 h. 30, au Théâtre Aydar, 35, avenue Rapp, à Paris (7ᵉ) : « Démons et Merveilles » en première partie, suivis de « l'Aigle à deux têtes ». Participation aux frais : 10 francs ; non-sociétaires : 15 francs.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Visites et conférences

SAMEDI 17 MARS

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 15 h., métro Saint-Denis-Basilique, Mme Allaz : « L'abbaye de Saint-Denis ».

15 h., 3, rue d'Antin, Mme Bouquet des Chaux : « Hôtel Mondragon ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Au Marais ».

15 h., cour Carrée, pavillon de l'Horloge, Mme Lemarchand : « Histoire du Louvre ».

15 h., 10, rue du Cloître-Notre-Dame, Mme Zujovic : « Le musée de l'œuvre Notre-Dame ».

15 h. 30, entrée, hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 h., Grand Palais : « Exposition Chardin » (Approche de l'art).

11 h. 45, Grand Palais : « Exposition Chardin » (Arcus).

15 h., 2, rue de Sévigné : « Ruelles inconnues, caves du Marais » (A travers Paris).

15 h. 15, 5, rue des Hospitalières-Saint-Gervais : « Le Marais » (Mme Barbier).

15 h., 36, rue Saint-Bernard : « La tombe de Louis XVII » (Mme Ferrand).

15 h., Grand Palais : « Exposition Chardin » (Mme Hager).

15 h., 1, rue du Figuier : « L'hôtel de Sens » (Histoire et Archéologie).

15 h., entrée, avenue de Paris : « Le château de Vincennes » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 14 h. 45, 64, rue du Rocher, M. J. Descola : « Les illuminations de Frère Santiago » ; Mme S. Avray : « Au pays des mille et une nuits » ; M. J.-P. Rickers : « Le conflit des générations » (Club du Faubourg).

15 h., 147, avenue de Malakoff, M. J. Haab : « Les sectes et l'antitradition » (Nouvelle Acropole).

15 h., palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Léonard de Vinci ».

15 h., Palais de la découverte, av. Franklin-D.-Roosevelt, M. R. Buvet : « Autonomie énergétique en économie dispersée ».

15 h. et 20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires : « La quête du Graal des origines au vingtième siècle » (Atlantis).

15 h., 25, rue des Grands-Augustins, Eckankar : « Un maître spirituel est-il nécessaire ? »

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de la vie » (entrée libre).

15 h., métro Etienne-Marcel : « Eglise Saint-Eustache et son quartier » (Lutèce Visites).

14 h. 30, façade de l'église Saint-Germain-des-Prés : « A la recherche de Philippe-Auguste » (Paris pittoresque et insolite).

15 h., place de la Contrescarpe : « Les grands couvents sur la Montagne » (Paris inconnu).

15 h., 195, rue du Temple : « Le mystère des Templiers » (Tourisme culturel).

11 h., entrée de l'exposition, Grand Palais : « Chardin » (Visages de Paris).

DIMANCHE 18 MARS

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h. 30, 2, rue Royale, Mme Garnier-Ahlberg : « Le ministère de la marine ».

10 h. 30, place Colette, Mme Oswald : « La Comédie-Française ».

15 h., 1, place Joffre, Mme Lamy-Lassalle : « L'Ecole militaire ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic : « Hôtel de Sully » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 h., 23, quai Conti : « L'Institut » (Approche de l'art).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

10 h. 30, 4, rue des Petits-Champs : « Galerie dorée de la Banque de France » (Mme Barbier), entrées limitées.

15 h. 30, 145, boulevard Saint-Germain : « Vieux village de Saint-Germain-des-Prés » (Mme Camus).

15 h., 6, place Furstenberg : « Les derniers jours de Delacroix » (Histoire et Archéologie).

15 h., porche de la Sainte-Chapelle : « La Sainte-Chapelle » (M. de La Roche).

15 h., métro Port-Royal, M. Ch. Guasco : « L'abbaye de Port-Royal » (Lutèce-Visites).

CONFERENCES. — 15 h. et 18 h. 30, musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. G. Leroy : « Népal, royaume des cimes » (Visages et réalités du monde), projection.

15 h. et 17 h. 15, Palais de Chaillot, salle du Musée des monuments français, Mme C. Thibaut : « La République [illegible] de Venise aux XIVᵉ et XVᵉ siècles ».

15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale et la conscience cosmique » (entrée libre).

15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

15 h. 30, Théâtre Aydar, 35, avenue Rapp : « Démons et merveilles » ; « l'Aigle à deux têtes ».

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, docteur Michel Valentin : « Victor Ségalen, médecin de marine, poète, romancier, ar[illegible] teur de la Chine » (Les Artisans de l'esprit).

AUJOURD'HUI

Chasse

BIBLIOGRAPHIE

« CROQUIS ET HISTOIRES DE BÊTES » de J. Oberthur

A l'occasion de la sortie du livre de Joseph Oberthur *Croquis et Histoires de bêtes, Dessins et Souvenirs inédits*, une exposition de dessins et de peintures de l'auteur-illustrateur disparu est organisée par la galerie d'art du Club Interchasse.

Dans l'ouvrage qui est présenté, l'écrivain a fait revivre différentes scènes de la vie animale auxquelles il a assisté. Elles sont extraites de près de deux cents carnets de croquis. C'est en recherchant parmi eux les *Histoires de bêtes* de son manuscrit que ses éditeurs ont pu proposer une illustration de croquis pleins de mouvements et pris sur le vif.

★ J.P.G.O. Editions, 165 F.
★ Club Interchasse, 12, rue de Presbourg, 75016 Paris. Jusqu'au 20 mars.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 mars 1979 :

DES DECRETS

● Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1ᵉʳ janvier et 1ᵉʳ mars 1979.

● Portant publication de l'accord entre la France et la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne, provoquant l'extension de certaines dispositions de sécurité sociale aux ressortissants des trois pays, lors de séjours temporaires.

● Instituant une prime d'installation en milieu rural (de 12 000 à 20 000 F pour des investissements variant entre 70 000 et plus de 210 000 F) et en zone urbaine ou rénovée (12 000 F pour un investissement au moins égal à 70 000 F).

● *Paris-Kiev par la voie des airs.* — La compagnie soviétique Aeroflot et Air France assureront conjointement, à partir du dimanche 1ᵉʳ avril, une liaison hebdomadaire Kiev-Paris. Ce vol sera exploité par un Tupolev-154.

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 2 334

HORIZONTALEMENT

I. Matière dont on fait des échelles ; Doit payer son couvert. — II. Paraissent plus grandes une fois qu'elles sont décollées ; Mot qu'on peut prononcer quand on parle du loup. — III. Est loin d'être un agrément à la campagne ; Un spécialiste pour emballer. — IV. Apporte un démenti à ceux qui disent que le fer est bon pour la santé ; Utile pour mesurer l'essence. — V. Le préféré du collège ; Ne se laisse pas plaquer ; Fleuve ; Sorte de bonbon quand il est tendre. — VI. Abréviation qui marque le début de la révolution ; Qui évitent donc de se mouiller. — VII. Se met à la porte quand il y a le feu ; Abréviation qui peut faire présumer qu'on a affaire à une vierge ; Mot qui s'adresse souvent à un bâtard. — VIII. Est moins grand que le Huron ; Est trop petit pour être descendu ; Une partie d'autrefois. — IX. Quand ils sont beaux, permettent de bien ficeler ; Pas libre. — X. Qui ne s'est donc pas assez méfiée ; Prénom (épelé). — XI. N'admet pas ; Evoque la fermeté ; Produit final d'une décomposition ; Elevé (épelé). — XII. Très utile pour une projection ; Adjectif qui peut qualifier le dernier service ; Courroie très utile pour faire marcher le bidet. — XIII. Qui sont donc comme des chênes ; Couleur de temps. — XIV. Matière qui sert à faire des filets ; N'est jamais pressé ; Bien soignées. — XV. Peuvent se faire sur des couches ; Qui a donc été trop frottée ; Note.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I						■									
II									■				■		■
III						■									
IV									■						■
V				■				■			■				
VI			■		■									■	
VII								■				■			
VIII					■		■			■					
IX		■		■							■				
X										■			■		■
XI				■				■					■		
XII			■								■				
XIII	■						■		■		■				
XIV			■			■									
XV						■							■		

VERTICALEMENT

1. Peut s'exprimer sans un mot ; Permet d'alimenter un briquet. — 2. Sert parfois d'endroit pour raccommoder ; Un peu fade. — 3. Bien crevé ; Peut se voir à la tête du patron. — 4. Imite un dormeur ; Ne conserve pas ; Prouve qu'il y a eu beaucoup de circulation. — 5. Choisir comme un domicile ; Bien amoindris. — 6. Se font souvent en bloc. — 7. Se battait à la rivière ; Donne beaucoup de grains ; Pronom. — 8. Très audacieuse ; N'est jamais empruntée pour longtemps ; Est dénoncé avant de partir. — 9. A un rôle important quand on est sur les dents ; Symbole. — 10. Cherchait à tromper ; Bonne réputation. — 11. Peut être assimilé à une délicatesse ; Peut se tordre dès qu'on le touche ; Deuxième d'une série ; Qui a donc été déclaré. — 12. Part du cœur ; Région où beaucoup de gens sont voués au bleu. — 13. A usé beaucoup de lits ; Point de départ. — 14. Gênées quand il y a un bâton ; Un spécialiste du plat. — 15. Mot qui désigne une certaine crème ; Ne poursuit pas.

Solution du problème nº 2 333

Horizontalement

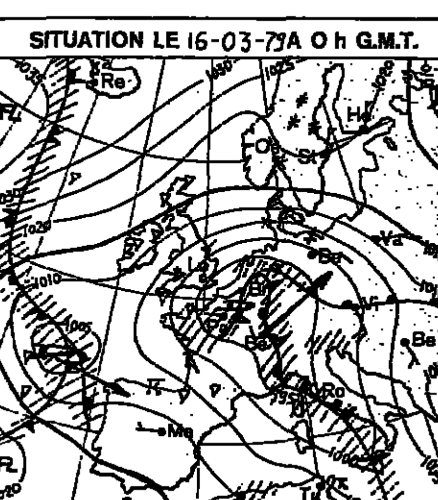
I. Maigres. — II. Nuances. — III. Noces ; Apt. — IV. Clore ; Bai. — V. Hélé ; Art. — VI. Anées. — VII. Néant ; Ure. — VIII. Abords. — IX. Bulbe ; Epi. — X. El ; Ré. — XI. Essentiel.

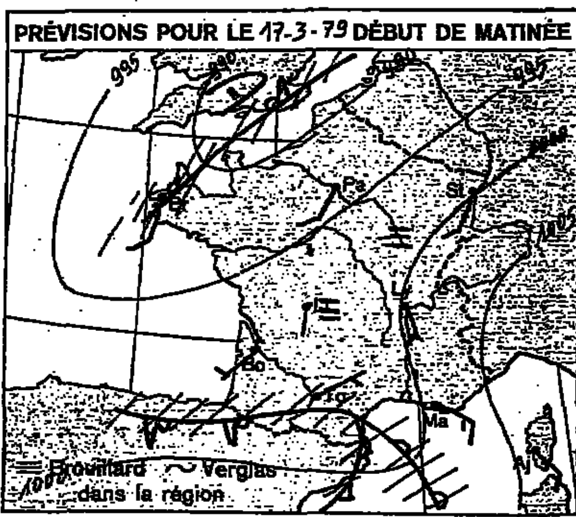
Verticalement

1. Manchon ; Blé. — 2. Olé ; Eau. — 3. Incollables. — 4. Guère ; Noble. — 5. Rasé ; Atre. — 6. En ; An ; Ut. — 7. Scabreuse. — 8. Epater ; Pré. — 9. Asti ; Sériel.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 mars à 0 heure et le samedi 17 mars à 24 heures :

La France demeurera sous l'influence de l'air froid dirigé par une dépression qui évoluera de la Belgique à l'Angleterre.

Samedi 17 mars, un flux modéré d'ouest à sud-ouest s'établira sur l'ensemble du pays. Circulant dans ce flux, une perturbation traversera nos régions méridionales en donnant des pluies en plaine, des chutes de neige sur les Pyrénées et le sud du Massif Central et des Alpes. Ailleurs, le temps restera froid, avec de faibles gelées matinales.

Vendredi 16 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 992,3 millibars, soit 744,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 mars ; le second le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 13 et 8 degrés ; Biarritz, 10 et 3 ; Bordeaux, 9 et [illegible] ; Brest, 5 et 1 ; Caen, 4 et 1 ; Cherbourg, 1 et 1 ; Clermont-Ferrand, 13 et 2 ; Dijon, 15 et 4 ; Grenoble, 16 et 4 ; Lille, 3 et 1 ; Lyon, 13 et 3 ; Marseille, 14 et 6 ; Nancy, 12 et 4 ; Nantes, 5 et 1 ; Nice, 13 et 7 ; Paris-Le Bourget, 7 et 0 ; Pau, 9 et 1 ; Perpignan, 12 et 6 ; Rennes, 3 et 0 ; Strasbourg, 12 et 5 ; Tours, 8 et 1 ; Toulouse, 1[illegible] et 3 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 7 degrés ; Amsterdam, 2 et 1 ; Athènes, 18 et 14 ; Berlin, 1 et 1 ; Bonn, 11 et 6 ; Bruxelles, 5 et 3 ; îles Canaries, 18 et 13 ; Copenhague, 2 et −1 ; Genève, 12 et 2 ; Lisbonne, 12 et 7 ; Londres, 3 et 1 ; Madrid, 9 et 1 ; Moscou, 1 et −5 ; New-York, −3 et −6 ; Palma-de-Majorque, 14 et 0 ; Rome, 20 et 10 ; Stockholm, 0 et −6.

● *La croisière annuelle de la Légion d'honneur* se déroulera du 2 au 17 août, à bord du *Mermoz*. Cette croisière mènera « *du sillage des Vikings au berceau des Conquistadors* », de l'Islande à l'Irlande et de l'Espagne aux Baléares.

Les membres de la Légion d'honneur intéressés par cette croisière sont priés d'adresser leur carte de visite avec la mention : « *Croisière Légion d'honneur 1979* », à la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, hôtel des Invalides, 75007 Paris. 260-34-67.

LOTO

TIRAGE Nº 11 DU 14 MARS 1979

19	20	25	32	36	45

NUMERO COMPLEMENTAIRE 13

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 479 676,00 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	72 533,10 F
5 BONS NUMEROS	10 070,30 F
4 BONS NUMEROS	154,90 F
3 BONS NUMEROS	11,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 21 MARS 1979

VALIDATION JUSQU'AU 20 MARS 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIÉTÉ (1.000 personnes)
de composants électromécaniques, miniatures de haute fiabilité
Applications : aéronautique, électronique, marine, militaire, etc.

recherche pour PARIS OUEST

Chef des Ventes Export
Age minimum : 30 ans

Capable d'animer, de diriger et de développer ce DEPARTEMENT, qui réalise déjà 25 à 30 % du C.A. de l'entreprise.

IL DEVRA :
- parler couramment anglais, connaissances allemand souhaitables ;
- être déjà familier avec ce genre de composants.

Nombreux avantages.

Adresser curriculum vitae avec photo à n° 2.214, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

- *Vous êtes dynamique et ambitieux*
- *Vous avez au minimum 30 ans*
- *Vous êtes libre rapidement*

NOTRE ENTREPRISE NATIONALE DE TRAVAIL TEMPORAIRE VOUS PROPOSE :

UN POSTE DE RESPONSABLE A PARIS

NOUS DEMANDONS :
- Une formation E.N.P.-B.T.S. ou similaire
- + des valeurs C.N.A.M. ou équivalent
- Une activité de plusieurs années dans un ensemble de production
- Le goût des contacts humains à tous les niveaux
- Une expérience de vente de services ou de produits
- Une solide connaissance du milieu industriel de la région

LA RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE :
- Au suivi, au développement et à la prospection de la clientèle utilisatrice
- A la sélection, au recrutement et à la gestion du personnel temporaire

NOUS OFFRONS :
- Un statut cadre, une activité motivante
- Une rémunération sérieuse, un intéressement stimulant

FORMATION RÉMUNÉRÉE ASSURÉE

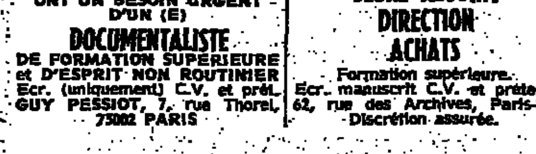
Adresser lettre manuscrite, photo et prétentions à : Monsieur SERRE - Service M 150 Champs-Elysées - 75008 Paris.

R.P.

COLLABORATEUR très grand standing pour contacts haut niveau. Tél. : 233-46-73/74, h. bur.

Les DOSSIERS de l'ETUDIANT ONT UN BESOIN URGENT D'UN (E)
DOCUMENTALISTE
DE FORMATION SUPÉRIEURE et D'ESPRIT NON ROUTINIER
Ecr. (uniquement) C.V. et prét. GUY PESSIOT, 7, rue Thorel, 75002 PARIS

GUILDE DES ORFÈVRES
recherche
JEUNE ADJOINT DIRECTION ACHATS
Formation supérieure.
Ecr. manuscrit C.V. et prétent. 62, rue des Archives, Paris-3e. Discrétion assurée.





emplois régionaux

Rech. Ed. Spé. expérimenté, dipl. Ens. supér., si possible psycho-pédag., motivé pour problèmes format. et réflexion dev. profession, poste dir. adj. conv. 66. C.V. dét. man., dir. Inst. form. 2, av. Russell, 64000 PAU. Urgent.

Petite Agence française d'un groupe international, spécialisée machines industrielles pour : agriculture, espaces verts, jardinage de plaisance, nettoyage et entretien recherche
CADRE
pour seconder direction, expérimenté en commercial et gestion. Anglais parlé et écrit courant obligatoire, stabilité et promotion. Lieu de travail : DIEPPE.
Ecr. Michel Mosquet, 49 bis, av. Franklin-Roosevelt, Paris-8e.

IMP-PRO Internat et semi-internat 144 places Région ALSACE cherche
DIRECTEUR
diplômé avec expérience.
Ecr. n° 7.342 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Entreprise région Cambrai recherche
SECRÉTAIRE COMMERCIAL
Anglais, allem. cour., écrit, lu, parlé. Expér. 5 a. ds entreprise industrielle et commerciale pour assurer relations clientèle étrang., en voie de constitution.
Ecr. n° 7.322 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Ville de Villefranche (Rhône) recrute par voie de concours sur épreuves un
DIRECTEUR D'ÉCOLE MUNICIPALE
de Musique agréée (2e degré), âge limite 40 ans, titulaire soit d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur, soit d'une maîtrise, soit du CAPES, soit d'une agrégation en éducation musicale, rémunération nette de début de carrière 3.969 F. Envoyer candidature avec curriculum vitae et copie des diplômes à Monsieur le Maire de Villefranche (Service du Personnel) avant le 31 mars 1979.

SNECMA, B.P. 43, 14700 Falaise, tél. (31) 90-21-21, recherche
3 FRAISEURS P2 ou P3
ayant aussi la pratique du tour (niveau P1) pour travaux unitaires - Salaires à convenir.

SOCIETE BATIMENTS ET T.P. EN AFRIQUE NOIRE recherche
CHEF COMPTABLE
ayant connaissance en informatique avec au moins 5 ans d'expérience dans le poste.
Ecr. n° 7320 « Le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Bureau d'études recherche travailleurs indépendants pour implantation circuits hybrides multicouches. Tél. : 461-14-51.

CENTRE HOSPITALIER de COURBEVOIE 92401
30, rue Kilford, recrute
UNE INFIRMIERE de bloc opératoire.
INFIRMIERS(ES) D.E.
Tél. : 788-82-55.

Petit hebdomadaire normand recherche
REDACTEUR-PHOTOGRAPHE
Ecr. à 792.833 M à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 q. tr.

GROUPE DE PRESSE recherche
pr son département d'études et d'informations sur les structures et les activités des sociétés *financières et industrielles*
REDACTEURS-ANALYSTES FINANCIERS
avec sérieuse formation économique complétée par expérience professionnelle des secteurs bancaires, organismes financiers, service d'analyse financière, etc. Adr. candidature avec référence à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS.

A.G.F. Réseau salarié recrute éléments dynamiques + 21 ans minimum garanti. Formation assurée. Téléphoner : 348-88-29

Jeune femme licenciée Sciences ou Bac C pour correction épreuves imprimerie (éventuellement à domicile).
Envoyer C.V. manuscrit : Techniques de l'Ingénieur, 21, rue Cassette, Paris (6e).

Société recherche 3 spécialistes corporels - 1 chef de contentieux ayant références administration ou compagn. d'assurance nationalisée. Conditions intéress. Ecr. n° 7323 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

emplois internationaux

COMPANHIA INTERNACIONAL PROCURA PARA PORTUGAL :

« SALES MANAGER »

- *Com experiencia internacional.*
- *De direccao de vendedores.*
- *E trabalho por objectivos.*
- *Para trabalhar com base no Porto.*

PRETENDE :

- *Formaçao universitaria no campo da alimentaçao animal.*
- *Dinamismo e imaginaçao.*
- *Ambiçao.*

OFERECE :

- *Boas condiçoes de trabalho.*
- *Preparaçao tecnica.*

Respostas com curriculum para apartado 26, Alverca, Portugal

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE met au concours un poste de PROFESS. DE RECHERCHE OPERATIONNELLE pour son département de mathématiques.
Délai d'inscription : 15 avril 1979.
Les personnes intéress. voudront bien demander le dossier relatif à ce poste.
Direction Administrative de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 33, avenue de Cour, 1007 LAUSANNE (Suisse).

Société Bâtiments et T. P.
EN AFRIQUE NOIRE
recherche
CHEF COMPTABLE
avt connaiss. en informat. av. au moins 5 a. expér. ds le poste
Ecr. n° 7.320 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

secrétaires

STE MULTINATIONALE INSTALLEE BANLIEUE SUD-OUEST recherche pour son départ. MARKETING UNE EXCELLENTE
STÉNODACTYLO
EXPERIMENTEE
Langue maternelle anglaise de préférence.
Devra s'intégrer ds une équipe jeune et dynamique.
Adr. C.V. SERV. MARKETING McCULLOCH, B.P. 20, 78690 LES ESSART-LE-ROI.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

R 5 TS, 7 CV, 60.000 km, 1976. Prix Argus. Tél. : 655-44-67, après 18 h.

+ de 16 C.V.

ROLLS ROYCE, 20 ans d'âge, état impeccable. Ecr. à Havas Lorient 56104 N° 012.

Mercedes 280 SE - BA 79, 2 000 km, garantie 1 an. Crédit ou leasing. 222-91-16.

A vendre disponible immédiatement : Port européen
4 OLDSMOBIL DIESEL
Delta Royal V8 5,7 litres
4 portes, nombreux extra.
T. (50) 23-38-39 (de 12 à 15 h.).

divers



Direct U.S.A. AMÉRICAINES Diesel, dispon. sous 15 jours. Tél. : 726-18-78.

propositions commerciales - capitaux

La DIRECTION de la FORMATION PROFESSIONNELLE des TELECOMMUNICATIONS MONTPELLIER recherche pour son

DÉPARTEMENT AUDIOVISUEL

des entreprises sous-traitantes pouvant réaliser :
- — DESSINS (cartons polychromes pour prises de vue diapositives ou tournage vidéo) ;
- — ANIMATIONS banc titre (réalisation) ;
- — PHOTOGRAPHIES (duplication de diapositives)
- — TRANSPARENTS (production et duplication) ;
- — CINEMA (réalisation).

Ecrire DFPT. Départ. C - « Le Triangle », 34035 MONTPELLIER CEDEX.

INVESTISSEZ VOTRE ARGENT EN SUISSE

NOUS
sommes à votre disposition pour le
TRANSFERT
de vos fortunes
EN SUISSE

Investissez dans les terrains et immeubles suisses *avec titre garanti par l'Etat et revenu exonéré* d'impôts.

Bon rendement. Discrétion absolue.

Veuillez adresser vos offres sous chiffre n° 02-2844 à PUBLICITAS, 5001 AARAU / Suisse.

Sous réserve de la législation française réglementant l'exportation des capitaux à l'étranger.

Cherche à louer CABINE chez GRAND PARFUMEUR ou GRAND COIFFEUR pour pédicure médical, manucure, esthéticienne diplômée. RENE GUINAUD HYDRADERMIE. Expérience en parfumerie. Tél. : 735-84-68 ou après 20 heures : 727-43-11.

Créez vous-même votre agence matrimoniale avec une marque dynamique et avec 40.000 F. Tél. : 281-47-29.

STE EXTENSION materiel téléphonique rech. association par apport capitaux, min. 150.000 F. Bne rentabil. Ecr. M. PARENT 29, rue du Lycée à VANVES

Particulier cherche 30.000 F. Taux 20 %, solide garantie. Téléph. : 375-64-58 après 18 h.

représent. offre

Importante société de meubles rustiques située en VENDEE recherche pour les départements suivants : 25, 27, 39, 52, 60, 77, 90, 93, 95,
REPRESENTANT EXCLUSIF
Salaire fixe + commissions et remboursement frais de route. Prière envoyer curriculum vitae et photo récente à HAP, n° 932-592, B.P. 143, 85006 LA ROCHE-SUR-YON.

IMPORTANTE IMPRIMERIE recherche pour se services commerciaux :
AGENT COMMERCIAL
possédant voiture, pour Paris et région parisienne.
Ecrire avec C.V. et photo à : BERGER-LEVRAULT, Service du Personnel, 5, rue A.-Comte. - 75006 Paris.

demandes d'emploi demandes d'emploi

H. 40 ans titulaire tous permis y compris celui de GRANDE REMISE sérieuses références - Excellente présentation cherche place

CHAUFFEUR DE DIRECTION

avec occupations ou travaux de confiance
Ecrire n° 6.014, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

INFORMATICIEN diplômé
EXPERIENCE 10 ans
RECHERCHE CONTRAT 6 mois
Ecr. n° T 11.786 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. 28 a., ANGL., ESPAG., lib. de suite, étudie toutes proposit. Ecr. n° T 11 801 M Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ACHETEUR non alimentaire
spécialiste VPC, position cadre, 41 ans, 15 ans d'expérience dans très grande société,
cherche
situation en rapport dans Centrale ou Groupement d'achats ou Fabricant.
Libre de suite.
Ecrire M. OSTVALT 21, rue du Marché, 77380 COMBS-LA-VILLE. TEL. : 060-82-21.

l'agenda du Monde

Ameublement

OBJETS ET PETITS MEUBLES ANGLAIS ANCIENS : CANAPES CONFORTABLES, SIEGES.
Anne de la Ribeyre, 27, rue Bosquet (Me Ecole-Militaire). Téléphone : 705-48-86.

Animaux

A vendre 700 F setter irlandais, femelle, pure race, 10 mois. Téléphone : 005-82-13.

CHIOTS EPAGNEULS BLEUS de Picardie (1 mâle et 1 femelle) « mois, bonne origine chasse : 800 F la bête. M. CABOCHE, 7, rue de la Prairie-de-Rocourt, 95470 FOSSES.

Artisans

ENTREPRISE de CHAUFFAGE mazout, gaz, sérieuses références, effectue rapidement installations, assure montage, dépannage, entretien région parisienne (spécialiste Oil-o-Matic) et brûleurs toutes marques. Devis gratuits. Treccani, 5, avenue Louise-Eugénie, 95120 Ermont. - Téléphone : 959-20-50 et 416-26-63.

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux de peinture, décoration et coo dination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-38-02.

Livres

COLLECTIONNEUR VEND FAIRE OFFRE

1) œuvres poétiques de Brassens, exemplaire d'artiste; 2) œuvres libres de Verlaine, Trilogie érotique, exemplaire hors commerce, Edition de l'Odéon ; 3) Omar Khayyam, exemplaire unique conçu et réalisé par P. de Tartaf; 4) Jeou - p'ou - T'ouan, exemplaire unique, hors commerce, collection privée R. Peyrefitte; 5) Roman de la Rose, Edition de l'Ibis, exemplaire E; 6) Chanson de Roland exemplaire hors commerce, collection Héritage du temps, enluminures de Grassadi; 7) Shakespeare, œuvres complètes, édition d'art : les Heures claires, n° 10; 8) Simbad le marin, exemplaire de bibliophilie, Edition Seler; 9) Kin-Ping Mey, Edition de l'Odéon, exemplaire n° 7.
Ecrire à HAVAS, 56104 LORIENT - N° 013.

Astrologie

Mme VILLERET-PERRIN MEDIUM - graphologue - taches d'encre - chiromancie. Sur R.-V. 346-94-28 ou 979-38-49.

Peinture

Particulier vend très belles gouaches de KIJNO. 608-25-21, de 12 à 22 h. + W.-E.

Télé-Hi-Fi







TÉLÉ - CHAINE HI-FI dès 1.499 F
REMISES 5 à 20 %
Crédit-garantie de 2 à 5 ans.
RÉPARATIONS RAPIDES
T.I.S. - 766-57-56
82-84, rue de Saussure, 75017 PARIS

Philatélie

ACHAT TIMBRES-POSTE Collection. Ecrire PAGNANINI, 35, Champs-Elysées. 359-76-98.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir

Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.

A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie

a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.

Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71, 54.77.42

A R E L
Rencontres - Loisirs
Club privé pour non-mariés.
116 Champs-Elysées. 563-17-27.

Bijoux

VENTE et ACHAT beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN, 14, rue Royale, Paris-8e.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Chasse - Pêche

100 km. Paris, près Soissons, à vdre et à louer parcelles pêche DANS ETANG DE 8 HA. Tél. : (23) 53-35-32 - 52-20-84.

Cours

CLUB ANGLAIS. — Cours et conversation avec professeurs d'origine. Téléphone : 354-01-72.

STAGE, prépar. math. intensive BAC C par prof. agrégé classe prépar. aux gdes écoles, lycée PARIS 5 demi-journées, du 9 au 13 avril, maximum 6 élèves. Ecrire à Mme DOUTRE B. P. 636, 92006 Nanterre Cedex. *Téléphone : 721-24-65.*

PIANO Méthode accélérée spéc. adult. déb. 500-88-23 Etoile.

Moquette

DISCOUNT 30 à 60 % sur 30.000 m2 moquette synthétique et laine. Téléphone : 757-19-19.

MOQUETTE 100 % LAINE
T4 **98 F LE m2**
velours et bouclée.
334, rue de Vaugirard Paris-15e. Téléphone : 842-42-62.

Pension

Anglais, 17 a., ch. famil., Paris, banl., préf. profes. de franç., pr vac. Pâques. Hôte payant ou poss. en échange cottage, été 80. Téléphone : 878-97-39, apr. 20 h.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

PARIS-LONDRES (centre) Aller et retour avion + autocar, 295 F tarif visite. T. 203-46-00 ou aérop. Beauvais (16-4) 445-01-06.

En Roussillon à Port-Barcarès : mer, soleil et loisirs louez à la semaine votre appartement neuf, tout équipé. Documentation gratuite. — HOME - VACANCES, 66420 PORT-BARCARES.

PORTUGAL. — Villas et appartements à louer, bord de mer. Ecr. MARQUES av. 5 Outubro 113 - 4e E. LISBONNE.

6 jours art-histoire en Sud-Aveyron : Larzac + église rom. + chât. - Andrieu 12400 Vabres.

PROX. BOURG-D'OISANS à 20 min. pistes de ski, loue mais., cft, héberg. 12 pers. : 2.000 F tt compr., 7-15 avr. Tél., le soir ap. 19 h. au (76) 90-75-37

LALOUVESC 07520 hôtel le Monarque**. Découvrir l'Ardèche verte. Poss. fort. 7 j. net 755 à 1.000 F. Promen. et veillées comprises (bains, wc).

COTE DE GRANIT ROSE
PERROS-GUIREC
ET SES ENVIRONS
loue vac. été 79 appts et villas
Téléphone : 16 (96) 35-22-42.
Ag. Villeneuve, 9, pl. de la Mairie, 22700 Perros-Guirec, B.P. 43.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

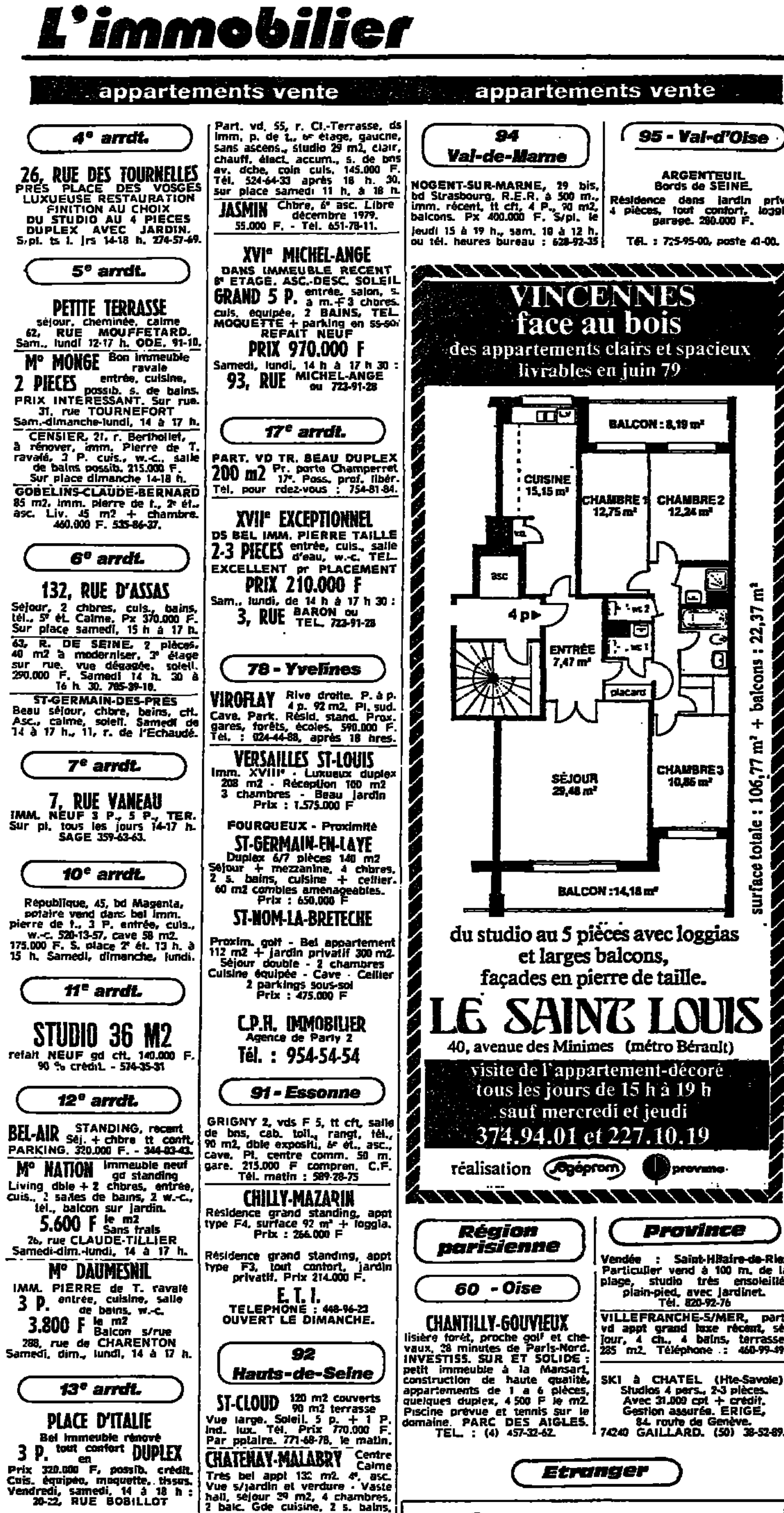
	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

L'immobilier

appartements vente



4e arrdt.

26, RUE DES TOURNELLES
PRÈS PLACE DES VOSGES
LUXUEUSE RESTAURATION
FINITION AU CHOIX
DU STUDIO AU 4 PIECES
DUPLEX AVEC JARDIN.
S/pl. ts l. jrs 14-18 h. 274-57-69.

5e arrdt.

PETITE TERRASSE
séjour, cheminée, calme
62, RUE MOUFFETARD.
Sam., lundi 12-17 h. ODE. 91-10.

Mo MONGE Bon immeuble ravalé
2 PIECES entrée, cuisine, possib. s. de bains.
PRIX INTERESSANT. Sur rue.
31, rue TOURNEFORT
Sam.-dimanche-lundi, 14 à 17 h.

CENSIER, 21, r. Berthollet, à rénover, imm. Pierre de T. ravalé, 3 P. cuis., w.-c., salle de bains possib. 215.000 F. Sur place dimanche 14-18 h.

GOBELINS-CLAUDE-BERNARD 85 m2, imm. pierre de t., 2e ét., asc. Liv. 45 m2 + chambre. 460.000 F. 535-86-37.

6e arrdt.

132, RUE D'ASSAS
Séjour, 2 chbres, cuis., bains, tél., 5e ét. Calme. Px 370.000 F. Sur place samedi, 15 h à 17 h.

63, R. DE SEINE. 2 pièces, 40 m2 à moderniser, 3e étage sur rue, vue dégagée, soleil. 290.000 F. Samedi 14 h. 30 à 16 h. 30. 705-39-10.

ST-GERMAIN-DES-PRES
Beau séjour, chbre, bains, cft. Asc., calme, soleil. Samedi de 14 à 17 h., 11, r. de l'Echaudé.

7e arrdt.

7, RUE VANEAU
IMM. NEUF 3 P., 5 P., TER.
Sur pl. tous les jours 14-17 h.
SAGE 359-63-63.

10e arrdt.

République, 45, bd Magenta, pptaire vend dans bel imm. pierre de t., 3 P. entrée, cuis., w.-c. 520-13-57, cave 58 m2. 175.000 F. S. place 2e ét. 13 h. à 15 h. Samedi, dimanche, lundi.

11e arrdt.

STUDIO 36 M2
refait NEUF gd cft. 140.000 F. 90 % crédit. - 574-35-31

12e arrdt.

BEL-AIR STANDING, récent Séj. + chbre tt conft. PARKING. 320.000 F. - 344-03-43.

Mo NATION Immeuble neuf gd standing
Living dble + 2 chbres, entrée, cuis., 2 salles de bains, 2 w.-c., tél., balcon sur jardin.
5.600 F le m2 Sans frais
26, rue CLAUDE-TILLIER
Samedi-dim.-lundi, 14 à 17 h.

Mo DAUMESNIL
IMM. PIERRE de T. ravalé
3 P. entrée, cuisine, salle de bains, w.-c.
3.800 F le m2 Balcon s/rue
288, rue de CHARENTON
Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

13e arrdt.

PLACE D'ITALIE
Bel immeuble rénové
3 P. tout confort en **DUPLEX**
Prix 320.000 F, possib. crédit. Cuis. équipée, moquette, tissus. Vendredi, samedi, 14 à 18 h : 20-22, RUE BOBILLOT

14e arrdt.

14e arrdt. Alésia, r. des Plantes, part. vds imm. en P. de T., appt. 3 P. cuis., s. de bns, ch. cent. individ., ref. neuf, balc., cave, 55 m2, cuis équipée. Tél. le soir 19 à 21 h. 542-79-51.

Pptaire vd 5 P. sur PARC MONTSOURIS, excel. état, soleil. Sur pl. sam. 10 à 15 h. Marjolin, 5, rue Gazan, Paris-14e.

15e arrdt.

COMMERCE Séjour, cuis., chbre, s. de bains, wc, s/rue, soleil, chauff., tél. Samedi, lundi, 15 à 19 h. 265.000 F, crédit possible. 9 BIS, RUE LAKANAL

50 bis, avenue FELIX-FAURE, Duplex 4 P., 4e ét., terrasse, park. 830.000 F. Samedi 15-17 h.

Appt. 2 Pces, 55 m2, r.-de-ch., soleil, immeuble récent, agence s'abstenir. 119, rue du Théâtre. 300.000 F. S. pl. sam. de 14 h. 30 à 19 h. ou TRO 63-35, apr. 19 h.

16e arrdt.

PPTAIRE vend directement
Mo MIRABEAU 3e étage Calme
IMM. PIERRE DE TAILLE
2 PIECES Entrée, cuisine, s. de bains, w.-c.
Chff. central, moquette, téléph. Refait neuf. - Prix intéressant. 139 bis, av. de VERSAILLES, samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

AV. FOCH/VOIE PRIVÉE
Hôtel particul. luxueus. rénové 1 APPARTEMENT DE 65 m2, 2 duplex, jardin, 50 et 53 m2. Lundi, mercr., samedi 14-19 h. 11, VILLA SAID
500-70-41. Autres jours 958-50-28.

A VENDRE EN EXCLUSIVITE
APPT AV. FOCH - 150 m2
+ chbre serv. + cave + gar. Mme Claude MARTY, CANNES. TEL. : (93) 33-33-03.
Vis. s/pl. mar., jdi, vend., sam., de 14 à 17 h et sur rendez-vous. Tél. PARIS : 553-87-58.

Part. vd. 55, r. Cl.-Terrasse, ds imm. p. de t., 6e étage, gauche, sans ascens., studio 29 m2, clair, chauff. élect. accum., s. de bns av. dche, coin cuis. 145.000 F. Tél. 524-64-33 après 18 h. 30, sur place samedi 11 h. à 18 h.

JASMIN Chbre, 6e asc. Libre décembre 1979. 55.000 F. - Tél. 651-78-11.

XVIe MICHEL-ANGE
DANS IMMEUBLE RECENT 8e ETAGE. ASC.-DESC. SOLEIL
GRAND 5 P. entrée, salon, s. à m. + 3 chbres. cuis. équipée, 2 BAINS, TEL. MOQUETTE + parking en ss-sol
REFAIT NEUF
PRIX 970.000 F
Samedi, lundi, 14 h à 17 h 30 :
93, RUE MICHEL-ANGE ou 723-91-28

17e arrdt.

PART. VD TR. BEAU DUPLEX
200 m2 Pr. porte Champerret 17e. Poss. prof. libér.
Tél. pour rdez-vous : 754-81-84.

XVIIe EXCEPTIONNEL
DS BEL IMM. PIERRE TAILLE
2-3 PIECES entrée, cuis., salle d'eau, w.-c. TEL.
EXCELLENT pr PLACEMENT
PRIX 210.000 F
Sam., lundi, de 14 h à 17 h 30 :
3, RUE BARON ou TEL. 723-91-28

78 - Yvelines

VIROFLAY Rive droite. P. à p. 4 p. 92 m2, Pl. sud. Cave. Park. Résid. stand. Prox. gares, forêts, écoles. 590.000 F. Tél. : 024-44-88, après 18 hres.

VERSAILLES ST-LOUIS
Imm. XVIIIe - Luxueux duplex 208 m2 - Réception 100 m2 3 chambres - Beau jardin
Prix : 1.575.000 F

FOURQUEUX - Proximité
ST-GERMAIN-EN-LAYE
Duplex 6/7 pièces 140 m2 Séjour + mezzanine, 4 chbres, 2 s. bains, cuisine + cellier. 60 m2 combles aménageables.
Prix : 650.000 F

ST-NOM-LA-BRETECHE
Proxim. golf - Bel appartement 112 m2 + jardin privatif 300 m2. Séjour double - 2 chambres Cuisine équipée - Cave - Cellier 2 parkings sous-sol
Prix : 475.000 F

C.P.H. IMMOBILIER
Agence de Parly 2
Tél. : 954-54-54



91 - Essonne

GRIGNY 2, vds F 5, tt cft, salle de bns, cab. toil., rangt, tél., 90 m2, dble expositi., 6e ét., asc., cave. Pl. centre comm. 50 m. gare. 215.000 F compren. C.F. Tél. matin : 589-28-75

CHILLY-MAZARIN
Résidence grand standing, appt type F4, surface 92 m² + loggia.
Prix : 266.000 F

Résidence grand standing, appt type F3, tout confort, jardin privatif. Prix 214.000 F.

E. T. I.
TELEPHONE : 448-96-23
OUVERT LE DIMANCHE.

92 Hauts-de-Seine

ST-CLOUD 120 m2 couverts 90 m2 terrasse
Vue large. Soleil. 5 p. + 1 P. ind. lux. Tél. Prix 770.000 F. Par pptaire. 771-68-78, le matin.

CHATENAY-MALABRY Centre Calme
Très bel appt 132 m2. 4e, asc. Vue s/jardin et verdure - Vaste hall, séjour 39 m2, 4 chambres, 2 balc. Gde cuisine, 2 s. bains, 2 w.-c. Nbses penderies, caves et parking. EXCELLENT ETAT.
Prix : 785.000 F
AGENCE DU MARCHE 663-05-05

BOULOGNE FUTUR Mo 3-4 PIECES
Tr. ensol. Chauff. centr. 370.000. Tél. : 825-02-19

NEUILLY. Exceptionnel rue du Centre, 90 M2. Liv. double + chambre box. Cave. - TEL. 272-90-24

COURBEVOIE - CHARRAS
Imm. 68, part. vd 4 p., 127 m2, 2 parkgs, vue panoramique Paris et banlieue. 580.000 F.
T. 788-12-74, principal. apr. 19 h.

Un îlot de plaisir et de luxe en duplex 3/4 pces, cft, asc., soleil. 410.000 F.
733-68-67 - 66-19

ASNIERES BOURGUIGNONS Bel immeuble
brique 1930, chauff. cent., 3 P., gde cuis., w.-c., s. d'eau, état impeccable. Prix 185 000 F. crédit 80 %. Vr pptaire samedi, lundi, de 14 h 30 à 19 h 30 : 3, rue BOURDARIE-LEFURE

BOULOGNE
Très bon standing, récent, STUDIO, cuis., s. de bs, loggia sud + parking. Prix 204.000 F
Tél. 603-28-08

VILLE-D'AVRAY
Part. vend appt 3 p. tt cft. 65 m2 + loggia, 1,10 m. de prof. (séjour + 2 chbres indép.) + cave et box. Prix : 380.000 F. Tél. : 709-67-41 et 603-37-04 H.B.

COLOMBES
Propr. vend direct.
bel appart. 55 m2, séjour + ch. Tt conft. Imm. 1959. Prix total 200.000 F - T. 782-59-40, 10-13 h.

SAINT-CLOUD
Petite résidence - Tout confort 12 logements - Chff individuel Magnifique appartement 4 pces. Balcon 24 m2 - Box et cave
750 000 F
Vendr., sam., dim., lundi 602-97-72

NEUILLY Face au BOIS
Magnifique 7 pièces, 4 chbres 3 bains, parf. état, boiseries 18e 5e étage, balc., 3 chbres serv., garage 3 voitures - 705-61-91.

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE, 29 bis, bd Strasbourg, R.E.R. à 500 m., imm. récent, tt cft, 4 P., 90 m2, balcons. Px 400.000 F. S/pl. le jeudi 15 à 19 h., sam. 10 à 12 h. ou tél. heures bureau : 628-92-35

95 - Val-d'Oise

ARGENTEUIL
Bords de SEINE.
Résidence dans jardin privé, 4 pièces, tout confort, loggia, garage. 280.000 F.
Tél. : 725-95-00, poste 41-00.



Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes de Paris-Nord. INVESTISS. SUR ET SOLIDE : petit immeuble à la Mansart, construction de haute qualité, appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4 500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES. TEL. : (4) 457-32-62.

Province

Vendée : Saint-Hilaire-de-Riez Particulier vend à 100 m. de la plage, studio très ensoleillé, plain-pied, avec jardinet. Tél. 820-92-76

VILLEFRANCHE-S/MER, part. vd appt grand luxe récent, séjour, 4 ch., 4 bains, terrasse, 235 m2. Téléphone : 460-99-49.

SKI à CHATEL (Hte-Savoie). Studios 4 pers., 2-3 pièces. Avec 31.000 cpt + crédit. Gestion assurée. ERIGE, 84, route de Genève. 74240 GAILLARD. (50) 38-52-89.

Etranger



VILLARS/OLLON
Alpes vaudoises - Hiver/été 1.300-2.200 m
APPARTEMENTS A VENDRE
dans petits chalets résidentiels
VENTE DIRECTE DU CONSTRUCTEUR
Villars-Chalets S.A., CH-18884 Villars (Suisse)
Tel. 25/3.16.66 ou 25/35.16.66

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e - 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Sté recherche appts même à rénover secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pour R.-V. Gieri. - 373-05-81

RECH. 3-4 et 5 Pces 1er. BOULOGNE
O R.P.I. 288-27-45

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS avec ou sans travx, préf. rive gauche, près Facultés. Ecrire Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

hôtels-partic.

20e « La province à Paris ». Je vends maison particul. 1920, récept. 55 m2, 4 chbres, 2 sanit., cuis., garage, jdin, 1 300 000 F. Tél. : 264-02-63 de 9 h. à 12 h.

BUTTE-MONTMARTRE
ds voie privée verdure je vends charmante mais. 200 m2 récept., 3 chbres, dépend., gde terrasse vue Paris. T. 264-02-63 9-12 h.

maisons individuelles

LONGJUMEAU (91) Vends MAISON
150 m2 Pl.-pied av. combles aménageabl., ss-sol, gar., terr. 950 m2. T. 448-93-41.

constructions neuves

COURBEVOIE
3 et 5, rue Saint-Guillaume
GARE ASNIÈRES
SAINT-LAZARE
Chambres studios, 2, 3, 4 p. Nouveau prêt PIC. S/pl. jeudi, bel appt avec mezzanine 50 m2 14 h.-19 h., 359-63-63, 788-41-45.
LIVRAISON EN COURS

ASNIÈRES (92)
18-20, avenue Henri-Barbusse, 150 M. GARE ASNIERES 3 et 4 PIECES, LOGGIAS. Très ensoleillé. Vue très étendue Entièrement terminés. Prêt nouveau PIC. Tous les jours, 14 h. à 19 h., sauf mardi, mercredi. Renseignements : 359-63-63.
LIVRAISON EN COURS

locations non meublées Offre

Paris

URGT. Studio, 4e ét., asc., balc. Standing, tél. 1.000 F. Société propriétaire : 723-61-25.

RANELAGH. 3 P., tt conft., refait neuf. 2.900 F + charges. 705-39-10.

Région parisienne

ABBAYE DE ROYAUMONT (près) 95 - dans parc boisé de 11 hectares avec pièce d'eau : maisons neuves de 5 à 7 pièces. terrain de 500 à 1.000 m2. IMM. Tour Montparnasse, 45e étage. Téléphone : 538-52-52.

COURBEVOIE-CHARRAS
Tour « Les Poissons », 15e étage 4 P., 108 m2, vue sur Paris. 2.843 F C. C. Tél. : 788-39-59.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

gérances appointées

DANCING
Genève
400 places, bien agencé, cherche
GÉRANT
dynamique, tr. bonne connaiss. du métier. F 100.000. Garantie F 350.000, fermage-loyer. Ecr. sous chiffre G. 18-118259 Publicitas CH 1211 Genève 3.

bureaux

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts. Informations juridiques, secrét., Tél., Telex, Bur. - A partir de 100 F/mois. Paris, 10e - 11e - 15e - 17e
355-70-80 229-18-04

IMMEUBLE RÉCENT
DE 4.800 m2
Paris 13e - Niveaux de 500 m2 cloisonnés. Standard et postes en place. Restaurant. Parkings. Local informatique équipé. Disponibilité immédiate.
GIM - 766-35-60

1 à 28 BUREAUX ts quartiers Locations sans pas-de-porte
MAILLOT ST-LAZARE **293-45-55**

16e LOCATIONS BUREAUX SALLES de REUNIONS MOIS - SEMAINE - JOURNEE Secrétariat - Permanence Tél. et Télex - Domiciliations Stés. Inscriptions Registres du Commerce et des Métiers. Tél. 520-38-95 - 33-34 - 31-38

Boutiques

QUARTIER LATIN
librairie. Galerie caves du 13e. Cadre exceptionnel pour expositions ou promotions de vente. Tél. : 551-95-27 de 12 h. à 14 h.

fonds de commerce

66, Champs-Elysées, chaussures H. et F., 30 m2 + 45 m2 réserve. Px 150.000 F, loy. 6.000 F mens. Tél. : 723-48-59, de 11 à 19 h.

A vendre Fonds de magasin de sports, région Hautes Vosges. S'adresser Sèdre Roselyne, 5, rue Claudel, 88120 VAGNEY Tél. 16 (29) 61-70-65

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie
266-19-00
Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

villas

CORSE. BRAVONE, « marine de Bravone », bord mer et plage, 60 km sud Bastia, vd dans lotiss. mini-villas tt cft, meubl., avec terr. : 62 m², 110.000 F cpt ou 50.000 F, possib. prêt banc. Mini-villas 75 F, 150.000 cpt ou 70.000 F prêt banc. Téléphoner au 16 (95) 31-51-37 ou écr. no 6.012, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PRESQU'ILE DE ST-TROPEZ
VILLA neuve 180 m² av. piscine. Domin. la mer + 2.500 m² terrain. Px 2.000.000. Tél. (94) 79-23-40. M. AKOUN, heures de bureau.

Particulier vend
VILLA F5
Etat neuf, avec terrain 550 m² bord Rhône, 5 km MARCOULE (Gard), 6 pièces + 1 cuis. + wc + balcon + garage 2 voit. Possibilité pratique voile.
PRIX : 350.000 F.
Ecr. HAVAS 34592 MARSEILLE.

ARCACHON/MOULLEAU
près plage, belle VILLA anc., tr. bon état, 10 p., gar., cft, terr. 1.200 m². Prix 680.000 F. Ec. K 5102 Havas 33000 Bordeaux

COTE D'AZUR
7 km SANARY : plein sud, vue except., très jolie demeure de 250 m2 hab. avec superbe jdin en restanques amén. et planté de 1.100 m2, séj./salon, 4 ch., 4 bns, c. éq., gar., 1 500 000 F. Sélect. grat. s/dem. SOREIM, 680 plage de Bonnegrâce, 83140 SIX-FOURS. T. : (94) 07-00-02.

CHANTILLY-GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes de Paris-Nord
RESIDENCE
SECONDAIRE OU PRINCIPALE
maison à la française, architecture élégante, choix de modèles, grands terrains, de 520 000 F à 760 000 F. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES. TEL. : (4) 457-32-62.

MORANGIS (91 - Essonne)
3, avenue Général-de-Gaulle, Villa 5 pces sur sous-sol. Tt cft. Terr. 380 m2. Px. 480.000.
E. T. I.
448-82-86. OUVERT DIMANCHE.

ST-NOM-LA-BRETECHE
Pav. plain-pied sur magnifique terrain planté 580 m2, séjour 38 m2, coin feu, 3 chbres, 1 bain + salle d'eau, cuis. équipée, gar. 2 voit., parfait état.
Prix : 675.000 F.

ST-NOM-LA-BRETECHE
Villa 220 m2, beau séjour, coin feu, 5 chbres, 3 bns, cuis. équipée, lingerie.
Prix : 790.000 F.

C.P.H IMMOBILIER
Agence de Parly 2.
Tél. : 954-54-54

terrains

Cède bail emphytéotique beau terrain 2 000 m2 à bâtir et viabilisé. Lotissem. Castello-Rosso RUPIONE golfe d'Ajaccio. Pour tous renseignements. Ecr. no 6015 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Particulier vend cause départ très beau terrain de 1 700 m2. Bien situé, sortie petit village S.-et-M., 77, région NANGIS. Téléphone : 078-23-08 samedi.

A vdre 7.500 F l'ha pacage
HAUTE-CORREZE Av. ruisseau 2 ha environ
Ecr. no T 11.903 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

LOIRET
Part. vend, 15 km sud de Montargis, terrain à bâtir 1.833 m2. Façade 24 m. Prix 26 F le m2. Tél. : 946-52-77, après 18 heures.

pavillons

LA VARENNE - Résidentiel, 7 min. RER, agréable PAV. sur ss-sol, 6 p., confort, terrain 362 m² - Prix 700.000 F. Tél. : 886-45-60.

BEZONS, limite Houilles, superbe construction 1977, 5-6 p., tt cfort, sous-sol total aménagé, garage, 350 m² terrain. Excell. situation. Prix justifié 528.000 F 913-07-44.

MONTFORT-L'AMAURY
4/5 pces plain-pied, sur ss-sol complet, cuis. aménagée, c. cal mazout, tt cft, const. réc., terr. 935 m2, prox. matern. au C.E.S. publiq. et privé. 490.000 F C.F. inclus. — Téléphone : 486-90-71.

VERRIERES-LE-BUISSON
dans bel environnement. Maison meulière, de caractère, séj. dble, cuis., 4 chbres, bns, magnifique jardin, 715.000 F. TEL. : 663-55-70.

BOURG-LA-REINE
belle maison calme, séjour, s. à manger, cuisine, 2 ou 3 chbres, salle de bains, sous-sol, garage, jardin. Téléph. : 663-08-96.

LA GARENNE-COLOMBES.
Tr. b. pav. en pierre. SEJOUR en rotonde, 4 chbres, c. équipée, s. de bs + s. eau, PARF. ET., chf. mazout., gar. 2 voit., 300 m2 terr, 540.000 F. T. : 788-49-00.

LA VARENNE
TRES RESIDENTIEL
Calme, 5' R.E.R., villa 1958. IMPECCABLE, sous-sol total. SEJOUR, 4 CHAMBRES, s. de bains, douche, lingerie, garage 2 voitures. 336 M2. Prix 750.000 F. 883-95-50.

manoirs

MAYENNE. ORANGERIE 18e aménagée. Living 150 m², 7 chb., conft, beau parc, prés, 5 ha. 50. HOUDIARD, B.P. 83, LAVAL. Tél. (43) 53-25-21.

maisons de campagne

Basses-Cévennes, à 50 km nord Montpellier, vend mas cévennol à restaurer sur 9 ha boisés et bordé par rivière, 12 PCES POSSIBLES, sur cave VOUTEE, élect. Alimentation en eau par source à réaliser, vue imprenable. Px 320 000 F crédit poss. 80 % CATRY. T. 16 (66) 22-20-92 après 18 heures.

Part. vd à part. très b. maison à restaur. Cévenne ardéchoise, tr. typiq., pierre app., gde chemin., etc., + 7 ha, 165 000 F. MEURGER, rte de MERCUER Labegude, 07200 AUBENAS.

Maisons de France
Le numéro 100 vient de paraître
2 000 MAISONS à vendre directement par les notaires et maintenant 300 FONDS DE COMMERCE ou d'artisanat pour s'installer et vivre en Province
Dans tous les kiosques 10 F. ou 21, rue Cassette-75006 Paris

Couple retraités ch. à louer à l'année petite maison confortab., soit Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher ou Sarthe. Ecr. à 6.011, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ILE DE RE. Part. vend maison bord de mer (salle séjour, 3 chbres, dont une pour enfant, cuis., salle d'eau extér., douches, eau chaude), avec petit parc arboré. 225.000 F. Pour visite, s'adr. Mme Salé, 6, rue du Phare, 17140 Rivedoux-Plage, de préfér. le sam. et le dimanche. Tél. (16) 46-09-84-73.

GERS
TRES BELLE FERME ancienne toits et murs bon état, arbres centenaires, terrain 5.000 m2 + zone protection. E. El. 185,000 F. DOC. S/DEM. PROPINTER S.A. B.P. 33 - 24103 BERGERAC CEDEX. — TEL. : (53) 57-53-75.

A VENDRE DANS L'YONNE
100 km de Paris
Maison de campagne, tt confort. Granges, cellier, cave voûtée, jardin 250 m2. Prix : 200.000 F. Cab. RENARD, Pont-sur-Yonne. Tél. : (86) 67-02-73.

YONNE REGION AUXERRE
Ds village traversé par rivière MAISON CAMP., G.O. bon état, intérieur à amén., 3 P., grange attenante, grenier, cour, jardin. Px 106.000 F. Cab. BOUVRET, 27, av. Gambetta, 89 JOIGNY Tél. (86) 62-19-44

propriétés

LE VESINET Situation exceptionnelle
DEMEURE moderne en R.-de-C. plein sud, récept. + 4 chbres, 2 bains, chbre serv., gar. 2 voit. Jardin clos boisé 1.400 m2
AGENCE de la TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

FORÊT RAMBOUILLET
Très belle maison ancienne sur 1.600 m2 de terrain. Vaste séj., bureau, 4 chambres, mezzanine. Tt confort. 750.000 F, avec 20 %.
AVIS 14, rue Raymond-Poincaré RAMBOUILLET.
483-05-27 ou Paris 274-24-45

A vendre, GRAY (70), maison de maîtres, parc 10.000 m2 environ. Prix 800.000 F. S'adress. au pptaire Sonjour, 2, rue de Monceau, Paris-8e. - 277-07-06

Rare, part. vd Roussillon Bastide XVIIIe, 450 m2. Habitables parc 5 ha. Ecrire HAVAS MONTPELLIER 160423

FONTENAY-AUX-ROSES
Ppté 350 m2, construit terrasse sous-sol avec salle de jeux. Garage. Jardin aménagé 792 m2. Prix 1.490.000 F. 577-96-85

83 CARQUEIRANNE ent. Toulon et Hyères MAS récent situat. except. quart. résid. grand cft. 240 m2, hab. beau terrain. 1.560 M2, vue mer et camp. Impr. Px justifié 1.500.000 F. à déb. Ecr. HAVAS Hyères 30728

DEMEURES & CHATEAUX
Le numéro 4 de Printemps est sorti
Plus de 100 demeures et châteaux à vendre
Des affaires exceptionnelles
Une présentation prestigieuse
Dans les principaux kiosques 20 F.
ou 7, Place Vendôme 75001 Paris
Adresser chèque bancaire 25 F.

SOLOGNE à vendre
TERRAINS ET TERRITOIRES
de 1 à 100 ha avec ou sans étang et bord rivière dont certains sont constructibles ou comportent des bâtiments à restaurer. Tél. matin 9 h. 30 à 11 h. au 16 (38) 35-00-58

MORLAIX. BELLE PROPRIETE
20 pces sur estuaire. Parc boisé 13 ha. Poss. 55 ha. Px modéré. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL. Tél. (43) 53-25-21

EN PROVENCE
Au cœur du village Maison 19e, 9 pièces, bon état. Jardin clos 200 m2
PRIX : 210.000 F.
Agence MORO, 35, bd V.-Hugo, 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE TEL. 92-14-75

VALLÉE DU RHONE
Prop. 280 ha seul tenant, tr. bne terre alluvion tout à l'irrigation en production, 100 ha pêchers, 50 ha pommiers, 7 ha poiriers, le reste pr maréchage, 6.000 m2 couverts conditionnement, 9.000 m2 froid.
DROME AGENCE
AVENUE de PROVENCE, 26320 ST-MARCEL-LES-VALENCE.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Prop. de 175 ha dont 51 ha plantés en vignes, les vins de cette propriété ONT OBTENU plusieurs médailles à différents CONCOURS. Prix : 3 900 000 F.
DROME AGENCE
AVENUE DE PROVENCE 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

90 KM PARIS
Fermette restaurée parfait état, pierres, tuiles plates, séjour, cuisine, 2 chbres, w.-c., douche, poutres appar., cheminée, grenier amén., cave, garage. 1 ha terrain. 280.000 avec 28.000 F.
AVIS 2, rue du Gl-de-Gaulle, SENS (16) 86-65-09-03 ou 274-24-45

BOISSY-LE-SEC
91-ESSONNE
Corps de ferme avec maison habitable 5 Pces, tt confort + 2 granges + 2 dépendances + maison rurale de 3 pièces avec cour et jardin 1.700 m2.
PRIX : 635.000 F.
E. T. I.
448-96-23. OUVERT DIMANCHE.

fermettes

15 KM NEMOURS
45 minutes autoroute Sud
LA CLOSERIE
Très rare à 100 m. gros bourg ts commerc. b. corps de ferme en équerre style rustique remarquablement bien amén. s/parc clos 3.000 m2, séj. rustique 60 m2, belle vue s/campagne, salon, cheminée, cuis., 4 chbres, bains, w.-c., ch. c., tél., grange, cave voûtée. AFFAIRE RECOM. Traite av. 60.000 F cpt. lg créd. TURPIN RELAIS MIEL, 5 km N. 7 Montargis. Tél. 16 (38) 85-22-92 ou après 19 heures : 16 (38) 92-32-33, 24 h. x 24.

domaines

Ecole privée ch. à louer en ceinture méditerranéenne domaine avec bonnes bâtisses possibilité + ou — 100 lits. Prop. B.P. 197 Liège 1 BELGIQUE.

chalets

AU CŒUR DE LA STATION bel appt avec mazzanine 50 m2 habitable, terrasse, exp. sud-est tout confort, meublé. S'adresser Agence immobilière Les Trois Vallées, 73550 Méribel-les-Allues. TEL. : (79) 08-61-43.

châteaux

LOIRE-ATLANTIQ., sur 22 ha CHATEAU 19e s., 15 p. rest., dépendances, FERME, écuries, étangs. Prix : 2 900 000 F.
MAT IMMOBILIER - 953-22-37 35, r. d'Anjou, Versailles.

SOLOGNE MAGNIF. CHATEAU 15 pces. Etat impec. Communs parfaits, très joli parc 7 ha. Ag. les TOURELLES, 3, av. Dauphine, Orléans. (38) 66-70-90.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 – de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

هكذا من الاصل

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

UNE EXPÉRIENCE DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DANS LE NORD

L'or des poubelles

A Hem, commune de la banlieue roubaisienne de vingt-trois mille habitants, continue depuis dix-huit mois une action méthodique et de grande envergure pour la valorisation des déchets urbains.

La première expérience tentée par la municipalité que dirige M. Jean-Claude Provos (P.S.) remonte à mars 1977. Il s'agissait, par des gestes simples, d'aller à contre-courant d'un gaspillage intensif provoqué par la surconsommation. Une campagne fut lancée dans la presse locale, les établissements scolaires, et des associations furent sensibilisées sur un objectif : le ramassage du verre.

Il était demandé à chaque habitant de déposer des bouteilles inutiles dans des bennes placées dans les écoles. En trois semaines, 34 tonnes de verre furent ainsi récupérées.

Un an plus tard, on récidive avec, cette fois, un concours et une « coupe du verre » attribuée à l'établissement scolaire le plus efficace. Depuis le démarrage, la moyenne mensuelle de récupération est de 20 tonnes de verre, mais elle a été portée à 40 tonnes par la participation de deux communes voisines séduites par cette initiative. On s'est ensuite intéressé au papier, avec une réussite égale; et on s'attaque maintenant à un autre objectif : le recyclage des bouteilles en plastique selon le même principe de collecte sélective.

Cette action a fait tache d'huile. Aujourd'hui, cinq communes sont directement concernées : Hem, Croix, Wasquehal, Lys-lès-Lannoy et Villeneuve-d'Ascq, soit cent vingt mille habitants environ. Dans la logique de cette entreprise, on veut encore aller beaucoup plus loin. C'est ainsi qu'a été fondé le Comité de recyclage des matières valorisables par l'innovation (CRI) pour l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais, avec l'appui du conseil régional. C'est cet organisme qui, désormais, multiplie les initiatives, avec, comme objectif majeur, de changer les mentalités par la participation effective des élus locaux et des citoyens.

Une rencontre régionale aura lieu du 16 avril au 6 mai sur le territoire des cinq communes concernées avec exposition, montages audiovisuels et présentation de microréalisations écologiques. C'est ainsi, par exemple, que l'on pourra se laver les mains avec une eau chauffée au four solaire. La participation d'Alain Bombard, de Paul-Emile Victor et de Brice Lalonde est annoncée.

Un colloque sera réuni les 3, 4 et 5 mai avec le concours du centre de recherches d'urbanisme. Il permettra aux industriels, aux techniciens, aux élus, de faire le point sur le recyclage des déchets urbains ; les représentants de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets et de l'Agence pour les économies d'énergie interviendront également.

La technique du ramassage fait parfois un peu sourire et à tort ; les promoteurs de cette affaire soulignent, fort justement, que l'enjeu est considérable. « Pour la région Nord-Pas-de-Calais, soit quatre millions d'habitants, *affirment-ils*, le recyclage des matières valorisables des ménages représente chaque année 100 000 tonnes de verre (1 tonne de verre = 0,38 tonne équivalent pétrole), 20 000 tonnes de plastique (1 tonne de plastique = 1,67 tonne équivalent pétrole), 430 000 tonnes de papier, soit plus de 6 millions d'arbres dont nous sommes de très gros importateurs, plus 600 000 tonnes de déchets biodégradables qui pourraient retourner à l'agriculture. »

Encore faut-il associer à ces résultats la prise de conscience et l'acte de civisme de chaque habitant, les décisions politiques aidant à la mise en place de moyens adaptés et à maîtriser surtout consommation et pousse-consommation exagérées et profits sauvages : c'est le sens d'un appel pratique vécu sur le terrain, lancé par une petite commune à toute une région et à un pouvoir centralisé.

GEORGES SUEUR.

TRANSPORTS

La Compagnie générale maritime signera avec l'État un contrat de deux ans

Le comité central d'entreprise de la Compagnie générale maritime (C.G.M.) se réunit ce vendredi 16 mars. Cette réunion revêt un caractère particulièrement important, vu la situation financière très préoccupante de la société nationale (« le Monde » du 21 février) et les négociations en cours avec les syndicats du personnel navigant et des agents sédentaires pour aboutir à un plan d'entreprise. Un contrat pourrait être signé en avril entre l'Etat et la C.G.M. pour une période de deux ans.

On indique à la C.G.M. qu'aucun licenciement ne sera annoncé au comité d'entreprise mais qu'on régularisera la situation de quelques dizaines de marins qui n'ont pas pu être réembarqués sur les navires de la compagnie. Autre question à l'ordre du jour : faut-il que chaque membre de l'équipage à bord des navires dispose d'une « combinaison de survie » qui permet en cas de naufrage d'attendre plusieurs heures dans l'eau l'arrivée des secours ?

POINT DE VUE

Vrai et faux déficit

par FRANÇOIS QUEGUINER (*)

LE déficit de la C.G.M. dépasse 450 millions de francs pour l'exercice 1978. C'est un montant que les pouvoirs publics considèrent comme inadmissible. Le futur « contrat d'entreprise » qui doit être conclu dans les prochains mois entre la C.G.M. et les pouvoirs publics ne couvrira qu'une période de deux ans, à l'issue de laquelle l'entreprise aura dû faire preuve de son aptitude à gérer son fond de commerce dans des conditions de compétitivité comparable à celle des grands armements étrangers.

Cet objectif de compétitivité implique de très importants efforts de rationalisation des structures et d'amélioration de la gestion. L'abandon de lignes considérées comme « non rentables » et l'appel à l'affrètement de navires étrangers, dont les coûts d'exploitation sont réputés moins onéreux, est présenté comme inéluctable.

Les handicaps de la C.G.M. (gestion médiocre, poids des structures) peuvent être évalués à 100 millions de francs. Du moins tel est l'objectif d'amélioration fixé par la direction générale. Cet effort pèsera lourd sur les effectifs des navigants et des sédentaires du groupe.

Restent 350 *millions de francs.*

Du fait de son statut d'entreprise nationale et de la triple tutelle du ministère des transports et des ministères de l'économie et du budget, la C.G.M. a souvent été amenée à prendre des décisions, très certainement bénéfiques au plan des comptes de la nation, mais désastreuses au niveau de son compte *d'exploitation. Un exemple l'illustre* parfaitement. Six navires modernes de la série dite des « Peintres » ont été commandés sous la pression des pouvoirs publics, il y a quatre ans, à des chantiers français, pour un montant global de l'ordre de 900 millions de francs. Les chantiers japonais auraient construit ces mêmes navires pour moins de 600 millions de francs. Les 300 millions de francs d'investissements supplémentaires « induisent » un sur*coût annuel, donc un déficit d'exploi*tation, de l'ordre de 46 millions de francs.

Encore cet exemple ne porte-t-il que sur une commande de 900 millions de francs à comparer au montant des investissements réalisés depuis 1975, soit 4,5 milliards de francs.

Une évaluation modeste de ces *surcoûts imposés explique 100 mil*lions de francs de déficit.

Restent 250 millions sur les 450 millions « officiels ».

L'enveloppe globale du plan d'investissement (4,5 milliards) de la C.G.M., chaque année, induit environ 380 millions de frais financiers.

Comment ce programme a-t-il été financé ? L'Etat a apporté 500 millions de dotations en capital portant intérêt annuel à 5 % (impact sur le déficit : 25 millions) ; une aide fiscale d'environ 100 millions a été accordée : les primes d'équipement se sont élevées à environ 370 millions.

L'Etat, actionnaire à 70 % de la C.G.M. et à 100 % de la C.G.M.F., a donc laissé réaliser un très important et vital programme d'investissement en n'apportant lui-même que 11 % des fonds nécessaires, ce qui a conduit la C.G.M. à un niveau d'endettement insupportable.

Le montant des intérêts versés au titre des emprunts destinés à couvrir les défaillances de l'Etat et à rémunérer les dotations en capital peut être évalué à 140 millions de francs.

Restent donc 110 millions de francs de déficit.

De cette somme il faut encore déduire les intérêts, sur environ deux ans, des emprunts contractés pour couvrir la part du déficit due aux contraintes de l'Etat et à sa carence en matière de financement, soit environ 40 millions.

Restent en définitive 70 millions.

La conjoncture internationale suffit largement à expliquer ce déficit et point n'est besoin d'entreprendre de longs développements sur les fluctuations du dollar.

Pourquoi condamner les lignes aujourd'hui *déficitaires* dans un compte d'exploitation faussé par des éléments extrinsèques, incontrôlables au niveau de l'entreprise ?

Allons même plus loin. Si les efforts de gestion nécessaires sont accomplis, si une structure correcte de financement est rétablie, et si, alors, un déficit subsiste, ce déficit ne doit-il pas être considéré comme le prix de notre indépendance en matière de transport maritime et être pris en charge dans les comptes de la nation ?

L'abandon par la C.G.M. de lignes déficitaires ou l'affrètement de navires étrangers signifie le retrait du pavillon français de ces secteurs, et une emprise croissante des armements étrangers, c'est-à-dire ceux des pays en voie de développement, les pavillons de complaisance ou les flottes des pays de l'Est.

(*) Capitaine au long cours à la C.G.M., secrétaire général adjoint du Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande (C.G.C.).

● *Cinq Airbus A-310 pour Air France.* — Air France vient d'annoncer officiellement une commande ferme de cinq Airbus A-310. Ces appareils, qui doivent être livrés au cours du premier semestre 1983, seront équipés du même poste de pilotage que les A-300 et seront pilotés par un équipage à trois. Cette standardisation permettra d'obtenir une interchangeabilité complète des équipages d'A-300 B-2, B-4 et A-310, et de réduire le coût de leur qualification.

URBANISME

● *Immeubles à démolir à Marseille.* — Deux cents locataires de l'ensemble immobilier « la Citadelle » (quatre cent dix-huit logements, cent un garages) situé dans la banlieue marseillaise, et qui devrait être démoli par décision de justice (*le Monde* du 15 mars), ont manifesté dans l'après-midi du 15 mars devant la préfecture de Marseille.

Une délégation conduite par des responsables du Comité national des locataires et M. Francis Caccintolo, conseiller général communiste, a été reçue par le directeur du cabinet du préfet. « *Nous avons fait part,* a déclaré M. Caccintolo, *de notre émotion et de notre indignation sur le fait que cette procédure judiciaire ait été cachée aux habitants pendant plusieurs années. Nous demandons l'arrêt immédiat de cette procédure.* »

SWISSAIR S'INQUIÈTE DES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT

M. Armin Baltensweiler, président de Swissair, a signé, le jeudi 15 mars à Paris, la commande ferme de dix Airbus A-310 et la prise en option de dix autres exemplaires. Un contrat de 697 millions de francs suisses, soit 1 777 millions de francs français (« le Monde » du 9 mars). La compagnie suisse compte mettre en service cet avion, dès 1983, notamment entre Genève et Paris.

Non, cette commande n'est pas une « fleur » faite à l'Europe. Tout simplement, « *le vent a tourné* », a expliqué M. Baltensweiler. *Cette fois-ci, ce sont les Européens qui ont découvert un marché intéressant. Le Boeing-767 n'est pas parvenu à s'imposer face à l'Airbus A-310.* »

Puisque Swissair tire de son réseau européen, près de 40 % de ses recettes, et que l'industrie aéronautique européenne lui offrait un appareil à tous égards compétitif et parfaitement adapté à son trafic, « *il est normal que nous l'ayons choisi de préférence à un avion américain* », a précisé son président.

L'Airbus A-310 qui pourra transporter 212 passagers (190 en classe économique et 22 en première classe) et qui sera équipé pour les atterrissages tous temps de catégorie III A (200 mètres de visibilité horizontale et 6 mètres de visibilité verticale) sera-t-il conduit à deux ou à trois ? « *La question reste ouverte*, a indiqué M. Baltensweiler. *Airbus Industrie nous a proposé, à la fin de 1978, un cockpit à deux. Nos techniciens étudient cette version et une décision sera prise avant l'été.* »

La direction de Swissair a entamé des discussions sur ce sujet avec l'association professionnelle des pilotes. Au demeurant, elle se montre favorable à une solution à deux.

Swissair prévoit de renouveler, au cours du prochain lustre, plus de la moitié de sa flotte : vingt-sept ou vingt-huit avions au total (15 DC-9-80, 10 Airbus A-310, 2 ou 3 DC-10-30. Pour ce faire, elle table sur une augmentation moyenne du trafic de 6 % par an jusqu'en 1990, alors que l'association du transport aérien international (IATA) prévoit 9 %. « *Nos pronostics sont plus modestes* », remarquent les responsables de la compagnie suisse, « *parce que notre potentiel de clientèle est limité, que nous nous heurtons à d'énormes obstacles pour pénétrer sur le marché des pays en voie de développement et que, d'une façon générale, la conjoncture économique n'incite pas à l'optimisme* ».

A ce propos, la crise du pétrole ne manque pas d'inquiéter Swissair. « *Nous estimons que la hausse du prix du carburant sera, cette année, d'environ 30 %*, a affirmé M. Baltensweiler. *Pour le moment, nos dépenses de kérosène représente 18 % de nos frais d'exploitation.* »

Swissair qui en 1978 a réalisé un bénéfice net de 49,4 millions de francs suisses (125 millions de francs français) au lieu de 51,9 millions l'année précédente, a les moyens de tenir le choc.

JACQUES DE BARRIN.

PRESSE

LE SYNDICAT DE LA PRESSE POLITIQUE S'INQUIÈTE DES PRIVILÈGES DU « FIGARO MAGAZINE »

Le Syndicat de la presse politique — que préside M. Claude Perdriel et qui groupe notamment *le Canard enchaîné, le Nouvel Observateur, l'Express, le Point, Minute* — a adopté une motion qualifiant de « *singulière et dangereuse* » la situation actuelle du *Figaro Magazine.*

Présenté comme un supplément au *Figaro* du samedi, cet hebdomadaire « *bénéficie par cela des avantages des quotidiens* », affirme le S.P.P., qui constate : « *C'est finalement la Coopérative des quotidiens de Paris qui finance indirectement* le Figaro Magazine.

» *En conséquence, le Syndicat de la presse politique demande :*

» — *Que le conseil de surveillance des N.M.P.P. examine ce problème et applique au* Figaro Magazine *les conditions de la Coopérative des publications hebdomadaires et périodiques et non celles des quotidiens de Paris ;*

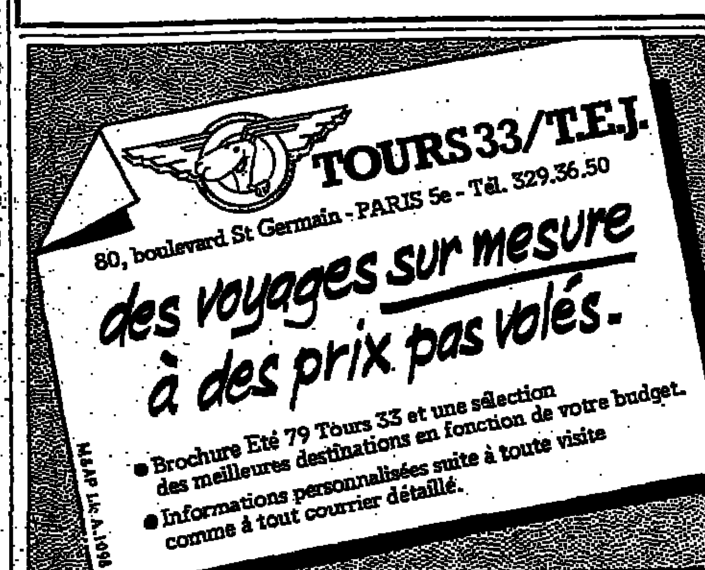
» — *Que, pour la détermination de son régime fiscal, les autorités publiques compétentes veillent à ce que le* Figaro Magazine *soit assujetti aux conditions de procédure et de fond applicables à la catégorie des hebdomadaires dont il fait bel et bien partie.* »

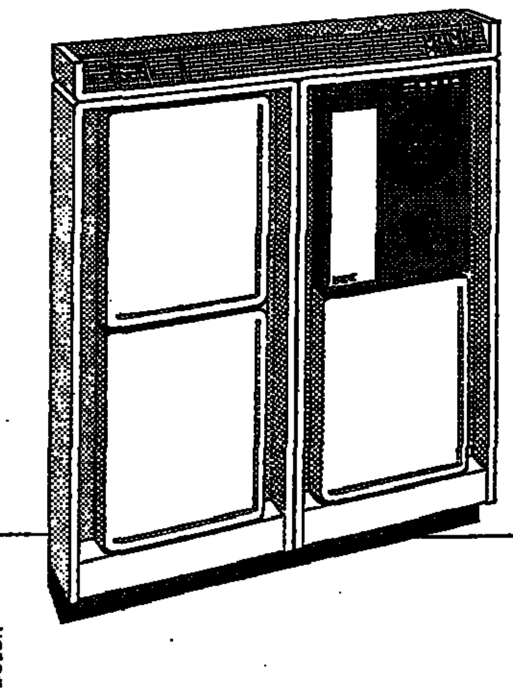
[Le S.P.P. commet une erreur : la distribution de cette publication est assurée par Transport-Presse (et non pas par les N.M.P.P.), *le Figaro* et *l'Aurore* ne sont pas adhérents à la Coopérative des quotidiens de Paris.]

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977





LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE

L'occupation d'une centrale à oxygène dans l'Est entraîne la quasi-paralysie de trois aciéries

De nouvelles manifestations et opérations « coup de poing » se sont produites dans les secteurs chauds de la sidérurgie. Dans l'Est, l'occupation, jeudi 15 mars, de la centrale à *oxygène d'Herserange* — qui alimente les aciéries, — par une cinquantaine de salariés C.F.D.T. de Longwy qui ont soudé les portes, a entraîné la réduction importante (65 à 70 %) voire l'arrêt de la production dans trois aciéries, celles des usines de Chiers-Châtillon, d'Usinor à Longwy et de Cockerill-Ougrée à Rehon. Dans le Nord, où mille à deux mille salariés de la sidérurgie (quatre à cinq cents selon d'autres sources) ont défilé dans le calme, jeudi, à Denain, la C.F.D.T. a déclenché une grève à durée illimitée avec occupation des locaux administratifs à l'usine Chiers-Châtillon à Anzin, près de Valenciennes.

Les syndicats demandent une réunion tripartite

Quant aux discussions sur l'avenir d'Usinor — une quatrième réunion entre syndicats et direction a eu lieu jeudi à Paris — elles ne sont pas de nature à calmer les esprits. La direction a confirmé la fermeture, d'ici à octobre 1979, de l'usine d'Anzin (trois cent cinquante salariés) et la suppression de cinq cent cinquante emplois sur mille cinq cents à l'usine de Trith-Saint-Léger. Les syndicats, très déçus, ont durci le ton. « *Usinor n'a pas bougé d'un pouce* », a déclaré la C.G.T. Quant à la C.G.C., la C.F.T.C. et la C.F.D.T., elles ont demandé une réunion tripartite (gouvernement, syndicats, direction) dans la mesure où, selon M. Jacques Chérèque (C.F.D.T.), « *il est de plus en plus clair que le plan Usinor est subordonné aux impératifs du gouvernement* ».

Au niveau de l'action, si la C.G.T. s'est ralliée au principe d'une marche, fin mars, sur Dunkerque, comme l'a proposé la C.F.D.T. (*le Monde* du 16 mars), cette dernière organisation reste hostile à la marche sur Paris du 23 mars. Les cégétistes préparent, en tout cas, activement cette dernière manifestation. Dans une déclaration à la presse, M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a lancé un nouvel appel en faveur de cette action, estimant, à l'adresse de la C. F. D. T., qu' « *il ne faut pas chipoter, ni traîner les pieds, ni compliquer ce qui est simple, car on ne sonne pas le tocsin avec un petit grelot (...). Rien n'est plus important que d'agir ensemble* ».

LES POSTIERS C.F.D.T. PRESSENT LE MINISTRE DES P.T.T. D'OUVRIR LES DISCUSSIONS

M. Emile Le Beller, secrétaire général de la fédération des postiers C.F.D.T., a annoncé le 15 mars qu'il venait d'écrire au ministre des P.T.T. pour demander une convocation de toutes les organisations syndicales. Il proteste contre l'annulation, au dernier moment, du rendez-vous fixé au 8 mars, alors que, a-t-il dit, l'ouverture de discussions a été promise, il y a trois mois, devant l'Assemblée nationale.

Le syndicaliste s'élève contre l'attaque que subit, selon lui, le service des postes et les décisions des « *technocrates qui jouent les futurologues* ». Outre les crédits d'équipement, M. Le Beller réclame le recrutement de cinquante mile postiers et la réduction de la durée du travail. Faute de personnel, dit-il, des bureaux de poste, durant l'été prochain, fermeront leurs portes, et des distributions seront suspendues.

● *Nouvelle grève des dockers le 17 mars.* — La fédération nationale des ports et docks (C.G.T.) appelle les ouvriers dockers à poursuivre leur action revendicative par la suppression des heures supplémentaires, des travaux de nuit autres que le travail en continu, et la suppresison des travaux le dimanche. En outre, la fédération appelle à une nouvelle grève de vingt-quatre heures le samedi 17 mars.

● *Le comité d'entreprise de Manufrance*, à très forte majorité cégétiste, s'oppose à la réunion dans ses locaux entre les travailleurs de l'entreprise stéphanoise et M. François Mitterrand, prévue pour le 20 mars. Il estime que la salle du C.E. ne peut être utilsée que par ses commissions et les organisations syndicales de Manufrance. — *(Corresp.)*

Les conflits à travers la France

Deux trains ont été bloqués, jeudi 15 mars, à Castres (Tarn), par les mineurs de Saint-Salvy en grève depuis le 5 février. Le même jour, plusieurs centaines d'ouvriers de la Société alsacienne de construction mécanique (SACM) ont arrêté le turbotrain Lyon-Strasbourg en gare de Mulhouse. Dans un cas comme dans l'autre, les manifestants entendent marquer leur volonté d'obtenir l'ouverture de négociations avec la direction de leur entreprise.

De leur côté, les mineurs de l'Est, dans le cadre des journées d'action organisées par la C.G.T., ont occupé les locaux de la direction générale des mines de fer de Sacilor à Hayange (Moselle), tandis qu'un autre groupe envahissait la gare ferroviaire de Tucquenieux (Meurte-et-Moselle), interrompant le trafic des marchandises pendant deux heures.

A Fos-sur-Mer, les ouvriers des laminoirs de l'aciérie Solmer sont en grève depuis le 14 mars : ils demandent la levée des sanctions prises contre des syndicalistes et une revalorisation de leurs salaires. C'est pour cette dernière raison que les deux cent cinquante ouvriers de l'entreprise sous-traitante Somafer se sont également mis en grève.

A Redon (Ille-et-Vilaine), les salariés de l'entreprise Garnier (matériel agricole) ont manifesté devant la sous-préfecture pour protester contre les licenciements annoncés. A Roanne (Loire), les deux cent trente salariés des Teintures et apprêts ont décidé jeudi 15 mars d'occuper leur entreprise pour obtenir des augmentations de salaire.

A Provins (Seine-et-Marne), des ouvriers de l'usine Rayer ont bloqué la déviation de la nationale 19 près de la ville. L'usine Rayer a déposé son bilan et licencié son personnel (*le Monde* du 13 mars).

Enfin, le travail a repris pour les mille trois cent soixante salariés de l'usine Mavilor, de L'Horme (Loire), après une grève totale de vingt jours. Les grévistes ont obtenu une augmentation de salaire et la suspension des sanctions annoncées contre des sidérurgistes. De leur côté, les syndicats ont accepté que la semaine de travail passe de quarante à quarante-quatre heures jusqu'au mois d'août afin de rattraper les retards de production.

Divergences à la direction de la C.G.T. sur l'attitude à prendre à propos des élections européennes

« *Cela relève du procès d'intention* », s'était écrié M. Georges Séguy au quarantième congrès de la C.G.T., à Grenoble, lorsque l'un des délégués, M. Claude Germon (P.S.), avait demandé que la confédération ne privilégie pas les candidats d'un parti politique lors des élections au Parlement européen.

On était alors à sept mois de ce scrutin sur lequel planait encore quelques incertitudes et le même laps de temps s'était écoulé depuis les élections législatives, fatales à la gauche.

La vivacité de la réplique de M. Séguy pouvait paraître motivée par le réflexe « Chat échaudé craint l'eau froide ». Les critiques avaient en effet été très virulentes pendant les débats préparatoires au congrès contre le soutien trop voyant apporté par les dirigeants cégétistes au P.C.F. durant la campagne électorale. En fait, la catégorique dénégation du secrétair egénéral de la C.G.T. devait déjà s'adresser, par-delà la personne de M. Germon, au parti communiste. Celui-ci, en effet, n'a pas tardé à manifester de façon de plus en plus précise sa ferme volonté de voir la C.G.T. reprendre du service politique, cette fois dans la campagne anti-européenne.

Certes, la grande centrale, depuis les premiers pas de la CECA, s'est toujours rangée dans la plus catégorique des oppositions aux institutions communautaires, à « *l'Europe des trusts* », « *soumise à la domination des multinationales* » et à « *l'hégémonie de l'Allemagne de l'Ouest* ». Cependant, le nouveau style annoncé par M. Séguy, précisément au congrès de Grenoble, impliquait que la C.G.T. n'emboîte pas étroitement le pas à la croisade anti-allemande de M. Marchais. La semaine dernière encore, M. Joannès Galland, secrétaire confédéral chargé du secteur international, nous déclarait : « *La C.G.T. fera connaître sa position, mais ne donnera pas de consigne de vote.* »

En réalité, l'élection européenne a déclenché un intense débat dans les instances dirigeantes de la C.G.T. Il se situe moins, semble-t-il, au cœur du bureau confédéral qu'à la commission exécutive. Dans ce bureau, M. Henri Krasucki, après s'être opposé il y a quelques mois à l'ouverture à la démocratisation dont M. Séguy est le principal artisan, paraît aujourd'hui ne plus chercher à l'enrayer.

L'orientation prise par le « *numéro un* » est soutenue notamment par MM. René Lomet et Jean-Louis Moynot, eux aussi inscrits au P.C.F., mais également par ceux qui ne le sont pas, tels que M. René Bulh, Mme Jacqueline Lambert et les socialistes. A la commission exécutive, plus dynamique est le renfort de ces socialistes, en tête desquels M. Claude Germon (maire de Massy), dont la candidature européenne est annoncée sur la liste du P.S., et MM. Feuilly et Carassus. Mais, dans cet organisme, le secrétaire général a dû affronter l'opposition des secrétaires des fédérations d'industrie — tous communistes de stricte obédience, — tandis que ceux des unions départementales se montraient plus mesurés.

Après que l' « *appareil* » se fut fortement manifesté, assure-t-on, lors de la commission exécutive qui a siégé au début de mars, le débat a été reporté à la prochaine réunion, début avril. D'ici là, une commission de huit membres (MM. Pierre Feuilly, Galland, Germon, Jacquet, Krasucki, Mme Lambert, MM. Magniadas et Obadia) aura élaboré un texte exprimant la position de la confédération sur l'élection. Il rappellerait la position traditionnelle et déclarerait que le futur Parlement ne représente pas un pouvoir supranational et que la C.G.T. s'élèvera contre un élargissement de ses prérogatives. Les multinationales seraient une nouvelle fois dénoncées; mais l'analyse de la crise et les mesures préconisées pour en sortir seraient exprimées de façon moins traditionnelle, de sorte à donner une forme plus construite aux moyens préconisés pour faire « *l'Europe des travailleurs* ».

Le rapport sur la question, que M. Joannès Galland a présenté à la dernière commission exécutive, sera publié dans *le Peuple*, organe confédéral, ainsi qu'un bref résumé des délibérations. Seraient également publiées des « *contributions* ». Ce sera la première application de l'engagement, pris à Grenoble, d'ouvrir la presse cégétiste à certains débats internes.

Un troisième secrétaire de la C.G.T. au bureau du P.C. ?

L'élection européenne n'est pas la seule affaire, tant s'en faut, qui met en relief la volonté de « *reprise en mains* » du P.C.F. Afin d'assurer une meilleure coordination — pour ne pas dire resserrer la « courroie de transmission », — on projette, place du Colonel-Fabien, lors du prochain congrès du parti, en avril, de faire entrer au bureau du P.C.F. un secrétaire confédéral de la C.G.T. supplémentaire. Il s'agirait soit de M. René Lomet, soit de M. Michel Warcholak ; ce qui porterait à trois, dans cet organisme, le nombre des membres de l'exécutif de la C.G.T., puisque MM. Séguy et Krasucki y siègent déjà. Cette perspective n'enthousiasme guère ceux qui ont cru à la démocratisation de la « vieille maison » (1).

Au passage, notons que M. Lomet et très proche de M. Séguy, alors que M. Warcholak passe pour l'être davantage de M. Krasucki. Or, c'est vraisemblablement l'un de ces « *hommes qui montent* » — ils ont quarante-cinq ans l'un et l'autre — qui sucédera plus tard à M. Séguy. Celui-ci a pris soin, à Grenoble, lors de sa réélection, de préciser que ce n'était pas là son dernier mandat.

La marche lorraine et la sortie de Denain

Sans attendre le renforcement qu'il escompte, le P.C.F. est entré directement sur le terrain syndical depuis que la crise de la sidérurgie est passée à sa phase aiguë. Les militants communistes ont, à maintes reprises, marché sur les brisées des syndicalistes. Avec les cégétistes « bon teint », ils ont donné aux protestations la tonalité anti-allemande que la C.F.D.T. a vertement relevée, ce qui a entraîné, entre les deux centrales, une polémique qui a failli s'envenimer.

M. Krasucki, nommément mis en cause par les cégétistes, a-t-il été en désaccord avec M. Séguy sur le comportement adopté par la C.G.T. en Lorraine et dans le Nord ? On peut, en tout cas, observer des nuances assez sensibles entre les déclarations des deux leaders. Peut-être M. Krasucki a-t-il « *poussé plus fort* » dans l'organisation de la « *marche sur Paris* » qui aura lieu le 23 mars, pour lui donner un caractère interprofessionnel et aboutir à la traditionnelle globalisation que refuse la C.F.D.T. Machine 4 — 7/7 x 10.6

M. Séguy et ses amis, disent des militants non communistes de la C.G.T., désapprouvent les excès de l'exploitation politique du P.C.F. autour du drame de la sidérurgie. Ils ont été heurtés, ajoute-t-on, par la scène qui s'est déroulée il y a quelques jours à Denain, lors de la dernière manifestation syndicale — et unitaire — des sidérurgistes. Lorsque M. Chérèque, secrétaire général des « métallos » C.F.D.T., prit la parole au nom de l'intersyndicale, on assista au spectaculaire départ des élus communistes, ostensiblement porteurs de leurs écharpes tricolores, suivis des responsables cégétistes.

Y avait-il parmi eux, des délégués qui, à Grenoble, avaient entendu M. Séguy répéter avec flamme « *la C.G.T., que cela plaise ou non, a franchi un point de non-retour ?* »

JOANINE ROY.

(1) Le bureau de la C.G.T. a parfois compté trois membres siégeant au bureau politique du P.C.F. Ce fut notamment le cas avec M. Georges Frischmann, membre de cet organisme, de 1954 à 1976 et pendant vingt ans secrétaire général de la fédération des P.T.T. Militant communiste très orthodoxe, M. Frischman vient d'abandonner ses différents mandats syndicaux ; il sera candidat à l'élection européenne sur la liste communiste. M. Sanguedolce, autre ex-dirigeant cégétiste, le sera également.

M. MARCHELLI N'A PAS OBTENU L'ANNULATION DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA C.G.C.

La fédération de la métallurgie C.G.C., dont le président est M. Paul Marchelli, n'a pu obtenir l'anulation du congrès extraordinaire confédéral réuni à Versailles le 28 octobre dernier.

Le tribunal de grande instance de Paris vient de débouter la fédération des deux demandes qu'elle avait introduites en ce sens, ce qui, par voie de conséquence, aurait invalidé les résolutions adoptées, fortement défavorables à M. Marchelli dans ses démêlés financier avec la centrale.

Il n'a pas obtenu davantage satisfaction sur ses autres demandes visant la représentation, excessive à ses yeux, des V.R.P., et les conditions de reconnaissance du Syndicat des cadres de l'automobile, qui avait demandé son rattachement direct à la confédération.

De plus, le tribunal a estimé qu'une part de la cotisation des adhérents devait être normalement reversée à la centrale conformément aux statuts de la C.G.C. La fédération a été condamnée aux dépens.

● *Le conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux* a élu au poste de vice-président lord O'Brien of Lothbury, pour succéder à M. Deroy, décédé le 16 janvier. Lord O'Brien of Lothbury, qui fut gouverneur de la Banque d'Angleterre de 1966 à 1973, est président de l'Association des banquiers britanniques (British Banker's Association).

ÉTRANGER

Vingt ans de réussite allemande

V. — Certitudes et incertitudes politiques

L'économie allemande progresse plus vite que la nôtre, tout en ayant moins d'inflation. Plusieurs raisons techniques expliquent le phénomène : clairvoyance des autorités, réalisme syndical, intelligence du dispositif financier (le Monde des 13, 14, 15 et 16 mars). Mais la situation politique contribue aussi largement à cette situation.

Comment font-ils ? Pour expliquer une réussite économique au moins relative, il convenait de regarder les données... économiques. Il est tentant aussi de dégager les dimensions politiques du fonctionnement de l'économie. Tentant, mais dangereux : on ne sait jamais très bien ce qui agit sur quoi. Une même institution, un même rapport de forces, une même attitude idéologique, peuvent être facteur de force aujourd'hui et facteur de faiblesse demain.

Le grand démarrage économique de la France a eu lieu sous la IVe République ; son quasi-effondrement financier aussi : le premier seulement malgré le régime, le second seulement à cause de lui ? Trop facile ! Quinze années de développement assez prodigieux malgré la Ve République et ses dirigeants, cinq années de crise révélant la vraie nature du régime ? Quelle inacceptable simplification ! Regardons donc avec prudence les dimensions politiques de l'actuelle réussite économique de la République fédérale.

Une cohésion...

La principale force, c'est un certain accord. Il existe d'abord dans les choix électoraux. Voici trente ans, quand les citoyens du nouvel Etat ont composé la première Assemblée fédérale, ils *étaient déjà* 72 % à voter pour l'un des trois partis composant l'actuel Parlement. En 1972 et 1976, ils étaient plus de 99 % à donner leurs suffrages à des forces politiques se réclamant toutes *de la démocratie libérale et ayant* finalement des conceptions fort voisines sur les rapports entre l'Etat et l'économie, sur les équilibres à maintenir ou à établir dans la société. De façon *fort symbolique*, le *passage de vingt* années de domination chrétienne-démocrate à dix ans (au moins) de présence social-démocrate à la chancellerie s'est fait par trois années de gouvernement en commun.

Les institutions fonctionnent sans trop de heurts, en partie parce que le clivage majorité/opposition ne constitue pas un abîme. Signe occasionnel : l'état-*major de crise que présidait le* chancelier Schmidt après l'enlèvement de M. Schleyer. Signe permanent : la répartition des présidences des commissions parlementaires, alors même

par ALFRED GROSSER

qu'elles jouent à Bonn un rôle bien plus considérable qu'à Paris ; les chrétiens-démocrates président notamment les commissions des affaires étrangères, *du budget*, de l'économie, de la défense, de l'aménagement du territoire.

Les atouts occasionnels ne sont pas négligeables. Ainsi le prestige moral de l'actuel président de la *République (dont ce prestige* constitue le seul pouvoir politique qui lui soit reconnu). Ainsi surtout la personnalité de l'actuel chancelier, dont la popularité est au zénith. Mais il y a des atouts plus durables — dont il est difficile de déterminer s'ils appartiennent ou non au champ du politique. Pas pour le fédéralisme et les pouvoirs locaux : ici on est à coup sûr dans l'ordre des institutions. Mais pour la façon de concevoir et de pratiquer les rapports entre forces sociales organisées en relation avec le développement économique.

Il existe des mots dans chaque langue auxquels la traduction fait perdre leur halo. « La République » n'a pas de vrai équivalent en anglais ni en allemand. En revanche *die Industrie* et *die Wirtschaft* perdent leur signification quasi affective à être traduits en français. La cohésion politique et sociale ne serait pas possible sans cette sorte de respect commun pour le développement industriel. Un développement auquel on doit adapter les *finances publiques et sans lequel* l'amélioration des sorts individuels, y compris par une plus juste répartition des ressources, ne serait pas possible.

... aux conséquences certaines

Cette cohésion permet en particulier plus d'honnêteté qu'en France dans la communication des *données économiques, salaires* et profits compris, ce qui permet à son tour plus de rigueur dans la prévision (pour 1978 : croissance prévue 3,5 %, réalisée 3,4 %, montée des prix : prévi*sion 3,5 %, effective 2,6 %* ; *taux* de chômage prévu 4,5 %, atteint 4,3 %). Elle permet, malgré bien des divergences et des *conflits*, l'existence et le fonctionnement de la co-décision dans les grandes entreprises (traduction plus exacte de la *Mitbestimmung* que cogestion). Et cette co-décision à son tour permet une participation des salariés à la possible reconversion de l'entreprise de façon à la fois plus démocratique et plus efficace qu'en France.

Mais la cohésion a aussi des causes sociales que des décisions politiques pourraient modifier. Le *fonctionnement* de la société allemande serait *changé* si on introduisait dans la République fédérale notre système de grandes écoles, à la fois expression et renforcement constant d'un élitisme dont la comparaison avec l'Allemagne permet de mieux mesurer les aspects nocifs, au niveau des entreprises comme au niveau du milieu dirigeant. Les patrons allemands sont peut-être « paternalistes » — mais beaucoup moins que les énarques, les polytechniciens, les ingénieurs des mines et des ponts chez nous, que ce soit dans un département, dans une usine ou au parti socialiste.

Le refus de placer le prestige parmi les valeurs prioritaires : *peut-être est-ce là* la donnée la plus importante des succès allemands. Ce refus constitue, en effet, un élément important des rapports sociaux — entre syndicats et patronats, entre direction et comité *d'entreprise, — des rap*ports politiques, de la production industrielle et technologique, où la comparaison avec la France est particulièrement éclairante, et plus encore peut-être de la politique extérieure où l'on a peut-être conquis la force en attendant l'influence parce qu'on a délibérément renoncé à se vouloir prestigieux.

Des faiblesses pouvant conduire à des crises

Mais supposons un instant que la crise internationale s'aggrave, que les faiblesses latentes de l'économie allemande se révèlent au grand jour. Le système politique et social resterait-il solide ? Et ne trouverait-on pas aisément, de toute façon, des explications politiques à cette fragilité ?

Le jeu des partis n'est pas satisfaisant. La représentation proportionnelle permet au parti libéral, avec moins de 8 % des suffrages, d'être indispensable et d'empêcher une politique sociale cohérente qui distinguerait vraiment le S.P.D. de son adversaire chrétien-démocrate. Le fédéralisme donne aux Länder et aux communes des libertés financières qui ont déjà conduit à de petits désastres inflationnistes au milieu des années 60. L'absence d'enjeux cruciaux entre les grands partis les contraint à une escalade verbale dans laquelle le procès d'intention et l'injure remplacent l'argumentation raisonnée. La personnalité d'Helmut Schmidt ne doit pas dissimuler le manque presque tragique de personnalités *de premier plan, dans l'opposition* tout autant que dans les partis gouvernementaux. La cogestion n'a pas empêché (au contraire même !) la sclérose des appareils syndicaux.

On peut aller plus loin : *le* consensus allemand tant vanté n'a-t-il pas le redoutable inconvénient d'être conservateur, c'est-à-dire d'avoir du mal à embrayer sur des situations fortement *changées*, notamment par la *crise* économique? Et existe-t-il même? Tous les dirigeants politiques se plaignent de la *Parteienverdrossenheit*, de l'âpre mauvaise humeur générale contre les partis, avec ce qu'*elle implique de sympathies* nouvelles pour les groupements de tous ordres que les partis ne contrôlent pas.

A regarder d'un peu plus près la situation allemande, on est frappé par une *difficulté* de pronostic qui existe à peu près sous la même *forme* pour la France ou pour la Grande-Bretagne. Deux niveaux d'observation différents conduisent à deux projections opposées et *également* vraisemblables. Au niveau de la vie politique, on trouve un régime à la légitimité peu contestée, des partis qui n'ont pas de mal à réunir les suffrages. Pronostic : les re*mous sociaux n'ébranlent pas* l'essentiel et nos régimes continueront à faire preuve de solidité.

Au niveau « infra-politique », les craquements sont nombreux, la *légitimité de tous les pouvoirs est* mise en cause, y compris le pouvoir des syndicats et des grandes associations professionnelles. La violence est de plus en plus mal contenue. Et même parmi ceux *qui n'ont pas la tentation de* la violence, la politique institutionnelle se trouve dépréciée, sinon rejetée. Pronostic : des crises graves, même si aucune catastrophe économique ne se produisait.

Il se *trouve simplement* que l'ébranlement social est actuellement plus marqué en France qu'en République fédérale. Grâce à un meilleur système politique et social, ou simplement à cause d'une sorte de retard d'évolution (ou de la perception de cette évolution). Mais quelle est la profondeur d'un tel ébranlement, même en France ? Dans dix ans, les prophètes rétrospectifs diront qu'il eût été facile de trancher aujourd'hui...

La vie politique allemande et la réalité sociale allemande expliquent donc pour partie les différences économiques entre les deux pays. Mais, en définitive, il est sans doute plus important de relever les similitudes des situations globales et aussi les interdépendances : chaque évolution interne dépend pour une part de l'évolution du voisin — et pas seulement de son évolution économique : stabilité et instabilité sociale ont toutes deux un minimum de pouvoir de contagion.

FIN







AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE DE FRANCE

Le compte rendu annuel de la Banque de France, relatif à l'exercice 1978, vient d'être remis par le gouverneur au président de la République.

L'environnement international a continué d'être caractérisé par une croissance, dans l'ensemble assez lente, et des taux de change instables, ainsi que par les profondes transformations qu'imposent l'évolution technologique, l'émergence des pays neufs et le coût plus élevé de l'énergie.

Aussi la politique menée en France depuis 1976 pour favoriser l'adaptation de l'économie a-t-elle été poursuivie avec persévérance. Elle vise à réduire progressivement l'inflation, à consolider l'équilibre extérieur et à encourager le redéploiement industriel par la restauration de la situation financière des entreprises, de sorte qu'une reprise de l'expansion puisse relever durablement le niveau de l'emploi.

Pour limiter l'aggravation immédiate du chômage, la politique budgétaire a contribué à soutenir l'investissement des grandes entreprises nationales et le pouvoir d'achat des moins favorisés. L'Etat a participé activement à la restructuration de l'industrie et s'est efforcé d'en atténuer les conséquences sociales.

La politique monétaire a tendu — comme l'année précédente — à contenir la liquidité de l'économie, de manière à modérer les anticipations inflationnistes sans affecter la croissance. Dans cette perspective, l'objectif de progression maximum de la masse monétaire a été abaissé de 12,5 % en 1977 à 12 % en 1978. Les normes fixées pour l'augmentation des crédits bancaires ont été respectées ; cependant, sous l'effet, notamment, d'un accroissement des réserves de change, la création monétaire a légèrement dépassé la limite fixée.

Le bilan de l'année est encourageant sur le plan extérieur : la balance des paiements courants a dégagé un excédent de 19 milliards — alors que le produit intérieur brut augmentait de plus de 3 % en volume — et le franc est demeuré ferme dans l'ensemble.

Ce redressement ne pourra être confirmé que si l'économie française demeure compétitive. Les comptes des entreprises se sont, dans l'ensemble, améliorés, mais le progrès est resté trop circonscrit pour permettre une reprise des investissements. En outre, les résultats obtenus dans le domaine des prix ont été insuffisants. Certes, les relèvements nécessaires des tarifs publics expliquent en partie la hausse de 9,7 % enregistrée en 1978 ; mais, si les industriels n'ont pas abusé de la liberté qui leur a été restituée pour la fixation de leurs prix, des mécanismes et des comportements inflationnistes demeurent en œuvre dans notre économie.

Dans la situation actuelle, une action globale par une forte stimulation de la demande ne suffirait pas à rétablir le plein emploi, mais provoquerait rapidement un déficit extérieur et une recrudescence de l'inflation qui devraient être résorbés par de nouvelles mesures restrictives, d'autant plus brutales qu'elles seraient tardives. Aussi les pouvoirs publics n'ont-ils pas d'autre choix que de continuer dans la voie tracée. En particulier, il faudra assurer le respect de la norme de progression de 11 % de la masse monétaire en 1979 : à cette fin, le dispositif de limitation des encours de crédit sera maintenu. En définitive, le succès de l'action entreprise dépendra d'un effort convergent de tous les agents économiques en vue de modérer la hausse nominale des revenus et des prix, ce qui suppose un meilleur accord sur la répartition des efforts et de leurs fruits.

Les perspectives d'activité sont également subordonnées aux aléas de la conjoncture internationale. Dans ce contexte, l'élaboration d'un système monétaire européen découle de la conviction des Etats membres de la Communauté que, en limitant les fluctuations des cours de change de leurs monnaies, ils atténueront les incertitudes qui freinent le développement des échanges et des investissements et renforceront ainsi les chances de donner une vigueur accrue à leurs économies.

ÉCONOMATS DU CENTRE

Les assemblées générales ont eu lieu le 10 mars 1979.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1er octobre 1977 - 30 septembre 1978 et la réévaluation partielle des immobilisations, telle qu'elle a été présentée par le conseil d'administration.

Le dividende net par action a été fixé à 23 F (34,50 F avec l'impôt déjà payé au Trésor). Il sera payable le 2 avril 1979.

L'assemblée générale extraordinaire a adopté les mesures suivantes :

1) Approbation des fusions par absorption de deux sociétés filiales ayant une activité immobilière, la Société languedocienne et Arlésienne et la Société Chic-Service ;

2) Extension de l'objet social à la restauration à titre principal ;

3) Augmentation du capital par incorporation de réserves (une partie de l'écart de réévaluation) avec distribution d'une action gratuite pour cinq, jouissance au 1er octobre 1978 ;

4) Renouvellement des pouvoirs au conseil d'administration d'augmenter le capital par souscription ou par incorporation de réserves.

LAFARGE

Le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 14 mars 1979, a arrêté les comptes de l'exercice 1978, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale dont la convocation est prévue pour le 20 juin 1979 à Paris.

Le résultat net s'élève à 125 410 000 F, contre 89 003 000 F en 1977.

Ce résultat net inclut un dividende exceptionnel de 22 904 000 F distribué par la filiale anglaise The Lafarge Organisation Limited. En raison du caractère particulier de ce dividende, il sera proposé à la prochaine assemblée générale d'en porter le montant à un poste de réserves.

Il est rappelé que le résultat net de l'année 1977 comprenait des plus-values nettes de cession pour un montant de 11 956 000 F.

Le conseil proposera à l'assemblée de fixer le dividende net par action à 13,40 F qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) représentera un revenu global de 20,10 F, soit une augmentation de près de 20 % par rapport au dividende de l'exercice 197.

Le bénéfice net consolidé part du groupe devrait être d'environ 220 millions de francs contre 159,7 millions de francs en 1977.

COMPAGNIE DE L'EST-ASIATIQUE

« Comme nous avons souvent eu l'occasion de le dire, a souligné le président, la force de notre compagnie réside dans sa vaste diversification... (toutefois), comme il avait été prévu, a-t-il poursuivi, le résultat global de notre compagnie 1978 a inévitablement été influencé par les conditions économiques difficiles dans lesquelles se trouve encore le commerce international. »

Le chiffre d'affaires du groupe se monte en 1978 à 18 500 millions de Kr D, contre 23 100 millions Kr D, en 1977 et le bénéfice ressort à 108,8 millions Kr D, contre 163,8 millions Kr D, en 1977.

Le bénéfice de la société-mère s'inscrit à 95,2 millions Kr D, contre 107 millions Kr D, précédemment.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée qui se tiendra à Copenhague le 30 mars prochain de verser aux actionnaires un dividende de 10 %, soit 76,5 millions Kr D, sur le capital social de 765 millions Kr D. Rappelons que le capital social a été augmenté en 1978 de 50 millions Kr D, à 765 millions Kr D., pour partie par souscription d'actions nouvelles et pour partie par attribution d'actions gratuites.

ACIER INVESTISSEMENT

A fin février 1979, la valeur liquidative globale d'Acier-Investissement était de 213,83 millions de francs, soit 122,19 F par action.

CESSATION DE GARANTIE

Le Banco di Roma (France), société anonyme au capital de 10 000 000 F, dont le siège social est à Paris-2e, 15, rue de Choiseul, 75002 Paris, fait savoir que la garantie qu'il avait précédemment accordée à la S.A.R.L. Gestion les Champs, 90, avenue des Champs-Elysées, à Paris-8e, au titre de « Gestion immobilière », visée par la loi no 70/09 du 2 janvier 1970, prendra fin dans un délai de trois jours francs à compter de la présente publication vis-à-vis de la S.A.R.L. Gestion les Champs et dans un délai de trois mois à compter de la même date vis-à-vis des tiers (articles 44 et 45 du décret d · 20 juillet 1972). « La présente publication, rendue obligatoire par les articles précités, n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de la S.A.R.L. Gestion les Champs. »

ÉTRANGER

La Suède relance la construction de centrales nucléaires

Stockholm. — Réduction des importations de pétrole, renforcement des mesures d'économie d'énergie, mise en service de douze réacteurs nucléaires, tels sont les trois grands points de la politique énergétique que le gouvernement libéral suédois soumettra au Parlement à la fin du mois. Cette proposition ayant été élaborée « en contact étroit » avec les partis social-démocrate et conservateur, il ne fait aucun doute qu'elle sera votée par une large majorité de députés. L'incertitude qui a plané sur la politique énergétique suédoise depuis 1976, en raison de la présence dans l'ancienne coalition des centristes hostiles au nucléaire, paraît donc dissipée.

Plusieurs organisations réclamant un référendum, il est cependant probable que cette question tiendra un rôle important dans la campagne électorale en vue des législatives de septembre.

De notre correspondant

On ne peut guère parler de « nouvelle » politique énergétique, car sur bien des points elle ressemble à celle adoptée par le Parlement en 1975 sur proposition du gouvernement social-démocrate de l'époque et remise en cause ensuite par le premier ministre centriste, M. Fälldin, qui avait mené campagne contre l'atome. Celui-ci ayant donné sa démission en septembre 1978, il s'agissait, en fait, pour le gouvernement libéral de la relancer après un entracte de deux ans. Son objectif est ambitieux. Les pouvoirs publics veulent limiter l'augmentation de la consommation d'énergie à moins de 1 % par an entre 1978 et 1990, en renforçant la gamme de mesures d'économie existante. Les collectivités locales bénéficieront d'une aide accrue de 3 milliards de couronnes pour les travaux d'isolation des immeubles et pavillons. Les taxes sur le fuel domestique, relativement basses, vont être considérablement relevées. Le gouvernement entend favoriser les transports collectifs et la société des chemins de fer a annoncé une baisse de 15 % de ses tarifs et de 50 % du lundi au jeudi à partir du 1er juillet.

Deuxième objectif de la politique gouvernementale, la réduction des importations de pétrole et de produits pétroliers, qui représentaient en 1977 72 % de la consommation énergétique totale. En diversifiant ses aprpovisionnements par la conclusion d'accords bilatéraux, avec la Norvège par exemple, le gouvernement espère réduire d'environ un tiers les importations de pétrole d'ici à 1990, et il est évident que la réussite de cette politique est liée au succès des économies d'énergie.

Le point qui retient le plus l'attention est l'énergie nucléaire, sujet de débats particulièrement intenses en Suède depuis la campagne électorale de 1976 et raison principale de la chute de la coalition bourgeoise tripartite à l'automne. Le gouvernement propose la construction et la mise en service de douze réacteurs (six de ceux-ci sont déjà couplés au réseau) destinés à couvrir environ 38 % des besoins du pays en électricité en 1990. Minoritaires au Parlement, les libéraux, favorables à onze installations, ont dû céder aux pressions des sociaux-démocrates et des conservateurs, qui exigeaient la construction de la douzième tranche. Le premier ministre, M. Ullsten, a toutefois souligné avec insistance que « *la parenthèse nucléaire sera fermée avec ce douzième réacteur. Nous espérons que vers 1990 les énergies renouvelables et, en particulier, l'énergie solaire pourront prendre en partie la relève* ». Des travaux importants vont être effectués pour évaluer les possibilités qu'offre l'exploitation de la tourbe et la conversion de la biomasse.

L'action des écologistes

Les écologistes n'ont jamais été aussi actifs. Ils viennent de lancer une campagne nationale contre l'atome. Appuyés par les influentes jeunesses du parti du centre et les communistes, ils espèrent, en quelques semaines, réunir les signatures de plusieurs centaines de milliers de Suédois réclamant un référendum avant les législatives de septembre. L'opinion est très partagée. Il existe une contestation au sein de toutes les formations politiques ou presque. Chez les sociaux-démocrates, un groupe de travail a demandé au parti de réviser ses options en matière énergétique, trop axées à leurs yeux sur le nucléaire. Un ancien ministre s'est même prononcé publiquement en faveur d'un référendum. Mais libéraux, conservateurs et sociaux-démocrates ne veulent pas entendre parler d'une consultation populaire sur la question avant 1985, « *lorsque les énergies de substitution constitueront une véritable alternative à la politique actuelle* ». Il leur est difficile, toutefois, de négliger complètement cette opinion grandissante, et le premier ministre a assuré que « *tout changement important de la politique énergétique proposé sera précédé d'un référendum* ».

Les premières difficultés risquent d'apparaître dans les semaines qui viennent. La mise en service de nouveaux réacteurs est en effet réglementée par une loi de 1977, aux termes de laquelle l'autorisation de chargement ne peut être donnée que si les compagnies propriétaires des centrales ont préalablement réglé « *de manière satisfaisante* » les problèmes liés à la gestion et au stockage définitif des déchets irradiés. En 1978, peu avant sa chute, la coalition tripartite avait refusé la mise en marche des réacteurs no 7 et no 8 du programme électro-nucléaire suédois, estimant que les conditions de stockage dans le sous-sol n'étaient pas entièrement remplies. Les résultats des analyses et forages effectués pour remédier à ce problème dans le sud de la Suède sont examinés par l'Inspection nucléaire. Et, selon un groupe de géologues consultés, la roche considérée ne donne absolument pas toutes les garanties exigées... Ainsi le programme nucléaire, à peine remis sur les rails, pourrait être de nouveau compromis, car le gouvernement peut difficilement négliger le rapport de ces géologues.

ALAIN DEBOVE.

LE DANEMARK PARALYSÉ PAR UNE GRÈVE DES SERVICES PUBLICS

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Un mouvement de grève sans précédent, par son caractère et son ampleur, des fonctionnaires et employés du secteur public (700 000 personnes) a paralysé, en partie, le Danemark, jeudi 15 mars. Le courrier n'a pas été distribué, les autobus se sont arrêtés, les instituteurs n'ont pas fait leurs cours, les opérations dans les hôpitaux ont été repoussées et certains commissariats de police n'ont pas répondu aux appels téléphoniques.

Motif invoqué pour cet arrêt de travail : l'organisation de réunions syndicales pour protester contre la façon dont se déroulent les négociations pour le renouvellement des conventions collectives avec le ministre des finances, M. Heinesen. Les salariés du secteur public estiment que la courbe de leurs traitements n'a pas suivi, ces dernières années, celle des rétributions du secteur privé, ils réclament notamment des rappels.

En principe, les fonctionnaires, n'ont pas le droit de grève mais les règlements qui fixent leur statut ne soufflent mot des sanctiond éventuelles en cas d'arrêt de travail. — C. O.

ETATS-UNIS

● *Les estimations des déficits budgétaires* ont été révisées en baisse. Selon les dernières prévisions du bureau de la gestion et du budget, le déficit de l'année budgétaire 1979 commencée en octobre se chiffrera à 33,2 milliards de dollars, au lieu de 37,4 milliards estimés en janvier. Celui de l'année 1980 est évalué à 28,4 milliards, au lieu de 29 milliards. Le déficit de 1978 s'était élevé à 48,4 milliards de dollars. Dans les deux cas, la révision des estimations résulte principalement d'un relèvement des prévisions de recettes budgétaires. — *(A.F.P.)*

● *L'augmentation des stocks des entreprises américaines* s'est fortement accélérée en janvier. Ces stocks ont progressé de 5,4 milliards de dollars, soit 1,4 %. La progression a été particulièrement forte dans l'industrie de transformation, où les stocks ont augmenté de 1,7 %, pourcentage le plus élevé depuis les mois qui avaient précédé la récession de 1974-1975. Les ventes des entreprises ont diminué légèrement en janvier, alors qu'elles avaient augmenté de 1,3 % en décembre. — *(A.F.P.)*

GRANDE-BRETAGNE

● *La production industrielle britannique* a chuté de 6 % en janvier, l'indice s'établissant à 104,4 (base 100 en 1975). Pour la seule industrie manufacturière, la baisse a été de 8,2 %. Ces résultats sont liés au mauvais temps et à la grève des camionneurs. — *(Agefi.)*

ÉNERGIE

LE NIGÉRIA AUGMENTERAIT LE PRIX DE SON PÉTROLE DE 17 %

Les autorités du Nigéria ont averti les compagnies pétrolières internationales que le prix du brut produit par ce pays pourrait augmenter de près de 17 % au 1er avril, affirme-t-on dans certains milieux pétroliers à New-York. Selon ceux-ci, le prix du baril de brut nigérian passerait de 14,80 à 17,3 dollars. — (A.P.)

AFFAIRES

La C.G.E. prend une importante participation dans le capital de la Générale occidentale

La Compagnie générale d'électricité (C.G.E.), présidée par M. Ambroise Roux, va prendre une importante participation dans le capital de la Générale occidentale, présidée par le financier franco-britannique James Goldsmith. L'opération se fera par le biais d'une société holding, Trocadéro, qui détient 35 % environ du capital de la Générale occidentale.

Une filiale à 68 % de la C.G.E., la Compagnie électro-financière, va détenir 60 % d'une nouvelle société holding, dont les autres actionnaires (Union des assurances de Paris, Ofina, société de portefeuille du Crédit lyonnais, France-Vie, filiale de Lazard Frères, et la Banque Rothschild) détiendront chacun 10 %. Cette nouvelle société holding va acquérir pour 100 millions de francs *40 % du capital de la société Trocadéro, en rachetant les actions* détenues par plusieurs porteurs, M. James Goldsmith détenant les 60 % restant.

La nouvelle a surpris. Il y a de quoi. Il fallait faire preuve de beaucoup d'imagination en effet pour penser qu'un rapprochement interviendrait entre la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) et la Générale occidentale. Le puissant groupe C.G.E., qui a réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 32,7 milliards de francs, exerce ses activités dans les télécommunications, l'électronique, l'entreprise électrique, les câbles, les accumulateurs, et s'intéresse depuis peu à l'énergie solaire. Il détient, de surcroît, d'importantes participations dans l'informatique (C.I.I. - Honeywell - Bull) et contrôle Alsthom-Atlantique (turbo-alternateurs, chantiers navals) et la Société générale d'entreprises (travaux publics).

La Générale occidentale est un groupe international de fabrication et de distribution alimentaire. L'essentiel de son chiffre d'affaires : 20 milliards de francs répartis entre la Grande-Bretagne (41 %), l'Amérique du Nord (32 %) et l'Europe (27 %), est réalisé dans la distribution. En France, les activités de fabrication sont exercées par trois filiales : Amora, Vandamme et La pie qui chante. Le groupe contrôle également la Banque occidentale pour l'industrie et le commerce et détient plus de 66 % du capital du groupe Express.

Le moins que l'on puisse dire est donc que les activités de ces deux groupes sont différentes. Alors pourquoi ce rapprochement ? Au siège de la Générale occidentale, on fait remarquer que l'opération va permettre de mieux « ancrer » l'actionnariat en France. Il est vrai que le remplacement de plusieurs porteurs dispersés par un seul actionnaire est de nature à stabiliser le capital. De surcroît, la prise de participation de la C.G.E. permet de « franciser » la Générale occidentale, sans doute avec la bénédiction des pouvoirs publics, que n'enchantait pas la « double nationalité » du premier groupe alimentaire français.

Les motivations de la C.E.E. sont manifestement d'ordre financier, même si cette prise de participation peut permettre au groupe de s'initier aux secrets de l'industrie légère. Les dividendes de la Générale occidentale viendront gonfler les revenus d'une holding dont les profits ont crû sensiblement ces dernières années. On peut être surpris, sinon choqué, de voir un groupe tel que la C.G.E. consacrer une somme aussi importante à une telle opération au moment où le développement d'activités de pointe est considéré par beaucoup comme prioritaire.

Mais M. Ambroise Roux n'a jamais caché qu'il gérait d'abord son groupe dans l'intérêt des actionnaires...

Cette prise de participation est le prélude à d'autres opérations, laisse-t-on entendre. Dans quel domaine ? La Générale occidentale contrôle l'Express. Même si l'hebdomadaire n'est pas concerné par l'accord, comme on l'affirme, on connaît l'intérêt que porte à la presse M. James Goldsmith, à qui l'on prêtait l'intention de créer un grand quotidien économique. Le projet va-t-il être relancé ? — Ph. L.

COMMERCE

En Haute-Savoie

LES MAGASINS D'AMEUBLEMENT POURRONT OUVRIR LE DIMANCHE

Un arrêté du préfet de Haute-Savoie, en juin 1976, interdisant l'ouverture le dimanche des magasins d'ameublement a été annulé jeudi 15 mars par le tribunal administratif de Grenoble (Isère). C'est à la demande de plusieurs magasins à grande surface, spécialistes de l'ameublement, que le tribunal de Grenoble a été amené à considérer que l'arrêté préfectoral avait été pris à la suite d'un accord intervenu *entre la chambre syndicale du* négoce et de l'ameublement de la Haute-Savoie, qui représente uniquement les commerçants détaillants de ce secteur, et les syndicats C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C., mais que le Syndicat national du commerce moderne de l'équipement et de la maison (SYNCONEM), qui regroupe les grandes surfaces n'avait pas signé cet accord.

Le tribunal de Grenoble a estimé qu'« *un arrêté ordonnant la fermeture au public des établissements d'une profession ne peut concerner que la seule profession pour laquelle un accord est intervenu entre les organisations syndicales* » et, pour cela, a annulé l'arrêté du préfet.

CONJONCTURE

Le budget de l'État a atteint 35 milliards de francs de déficit en 1978

Pourquoi si tard ?

Le déficit du budget de l'Etat aura atteint 35 milliards de francs en 1978. C'est presque incidemment que M. Barre a communiqué le chiffre, mercredi soir 14 mars, aux députés à l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement. L'information valait pourtant mieux que cette brève parenthèse : à la fin de 1977, le projet du gouvernement pour 1978, voté par les députés et les sénateurs, prévoyait un déficit de 8,9 milliards de francs seulement.

Comment en est-on arrivé là ? Les dépenses ont été beaucoup plus importantes que prévu (aide de 2 milliards à la sidérurgie, aide à l'emploi des jeunes, relèvement des allocations au chômage...), alors que les impôts « rentraient » moins bien que prévu, notamment la T.V.A. A cela s'est ajouté le déficit des comptes des communes (2 milliards de francs).

Ce qui semble anormal, c'est qu'en dehors des lois qui rectifient le budget en cours d'année (trois en 1978), il soit impossible d'avoir des informations un peu précises sur l'évolution des comptes publics. Celles-ci sont pourtant indispensables si l'on veut avoir une juste idée de l'impact qu'ont sur l'économie française les dépenses et les recettes de l'Etat. Tout se passe un peu comme si les chiffres n'étaient fournis à l'opinion publique — et à la presse — que dans la mesure où ils illustrent les thèses officielles : que le gouvernement veuille mettre l'accent sur l'importance de son action en matière de lutte contre le chômage et « on » insistera à Matignon ou rue de Rivoli sur le déficit budgétaire qui, par son importance, soutient l'activité économique et est source de revenus pour les ménages ; que les pouvoirs publics veuillent au contraire convaincre du sérieux de leur lutte contre l'inflation, et l'importance du déficit budgétaire sera tout simplement passée sous silence.

La vérité est que M. Barre, s'il a volontairement refusé une nouvelle récession économique — admettant pour cela un certain déséquilibre des comptes de l'Etat — n'a pas non plus été en mesure d'endiguer la montée d'un déficit qui a dépassé toutes les prévisions.

Il est vrai, comme le rappelait le premier ministre mercredi, à l'Assemblée nationale, que ce déficit — d'ailleurs couvert en partie par des emprunts dans le public — n'est pas catastrophique. Reste qu'il est tout de même source d'inflation, puisqu'il aura impliqué de la création monétaire. C'est d'ailleurs ce que vient de rappeler en termes prudents M. Clappier, dans le rapport annuel de la Banque de France, en écrivant « qu'une plus grande discipline devra être observée en 1979 ».

L'illustration et la défense d'une politique est une chose. L'information — qui conditionne des jugements équilibrés — en est une autre. — AL. V.

M. PAPON : le budget de 1980 sera très restrictif pour les dépenses de fonctionnement

Le budget de l'Etat pour 1980 sera « *très restrictif dans le domaine des dépenses de fonctionnement* », a indiqué, jeudi 15 mars, M. Maurice Papon, au cours d'une réunion de presse. Le ministre du budget a indiqué par ailleurs que la commission spéciale chargée d'étudier la taxe professionnelle et ses éventuels changements se réunira le 27 mars pour l'entendre.

M. Papon a abordé, d'autre part, la question de la « fraude » fiscale internationale, indiquant que, dans ce domaine, la France avait conclu des accords, dès 1970, avec l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis et le Royaume-Uni : ces accords — que la France va prochainement signer — ont déjà été conclus pour la vérification simultanée des sociétés d'un même groupe multinational (opérations conduites séparément dans chaque Etat.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

LE « SERVICE MINIMUM » EST TOUJOURS APPLIQUÉ

Les cotations officielles n'ayant toujours pas repris vendredi à la Bourse de Paris, les agents de change continuent d'appliquer le « service minimum » qui consiste à coter toutes les valeurs françaises inscrites à terme (voir les cours du 15 mars ci-dessous).

Rappelons que les négociations entre les syndicats et la compagnie des agents de change doivent en principe reprendre lundi matin. Une nouvelle assemblée générale du personnel était cependant convoquée pour le 16 mars à 12 heures au palais Brongniart.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CIPEC. — Le bénéfice net de l'exercice 1978 s'est élevé à 7,26 millions de francs (dont une reprise de provisions de 3,03 millions de francs) contre 1,29 million en 1977. Le dividende global a été fixé à 7,26 francs contre 5,75 francs.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 % 3/4

LONDRES

Or ouverture (dollars) 238 80 contre 240 10

VALEURS	CLOTURE 15-3	COURS 16 3
Beecham	686	683
British Petroleum (1)	11 02	11 1/16
Courtaulds	108	112
De Beers	448	458
Imperial Chemical	382	390
Rio Tinto Zinc Cor	298	301
Shell	708	708
Vickers	184	182
War Loan 3 1/2 %	32 7/8	32 1/2
*West Driefontein	32 1/16	31 1/16
*Western Holding	26 1 16	26 1/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres

NEW-YORK

Indécision

Indécis depuis mercredi, le New-York Stock Exchange est resté prudent jeudi, séance à l'issue de laquelle l'indice Dow Jones s'est établi à 847,02 (+ 1,85). Le nombre de valeurs en hausse est cependant resté plus élevé que celui des baisses (765 contre 603 et 485 inchangées).

Quant au volume des transactions, il s'est gonflé grâce à l'accroissement de la participation institutionnelle : 29,44 millions d'actions ont été échangées contre 24,77 millions la veille.

Les perspectives de hausses des prix du pétrole (25 % selon le Venezuela pour 1979, 17 % selon le Nigeria) provoquent, certes, quelque inquiétude autour du Big Board. Mais, pour l'heure, ce sont surtout les dernières statistiques hebdomadaires de la masse monétaire qui assombrissent le climat boursier outre-Atlantique : selon le Federal Reserve Board, cette masse (M 1) a augmenté de 3,7 milliards de dollars (à 380 milliards) à l'issue de la semaine au 7 mars.

Les taux d'intérêts vont-ils recommencer à monter ? C'est la question que se posent les opérateurs américains...

VALEURS	COURS 14 3	COURS 15 3
Alcoa	54 1/4	54 7/8
A.T.T.	61 5/8	61 1/2
Boeing	65 1/1	64 7/8
Chase Manhattan Bank	31 3/8	32
Du Pont de Nemours	135 7/8	135 3/4
Eastman Kodak	61 1/2	61 3/8
Exxon	52	53 1/4
Ford	43 1/4	43 1/4
General Electric	47 1/8	47 3/8
General Foods	32 1/2	32 5/8
General Motors	56	56
Goodyear	16 3/4	16 3/4
I.B.M.	307 1/1	306 3/4
I.T.T.	29	29 1/8
Kennecott	22 5/8	22 3/8
Mobil Oil	74 1/2	74 3/4
Pfizer	31 5/8	31 1/4
Schlumberger	99	100 5/8
Texaco	25 1/4	26
U.A.L. Inc	27 1/8	26 7/8
Union Carbide	38 1/4	38
U.S. Steel	24 1/4	23 7/8
Westinghouse	19 1/4	19 3/8
Xerox	57 3/8	56 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15 3	16 3
1 dollar (en yens)	207 40	207 ..

● *La revue française de gestion* publie une étude sur la concurrence que font les pays en voie de développement aux entreprises des pays industrialisés. Au sommaire du même numéro, une étude de M. Georges Roques, vice-président directeur général de Kodak, sur la prévision en matière d'emploi dans l'entreprise. (Revue française mann à Paris. Le numéro 40 F.)

AGRICULTURE

L'Assemblée européenne propose une augmentation de 3 % des prix agricoles

De notre correspondant

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a adopté jeudi 15 mars le rapport de sa commission de l'agriculture proposant une augmentation de 3 % des prix agricoles pour la prochaine campagne.

Après le compte rendu par M. François-Poncet des travaux du conseil européen, la principale intervention a été celle de M. Edgard Pisani (socialiste français). L'ancien ministre de l'agriculture du général de Gaulle a d'abord regretté que le conseil européen paralyse quelque peu le conseil des ministres. Puis il a critiqué le manque d'imagination du conseil européen en matière agricole. « *Il faut avoir le courage de reconnaître que le temps est venu*, a-t-il déclaré, *de changer la pratique de la politique agricole tout en sauvegardant ses principes initiaux (...). Le poids de la politique agricole devient très lourd pour la Communauté et le poids du soutien aux produits trop lourd pour cette politique.* »

Le groupe socialiste, a-t-il annoncé, déposera un projet de résolution invitant le conseil des ministres et la Commission de Bruxelles à réunir une nouvelle conférence où l'on définirait, avec les représentants des gouvernements, des organisations agricoles et des consommateurs, les bases d'une nouvelle politique agricole commune.

Au terme d'une longue bataille d'amendements (soixante-quinze, record en la matière, avaient été déposés à l'initiative surtout des socialistes et conservateurs britanniques), l'Assemblée a adopté le rapport de sa commission de l'agriculture. Alors que les socialistes français approuvaient le texte, leurs collègues des autres pays membres le rejetaient, en compagnie des conservateurs britanniques partisans du « gel » des prix, et des communistes français et italiens, qui estimaient que la proposition ne tenait pas assez compte des intérêts des agriculteurs des deux pays.

JEAN-CLAUDE HANN.

● *M. Giscard d'Estaing* a reçu mercredi 14 mars, pendant plus d'une heure, MM. Pau et Guyau, président et secrétaire général du Centre national des jeunes agriculteurs. Les dirigeants du C.N.J.A. ont notamment indiqué au chef de l'État que le dernier texte du projet de loi d'orientation n'était pas satisfaisant. M. Giscard d'Estaing déclarant que ce projet était toujours amendable, *aurait laissé entendre, selon le* C.N.J.A., qu'il ne prendrait pas le risque de présenter devant le Parlement un texte qui rencontrerait l'opposition du syndicalistrerait l'opposition du syndicalisme paysan.

MARCHÉ A TERME

Ces renseignements sont donnés par la Chambre syndicale des agents de change, à titre officieux et sous réserves de modifications.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
762	4,5 % 1973	768	768		
2930	C.N.E. 3 %	2910	2916		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
340	E. a. Lefebvre	341 50	340		
85	Esso S.A.F.	83 20	86 90		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
116	Nouvelles Gal.	114 20	115		
178	Olida-Caby	168 10	168		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
340	Tel Ericsson	308	314 50		
220	Thomson-Br	208	210		
260	— (obl.)	252	252 ..		
368	U.I.S.	359	370 .		
228	U.C.B.	221 50	228 .		
318	Un. F. Banes	308	305 .		
198	U.I.A.	252	202 ..		
11 50	Usinor	11 65	11 90		
175	— (obl.)	122	124		
94	Vallourec	90 .	91 10		
645	V. Clicquot-P.	662	675		
385	Vinlprix	380	392 .		
580	Elf-Gabon	580	572		

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	4,2835	4,2860	− 175	− 140	− 290	− 245	− 815	− 735
$ can	3,6435	3,6470	− 170	− 125	− 265	− 215	− 675	− 600
Yen (100)	2,0680	2,0720	+ 15	+ 20	+ 30	+ 70	+ 165	+ 230
DM	2,30	2,35	+ 40	+ 70	+ 95	+ 135	+ 280	+ 345
Florin	2,1315	2,1340	+ 10	+ 20	− 5	+ 30	+ 10	+ 70
F B (100)	14,5510	14,5670	− 100	− 20	− 215	− 15	− 530	− 45
F. S.	2,5480	2,5515	+ 130	+ 170	+ 285	+ 325	+ 825	+ 900
L. (1 000)	5,0880	5,0935	− 235	− 175	− 405	− 335	−1255	−1135
£	8,7240	8,7300	− 445	− 370	− 800	− 715	−2905	−1930

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 7/8	4 1/4	4	4 3/8	4 1/16	4 7/16	4 ‑/16	4 9/16
$ E.-U.	10 3/16	10 9/16	11	11 3/8	10 1/2	10 7/8	10 7/8	11 1/4
Florin	6 3/4	7 1/4	7	7 1/2	7 1/4	7 3/4	7 3/4	8 1/4
F B (100)	6	7 1/2	6 7/8	7 5/8	7 1/8	7 7/8	7 3/8	8 1/8
F S.	− 3/8	+ 1/8	− 1/8	+ 1/4	− 1/8	+ 1/4	3/8	3/4
L. (1 000)	9 3/4	12 1/4	11 1/8	12	10 7/8	11 3/4	11 7/8	12 5/8
£	11 3/4	12 3/4	12 1/8	12 7/8	12	12 3/4	12	12 3/4
Fr. franc.	6 3/8	7 1/8	7 7/8	8 3/8	7 7/8	8 3/8	8 9/16	9 1/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 16 mars 1979 a été tiré à 590 657 exemplaires.





M. Cheysson demande aux Neuf de couvrir les risques politiques des investissements miniers en Afrique

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les investissements miniers dans les pays en voie de développement (P.V.D.) sont très insuffisants. L'effort des entreprises minières européennes est particulièrement dérisoire. Elles se laissent de plus en plus distancer par les entreprises américaines et japonaises, alors que le degré de dépendance extérieure de la Communauté pour son approvisionnement en matières premières industrielles se situe en moyenne autour de 75 %. Il est donc urgent de renverser la tendance en encourageant les industriels européens à investir dans les pays en voie de développement, pour commencer dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), signataires de la convention de Lomé.

Tel est le thème développé, jeudi 15 mars, au cours d'une conférence de presse par M. Cheysson, commissaire européen chargé de la politique de développement. Il voudrait que le problème de la coopération minière et énergétique soit traité de manière approfondie à la conférence ministérielle C.E.E.-A.C.P., qui se tiendra la semaine prochaine aux Bahamas, dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention de Lomé. Ce serait particulièrement opportun, commente M. Cheysson, car « *en Afrique, on atteint le fond de la désolation. Sauf pour l'uranium, les dépenses d'exploration engagées par des sociétés minières européennes sont tombées à zéro en 1976. Elles ont été de 360 000 dollars en 1977, alors qu'elles dépassaient 3 millions de dollars par an dix années plus tôt.* »

Pour développer la prospection et promouvoir les investissements de production, la Commission a déjà soumis une série de propositions aux Neuf. Elle suggère que la Communauté facilite — en y participant — la création de fonds nationaux ou régionaux d'exploration minière. Elle recommande que la Banque européenne d'investissement soit invitée à s'engager plus activement dans le financement de projet énergétiques et miniers. Surtout, constatant que certains risques non économiques sont insuffisamment ou du moins inégalement couverts par les organismes compétents des Neuf, elle propose d'instaurer une garantie communautaire qui couvrirait les risques non prévus par les systèmes nationaux.

Cette garantie serait accordée à l'initiative des pays A.C.P. pour des projets reconnus par les Neuf comme présentant un intérêt communautaire. Cette dernière proposition se heurte « *à une coalition du silence de nos gouvernements* », en fait surtout à l'opposition des « grands » pays membres, alors que les sociétés minières et les grandes banques internationales sont unanimes à l'appuyer. C'est que, a souligné M. Cheysson, pour les gouvernements membres « *la Communauté n'est pas un endroit où l'on bâtit des politiques, où l'on ébauche des actions à long terme...* ».

Ph. L.



NOUVELLES COUPURES DE COURANT A E.D.F.

Electricité de France a dû procéder le 16 mars à de nombreuses coupures de courant qui ont affecté l'ensemble du territoire. Entre 10 heures et 10 h. 30, il manquait 15 000 mégawatts, soit près de 40 % de la demande de pointe. 12 000 mégawatts ont donc dû être délestés, les industriels bénéficiant de contrats interruptibles s'étant effacés du réseau pour 3 000 mégawatts.

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. avaient appelé à un arrêt de travail de l'ensemble du personnel entre 10 heures et 11 heures, avec une baisse de la production de 30 % dans le thermique, les lacs étant arrêtés et les centrales au fil de l'eau réduites elles aussi à 30 %.

Une manifestation a eu lieu devant le siège d'E.D.F.

Sur le fond du conflit — un blâme infligé à vingt-huit agents pour un mouvement revendicatif que les dirigeants d'E.D.F. ont refusé d'assimiler à une grève (*le Monde* du 16 mars) — la direction a proposé la constitution, sur le plan national, d'un comité *ad hoc* chargé d'estimer si l'attitude des chefs de bloc était conforme au droit de grève. Cette proposition a été adoptée en commission paritaire, mais la C.G.T. et la C.F.D.T. ont refusé de participer au vote.

La C.F.D.T. a déjà manifesté l'intention, si les blâmes ne sont pas retirés, de poursuivre le mouvement la semaine prochaine.

● *M. David Owen*, secrétaire au Foreign Office, se rendra, en avril, en Chine et dans cinq autres pays asiatiques (Sri-Lanka, Singapour, Malaisie, Thaïlande et Bangladesh), ainsi qu'à Hongkong.

Les Vietnamiens massent des troupes près de Hanoï et de Haïphong

« *Nous avons achevé le retrait du Vietnam ce soir* », a déclaré, jeudi 15 mars, M. Hua Guofeng à M. Minobe, gouverneur de Tokyo. Aucune confirmation officielle de cette nouvelle n'a encore été donnée à Pékin. Il est, en revanche, certain que le Vietnam achemine, depuis le Cambodge, vers Hanoï et Haïphong, plusieurs de ses divisions, qui sont transportées à bord d'avions et de navires soviétiques.

M. Phan Hien, vice-ministre vietnamien des affaires étrangères, a précisé, jeudi, dans une note à Pékin, la position de son pays sur la tenue des négociations. Celles-ci devraient commencer, au niveau des vice-ministres des affaires étrangères, une semaine après le retrait total des Chinois. Elles porteraient sur « *les mesures urgentes* » à prendre en vue du maintien de la paix.

Vendredi, d'autre part, le Laos a accusé la Chine de « *grignoter* » son territoire ; deux bataillons chinois auraient, selon Vientiane, occupé quelques kilomètres carrés de territoire laotien.

Au Cambodge enfin, la situation demeure délicate. Si, dans certains secteurs, les nouveaux dirigeants rétablissent des conditions de vie plus humaines que dans le passé, quelque quarante mille Khmers rouges harcèlent les Vietnamiens et leurs alliés locaux.

En Espagne

La police a démantelé un réseau terroriste catalan

De notre correspondant

Madrid. — La police de Barcelone vient de démanteler une organisation de guérilla qui, à l'instar de l'ETA, se proposait de « libérer » la Catalogne par les armes. Cette organisation, intitulée Armée populaire catalane, était dirigée par un industriel de soixante-quatre ans, M. Jaime Martinez Vendrell, propriétaire d'un atelier de mécanique dans la banlieue barcelonaise. Arrêté le 4 mars dernier, M. Vendrell est détenu en compagnie de trois autres personnes accusées d'appartenir à des commandos clandestins.

L'Armée populaire catalane a commis peu d'attentats, mais ils étaient retentissants. En mai 1977, elle a tué un industriel très connu dans la région, M. José Maria Bulto, mort par explosion d'une charge de plastic attachée autour de sa poitrine. En janvier 1978, elle a utilisé la même technique avec M. Joaquim Viola, ancien maire de Barcelone, qui a été tué en même temps que sa femme. Les assassins présumés de M. Bulto avaient été arrêtés en 1977, puis libérés à la suite de l'amnistie décrétée à la fin de cette année-là. Selon la police, ce sont les mêmes qui ont assassiné, quelques mois après leur sortie de prison, M. Viola et son épouse. Le coup de filet policier avait incité M. Jaime Martinez Vendrell à abandonner son entreprise et à s'enfuir en France avant de se fixer en Andorre. Il a été arrêté à Barcelone où il était revenu il y a quelques mois.

L'industriel a commencé à mettre sur pied l'Armée populaire catalane il y a une dizaine d'années, à la demande du responsable d'une organisation séparatiste, M. José-Maria Baptista Roca, président d'un conseil national catalan en exil, qui est mort depuis. M. Vendrell avait réussi à se procurer un armement important. Selon la police, l'un des intermédiaires pour l'achat des armes aurait été un peintre exilé à Paris. L'organisation ne compterait guère plus d'une vingtaine de militants, mais elle était particulièrement bien équipée, puisqu'elle disposait de matériel radio et de plusieurs cachettes à Barcelone et dans sa région.

La police affirme avoir identifié la plupart de ses membres. Des demandes d'extradition seront adressées aux différents pays où ils se sont réfugiés. C'est la première fois qu'une organisation de cette sorte est découverte en Catalogne. Il existe des groupes indépendantistes dans la région, mais ils sont minoritaires. La grande majorité des nationalistes catalans ont choisi les moyens démocratiques de la lutte politique pour soutenir leurs revendications.

CHARLES VANHECKE.

Au Canada

LES ÉLECTIONS DE L'ALBERTA CONFIRMENT LA POPULARITÉ DU PREMIER MINISTRE M. LOUGHEED

Edmonton, Alberta (*A.F.P.*). — Les électeurs de l'Alberta ont porté au pouvoir, mercredi 14 mars, pour la troisième fois consécutive, le gouvernement progressiste-conservateur de M. Peter Lougheed, lui assurant une écrasante majorité : il obtient 74 sièges sur les 79 que compte l'Assemblée législative d'Edmonton.

Le parti de M. Lougheed a même remporté les quatre nouveaux sièges créés depuis les dernières élections générales de 1975, qui lui en avaient donné 69 sur 75. L'opposition — le parti du crédit social (droite populiste) et le parti démocratique (de tendance social-démocrate) — n'a fait que conserver les sièges qu'elle détenait dans la précédente Assemblée, 4 pour le parti du crédit social et 1 pour le parti démocratique. Les libéraux n'ont remporté aucun siège.

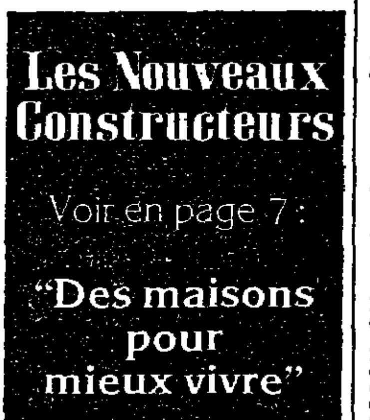
Le premier ministre Albertain a insisté tout au long de sa campagne sur le droit de sa province de disposer de ses ressources naturelles comme elle l'entend. Il s'oppose au pouvoir central d'Ottawa qui veut contrôler l'ensemble des richesses minières au nom de l'unité nationale.

Défenseur ardent des droits provinciaux face à Ottawa, M. Lougheed a néanmoins réaffirmé au cours d'une conférence de presse après sa victoire : « *Je suis Canadien avant d'être Albertain* », refusant ainsi d'être assimilé au premier ministre indépendantiste du Québec, M. René Lévesque.

[Victoire écrasante, en effet, bien que l'objectif publicitaire du parti progressiste-conservateur, « 79 (sièges, la totalité) en 79 » n'ait pas été atteint. Quant à M. Lougheed, il n'est pas « indépendantiste », mais il entend bien garder dans les caisses de l'Alberta un excédent budgétaire, tiré des revenus pétroliers de la province, qui s'est élevé en 1978 à près de 800 millions de dollars canadiens.]

● *Le séisme qui s'est produit mercredi 14 mars au Mexique* a fait sept morts recensés, trois à Mexico et quatre à Acapulco, sur la côte occidentale. Mais le bilan pourrait être plus lourd, car on compte cinq cents blessés. Il y aurait d'autre part trois mille sans-abris.

La secousse avait une magnitude évaluée à 7 sur l'échelle de Richter par l'institut mexicain de sismologie, à 7,75 par des instituts européens. L'épicentre était dans l'océan Pacifique, à trois cent vingt kilomètres au sud-ouest de Mexico. — (*A.F.P.*)



Le conflit du Sahara occidental

LES NÉGOCIATIONS REPRENDRONT BIENTOT ENTRE SAHRAOUIS ET MAURITANIENS

(De notre correspondant.)

Alger. — « *L'armée de libération populaire poursuivra en profondeur l'offensive Houari Boumediène à l'intérieur des territoires des agresseurs jusqu'à ce que le dernier soldat étranger évacue notre pays* », annonce M. Brahim Hakim, « ministre des affaires étrangères » de la République arabe sahraoui démocratique (R.A.S.D.) dans une conférence de presse tenue jeudi 15 mars à Alger. Si l'on en croit le dirigeant du Polisario, la mise en place à Rabat d'un « *soi-disant conseil de défense* » ne constitue qu'un « *acte d'agonie* » tendant à détourner l'opinion publique marocaine de « *la détérioration de la situation interne dans le royaume* ».

Le dirigeant sahraoui a annoncé la reprise imminente dans une capitale africaine de pourparlers entre les responsables de Nouakchott et le Polisario. Ces négociations, a-t-il laissé entendre, pourraient bien être celles de la dernière chance.

Il a confirmé les informations publiées à Rabat selon lesquelles de violents combats se seraient déroulés ces derniers jours près de Smara, au Sahara occidental ; mais il a qualifié d'« *imaginaire* » le bilan donné par les autorités marocaines. Celles-ci ont fait état de plus de cent morts du côté sahraoui (*le Monde* du 15 mars). Selon M. Brahim Hakim, deux engagements se seraient succédé les 12 et 13 mars, et les maquisards auraient eu le dessus. Le premier aurait coûté aux forces armées royales cent quinze tués et un grand nombre de blessés, le second se serait soldé par la mort de soixante-quinze soldats marocains, huit autres étant fait prisonniers. — D. J.

M. JEAN HUTEAU EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'INFORMATION A L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Le conseil d'administration de l'Agence France-Presse a accédé à la demande de M. Claude Moisy, directeur de l'information, responsable de la rédaction en chef, depuis avril 1977, d'être déchargé de ses fonctions.

Sur proposition de M. Roger Bouzinac, président-directeur général de l'Agence, le conseil a choisi M. Jean Huteau pour succéder à M. Claude Moisy comme directeur de l'information, à dater du 1er mai.

D'autre part, M. Francis Lara, rédacteur en chef, est nommé adjoint au directeur de l'information pour le personnel journaliste, M. Michel Saint-Pol, chef du service des bureaux de l'étranger à l'A.F.P., devient directeur pour les affaires internationales (nouvelle direction créée à l'Agence), tandis que M. Michel Nouaissas, chef du service photo, prend également le titre de directeur.

[Agé de cinquante-neuf ans, M. Jean Huteau a été notamment, ces dernières années, chef du service espagnol de l'agence et rédacteur en chef. Il est actuellement directeur des bureaux de l'A.F.P. aux Etats-Unis.]

